



**Nations Unies**

# **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**Premier rapport sur le projet  
de budget-programme pour 2020**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-quatorzième session  
Supplément n° 7**



# **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**Premier rapport sur le projet  
de budget-programme pour 2020**



Nations Unies • New York, 2019

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 septembre 2019).

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

| <i>Chapitre</i>                                                                                                         | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Abréviations. . . . .                                                                                                   | 6           |
| Préface . . . . .                                                                                                       | 8           |
| I. Considérations, observations et recommandations d'ordre général . . . . .                                            | 10          |
| A. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation . . . . .                                               | 14          |
| B. Ressources demandées . . . . .                                                                                       | 22          |
| C. Questions relatives aux postes et au personnel . . . . .                                                             | 28          |
| D. Objets de dépense autres que les postes . . . . .                                                                    | 34          |
| E. Ressources extrabudgétaires . . . . .                                                                                | 37          |
| F. Coopération avec les autres organes des Nations Unies . . . . .                                                      | 39          |
| G. Conclusion. . . . .                                                                                                  | 39          |
| II. Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme . . . . .                                        | 40          |
| Prévisions de dépenses . . . . .                                                                                        | 40          |
| <b>Titre premier</b>                                                                                                    |             |
| <b>Politiques, direction et coordination d'ensemble. . . . .</b>                                                        | 40          |
| Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble . . . . .                                            | 40          |
| Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social<br>et gestion des conférences . . . . . | 54          |
| <b>Titre II</b>                                                                                                         |             |
| <b>Affaires politiques . . . . .</b>                                                                                    | 73          |
| Chapitre 3. Affaires politiques . . . . .                                                                               | 73          |
| Chapitre 4. Désarmement . . . . .                                                                                       | 79          |
| Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix . . . . .                                                                 | 84          |
| Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace . . . . .                                                               | 88          |
| <b>Titre III</b>                                                                                                        |             |
| <b>Justice internationale et droit international . . . . .</b>                                                          | 90          |
| Chapitre 7. Cour internationale de Justice. . . . .                                                                     | 90          |
| Chapitre 8. Affaires juridiques . . . . .                                                                               | 93          |
| <b>Titre IV</b>                                                                                                         |             |
| <b>Coopération internationale pour le développement . . . . .</b>                                                       | 103         |
| Chapitre 9. Affaires économiques et sociales . . . . .                                                                  | 103         |

|                                                                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . . | 110 |
| Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . . .                       | 112 |
| Chapitre 12. Commerce et développement . . . . .                                                                               | 115 |
| Chapitre 13. Centre du commerce international . . . . .                                                                        | 119 |
| Chapitre 14. Environnement. . . . .                                                                                            | 122 |
| Chapitre 15. Établissements humains . . . . .                                                                                  | 125 |
| Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale . . . . .              | 129 |
| Chapitre 17. ONU-Femmes . . . . .                                                                                              | 133 |
| <b>Titre V</b>                                                                                                                 |     |
| <b>Coopération régionale pour le développement</b> . . . . .                                                                   | 137 |
| Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique . . . . .                                                           | 137 |
| Chapitre 18A. Commission régionale en Afrique . . . . .                                                                        | 137 |
| Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York . . . . .                                                           | 141 |
| Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique. . . . .                                          | 143 |
| Chapitre 20. Développement économique en Europe. . . . .                                                                       | 147 |
| Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .                              | 152 |
| Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale . . . . .                                                  | 157 |
| Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique . . . . .                                                            | 161 |
| <b>Titre VI</b>                                                                                                                |     |
| <b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b> . . . . .                                                                    | 163 |
| Chapitre 24. Droits de l'homme. . . . .                                                                                        | 163 |
| Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance. . . . .                                   | 167 |
| Chapitre 26. Réfugiés de Palestine . . . . .                                                                                   | 169 |
| Chapitre 27. Aide humanitaire . . . . .                                                                                        | 172 |
| <b>Titre VII</b>                                                                                                               |     |
| <b>Communication globale</b> . . . . .                                                                                         | 178 |
| Chapitre 28. Communication globale . . . . .                                                                                   | 178 |
| <b>Titre VIII</b>                                                                                                              |     |
| <b>Services communs d'appui.</b> . . . .                                                                                       | 183 |
| Chapitre 29. Services de gestion et d'appui . . . . .                                                                          | 183 |
| Sous-chapitre 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. . . . .                            | 184 |
| Sous-chapitre 29B. Département de l'appui opérationnel . . . . .                                                               | 189 |
| Sous-chapitre 29C. Bureau de l'informatique et des communications . . . . .                                                    | 195 |
| Sous-chapitre 29E. Administration (Genève) . . . . .                                                                           | 199 |

|                                                                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Sous-chapitre 29F. Administration (Vienne) . . . . .                                                                                                                                | 205 |
| Sous-chapitre 29G. Administration (Nairobi) . . . . .                                                                                                                               | 207 |
| <b>Titre IX</b>                                                                                                                                                                     |     |
| <b>Contrôle interne</b> . . . . .                                                                                                                                                   | 212 |
| Chapitre 30. Contrôle interne . . . . .                                                                                                                                             | 212 |
| <b>Titre X</b>                                                                                                                                                                      |     |
| <b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b> . . . . .                                                                                                | 218 |
| Chapitre 31. Activités administratives financées en commun . . . . .                                                                                                                | 218 |
| Commission de la fonction publique internationale . . . . .                                                                                                                         | 219 |
| Corps commun d'inspection . . . . .                                                                                                                                                 | 220 |
| Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination,<br>y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public | 221 |
| Chapitre 32. Dépenses spéciales . . . . .                                                                                                                                           | 223 |
| <b>Titre XI</b>                                                                                                                                                                     |     |
| <b>Dépenses d'équipement</b> . . . . .                                                                                                                                              | 229 |
| Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux<br>et gros travaux d'entretien . . . . .                                                            | 229 |
| <b>Titre XII</b>                                                                                                                                                                    |     |
| <b>Sûreté et sécurité</b> . . . . .                                                                                                                                                 | 239 |
| Chapitre 34. Sûreté et sécurité . . . . .                                                                                                                                           | 239 |
| <b>Titre XIII</b>                                                                                                                                                                   |     |
| <b>Compte pour le développement</b> . . . . .                                                                                                                                       | 246 |
| Chapitre 35. Compte pour le développement . . . . .                                                                                                                                 | 246 |
| <b>Titre XIV</b>                                                                                                                                                                    |     |
| <b>Contributions du personnel</b> . . . . .                                                                                                                                         | 250 |
| Chapitre 36. Contributions du personnel . . . . .                                                                                                                                   | 250 |
| Prévisions de recettes . . . . .                                                                                                                                                    | 251 |
| Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . .                                                                                          | 251 |
| Chapitre 2 des recettes. Recettes générales . . . . .                                                                                                                               | 252 |
| Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public . . . . .                                                                                                                 | 254 |

#### Annexes

|                                                                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| I. Récapitulatif du projet de budget-programme pour 2020. . . . .                                                                                                                         | 262 |
| II. Prévisions de dépenses pour 2020, par chapitre du budget et par objet de dépense . . . . .                                                                                            | 264 |
| III. Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 et répartition par année . . . . .                                                                                                 | 273 |
| IV. Variation proposée du nombre de postes, par chapitre du budget . . . . .                                                                                                              | 275 |
| V. Autres dépenses de personnel pour 2020, par chapitre du budget . . . . .                                                                                                               | 277 |
| VI. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies . . . . .                                                                                                                      | 279 |
| VII. Budgets des organes cofinancés et du projet relatif aux Normes comptables internationales<br>pour le secteur public : montants à la charge des organisations participantes . . . . . | 284 |

---

## Abréviations

|                      |                                                                                        |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| ACM                  | Agent(e) des corps de métier                                                           |
| AIEA                 | Agence internationale de l'énergie atomique                                            |
| AL                   | Agent(e) local(e)                                                                      |
| AN                   | Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national                                  |
| ASS                  | Agent(e) du Service de sécurité                                                        |
| BSCI                 | Bureau des services de contrôle interne                                                |
| CCI                  | Centre du commerce international                                                       |
| CCS                  | Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination |
| CEA                  | Commission économique pour l'Afrique                                                   |
| CEE                  | Commission économique pour l'Europe                                                    |
| CEPALC               | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes                           |
| CESAO                | Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale                               |
| CESAP                | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique                           |
| CFPI                 | Commission de la fonction publique internationale                                      |
| CNUCED               | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement                       |
| FNUAP                | Fonds des Nations Unies pour la population                                             |
| G(1 <sup>re</sup> C) | Agent(e) des services généraux (1 <sup>re</sup> classe)                                |
| G(AC)                | Agent(e) des services généraux (Autres classes)                                        |
| HCDH                 | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme                              |
| HCR                  | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés                                  |
| INTERPOL             | Organisation internationale de police criminelle                                       |
| IPSAS                | Normes comptables internationales pour le secteur public                               |
| NEPAD                | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique                                 |
| OCDE                 | Organisation de coopération et de développement économiques                            |
| OMC                  | Organisation mondiale du commerce                                                      |
| ONUDC                | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime                                  |
| ONUDI                | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                        |
| ONU-Femmes           | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes       |
| ONU-Habitat          | Programme des Nations Unies pour les établissements humains                            |

---

|         |                                                                                                        |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ONUST   | Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve                                      |
| PAM     | Programme alimentaire mondial                                                                          |
| PNUD    | Programme des Nations Unies pour le développement                                                      |
| PNUE    | Programme des Nations Unies pour l'environnement                                                       |
| SGA     | Secrétaire général(e) adjoint(e)                                                                       |
| SM      | Agent(e) du Service mobile                                                                             |
| SSG     | Sous-Secrétaire général(e)                                                                             |
| TIC     | Informatique et communications                                                                         |
| UNICEF  | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                                                 |
| UNIDIR  | Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement                                        |
| UNITAR  | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche                                           |
| UNMOGIP | Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan                          |
| UNOPS   | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets                                         |
| UNRWA   | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient |
| UNU     | Université des Nations Unies                                                                           |
| VSG     | Vice-Secrétaire général(e)                                                                             |

## Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget ;

b) donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées ;

c) examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions ;

d) examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

Le Comité consultatif fait également rapport sur le financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. En outre, il soumet des rapports sur les budgets administratifs et d'autres questions aux organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du HCR (fonds de contributions volontaires), du PNUE (Fonds pour l'environnement), d'ONU-Habitat, de l'UNIDIR, de l'UNITAR, de l'UNU, du PAM, de l'ONUDC, de l'UNRWA, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 9 août 2019, le Comité consultatif se composait des membres suivants :

Cihan Terzi (Président)  
 Julia Maciel (Vice-Présidente)  
 Yves Éric Ahoussougbemey  
 Amjad Al-Kumaim  
 Makiese Augusto  
 Abdallah Bachar Bong  
 Pavel Chernikov  
 Ihor Humennyi  
 Conrod Hunte  
 Marcel Jullier  
 Mahesh Kumar  
 Felipe Garcia Landa  
 Takeshi Matsunaga  
 Olivier Myard  
 David Traystman  
 Ye Xuenong

4. Le présent rapport regroupe les conclusions et les recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti à partir des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2020, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.



(Signé) Cihan **Terzi**  
Président

## Chapitre I

### Considérations, observations et recommandations d'ordre général

#### Contexte et introduction

1. Au cours de son examen du projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6](#))<sup>1</sup> établi par le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Secrétaire général ainsi que ses représentantes et représentants entre le 20 mai et le 22 juillet 2019. Le Secrétariat a également fourni au Comité consultatif des renseignements supplémentaires et des éclaircissements sur tous les chapitres du budget avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 2 août 2019.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le nouveau modèle de gestion à l'Organisation des Nations Unies ([A/72/492](#), [A/72/492/Add.1](#) et [A/72/492/Add.2](#)), le Secrétaire général a formulé un certain nombre de propositions concernant la planification des programmes et la budgétisation, y compris le remplacement des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels, et proposé des modifications à apporter aux documents de planification et de budgétisation présentés pour examen à l'Assemblée générale.

3. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a approuvé l'adoption à titre expérimental d'un budget annuel à compter du budget-programme de 2020, qui se composerait des éléments suivants : a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme. Dans le projet de budget, il est indiqué que le projet de budget-programme pour 2020 a été établi conformément à la décision de l'Assemblée et structuré en conséquence ([A/74/6 \(Introduction\)](#), par. 2). Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée a également décidé que les parties I et II du budget lui seraient soumises par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. On trouvera dans la section A du présent rapport les observations et recommandations du Comité consultatif concernant la méthode d'établissement du budget ainsi que la structure et la présentation des documents budgétaires.

4. Le Secrétaire général indique que la partie I, le plan-cadre, énonce les priorités à long terme et les objectifs de l'Organisation (voir [A/74/6 \(Introduction\)](#), par. 7), et fournit la liste de ces priorités :

- a) promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies ;
- b) maintien de la paix et de la sécurité internationales ;
- c) développement de l'Afrique ;
- d) promotion des droits de l'homme ;

<sup>1</sup> [A/74/6 \(Introduction\)](#), (Sect. 1 à 4), (Sect. 5 et Corr.1), (Sect. 6 et 7) (Sect. 8 et Corr.1), (Sect. 9 à 28), (Sect. 29 A à F), (Sect. 30 à 36) et (Income sect. 1 à 3). Voir également par. 46 et 47 du présent rapport concernant le grand nombre de nouveaux tirages.

- e) coordination efficace des opérations d'aide humanitaire ;
- f) promotion de la justice et du droit international ;
- g) désarmement ;
- h) contrôle des drogues, prévention de la criminalité et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

5. Le Secrétaire général fait également état des objectifs à long terme de l'Organisation qui sont énoncés dans les 21 grands programmes de transformation établis par les États Membres, ou auxquels ceux-ci ont souscrit, notamment le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, et précise qu'ils sont cités dans les chapitres correspondants du budget (*ibid.*, par. 8).

6. Il est indiqué que le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales continue d'être inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme. L'Assemblée générale ayant adopté la résolution 72/266 A et fait sienne la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les projets de budget des missions politiques spéciales soient présentés plus tôt que les autres pour en garantir l'alignement sur le reste du budget ordinaire (A/72/7/Add.24, par. 59), le montant total des ressources nécessaires est désormais calculé à partir des prévisions relatives à chaque mission politique spéciale, qui sont présentées dans les additifs 1 à 6 au chapitre 3 du projet de budget-programme [A/74/6 (Sect.3)]. Les observations et recommandations du Comité sur les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales seront présentées dans un additif au présent rapport.

#### **Vue d'ensemble des ressources**

7. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 s'élève à 2 868,3 millions de dollars avant actualisation des coûts<sup>2</sup>, au titre des chapitres des dépenses, y compris un montant de 643,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 79,2 millions de dollars (2,7 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2019<sup>3</sup> (voir A/74/6 (Introduction), par. 57, et annexe I du présent rapport). Le Comité consultatif note qu'en raison de la décision de présenter un budget annuel et en l'absence d'esquisse budgétaire approuvée, il n'existe pas de prévisions préliminaires auxquelles on puisse comparer la proposition du Secrétaire général pour l'exercice 2020. Il rappelle que le montant global révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019, approuvé par l'Assemblée générale, s'élève à 5 816,7 millions de dollars<sup>4</sup>. On trouvera aux paragraphes 55 à 65 du présent rapport les observations du Comité concernant l'établissement d'une base de comparaison appropriée pour le projet de budget pour 2020.

8. Le Secrétaire général précise que le montant proposé permettra à l'Organisation d'exécuter ses mandats dans leur intégralité et de manière efficace et qu'il convient de noter ce qui suit : a) des ressources supplémentaires ont été demandées pour financer des projets de coopération technique (3,3 millions de dollars) ; b) des ressources ont été demandées pour de nouveaux mandats et des mandats élargis découlant de résolutions adoptées par des organes intergouvernementaux (18,2 millions de dollars) ; c) des ressources ont été demandées pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les

<sup>2</sup> Il convient de noter que tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui figurent dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). Les exceptions expressément signalées sont des montants calculés aux taux préliminaires de 2020.

<sup>3</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020. Voir également par. 55 à 65 du présent rapport.

<sup>4</sup> En application des résolutions 73/280 A à C et 73/279 B de l'Assemblée générale.

violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (17,8 millions de dollars) ; d) des ressources ont été demandées pour la formation et le perfectionnement du personnel comme suite aux mesures de décentralisation et de délégation de pouvoirs décisionnels (2,4 millions de dollars) ; e) à l'issue d'un examen des ressources, il a été procédé à une réduction d'un montant de 59,2 millions de dollars (A/74/6 (Introduction), par. 59). Le montant des ressources demandées pour les missions politiques spéciales (643,9 millions de dollars) est inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) : des précisions figurent dans les additifs 1 à 6 au chapitre 3 du rapport du Secrétaire général [A/74/6 (Sect. 3)].

9. Le montant des recettes pour 2020, dont les recettes provenant des contributions du personnel, est estimé à 287,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,2 millions de dollars (1,1 %) par rapport au montant prévu pour 2019 (284,7 millions de dollars) (A/74/6 (Introduction), par. 58). Les recettes générales et celles provenant des services à l'intention du public, d'un montant de 22,5 millions de dollars, sont comprises dans ces prévisions (ibid. annexe II, tableau complémentaire 1).

10. Pour l'exercice 2020, un effectif total de 10 064 postes est proposé au titre des chapitres des dépenses et des recettes, ce qui représente une augmentation nette de 25 postes par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2019 (voir également le tableau 4 ci-dessous). Cette proposition tient compte de la création de 25 postes et de la transformation de 121 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires ou emplois de temporaire (autres que pour les réunions) approuvés, lesquelles seront compensées en partie par la suppression proposée de 118 postes (voir A/74/6 (Introduction), tableau 10 à 13). On trouvera davantage de précisions sur les questions relatives aux postes et au personnel aux paragraphes 73 à 94 du présent rapport.

#### *Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires*

11. Comme indiqué dans le projet de budget, le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 369,5 millions de dollars pour 2020, soit une augmentation de 25,2 millions de dollars (7,3 %) par rapport aux prévisions de dépenses pour 2019 (A/74/6 (Introduction), par. 84). Cette augmentation tient essentiellement aux ressources demandées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/793)<sup>5</sup>. Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 12,4 milliards de dollars pour 2020, soit une augmentation nette de 78,2 millions de dollars (0,6 %) par rapport aux prévisions de dépenses pour 2019 (A/74/6 (Introduction), par. 82 et 83). On trouve dans le projet de budget une ventilation détaillée du montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour 2019 et 2020, par titre et chapitre du budget (ibid., annexe II, tableau complémentaire 9).

12. Le montant du budget total et le nombre de postes demandés pour 2020, y compris le projet de budget ordinaire et le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, figurent dans le tableau 1 ci-après<sup>6</sup>. On trouvera aux paragraphes 108 à 111 du présent rapport des précisions

<sup>5</sup> Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 73/308, l'inscription au compte d'appui d'un montant 348,9 millions de dollars pour l'exercice 2019/20.

<sup>6</sup> Hors estimations relatives aux missions de maintien de la paix, à l'exception de l'ONUST et de l'UNMOGIP.

sur les dispositions prises par le Comité consultatif en ce qui concerne les activités et les postes financés par des contributions volontaires.

Tableau 1  
**Budget total et postes**

**a) Budget total**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                   | 2019<br>(crédits ouverts) | 2020<br>(prévisions)     | Augmentation/(diminution) |              |
|---------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|
|                                                   |                           |                          | Montant                   | Pourcentage  |
| <b>Budget ordinaire</b>                           |                           |                          |                           |              |
| Dépenses                                          | 2 947 478,5               | 2 939 908,8 <sup>a</sup> | (7 569,7)                 | (0,3)        |
| Recettes générales                                | 20 555,2                  | 22 457,0                 | 1 901,8                   | 9,3          |
| <b>Total partiel (budget ordinaire)</b>           | <b>2 926 923,3</b>        | <b>2 917 451,8</b>       | <b>(9 471,5)</b>          | <b>(0,3)</b> |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 264 152,7                 | 265 462,0                | 1 309,3                   | 0,5          |
| Budget ordinaire (montant net)                    | 2 662 770,6               | 2 651 989,8              | (10 780,8)                | (0,4)        |
| Quotes-parts hors budget ordinaire                | 344 329,9                 | 369 528,9                | 25 199,0                  | 7,3          |
| Ressources extrabudgétaires                       | 12 336 827,1              | 12 415 061,5             | 78 234,4                  | 0,6          |
| <b>Budget total (montant net)</b>                 | <b>15 343 927,6</b>       | <b>15 436 580,2</b>      | <b>92 652,6</b>           | <b>0,6</b>   |

**b) Postes, par source de financement**

|                                    | 2019          | 2020          | Augmentation/(diminution) |             |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------------------|-------------|
|                                    |               |               | Postes                    | Pourcentage |
| <b>Budget ordinaire</b>            |               |               |                           |             |
| Chapitres des dépenses             | 9 971         | 9 999         | 28                        | 0,3         |
| Chapitres des recettes             | 68            | 65            | (3)                       | (4,4)       |
| <b>Total partiel</b>               | <b>10 039</b> | <b>10 064</b> | <b>25</b>                 | <b>0,2</b>  |
| Quotes-parts hors budget ordinaire | 1 344         | 1 357         | 13                        | 1,0         |
| Ressources extrabudgétaires        | 20 806        | 20 900        | 94                        | 0,5         |
| <b>Total</b>                       | <b>32 189</b> | <b>32 321</b> | <b>132</b>                | <b>0,4</b>  |

<sup>a</sup> Après actualisation préliminaire des coûts.

13. Le projet de budget prévoit également une liste de propositions supplémentaires qui auront une incidence sur le projet de budget-programme pour 2020, notamment les crédits concernant les projets de construction en cours ; le projet de budget de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda ; les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'ONU (ibid., par. 77). Le Comité consultatif note également que, le 25 juin 2019, dans sa résolution [2476 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de créer une mission politique spéciale en Haïti, qui remplacera la mission actuelle (Mission des Nations Unies pour l'appui

à la justice en Haïti) à compter du 16 octobre 2019, ce qui aura d'autres incidences financières sur le budget ordinaire.

14. En outre, un certain nombre d'autres propositions pourraient avoir une incidence sur le projet de budget pour 2020, notamment les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux et élargis découlant des décisions du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social et la proposition du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat (*ibid.*, par. 78 à 80). **Le Comité consultatif note que des modifications pourraient devoir être apportées en conséquence au projet de budget au cours de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale et qu'elles seront examinées conformément aux procédures budgétaires établies. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur l'ensemble des ressources demandées pour 2020 au moment où l'Assemblée générale examinera le projet de budget.**

## A. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation

15. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a approuvé le changement qui était proposé, à savoir le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020. Elle a également décidé que le projet de budget-programme se composerait du plan-cadre (partie I), du plan-programme (partie II) et des ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autre que les postes (partie III). Le Secrétaire général a présenté ces éléments dans son projet de budget-programme ([A/74/6](#)).

16. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que les parties I et II lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif. Elle a réaffirmé que le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif devaient étudier le projet de budget-programme, chacun en fonction de son mandat, et lui présenter leurs conclusions et recommandations en vue de l'approbation définitive du budget-programme, en préservant l'ordre des procédures d'examen. Elle a réaffirmé également qu'aucune modification ne pouvait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'eût préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies.

17. En ce qui concerne les activités menées en interne pour élaborer le nouveau projet de budget, le Comité consultatif note qu'à la suite de l'adoption de la résolution [72/266 A](#), 30 ateliers ont été organisés sur une période de 16 mois, auxquels ont participé plus de 1 500 fonctionnaires de plus de 100 entités, en vue de rassembler l'information concernant le plan-programme et l'exécution des programmes ([A/74/6 \(Introduction\)](#), par. 23).

18. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses précédents projets de budget biennal, le Secrétaire général a indiqué que la méthode employée pour calculer les montants à inscrire au projet de budget s'appuyait sur les principes énoncés dans la résolution [47/212 A](#) de l'Assemblée générale, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (voir par exemple [A/72/6 \(Introduction\)](#) et [A/72/6 \(Introduction\)/Corr.1](#), par. 4). Le Comité rappelle également qu'au paragraphe 4 de sa résolution [72/261](#) sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019,

l'Assemblée a réaffirmé les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Dans sa résolution 72/266 A adoptée par la suite, l'Assemblée n'a prévu aucune disposition visant à modifier ces procédures et principes.

19. Dans son projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général n'indique pas quelle méthode a été employée pour établir le budget, mais fournit des informations sur la façon dont les variations de ressources ont été calculées et sur la procédure qui sera suivie en cas d'actualisation des prévisions budgétaires (A/74/6 (Introduction), par. 54 et 55). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sauf là où la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale en disposait autrement, le projet de budget-programme pour 2020 avait été établi conformément aux articles 1.3, 2.1, 2.2 et 2.3 et aux règles 102.1 et 102.2 du Règlement financier et règles de gestion financière et aux articles 4.1 à 6.3 et aux règles 104.1 à 106.2 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Toutefois, il a également été informé qu'aucune disposition de l'un ou l'autre de ces textes n'avait été suspendue ou modifiée officiellement à la suite de la résolution 72/266 A. En réponse à ses questions, il a en outre été informé que, selon le Secrétaire général, le projet de budget n'apportait aucune modification aux principes de la budgétisation des programmes, adoptés en 1974, ni à l'actuelle méthode d'établissement du budget, sauf celles découlant des décisions prises par l'Assemblée aux paragraphes 6 à 12 de la résolution 72/266 A.

**20. Le Comité consultatif estime que le projet de budget-programme pour 2020 présenté par le Secrétaire général ne répond pas pleinement aux demandes spécifiques formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A et ne respecte pas systématiquement les procédures et pratiques budgétaires établies. Des exemples précis sont donnés dans les paragraphes qui suivent.**

21. Le Comité consultatif constate que l'ordre des procédures d'examen menées par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif n'a pas été préservé, contrairement à ce que prévoit le paragraphe 12 de la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale. En effet, le projet de budget-programme pour 2020 a été présenté simultanément aux deux organes, la partie II ayant été examinée par le Comité du programme et de la coordination en juin 2019, au moment même où le Comité consultatif était saisi de la partie III. **Par conséquent, les prévisions de dépenses sont fondées, dans leur intégralité, sur un plan-programme qui n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée générale** (voir aussi par. 27 ci-dessous).

22. En outre, le Comité consultatif note que le projet de budget ne tient pas compte de la demande dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'évaluer l'incidence des changements concernant le cycle budgétaire sur les travaux de ses organes subsidiaires (résolution 72/266 A, par. 12). D'après ce qu'il a constaté lors de l'examen du projet de budget initial, le Comité estime que ces changements ont eu plusieurs conséquences, notamment sur la présentation en temps requis des documents et l'exhaustivité de l'information y figurant, le calendrier des réunions des organes subsidiaires, les services fournis à ces organes par le Secrétariat et l'ordre des points de l'ordre du jour dans le programme de travail de l'Assemblée. Exemple concret, rien n'a été prévu pour permettre à l'Assemblée d'examiner les incidences budgétaires des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination au sujet du plan-programme.

23. Le Comité consultatif rappelle que, selon la méthode établie pour l'établissement du budget biennal, qui a été utilisée lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour 2018-2019, c'est sur la base du montant révisé des crédits

ouverts pour l'exercice biennal précédent que l'on calcule le montant des variations de ressources et le montant des ressources demandées pour l'exercice suivant. En instaurant un exercice budgétaire annuel à titre expérimental et en éliminant l'esquisse budgétaire biennale sans établir de nouvelle base de comparaison permettant d'évaluer les ressources demandées pour l'exercice 2020, on s'est écarté de la pratique budgétaire établie (voir aussi par. 55 à 65 ci-dessous).

24. Le Comité consultatif rappelle également que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c'est-à-dire à l'issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auraient été apportées au cycle budgétaire, et décidé d'examiner à sa soixante-dix-septième session la mise en œuvre du budget sur une base annuelle, en vue de prendre une décision définitive sur la question (résolution [72/266 A](#), par. 6 et 7).

25. Enfin, à titre d'observation générale, le Comité consultatif note que, dans les chapitres du budget, l'accent est mis davantage sur les diverses entités et unités administratives du Secrétariat que sur le programme de travail et les plans prescrits au titre de chaque chapitre.

26. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'expliquer clairement et intégralement les méthodes approuvées qu'il entend appliquer lors de l'élaboration des projets de budget-programme pour les exercices 2021 et 2022, en citant les dispositions applicables des résolutions qu'elle a adoptées à cet égard, notamment les résolutions [47/212 A](#) et [72/266 A](#). En outre, le Secrétaire général devrait indiquer clairement quelles sont les dispositions et les règles que l'on pourrait officiellement suspendre ou ne plus appliquer pendant la période expérimentale.**

27. Le Comité consultatif note également que la présentation retenue par le Secrétaire général, qui a réuni le plan-programme et le projet de budget pour 2020 dans un seul rapport dont ont été saisis simultanément différents organes subsidiaires appuyés par les mêmes bureaux du Secrétariat, a eu une incidence sur les entretiens qu'il a eus avec les fonctionnaires du Secrétariat, le déroulement de la procédure d'examen et l'exactitude de l'information fournie dans la documentation (voir par. 46 et 47 ci-dessous). Il compte que le Secrétaire général achèvera son étude de l'incidence des changements concernant le cycle budgétaire sur les travaux des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, laquelle devrait comprendre des propositions visant à préserver l'ordre des procédures d'examen, et qu'il en transmettra les conclusions à l'Assemblée pour examen lors de la partie principale de sa soixante-quatorzième session.

28. Lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies ([A/72/492](#), [A/72/492/Add.1](#) et [A/72/492/Add.2](#)), le Comité consultatif a fait plusieurs observations sur les diverses propositions visant à améliorer la structure et la présentation des projets de budget-programme. En particulier, il a indiqué que, par principe, il était d'avis qu'il fallait maintenir le degré de détail et le volume d'informations dont bénéficiaient les instances chargées d'examiner les projets de budget, soulignant, entre autres, que les cadres de budgétisation axée sur les résultats devraient continuer de faire état de mesures spécifiques des résultats et que les listes détaillées de produits par programme devraient continuer à figurer dans le document budgétaire (voir [A/72/7/Add.24](#), par. 54). Il a encouragé le Secrétaire général à continuer de s'employer à améliorer la clarté et la présentation des informations figurant dans les documents budgétaires afin d'en faciliter l'examen par les États Membres (ibid., par. 55) et a dit supposer que, dans le cadre de la réforme de l'administration engagée par le Secrétaire général, toute autre proposition tendant à modifier la présentation et le contenu des projets de budget, selon le cas, serait soumise à l'Assemblée générale.

pour examen (ibid., par. 60) L'Assemblée a souscrit à ces observations au paragraphe 3 de sa résolution 72/266 A.

29. Dans le projet de budget-programme, le Secrétaire général donne des informations sur la présentation révisée du plan-programme et l'intégration de données relatives à l'exécution des programmes dans le document budgétaire (voir A/74/6 (Introduction), par. 22 à 45), ainsi que des précisions sur les éléments figurant dans tous les cadres de résultats, les mesures prises en vue d'améliorer les éléments constitutifs de la méthode de budgétisation axée sur les résultats (ibid., tableau 1) et la nouvelle présentation des produits (ibid., fig. IV).

30. **Tout en sachant bien que le Comité du programme et de la coordination et lui doivent étudier le projet de budget-programme chacun en fonction de son mandat, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, le Comité consultatif tient à souligner que les ressources demandées doivent être dûment justifiées.** À cet égard, il rappelle que, selon la pratique budgétaire établie, les ressources demandées dans le projet de budget-programme doivent être justifiées en fonction des éléments nécessaires à l'exécution des produits (art. 5.3 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation). Il note que, dans les précédents projets de budget biennal, les chapitres budgétaires faisaient apparaître les indicateurs de succès et les mesures de résultats associés aux réalisations escomptées. Par contraste, les chapitres du budget annuel pour 2020 présentent, à titre d'exemple, un seul résultat obtenu au cours de la période d'exécution budgétaire (2018) et un seul résultat escompté pour 2020 (rubriques « Coup de projecteur »), assortis chacun de leurs mesures de résultats (résultats effectivement obtenus pour 2018 et résultats prévus pour 2019 et 2020). Tout en notant que chacun des résultats mis en relief est décrit en détail (exposé dûment étayé des difficultés rencontrées, des réponses apportées et des résultats obtenus), le Comité constate que, sous sa nouvelle forme, le projet de budget-programme annuel ne présente pas d'informations complètes rendant compte de la totalité des activités prescrites dans le cadre de chaque sous-programme.

31. Pour ce qui est des postes et autres objets de dépense (partie III), le projet de budget indique comment est structurée et présentée l'information (ibid., par. 46 à 53). On y trouve notamment les éléments suivants : a) montant total des ressources nécessaires ; b) budget ordinaire : vue d'ensemble ; c) ressources par composante (organes directeurs, direction exécutive et administration, programme de travail et appui au programme) ; d) ressources par sous-programme (ibid., fig. V à IX). Certaines informations présentées auparavant dans des commentaires explicatifs ou des tableaux figurent désormais dans des figures ou des graphiques.

32. Le Comité consultatif constate que certains éléments d'information qui figuraient auparavant dans les chapitres du budget sont absents du projet de budget pour 2020, notamment : a) les tableaux récapitulatifs indiquant le montant des ressources financières demandées et le nombre de postes proposés par le Secrétaire général pour chacun des 34 chapitres du budget ; b) les commentaires explicatifs sur les postes et autres objets de dépense, y compris des informations sur les principales variations ; c) les informations sur les résultats obtenus par la composante Direction exécutive et administration, lesquelles ont été remplacées par des informations sur deux objectifs, l'un portant sur le respect des délais de soumission de la documentation, l'autre sur l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion ; d) des précisions sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle (voir aussi par. 48 à 50 ci-après). Certains de ces éléments d'information figurent désormais dans le document complémentaire mis à la disposition du Comité. Toutefois, en ce qui concerne les

variations de ressources, le Comité note que les informations figurant dans ce document au sujet de la répartition des ressources demandées par composante, sous-programme et catégorie budgétaire ne permettent pas toujours d'en faire l'analyse détaillée.

33. Tout en étant conscient des difficultés que pose le passage à un exercice budgétaire annuel, le Comité consultatif estime que la tâche est rendue plus difficile encore du fait de la présentation fragmentée de l'information budgétaire, de l'absence d'informations sur les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019 et des incidences qu'a la présentation révisée sur la procédure d'examen d'elle-même (voir par. 22 ci-dessus). Globalement, il estime que la nouvelle présentation budgétaire proposée par le Secrétaire général, en ne faisant pas clairement et explicitement le lien entre les ressources demandées et les activités dont le Secrétariat est chargé en vertu de son mandat, ne favorise pas la cohérence d'ensemble du budget.

34. Dans la nouvelle présentation, l'information relative aux programmes et l'information financière pour chaque sous-programme ou composante se trouvent dans plusieurs parties du fascicule budgétaire et du document complémentaire, alors qu'auparavant elles étaient présentées ensemble, le document complémentaire venant apporter des précisions pour permettre une analyse approfondie des diverses catégories de dépenses. Par exemple, l'information concernant le projet de plan-programme figure à la section A du fascicule budgétaire, tandis que la liste des mandats et des produits se trouve dans le document complémentaire.

35. Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a faites dans son rapport sur le rapport du Secrétaire général sur un nouveau modèle de gestion, observations approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, dans lesquelles il estimait que les cadres de budgétisation axée sur les résultats devraient continuer de faire état de mesures spécifiques des résultats et que les listes détaillées de produits par programme devraient continuer à figurer dans le document budgétaire (A/72/7/Add.24, par. 54). Après avoir examiné le projet de budget pour 2020, le Comité considère en outre que la liste complète des produits, qui rend compte de toutes les activités à mener aux fins de l'exécution des mandats et permet de justifier dans le détail les ressources demandées, doit figurer dans le projet de budget, dont il fait partie intégrante, et non pas dans le document complémentaire, qui n'est pas un document officiel de l'Organisation publié dans les six langues officielles.

36. En ce qui concerne la présentation de l'information financière, tout en notant que le fascicule du budget contient un diagramme à barres présentant les variations entre les ressources demandées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, le Comité consultatif souligne que les commentaires explicatifs sont pour la plupart très généraux et dépourvus d'éléments précis d'information. En outre, il n'est pas présenté d'informations agrégées par catégorie d'objets au niveau des programmes à des fins de comparaison, ce qui rend difficile l'analyse des évolutions et tendances générales. Le document complémentaire, qui auparavant présentait, pour chaque composante et sous-programme et chaque objet de dépense, des informations financières détaillées sur les ressources demandées au titre des postes et autres objets de dépense et leurs variations, n'apporte des explications sur la variation du montant des ressources demandées que dans de très rares cas.

37. En ce qui concerne la présentation des données, s'il estime que les figures et graphiques peuvent être utiles pour illustrer des tendances et présenter des

agrégats de données à des fins de comparaison et d'analyse, le Comité consultatif est d'avis que ces illustrations, qui occupent désormais une place considérable dans le fascicule principal du budget, devaient être utilisées avec discernement. De son point de vue, les figures et graphiques devraient venir compléter la présentation des données et non s'y substituer. Par exemple, il estime qu'il serait plus utile et éclairant de présenter les données concernant la répartition des ressources pour 2020 et la variation entre les ressources demandées et les crédits ouverts sous la forme d'un tableau où figureraient les chiffres, plutôt que sous la forme d'un diagramme à barres présentant uniquement le montant de la variation et sa valeur en pourcentage.

38. En ce qui concerne les améliorations apportées au projet de budget, le Comité consultatif note que les chapitres du budget contiennent désormais davantage d'informations sur les ressources financières globales fournies pour chaque programme, toutes sources confondues. En outre, chaque chapitre du budget présente en annexe un tableau récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires pour l'exercice 2020. Les informations sur les activités d'évaluation pour chaque chapitre sont désormais présentées de manière plus cohérente. Par ailleurs, des précisions sur les programmes de voyage proposés pour 2020 et les missions de consultants prévues au titre de chaque chapitre sont désormais fournies dans le document complémentaire. **Le Comité consultatif considère ces éléments comme des ajouts utiles qui faciliteront l'examen du projet de budget par les États Membres.**

39. **Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la pratique budgétaire en vigueur, c'est après que le Secrétaire général eut présenté un prototype approuvé par l'Assemblée générale que des changements importants ont été apportés à la structure et à la présentation du projet de budget-programme (voir [A/47/7/Add.9](#), par. 15 à 19). Il rappelle en outre l'observation qu'il a formulée dans le cadre de la réforme de l'administration engagée par le Secrétaire général et qu'a fait sienne l'Assemblée, à savoir qu'il supposait que toute autre proposition tendant à modifier la présentation et le contenu des projets de budget, selon le cas, serait soumise à l'Assemblée pour examen ([A/72/7/Add.24](#), par. 60). Par conséquent, au vu de l'ampleur des modifications apportées à la structure, au contenu et à la présentation du nouveau budget et des documents de planification, et compte tenu également des moyens considérables qui ont été déployés (voir par. 17 ci-dessus), le Comité se serait attendu à ce que le Secrétaire général se conforme à la pratique établie et obtienne au préalable l'assentiment de l'Assemblée générale.**

40. **Le Comité consultatif recommande que, pour les projets de budget annuel devant encore être établis au cours de la période expérimentale (2021 et 2022), l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les observations formulées ci-dessus soient prises en compte en vue de remédier aux défauts constatés.**

#### **Actualisation des coûts**

41. Il est indiqué dans le projet de budget qu'en application de la méthode actuelle le montant de l'actualisation des coûts fait l'objet d'une première estimation dans le projet de budget-programme pour 2020 et sera réévalué dans le rapport sur les prévisions révisées, qui sera présenté à l'Assemblée générale pour examen en décembre 2019 ([A/74/6](#) (Introduction), par. 55). Les prévisions de dépenses, avant actualisation des coûts, sont établies à partir des prévisions aux taux révisés de 2018-2019 présentées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ([A/73/493](#)). Ces montants ont été actualisés en fonction

des taux d'inflation prévus pour 2020. On trouve dans le projet de budget les coefficients d'ajustement et les taux d'ajustement au coût de la vie, ainsi que des informations concernant la méthode d'actualisation des coûts appliquée lors de l'établissement des prévisions budgétaires (A/74/6 (Introduction), par. 72 à 76, et annexe II, tableaux complémentaires 6 et 7).

42. Le montant prévu au titre de l'actualisation des coûts est de 71,6 millions de dollars, soit 2,5 % du projet de budget ordinaire (3,2 % si l'on exclut les missions politiques spéciales) (A/74/6 (Introduction), par. 76). **Le Comité consultatif reviendra sur cette question dans le cadre de son examen du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions révisées pour le projet de budget-programme pour 2020, qui tiendront compte de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et des taux d'inflation.**

#### **Rapport final sur l'exécution du budget**

43. Le Secrétaire général fait savoir que si le montant total des dépenses engagées en 2020 était supérieur au montant approuvé dans le budget du fait d'un dépassement des crédits ouverts au titre des postes (variation des taux de vacance, des coûts standard, du taux d'inflation et des taux de change), il demanderait, compte tenu du montant final des dépenses consacrées aux programmes, l'ouverture d'un crédit supplémentaire dans le cadre du rapport final sur l'exécution du budget qui serait présenté après la clôture de l'exercice 2020 (ibid., par. 55). **Le Comité consultatif est d'avis que la procédure d'examen du rapport final sur l'exécution du budget manque de clarté et compte que le Secrétaire général donnera de plus amples explications à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

#### **Taux de vacance**

44. En ce qui concerne les taux de vacance appliqués dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général fait savoir que les taux de vacance approuvés pour les postes reconduits (8,6 % pour les administrateurs et 6,6 % pour les agents des services généraux) et pour les nouveaux postes (50 %) ont été maintenus, comme indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité consultatif note qu'à titre de comparaison les taux moyens effectifs de vacance de postes étaient de 8,0 % pour les administrateurs et de 6,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019 (ibid., par. 75). Il note également que, dans son projet de budget pour 2020, le Secrétaire général applique un taux de vacance de 50 % pour les six postes dont il propose la réaffectation (voir également par. 78 du présent rapport). On trouvera aux paragraphes 73 à 94 ci-après de plus amples informations sur les postes vacants, en particulier ceux qui sont vacants depuis plus de deux ans.

45. Compte tenu de l'annualisation de l'exercice budgétaire et de l'examen en cours des ressources demandées pour les missions politiques spéciales, le Comité consultatif a sollicité des éclaircissements sur la question des taux de vacance de postes appliqués dans différents projets de budget aux nouveaux postes ou aux postes réaffectés. **Le Comité consultatif compte revenir sur cette question dans le cadre de l'additif qu'il établira concernant les prévisions relatives aux missions politiques spéciales, qui figurent dans le projet de budget pour 2020.**

#### **Documents budgétaires**

46. Pour ce qui est des documents dont il a été saisi pour examen, le Comité consultatif note que l'information financière et les textes explicatifs approuvés figurant dans les différents chapitres du projet de budget ont dû être corrigés ou

actualisés dans de nombreux cas, parfois à la suite de la réunion du Comité sur le chapitre concerné du projet de budget. Si seules deux de ces corrections ont abouti à la publication en bonne et due forme de rectificatifs aux chapitres du budget, le Comité note que des modifications ont été apportées au texte, aux chiffres ou aux données apparaissant dans les chapitres du budget, et ce, dans plus de la moitié des 36 chapitres, le chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) ayant fait l'objet entre le 22 mai et le 8 juillet 2019 de quatre nouveaux tirages « pour raisons techniques » et le chapitre 29 (Services communs d'appui) ayant fait l'objet entre le 21 mai et le 12 juillet 2019 de sept nouveaux tirages portant chacun sur une composante différente.

47. Le Comité consultatif reconnaît que beaucoup de ces corrections peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'agit du premier projet de budget pour un exercice annuel, ainsi que par les modifications connexes apportées à la structure et à la présentation des documents budgétaires. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour que les procédures de vérification s'améliorent au Secrétariat en vue de l'établissement de la version définitive des futurs projets de budget. En ce qui concerne la pratique future de l'Organisation, lorsque des modifications de fond sont apportées au texte ou aux données figurant dans les projets de budget, le Comité compte que, au lieu de faire l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques, les documents concernés feront l'objet de rectificatifs en bonne et due forme.**

#### **Informations sur la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle**

48. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses commentaires et observations sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, il a noté que les informations sur l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle, qui étaient communiquées dans le projet de budget, étaient souvent incomplètes. Il a précisé que ces informations devraient être présentées avec la cohérence nécessaire pour tous les chapitres du budget ([A/72/7](#), par. 35).

49. Dans le projet de budget pour 2020, présenté selon la nouvelle formule, les informations sur les recommandations des organes de contrôle n'apparaissent plus dans les chapitres du budget ; elles figurent désormais dans les compléments d'information sur les prévisions budgétaires. Le Comité consultatif note par ailleurs que le niveau de précision des informations fournies varie selon le chapitre du budget. Par exemple, on trouve dans le chapitre 17 (ONU-Femmes) des informations détaillées sur les mesures prises pour appliquer 19 recommandations figurant dans trois rapports distincts du Comité des commissaires aux comptes. En revanche, dans le chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), des informations ont été données sur l'application d'une seule recommandation figurant dans le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Dans certains cas, aucune information n'est fournie sur la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle.

50. Des renseignements sur la suite donnée aux recommandations ayant été formulées par les organes de contrôle et par le Comité consultatif figurent dans les projets de budget-programme depuis la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale (voir résolution [52/220](#), sect. II, par. 8). **Le Comité consultatif estime que ces renseignements sont utiles lorsqu'il s'agit d'examiner les ressources demandées. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à faire figurer dans la documentation budgétaire, pour tous les chapitres, des informations récapitulatives cohérentes sur la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et par le Comité.**

## B. Ressources demandées

51. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le projet de budget-programme pour la période 2020 s'élève à 2 868,3 millions de dollars avant actualisation des coûts, dont 643,9 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une diminution de 79,2 millions de dollars (2,7 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019 (voir également par. 55 à 65 ci-dessous). Un montant supplémentaire de 71,6 millions de dollars est prévu pour l'actualisation préliminaire, ce qui signifie que le montant total demandé est de 2 939,9 millions de dollars, soit 0,3 % de moins que le crédit ouvert pour 2019 [A/74/6 (Introduction), par. 57)]. Le Comité consultatif note que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019, approuvé par l'Assemblée générale, s'est élevé au total à 5 816,7 millions de dollars<sup>7</sup>.

52. Le Secrétaire général fait savoir que sont pris en compte dans son projet de budget : a) des ajustements techniques entraînant une réduction nette de 78,7 millions de dollars, imputable au non-renouvellement de crédits en 2019 et à la révision de la part des ressources nécessaires pour les activités cofinancées imputée au budget ordinaire (89,3 millions de dollars), qui est partiellement contrebalancée par une augmentation de 10,6 millions de dollars des ressources demandées du fait de la budgétisation en année pleine des 130 postes créés en 2019 ; b) une augmentation de 18,2 millions de dollars pour les mandats nouveaux et élargis ; et c) d'autres changements représentant une diminution nette de 18,6 millions de dollars, dont les réductions prévues (59,2 millions de dollars) en partie compensées par les changements à l'initiative du Secrétaire général et les rééquilibrages proposés à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres (40,6 millions de dollars) (ibid., par. 62 à 66). Les effets nets des changements proposés décrits ci-dessus, ventilés par titre du budget, sont indiqués dans le projet de budget (ibid., tableau 5) et les changements, en fonction des trois principaux facteurs, sont présentés sous forme graphique dans le rapport (ibid., fig. XI). Les discussions se poursuivent sur les ajustements concernant le projet de budget pour 2020, qui sont examinés aux paragraphes 66 à 72 ci-après. On trouvera dans l'annexe II du présent rapport, une ventilation, par chapitre du budget et par objet de dépenses, des prévisions de dépenses pour 2020, comparées au crédit ouvert en 2019.

53. En ce qui concerne l'évolution générale des financements approuvés au titre du budget ordinaire et des dépenses connexes durant les exercices précédents, le Comité consultatif s'est fait communiquer les précisions qui sont récapitulées dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2  
**Évolution générale des financements approuvés au titre du budget ordinaire et des dépenses connexes entre 2006-2007 et 2016-2017**

(En dollars des États-Unis)

| <i>Exercice biennal</i> | <i>Budget ordinaire</i>   |                             |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                         | <i>Crédits définitifs</i> | <i>Dépenses définitives</i> |
| 2006-2007               | 4 193 772 400             | 4 146 278 000               |
| 2008-2009               | 4 799 914 500             | 4 749 421 000               |
| 2010-2011               | 5 416 433 700             | 5 414 152 000               |
| 2012-2013               | 5 565 067 800             | 5 524 829 000               |

<sup>7</sup> En application des résolutions 73/280 A-C et 73/279 B de l'Assemblée générale.

| <i>Exercice biennal</i> | <i>Budget ordinaire</i>   |                             |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                         | <i>Crédits définitifs</i> | <i>Dépenses définitives</i> |
| 2014-2015               | 5 808 565 500             | 5 688 535 000               |
| 2016-2017               | 5 682 779 000             | 5 654 207 100               |

54. **Le Comité consultatif rappelle une fois encore qu'à son avis, les ressources nécessaires au Secrétariat et la structure générale de ses effectifs doivent toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats (A/68/7, par. 19 ; A/70/7, par. 21 ; et A/72/7, par. 54).** Les observations et les recommandations détaillées du Comité consultatif sur le montant des ressources demandées sont présentées dans les sections correspondantes du chapitre II du présent rapport.

#### **Base de comparaison pour le projet de budget**

55. Avant le cycle budgétaire annuel de 2020, la méthode établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A voulait que ce soit le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget ayant trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et les crédits révisés de l'exercice biennal précédant l'exercice budgétaire qui servent de base au calcul des variations des ressources et du montant des ressources à demander. Le Comité consultatif note que le cycle budgétaire annuel a abouti à l'élimination de l'esquisse budgétaire biennale, qui établissait auparavant une estimation préliminaire pour l'exercice budgétaire à venir, à partir de laquelle les variations proposées pouvaient également être évaluées.

56. Dans son projet de budget pour 2020, le Secrétaire général indique que l'évolution entre les ressources proposées pour 2020 et le crédit ouvert pour 2019 est calculée sur la base de la part pour 2019 du crédit révisé approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 73/280 A-C au titre de l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/6 (Introduction), par. 54). Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale n'a pas expressément approuvé la part pour 2019 du crédit révisé. Le montant global du crédit ouvert pour 2019, tel qu'il ressort des tableaux budgétaires figurant dans l'introduction au projet de budget-programme, s'élève à 2 947 478 500 dollars (ibid., tableaux 3 et 5) ; et annexe II, tableaux 1 à 3).

57. En réponse à sa demande concernant la façon dont ce chiffre avait été calculé et la répartition entre 2018 et 2019 du montant révisé du crédit, le Comité consultatif a reçu une ventilation par chapitre du budget, y compris la répartition en pourcentage des ressources entre les deux années, qui est reproduite à l'annexe III du présent rapport. Le Comité consultatif note que le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019, soit au total 5 816,7 millions de dollars, comprend un montant supplémentaire de 4,9 millions de dollars découlant de l'adoption de la résolution 73/279 B par l'Assemblée générale. Au total, la part de 2019 représente 50,7 % de ce montant révisé. **Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, les projets de budget présenteront des chiffres ventilés concernant le montant des crédits ouverts, avec indication des résolutions spécifiques de l'Assemblée générale auxquelles ils se rapportent.**

58. En ce qui concerne la différence de 78 millions de dollars entre les parts pour 2018 et pour 2019 du crédit révisé, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la répartition des ressources entre chaque année tenait compte des décisions de l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme et des prévisions et rapports révisés sur l'exécution du budget-programme, de sorte que la part pour 2019 était

supérieure à celle pour 2018. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une ventilation de cette différence, qui indiquait que le montant plus élevé prévu pour 2019 s'expliquait principalement par les ressources supplémentaires approuvées pour différents projets de construction (17,1 millions de dollars), la part du Secrétariat dans le système des coordonnateurs résidents (13,6 millions de dollars), les prévisions révisées pour les activités relatives aux droits de l'homme (12,9 millions de dollars), les missions politiques spéciales (13,3 millions de dollars) et l'instauration au Siège des Nations Unies de conditions de travail souples (6,6 millions de dollars). En outre, il a été informé que l'augmentation de 4,5 millions de dollars du crédit ouvert pour 2019 était attribuable à la création de nouvelles sections au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Département de l'appui opérationnel et au Bureau de l'informatique et des communications, en application de la résolution 72/266 B<sup>8</sup>.

59. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements, mais n'en a pas reçu, au sujet de ces ajustements apportés au crédit ouvert pour 2019. **Il compte que l'Assemblée générale recevra, lorsqu'elle examinera le projet de budget, des renseignements détaillés sur la différence entre les parts pour 2018 et pour 2019 du crédit révisé et les ajustements correspondants apportés au montant du crédit ouvert pour 2019** (voir également les observations formulées au titre de la section 29 du chapitre II ci-après).

60. Le Comité consultatif note que le projet de budget contient également, à des fins de comparaison, des informations sur le montant des dépenses effectives pour 2018, qui se sont élevées à 2 812 millions de dollars [voir A/74/6 (Introduction), tableau 5, note a)]. Il constate que le montant du projet de budget pour 2020 est supérieur de 56,3 millions de dollars au montant effectif des dépenses en 2018. Il rappelle qu'à l'occasion de son rapport sur les mesures proposées par le Secrétaire général pour améliorer la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, il a été informé, à sa demande, qu'en 2018, des dépenses autres que celles afférentes aux postes au titre des activités relevant du budget ordinaire avaient dû être reportées afin de gérer le problème de trésorerie auquel l'Organisation était confrontée et que le montant des dépenses ainsi reportées s'élevait à plus de 80 millions de dollars à la fin de l'année (voir A/73/891, par. 4). Le Comité a en outre été informé que les directeurs de programme étaient invités à faire preuve d'une stricte discipline budgétaire et à réduire les dépenses, tout en veillant à l'exécution efficace des programmes. En 2018, la réduction n'a touché que les dépenses autres que celles afférentes aux postes. En 2019, les directeurs de programme ont été priés de ralentir le recrutement pour les postes vacants. **Compte tenu des mesures prises pour reporter les dépenses au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le Comité consultatif estime que la pratique antérieure consistant à analyser les dépenses effectives de la période budgétaire précédente pour évaluer le projet de budget pour la période suivante ne constitue pas une méthode de comparaison pleinement fiable dans le cas du projet de budget pour 2020.**

61. Le Comité consultatif estime néanmoins qu'il est important de choisir une base de comparaison pour déterminer l'ampleur de la variation des ressources d'un exercice à l'autre et pour procéder à une analyse approfondie des écarts entre les différentes rubriques budgétaires. Il note également que si le crédit révisé avait été réparti également entre 2018 et 2019, ce qui aurait donné une base de comparaison de 2 908,4 millions de dollars, la réduction globale du projet de budget entre 2019 et 2020 aurait été de 39,1 millions de dollars.

<sup>8</sup> Ces nouvelles structures ont été proposées dans le contexte de l'additif au rapport du Secrétaire général sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies (A/72/492/Add.2).

62. Le Comité consultatif sait que le projet de budget du Secrétaire général pour 2020 est le premier budget annuel présenté en application de la résolution [72/266 A](#) de l'Assemblée générale. Il est donc conscient des problèmes rencontrés pour présenter des informations et des données budgétaires qui facilitent la comparaison entre les ressources proposées pour 2020 et les ressources approuvées pour 2018-2019 en l'absence d'une estimation préliminaire approuvée pour 2020 présentée dans une esquisse budgétaire ou d'un montant approuvé du crédit pour 2019.

63. Le Comité consultatif prend en compte le caractère transitoire du projet de budget pour 2020 et a examiné divers éléments lors de son examen, notamment : le montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 ; le crédit ouvert pour 2019, tel que déterminé par le Secrétaire général ; les dépenses effectives de 2018 et les dépenses effectives de janvier à mai 2019 (voir chap. II ci-après). **Néanmoins, il estime que le Secrétaire général aurait pu fournir une explication et une justification plus complètes du montant du crédit ouvert pour 2019, qui a servi de base de comparaison pour le projet de budget pour 2020.**

64. **Pour l'exercice 2021, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'utiliser comme base de comparaison le montant du crédit ouvert pour 2020, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-quatorzième session.**

65. Par ailleurs, le Comité consultatif note que le montant de 7,4 millions de dollars inclus dans le crédit révisé pour 2019 au titre du chapitre 33 (Sûreté et sécurité) n'est plus pris en compte dans la partie correspondante du projet de budget pour 2020 mais a été redéployé entre les autres chapitres du budget. On trouvera d'autres observations du Comité à ce sujet dans la section pertinente du chapitre II du présent rapport.

#### **Classification des variations des ressources**

66. En ce qui concerne les ajustements techniques proposés, le projet de budget présente la répartition des réductions de 89,3 millions de dollars qui découlent du non-renouvellement de crédits et de la révision de la part des ressources nécessaires pour les activités cofinancées imputée au budget ordinaire ([A/74/6 \(Introduction\)](#), tableau 6). Ces réductions se répartissent principalement comme suit : 49,4 millions de dollars au titre des dépenses d'équipement en raison des dépenses non renouvelables liées au plan stratégique patrimonial et à d'autres projets de construction ; 15,6 millions de dollars au titre des dépenses non renouvelables découlant des décisions du Conseil des droits de l'homme ; 12,1 millions de dollars au titre des dépenses non renouvelables liées à la gestion souple de l'espace de travail et à la part des ressources nécessaires pour le projet de progiciel de gestion intégré en 2019 ; et 5,9 millions de dollars au titre des dépenses non renouvelables approuvées pour les services de conférence. Ces réductions sont contrebalancées par des dépenses supplémentaires de 10,6 millions de dollars au cours de la période 2020 résultant du coût en année pleine de 130 nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019, dont la répartition est indiquée dans le projet de budget (*ibid.*, tableau 7). Ces nouveaux postes sont principalement les suivants : emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés pour le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar en application de la résolution [39/2](#) du Conseil des droits de l'homme ; postes réaffectés en 2019 à l'intérieur du sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) en application de la résolution [72/266 B](#) de l'Assemblée générale ; et postes inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) qui ont été approuvés dans le cadre du projet de budget-programme pour 2018-2019 en application de la résolution [72/261](#) de l'Assemblée générale.

67. On trouvera dans le projet de budget (ibid., tableau 8) des informations sur les incidences financières des nouveaux mandats et des mandats élargis. Des ressources supplémentaires sont nécessaires notamment pour apporter un appui aux nouvelles conférences intergouvernementales prévues en vertu de diverses résolutions de l'Assemblée générale (6,2 millions de dollars) et pour donner suite aux mandats élargis des missions politiques spéciales, à savoir : la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (7,1 millions de dollars).

68. Le projet de budget présente une répartition, par titre du budget, de la réduction nette de 18,6 millions de dollars attribuable aux « autres changements », à savoir les changements qui sont à l'initiative du Secrétaire général et les rééquilibrages proposés à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres (ibid., tableau 9). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette réduction s'expliquait par des gains de productivité potentiels de 59,2 millions de dollars mis en évidence dans un examen interne réalisé par les directeurs de programme, contrebalancés par des dépenses supplémentaires de 40,6 millions de dollars résultant des changements à l'initiative du Secrétaire général et d'autres rééquilibrages. Il a également reçu une ventilation de ces changements, par chapitre du budget, qui est présentée dans le tableau 3 ci-après. Une ventilation plus détaillée, par chapitre du budget, a également été communiquée au Comité, à sa demande (voir aussi par. 71 ci-dessous).

Tableau 3

**Changements à l'initiative du Secrétaire général et autres rééquilibrages, et gains de productivité escomptés, par chapitre du budget**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Chapitre</i>                                                                                               | <i>Changements à l'initiative<br/>du Secrétaire général<br/>et autres rééquilibrages</i> | <i>Gains<br/>de productivité<br/>escomptés</i> | <i>Total</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------|
| 1. Politique, direction et coordination d'ensemble                                                            | 330,7                                                                                    | —                                              | 330,7        |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social<br>et gestion des conférences          | (141,1)                                                                                  | (7 420,1)                                      | (7 561,2)    |
| 3. Affaires politiques                                                                                        | 1 052,5                                                                                  | (20 880,6)                                     | (19 828,1)   |
| 4. Désarmement                                                                                                | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 5. Opérations de paix                                                                                         | —                                                                                        | (904,4)                                        | (904,4)      |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace                                                                        | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 7. Cour internationale de Justice                                                                             | 1 322,1                                                                                  | —                                              | 1 322,1      |
| 8. Affaires juridiques                                                                                        | 17 806,2                                                                                 | —                                              | 17 806,2     |
| 9. Affaires économiques et sociales                                                                           | (404,1)                                                                                  | (721,1)                                        | (1 125,2)    |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États<br>insulaire en développement | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement<br>de l'Afrique                      | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 12. Commerce et développement                                                                                 | —                                                                                        | (694,5)                                        | (694,5)      |
| 13. Centre du commerce international                                                                          | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 14. Environnement                                                                                             | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 15. Établissements humains                                                                                    | —                                                                                        | —                                              | —            |
| 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme<br>et justice pénale             | —                                                                                        | —                                              | —            |

| <i>Chapitre</i>                                                                                    | <i>Changements à l'initiative<br/>du Secrétaire général<br/>et autres rééquilibrages</i> | <i>Gains<br/>de productivité<br/>escomptés</i> | <i>Total</i>      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| 17. ONU-Femmes                                                                                     | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| 18. Développement économique et social en Afrique                                                  | 18,8                                                                                     | (468,8)                                        | (450,0)           |
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique                                | —                                                                                        | (478,1)                                        | (478,1)           |
| 20. Développement économique en Europe                                                             | —                                                                                        | (348,4)                                        | (348,4)           |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes                     | —                                                                                        | (518,9)                                        | (518,9)           |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale                                         | (62,9)                                                                                   | (363,8)                                        | (426,7)           |
| 23. Programme ordinaire de coopération technique                                                   | 3 289,0                                                                                  | —                                              | 3 289,0           |
| 24. Droits de l'homme                                                                              | —                                                                                        | (1 912,8)                                      | (1 912,8)         |
| 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance                         | —                                                                                        | (1 081,9)                                      | (1 081,9)         |
| 26. Réfugiés de Palestine                                                                          | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| 27. Aide humanitaire                                                                               | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| 28. Communication globale                                                                          | 232,6                                                                                    | (1 717,8)                                      | (1 485,2)         |
| 29. Services de gestion et d'appui <sup>a</sup>                                                    | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité                         | 3 224,4                                                                                  | (906,3)                                        | 2 318,1           |
| B. Département de l'appui opérationnel                                                             | 7 695,5                                                                                  | (12 305,8)                                     | (4 610,3)         |
| C. Bureau de l'informatique et des communications                                                  | 1 816,1                                                                                  | (1 196,7)                                      | 619,4             |
| E. Administration (Genève)                                                                         | 1 788,7                                                                                  | (1 267,1)                                      | 521,6             |
| F. Administration (Vienne)                                                                         | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| G. Administration (Nairobi)                                                                        | 1 021,3                                                                                  | —                                              | 1 021,3           |
| 30. Contrôle interne                                                                               | 242,1                                                                                    | —                                              | 242,1             |
| 31. Activités administratives financées en commun                                                  | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| 32. Dépenses spéciales                                                                             | 6 918,1                                                                                  | —                                              | 6 918,1           |
| 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | (7 376,4)                                                                                | —                                              | (7 376,4)         |
| 34. Sûreté et sécurité                                                                             | —                                                                                        | (2 161,9)                                      | (2 161,9)         |
| 35. Compte pour le développement                                                                   | —                                                                                        | —                                              | —                 |
| 36. Contributions du personnel                                                                     | 1 803,0                                                                                  | (3 842,2)                                      | (2 039,2)         |
| <b>Total</b>                                                                                       | <b>40 576,6</b>                                                                          | <b>(59 191,2)</b>                              | <b>(18 614,6)</b> |

<sup>a</sup> Le document A/74/6 (Sect. 29 D) concernant les centres mondiaux de services est en attente de l'approbation par l'Assemblée générale du dispositif de prestation de services centralisée.

69. Il est également indiqué dans le projet de budget que les dépenses supplémentaires découlant des changements qui sont à l'initiative du Secrétaire général et des autres rééquilibrage sont imputables notamment à : l'augmentation des ressources nécessaires associée essentiellement à la transformation proposée de 60 emplois temporaires et d'autres ressources non affectées aux postes en lien avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 (17,8 millions de dollars) ; le renforcement des besoins de formation (2,4 millions de dollars) ; la part estimée des ressources nécessaires pour le projet Umoja imputée au budget ordinaire (4,5 millions de dollars) ; les ressources nécessaires pour couvrir le coût de l'assurance maladie après la cessation de service (6,9 millions de dollars) ; et les ressources supplémentaires demandées pour renforcer

l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de la coopération technique (3,3 millions de dollars) (A/74/6 (Introduction), tableau 9).

70. En ce qui concerne les réductions des dépenses devant découler de gains de productivité, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'elles se répartissaient notamment entre les éléments suivants : 19,8 millions de dollars au titre des ressources demandées pour les missions politiques spéciales ; 12,3 millions principalement au titre de la location de locaux, suite à la résiliation des baux de location permise par l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail en 2018-2019 et de la négociation d'un rabais ponctuel à valoir sur le renouvellement d'un autre bail de location ; 7,4 millions de dollars principalement à la suite de mesures destinées à réorganiser les activités de traduction contractuelle et à rationaliser d'autres méthodes et procédures de travail au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ainsi que des actions engagées au titre de chapitres budgétaires spécifiques pour rationaliser les procédures, tirer parti de la technologie et redistribuer les tâches (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, contrairement à ces dernières années, aucune des suppressions de postes proposées dans le projet de budget pour 2020 n'était directement imputable au déploiement ou à l'application d'Umoja.

71. **Le Comité consultatif estime que d'autres améliorations sont nécessaires pour mieux expliquer et préciser les variations des ressources dans les futurs projets de budget, en particulier celles qui découlent des mesures d'efficacité, des gains de productivité et des améliorations technologiques. Il compte que des informations détaillées sur ces variations, par chapitre du budget, seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

72. **Le Comité consultatif est également d'avis qu'une plus grande clarté s'impose en ce qui concerne la classification des variations des ressources, en particulier pour faire une distinction entre celles qui découlent des mandats nouveaux et élargis et celles qui sont à l'initiative du Secrétaire général, de l'autre.**

### C. Questions relatives aux postes et au personnel

Tableau 4  
Postes nécessaires

| Postes                         | Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur |              |                               | Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |              |                               | Total        |              |                               |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|
|                                | 2019                                                   | 2020         | Augmentation/<br>(diminution) | 2019                                                          | 2020         | Augmentation/<br>(diminution) | 2019         | 2020         | Augmentation/<br>(diminution) |
| <b>Chapitres des dépenses</b>  |                                                        |              |                               |                                                               |              |                               |              |              |                               |
| Permanents                     | 4 746                                                  | 4 742        | (4)                           | 5 087                                                         | 4 995        | (92)                          | 9 833        | 9 737        | (96)                          |
| Temporaires                    | 70                                                     | 176          | 106                           | 68                                                            | 86           | 18                            | 138          | 262          | 124                           |
| <b>Total partiel</b>           | <b>4 816</b>                                           | <b>4 918</b> | <b>102</b>                    | <b>5 155</b>                                                  | <b>5 081</b> | <b>(74)</b>                   | <b>9 971</b> | <b>9 999</b> | <b>28</b>                     |
| <b>Chapitre 3 des recettes</b> |                                                        |              |                               |                                                               |              |                               |              |              |                               |
| Permanents                     | 13                                                     | 13           | —                             | 55                                                            | 52           | (3)                           | 68           | 65           | (3)                           |
| Temporaires                    | —                                                      | —            | —                             | —                                                             | —            | —                             | —            | —            | —                             |
| <b>Total partiel</b>           | <b>13</b>                                              | <b>13</b>    | <b>—</b>                      | <b>55</b>                                                     | <b>52</b>    | <b>(3)</b>                    | <b>68</b>    | <b>65</b>    | <b>(3)</b>                    |

| Postes       | Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur |              |                               | Agents des services généraux<br>et des catégories apparentées |              |                               | Total         |               |                               |
|--------------|--------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------|
|              | 2019                                                   | 2020         | Augmentation/<br>(diminution) | 2019                                                          | 2020         | Augmentation/<br>(diminution) | 2019          | 2020          | Augmentation/<br>(diminution) |
| <b>Total</b> |                                                        |              |                               |                                                               |              |                               |               |               |                               |
| Permanents   | 4 759                                                  | 4 755        | (4)                           | 5 142                                                         | 5 047        | (95)                          | 9 901         | 9 802         | (99)                          |
| Temporaires  | 70                                                     | 176          | 106                           | 68                                                            | 86           | 18                            | 138           | 262           | 124                           |
| <b>Total</b> | <b>4 829</b>                                           | <b>4 931</b> | <b>102</b>                    | <b>5 210</b>                                                  | <b>5 133</b> | <b>(77)</b>                   | <b>10 039</b> | <b>10 064</b> | <b>25</b>                     |

73. Le tableau 4 ci-dessus permet de comparer les postes demandés pour 2020 au tableau d'effectifs autorisé pour 2019 au titre des chapitres des dépenses et des recettes<sup>9</sup>. L'effectif total proposé pour 2020 au titre de tous les chapitres du budget s'élève à 10 064 postes permanents et temporaires, ce qui représente une augmentation nette de 25 postes par rapport au tableau d'effectifs autorisé pour 2019. Il s'agit de 9 999 postes proposés au titre des chapitres des dépenses du budget ordinaire, soit une augmentation nette de 28 postes par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour 2019, et de 65 postes permanents proposés au titre des chapitres des recettes, soit une réduction proposée de 3 postes. Dans l'ensemble, cette augmentation nette tient compte des 121 postes qu'il est proposé de transformer et des 25 postes qu'il est proposé de créer, compensée en partie par la suppression proposée de 118 postes.

#### Prise en compte des modifications proposées dans le projet de budget pour 2020

74. Sur les 25 postes qu'il est proposé de créer, 12 relèveraient du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : ces créations de postes permettraient de renforcer l'appui à certains projets, notamment la préparation du *Journal des Nations Unies* et la réorganisation des activités de traduction contractuelle et de faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à l'élaboration de contenus multicanaux. Sept des postes qu'il est proposé de créer relèveraient du chapitre 28 (Communication globale) : ces créations de poste permettraient de fournir des services de diffusion sur le Web à l'appui des travaux des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de renforcer le Centre d'information des Nations Unies à Colombo. L'un des postes qu'il est proposé de créer relèverait du chapitre 20 (Développement économique en Europe) : la création de ce poste permettrait de renforcer dans son ensemble la coordination et l'exécution du programme de travail. Un autre relèverait du chapitre 29E [Administration (Genève)] : la création de ce poste permettrait de gérer l'exploitation des nouveaux équipements audiovisuels à l'appui des services de conférence. En outre, il est proposé de créer quatre postes temporaires au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), dans le cadre de la constitution progressive des effectifs du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar [ibid., par. 68 b) et g)].

75. Le projet de budget fait également apparaître des propositions concernant la transformation de 121 postes comme suit : a) 60 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) seront transformés en postes temporaires, dont 58 seront inscrits au chapitre 8 (Affaires juridiques), à l'appui du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, et 2 au chapitre 4 (Désarmement), en vue de la création au Moyen-

<sup>9</sup> Les 9 971 postes permanents et temporaires approuvés au titre des chapitres des dépenses pour 2019 comprennent les 9 959 postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 en application de la résolution 72/261 de l'Assemblée générale ainsi que 12 nouveaux postes approuvés ultérieurement en application des résolutions 73/261, 73/262, 73/267 et 73/279.

Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ; b) 60 postes qui étaient financés jusqu'à présent au moyen de ressources extrabudgétaires seront inscrits au chapitre 8 (Affaires juridiques), au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; c) un poste sera inscrit au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), en vue de renforcer la Section de l'analyse de gestion [ibid., par. 68 c), h) et i)].

76. Sur les 118 postes qu'il est proposé de supprimer au titre des chapitres des dépenses, 52 sont inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 13 le sont au chapitre 28 (Communication globale), 12 au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) et 7 au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) [ibid., par. 68 a)]. Les 34 autres postes qu'il est proposé de supprimer sont répartis sur huit autres chapitres du budget-programme. Il est en outre proposé de supprimer trois postes au titre des chapitres des recettes.

77. Dans le projet de budget, il est proposé de transférer 12 postes du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), en vue de la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communication [ibid., par. 68 d)]. Il y est proposé également de reclasser 39 postes, dont 24 relevant du chapitre 2 [ibid., par. 68 f) i)] et 6 relevant du chapitre 29C [ibid., par. 68 f) viii)], ainsi que de déclasser 1 poste relevant du chapitre 9 [Affaires économiques et sociales (ibid., par. 68 f) iii)].

78. Il y est proposé en outre de réaffecter cinq postes relevant du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et un poste relevant du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) [ibid., par. 68 e) i) et ii)]. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le concept de « réaffectation » apparaissait pour la première fois dans le projet de budget-programme et qu'il était conforme à la pratique suivie dans le cadre des opérations de maintien de la paix<sup>10</sup>. Il a été proposé d'appliquer un taux de vacance de 50 % aux postes réaffectés, étant donné qu'ils entraînent un changement dans les fonctions exercées (voir par. 44 du présent rapport).

79. Le projet de budget fait apparaître une ventilation du tableau d'effectifs proposé, par titre du budget, type de modification et cause de la modification (ibid., tableaux 11 à 13). Des précisions concernant les postes permanents et temporaires approuvés pour 2019 et proposés pour 2020, par chapitre du budget et par classe, y sont également présentées (ibid., annexe II, tableau complémentaire 4).

80. Dans l'ensemble, le Comité consultatif note que, pour 16 chapitres et 1 sous-chapitre du budget, il n'y a aucun changement dans la répartition des postes prévue pour 2020 par rapport aux effectifs approuvés pour 2019. Des diminutions nettes de postes sont proposées pour 10 chapitres et 3 sous-chapitres du budget, dont les plus importantes concernent le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (51 postes) ; le sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) (23 postes) ; le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) (12 postes). Deux chapitres et deux sous-chapitres bénéficieraient quant à eux d'une augmentation nette des postes : le chapitre 8 (Affaires juridiques) (122 postes), le sous-chapitre 29B (Département de l'appui

<sup>10</sup> Dans le contexte des opérations de maintien de la paix, une réaffectation de poste est proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.

opérationnel) (16 postes), le sous-chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (11 postes) et le chapitre 4 (Désarmement) (2 postes). On trouvera à l'annexe IV du présent rapport une répartition par chapitre du budget des changements apportés au nombre de postes inscrits au budget ordinaire. Des précisions sur les tableaux d'effectifs proposés, y compris une ventilation par classe et les modifications proposées pour 2020, figurent dans les sections correspondantes du chapitre II du présent rapport.

81. Le Comité consultatif note que, dans certains chapitres du budget, les modifications qu'il est proposé d'apporter aux postes sont présentées comme étant sans incidence sur les coûts. **Le Comité consultatif souligne que les propositions concernant les postes doivent toujours être justifiées au cas par cas, compte tenu des ressources nécessaires pour absorber la charge de travail et assurer l'exécution des programmes et activités prescrits (A/72/7, par. 87).**

### Répartition des effectifs

82. On trouve dans l'introduction du projet de budget-programme (fig. XII) des précisions sur la répartition des postes, par catégorie, sur les 10 dernières années. La figure fait apparaître une diminution de la proportion d'agents des services généraux et des catégories apparentées : de 56 % en 2010-2011, elle devrait être de 51 % en 2020 (sur la base des prévisions). En conséquence, le ratio entre les postes d'agent des services généraux et les postes d'administrateur devrait passer de 1,26 à 1,03 au cours de la même période.

83. Le Comité consultatif note que le tableau d'effectifs global présenté dans le projet de budget pour 2020 fait apparaître des augmentations nettes dans toutes les classes, à l'exception de la catégorie des services généraux, qui affiche une réduction nette de 74 postes. Il note que, si on excluait les propositions faites au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) (voir par. 80 ci-dessus), le projet de budget se traduirait par une réduction nette du nombre global de postes des classes P-3 et P-2, à savoir 16 et 6 postes respectivement (A/74/6 (Introduction), tableau 13).

84. Le Comité consultatif rappelle que, au paragraphe 41 de sa résolution 70/247 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer, lorsqu'il faisait des propositions relatives à la dotation en effectifs, quelle serait leur incidence sur la structure hiérarchique de l'Organisation, afin que soit réglé le problème persistant de l'augmentation du nombre des postes de classe D-1 et de rang supérieur. Par la suite, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Comité a noté que le nombre de postes de haut niveau (de classe D-1 et de rang supérieur) avait augmenté de plus de 11 % depuis l'exercice biennal 2008-2009 (A/72/7, par. 89). Dans son projet de budget pour 2020, le Secrétaire général propose une augmentation nette de 9 postes de haut niveau (de classe D-1 et de rang supérieur) (A/74/6 (Introduction), tableau 13). Le Comité a obtenu, à sa demande, une liste des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint ou de sous-secrétaire général. Au 2 août 2019, ceux-ci étaient au nombre de 147 au Secrétariat<sup>11</sup>, soit 31 de moins (17 %) qu'en mai 2017.

85. L'Assemblée générale a, à plusieurs reprises, noté avec préoccupation l'augmentation du nombre de postes au sommet de la structure hiérarchique du Secrétariat et le nombre relativement faible de postes aux classes les moins élevées, et prié le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes pour inverser cette tendance et de faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget (voir, par

<sup>11</sup> Postes financés au moyen de tous les types de ressources, y compris les fonctionnaires engagés en vertu d'un contrat-cadre ou d'un contrat prévoyant une rémunération d'un dollar par an.

exemple, la résolution [71/263](#), par. 33). Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées lors de l'examen des projets de budget successifs et dans les rapports sur la gestion des ressources humaines concernant l'effet préjudiciable que cette tendance a sur la capacité de l'Organisation d'attirer et de former de jeunes talents dans le cadre de ses efforts de rajeunissement<sup>12</sup>.

**86. Le Comité constate de nouveau avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat dans le projet de budget fait apparaître une fois de plus une augmentation du nombre des postes de classe D-1 et de rang supérieur (voir aussi [A/68/7](#), par. 102 ; [A/70/7](#), par. 88 ; [A/72/7](#), par. 93). Il déplore en outre que le projet de budget ne contienne aucune information concernant les mesures prises par le Secrétaire général pour inverser cette tendance, en dépit des demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [70/247](#) et [71/263](#).**

**87. Le Comité consultatif craint toujours que les réductions de postes d'administrateur de rang inférieur n'aient une incidence négative sur les initiatives en cours en matière de gestion des ressources humaines, telles que le programme Jeunes administrateurs, et les autres efforts déployés en vue d'atteindre des objectifs importants dans le domaine des ressources humaines, tels que ceux relatifs à l'équilibre géographique et à la parité femmes-hommes, et de rajeunir les effectifs du Secrétariat. Le Comité formule de nouveau la recommandation qu'il a faite à l'occasion de son examen des rapports les plus récents du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines, à savoir qu'il y ait une analyse plus approfondie de la question et qu'elle soit assortie de recommandations sur des solutions à long terme, que le Secrétaire général devra présenter à l'Assemblée générale pour examen ([A/73/497](#), par. 15 et 82).**

**88. Compte tenu de la tendance persistante, qui consiste à proposer des réductions d'effectifs à la classe des administrateurs auxiliaires, et ce, en dépit des préoccupations exprimées à plusieurs reprises par le Comité consultatif et l'Assemblée générale, le Comité se prononce contre la proposition de supprimer six postes P-2 qui figure dans le projet de budget du Secrétaire général pour 2020. Il s'agit de deux postes relevant du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et de quatre postes relevant des chapitres 3 (Affaires politiques), 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 20 (Développement économique en Europe) et 28 (Communication globale).**

**89. En ce qui concerne les postes et les emplois de temporaire financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, on peut voir dans le tableau 4 de l'introduction que quelque 1 357 postes seront financés par des quotes-parts hors budget ordinaire en 2020 (contre 1 344 postes en 2019)<sup>13</sup>. En ce qui concerne les postes et emplois de temporaire financés au moyen de ressources extrabudgétaires, il est prévu qu'il y en ait 20 900 en 2020 pour l'ensemble des chapitres du budget, contre 20 806 en 2019. De plus amples informations sur le nombre estimatif de postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires figurent dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Introduction\)](#), annexe II, tableau complémentaire 9). On trouve également les prévisions concernant les postes dans les tableaux récapitulatifs qui figurent dans les sections correspondantes du chapitre II du présent rapport.**

<sup>12</sup> Voir [A/66/7](#), par. 86 ; [A/68/7](#), par. 86 et 87 ; [A/69/572](#), par. 105 ; [A/71/557](#), par. 41 ; [A/73/497](#), par. 14.

<sup>13</sup> Compte non tenu des décisions sur les ressources financières que l'Assemblée générale a prises dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

### **Postes vacants de longue date et indemnités de fonctions**

90. Lors de son examen des précédents projets de budget et propositions portant sur la gestion des ressources humaines, le Comité consultatif a estimé qu'il fallait déterminer s'il convenait de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus et, le cas échéant, en justifier dûment le maintien dans le projet de budget. Faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression ([A/72/7](#), para. 97 ; [A/70/7](#), par. 90 ; [A/68/7](#), par. 107).

91. Le Comité consultatif note que l'introduction du projet de budget pour 2020 ne comporte pas de liste récapitulative des postes vacants depuis deux ans ou plus, comme cela se faisait par le passé ; il y a maintenant une liste par chapitre et cette information se trouve dans le document complémentaire portant sur chacun des chapitres du budget, qui est mis à la disposition du Comité. Ayant demandé des précisions, le Comité a également obtenu des informations sur tous les postes vacants, ainsi que des informations concernant la nature des postes vacants de longue date et les efforts déployés pour les pourvoir. Il a également été informé, comme suite à ses questions, qu'en raison de difficultés de trésorerie, les directeurs de programme avaient été priés de ralentir les activités de recrutement visant à pourvoir les postes vacants (voir par. 60 du présent rapport). Des précisions sur les postes vacants relevant des différents chapitres du budget figurent dans les observations et recommandations du Comité sur les chapitres correspondants (voir chapitre II du présent rapport).

92. La question des postes vacants de longue date est également liée à la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions aux personnes qui occupent temporairement ces postes vacants. Le Comité consultatif rappelle que tout fonctionnaire appelé à assumer, à titre temporaire et pendant plus de trois mois, toutes les fonctions et responsabilités attachées à un poste manifestement plus élevé que le sien peut, dans des cas exceptionnels, bénéficier d'une indemnité de fonctions (disposition 3.10 b) du Règlement du personnel). Il rappelle également que, dans son rapport sur les états financiers vérifiés de l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2017, le Comité des commissaires aux comptes a relevé qu'en 2016-2017, il avait été procédé à 2 468 affectations temporaires donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, dont 718 dépassaient une durée d'un an ([A/73/5 \(Vol. I\)](#), chap. II, par. 94). Le Comité des commissaires aux comptes a conclu que l'octroi de ces indemnités ne s'était pas limité à des cas exceptionnels pendant l'exercice biennal 2016-2017 (*ibid.*, par. 96).

93. Dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour 2020, le Comité consultatif a demandé des renseignements sur tous les postes pourvus au moyen d'affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les titulaires de ces affectations temporaires remplaçaient parfois les fonctionnaires qui avaient été officiellement sélectionnés pour occuper les postes concernés mais étaient eux-mêmes en affectation temporaire et gardaient un droit sur leur poste. Dans les cas où il a estimé que ces affectations temporaires avaient été excessives, le Comité a donné des précisions dans ses observations portant sur les chapitres correspondants du budget, lesquelles figurent au chapitre II du présent rapport.

94. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et formule de nouveau la recommandation que l'Assemblée générale avait déjà fait sienne, à savoir que tous les postes actuellement vacants et ceux qui le seront devraient être pourvus rapidement et que les recrutements pour ce faire devraient être menés à bien promptement ([A/73/755](#), par. 79 ; [A/73/799](#), par. 8 ; [A/73/498](#), par. 20).** Il recommande également que l'Assemblée générale

prie le Secrétaire général de faire figurer dans tous les futurs projets de budget, y compris ceux concernant les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix, des renseignements sur les affectations temporaires donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, et notamment sur la durée de ces affectations et l'avancement des procédures de recrutement correspondantes. Le Comité entend revenir sur la question quand il examinera les prochains rapports sur la gestion des ressources humaines.

## D. Objets de dépense autres que les postes

### Autres dépenses de personnel

95. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour 2020 s'élèvent à 174,5 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution de 9,4 millions de dollars (5,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Les autres dépenses de personnel comprennent : a) le personnel temporaire pour les réunions ; b) le personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; c) les heures supplémentaires et les sursalaires de nuit ; d) les contrats de vacataire ; e) les autres dépenses liées au personnel ; f) l'assurance maladie après la cessation de service. On trouvera des informations sur les différentes rubriques de cette catégorie de dépenses à l'annexe V du présent rapport.

96. Le Comité consultatif note que la réduction globale des ressources demandées s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du fait de la transformation proposée de ces postes au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) et de la baisse du nombre de postes demandés au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) pour l'exécution de mandats spécifiques émanant du Conseil des droits de l'homme, en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre des chapitres 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et 32 (Dépenses spéciales) pour financer la hausse des dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

97. Au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), un montant de 60,5 millions de dollars est prévu pour 2020. La liste des 521 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) financés au 30 avril 2019 figure dans l'introduction au projet de budget-programme (A/74/6 (Introduction), annexe II, tableau complémentaire 11). Le Comité consultatif constate que ce chiffre représente une augmentation de 72 emplois (16 %) par rapport au nombre indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/6 (Introduction), annexe, tableau complémentaire 14). Le Comité s'est fait communiquer des informations sur le nombre d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) financés au titre de chaque chapitre du budget de 2015 à 2019. **Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Le Comité réaffirme que tous les emplois de temporaire (autre que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, doivent être pleinement justifiés dans les futurs projets de budget, qu'ils aient ou non déjà été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (A/71/836, par. 128).**

### Frais de voyage

98. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2020 s'élèvent à 23,31 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution globale de 0,29 millions de dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts

pour 2019. Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique le détail des ressources demandées pour les voyages du personnel par chapitre du budget (à l'exclusion des voyages effectués dans le cadre des missions politiques spéciales) ([A/74/6 \(Introduction\)](#), annexe II, tableau complémentaire 12). On trouve dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif des précisions sur les projets de voyage et les ressources prévues pour 2020 au titre de chaque chapitre du budget. Après avoir examiné ces informations, le Comité note que, dans certains cas, les plans de voyage proposés et les ressources nécessaires correspondantes ne sont pas pleinement justifiés. On trouvera dans les sections pertinentes du chapitre II ci-après les observations et recommandations formulées par le Comité à ce sujet. **Le Comité consultatif rappelle son observation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 B, selon laquelle les ressources prévues pour les voyages officiels devraient être utilisées judicieusement ([A/72/7/Add.44](#), par. 7). Le Comité souligne à nouveau qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat ([A/70/7](#), par. 108, et [A/72/7](#), par. 107).**

99. En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de son examen des projets de budget pour l'exercice biennal 2018-2019, il a noté que plus de la moitié des départements et bureaux du Secrétariat avaient un taux d'application inférieur à 50 %, ce qui a entraîné des frais de voyage beaucoup plus élevés que nécessaires. Sur la recommandation du Comité, l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/261, a prié le Secrétaire général de mettre en place des mesures visant à restreindre les ressources allouées au titre des voyages aux départements et bureaux qui ne progressent pas dans le respect des délais de réservation des billets et qui ne fournissent pas d'explication écrite en cas de non-respect ([A/72/7](#), par. 108 et 109).

100. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget-programme pour 2020, des informations sur les taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion figurent désormais dans un tableau récapitulatif à la rubrique Direction exécutive et administration de chaque chapitre du budget, y compris les taux prévus et effectifs pour 2018 ainsi que les taux cibles pour 2019 et 2020. **Le Comité consultatif note que les taux d'application se sont globalement améliorés en 2018 dans plusieurs chapitres du budget et que des objectifs ambitieux ont été fixés pour 2019 et 2020. Le Comité estime que des plans et stratégies concrets devraient être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget** (voir également les observations formulées sur ce point dans les sections correspondantes du chapitre II ci-après).

### Consultants

101. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 65/247, l'Assemblée générale s'était inquiétée de ce que l'Organisation avait recours à plus de consultants, en particulier pour l'exécution d'activités de fond. Plus récemment, l'Assemblée a réaffirmé, dans plusieurs résolutions, que le recours aux consultants devait être limité au strict minimum et qu'il ne fallait faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, soulignant que l'Organisation devait mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme (résolutions 70/247, par. 45, et 71/263, par. 34).

102. Le Comité consultatif rappelle également que, dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, il a demandé au

Comité des commissaires aux comptes de procéder à un audit de performance sur le recours aux consultants dans l'ensemble du Secrétariat. Dans son rapport ultérieur sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2017, le Comité des commissaires aux comptes a soulevé un certain nombre de préoccupations concernant le recours aux consultants, notamment les limites liées aux fichiers correspondants, les carences des procédures de sélection et le non-respect des dispositions de l'instruction administrative applicable. Le Comité a également noté qu'au moment de son audit, le module d'Inspira conçu pour la sélection des consultants et des vacataires n'était pas opérationnel pour les entités du Siège (A/73/5 (Vol. I), chap. II, par. 100 à 146).

103. Les ressources demandées au titre des consultants pour 2020 se montent à 14,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation globale de 1,8 million de dollars (15 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (A/74/6 (Introduction), annexe II, tableau complémentaire 3). Cette hausse est principalement imputable à l'accroissement des dépenses prévues au titre des chapitres 8 (Affaires juridiques), 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et 18 (Développement économique et social en Afrique). On trouve dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif des précisions sur les services de consultants prévus pour 2020 au titre de chaque chapitre du budget. En examinant les informations communiquées pour chaque chapitre du budget, le Comité a relevé que, parfois, l'ampleur des services de consultants prévus, le recours à des consultants plutôt qu'aux compétences internes, la durée prévue des services, la catégorie d'expérience requise ou le niveau de rémunération pouvaient être mis en cause. On trouvera, au chapitre II du présent rapport, des observations et des recommandations relatives à cette question dans le cadre des chapitres budgétaires pertinents.

**104. Le Comité consultatif rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme, comme indiqué par l'Assemblée générale. Le Comité compte que les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans le cadre de son récent audit de performance sur le recours de consultants seront appliquées rapidement.**

#### **Subventions et contributions**

105. Les ressources demandées au titre des subventions et contributions pour 2020 s'élèvent à 189,7 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution globale de 52,8 millions de dollars (21,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (A/74/6 (Introduction), annexe II, tableau complémentaire 3). Le Comité consultatif note que cette importante variation ne fait l'objet d'aucune explication dans l'introduction au projet de budget-programme pour 2020. Après avoir examiné les chapitres du budget, le Comité note que l'un des principaux facteurs à l'origine de cette variation tient à un ajustement technique de 49,4 millions de dollars, correspondant à la suppression des dépenses non renouvelables pour 2019 au titre des grands projets d'équipement (voir également chap. II, sect. 33, ci-après).

106. Lors de l'examen de la catégorie de dépenses relative aux subventions et contributions du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Comité consultatif a relevé que les ressources nécessaires au titre de cette catégorie comprenaient : a) une subvention forfaitaire destinée à financer les dépenses de gestion et d'administration du HCR ; b) la part des dépenses prévues pour le Centre du commerce international à la charge du Secrétariat ; c) la part des services de conférence de Vienne à la charge de l'Organisation ; d) la part des dépenses cofinancées des dispositifs de sécurité sur le terrain à la charge du Secrétariat ; e) les

ressources demandées au titre du Compte pour le développement ; f) diverses dépenses au titre du chapitre 29 (Services de gestion et d'appui). Le Comité a été informé que les montants demandés au titre de cette catégorie de dépenses dans plusieurs autres chapitres devaient notamment servir à financer des bourses, les voyages de participants à des réunions, des formations et les services de consultants et d'experts engagés par des partenaires d'exécution. À l'époque, il avait estimé qu'il convenait de procéder à une analyse de cette catégorie de dépenses afin que les informations présentées dans les prochains rapports budgétaires soient plus transparentes et plus cohérentes ([A/72/7](#), par. 114 à 116).

**107. Le Comité consultatif note avec préoccupation que le projet de budget-programme pour 2020 ne donne pas suffisamment de détails sur les différents éléments figurant dans la catégorie des dépenses relatives aux subventions et contributions, qui varient en nature et en ampleur selon le chapitre du budget-programme. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget une analyse détaillée de cette catégorie de dépenses afin d'améliorer la transparence et la cohérence des informations relatives à ces dépenses.**

## **E. Ressources extrabudgétaires**

108. Comme il est indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, le détail des ressources extrabudgétaires qui devraient être disponibles en 2020, dont le montant total s'élève à 12,4 milliards de dollars, figure dans le tableau complémentaire 9 de l'annexe II de l'introduction au projet de budget-programme pour 2020.

109. Le Comité consultatif examine également les budgets administratifs, les budgets d'appui ou les budgets institutionnels de divers fonds, programmes et entités des Nations Unies et présente des rapports correspondants, dont on trouvera la liste à l'annexe VI du présent rapport. Ce faisant, le Comité continue d'accorder une attention particulière aux initiatives menées à l'échelle du système, notamment à divers projets de transformation et de réforme de la gestion.

110. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution [35/217](#) de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. Depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, il a examiné les demandes du Secrétaire général tendant à la création ou à la reconduction des postes de la classe D-1 et de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires. La liste de ces demandes figure dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

**Demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur examinées par le Comité consultatif entre août 2017 et juillet 2019**

| <i>Poste</i>                                                                                                                                                                                                        | <i>Date de la demande</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Reconduction d'un poste de chef des observateurs électoraux (D-1) au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine                                                                                           | Novembre 2017             |
| Création d'un poste de directeur adjoint (D-1) au Bureau de lutte contre le terrorisme et d'un poste de chef de bureau (D-1) au Bureau du Secrétaire général adjoint à lutte contre le terrorisme                   | Novembre 2017             |
| Reconduction d'un poste de coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (SGA) au Cabinet du Secrétaire général | Décembre 2017             |
| Création d'un poste de chef de bureau (D-1) en Libye au Bureau pour la coordination des affaires humanitaires                                                                                                       | Janvier 2018              |
| Création d'un emploi de conseiller spécial du Secrétaire général pour le Sahel (SSG)                                                                                                                                | Mars 2018                 |
| Création d'un poste d'administrateur général (D-1) au Groupe du développement durable du Cabinet du Secrétaire général                                                                                              | Avril 2018                |
| Création de cinq postes de chef de bureau (D-1) pour l'Éthiopie, le Niger, le Nigéria, l'Ukraine et le Yémen au Bureau de la coordination des affaires humanitaires                                                 | Mai 2018                  |
| Création de postes (D-1 et rang supérieur) pour l'application des décisions de l'Assemblée générale relatives à la redynamisation du système des coordonnateurs résidents                                           | Août 2018                 |
| Création de cinq postes (D-1) au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, à New York et à Addis-Abeba                                                                                    | Septembre 2018            |
| Reconduction d'un poste de coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (SGA) au Cabinet du Secrétaire général | Novembre 2018             |
| Reconduction d'un poste de chef des observateurs électoraux (D-1) au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine                                                                                           | Novembre 2018             |
| Création de deux postes (D-1) au Bureau de lutte contre le terrorisme et création de deux postes (D-2 et D-1) au Bureau du Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme                               | Décembre 2018             |
| Création de quatre postes (D-1) à la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Siège (demande initiale)                                              | Janvier 2019              |
| Création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de directeur du Bureau de la programmation (D-2) au Cabinet du Secrétaire général pour fournir un appui direct au Secrétaire général               | Avril 2019                |

| <i>Poste</i>                                                                                                                                                                                         | <i>Date de la demande</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Création d'un poste de haut-représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations (SGA) au Cabinet du Secrétaire général                                                                  | Mai 2019                  |
| Création de quatre postes (D-1) à la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Siège ( <i>renouvellement d'une demande initiale</i> ) | Juin 2019                 |

111. Le Comité consultatif rappelle les paragraphes 39 à 41 de la résolution [64/243](#), dans laquelle l'Assemblée générale a notamment souligné que tous les postes extrabudgétaires devaient absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire, que les ressources extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation, et que les projets de budget-programme devaient donner des indications claires et précises concernant ces ressources, afin que la distinction soit faite entre les contributions volontaires et statutaires et les dépenses d'appui aux programmes. Le Comité continue de souligner qu'il est important d'appliquer avec cohérence les dispositions de ladite résolution à tous les chapitres du budget.

## F. Coopération avec les autres organes des Nations Unies

112. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/7](#)), le Comité consultatif a présenté plusieurs rapports distincts sur diverses questions administratives et budgétaires à divers organes des Nations Unies concernant les documents énumérés à l'annexe VI du présent rapport.

## G. Conclusion

113. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 11 380 700 dollars au total (avant actualisation des coûts) l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour 2020.

## Chapitre II

### Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

#### Prévisions de dépenses

#### Titre premier

#### Politiques, direction et coordination d'ensemble

#### Chapitre premier

#### Politiques, direction et coordination d'ensemble

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A à C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 137 295 900          |
| 2018 : dépenses effectives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 61 573 100           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 75 995 800           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 76 743 500           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 9 465 800            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 344 920 800          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 1)</a>]. Voir également ci-dessus le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution <a href="#">73/308</a> concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

I.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 au titre du chapitre premier du budget ordinaire s'élèvent à 76 743 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 747 700 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 1\)](#), annexe II ; voir également ci-dessus le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

I.2 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques. Ils représentent une augmentation de 417 000 dollars se répartissant comme suit : i) une augmentation de 148 000 dollars au titre du Cabinet du Secrétaire général, relative à un poste de secrétaire général(e) adjoint(e) créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué ([A/74/6 \(Sect. 1\)](#), par. 1.41) ; ii) une augmentation de 184 100 dollars au titre du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, liée à la budgétisation en année pleine d'un poste (P-5) et d'un emploi de temporaire (P-4) financé à la rubrique Autres dépenses de personnel, qui ont été créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suite à la résolution [72/245](#) de l'Assemblée générale, dans le contexte du projet de

budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué (ibid., par.1.69) ; iii) une augmentation de 84 900 dollars au titre du Bureau de la déontologie, liée à la budgétisation en année pleine d'un poste (P-4) créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué (ibid., par. 1.179) ;

b) Autres changements. Ils représentent une augmentation de 330 700 dollars, qui tient essentiellement à : i) une variation de 218 100 dollars s'expliquant principalement par la proposition de créer un emploi de temporaire de classe P-5, qui serait géré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en vue d'aider le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale à assurer la continuité des activités et le transfert des connaissances entre les présidences et les sessions, et de contribuer à l'établissement du rapport de fin de mandat de la présidence ainsi qu'à la transmission des informations lors de la passation de pouvoirs (ibid., par.1.7) ; ii) une augmentation de 109 000 dollars au titre du Comité des commissaires aux comptes (et de son secrétariat) correspondant principalement aux frais de l'audit du plan stratégique patrimonial mené en application des dispositions de la partie V de la résolution 68/247 A de l'Assemblée générale (ibid., par.1.13).

I.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau I. 1, dans lequel sont récapitulés les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020. Y figurent également les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de quotes-parts hors budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires.

Tableau I.1  
**Effectifs**

|                                                                             | Nombre | Classe                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                                                     |        |                                                                                      |
| <b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b> |        |                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                             | 10     | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1G(1°C) et 2 G(AC)                                       |
| Postes proposés pour 2020                                                   | 10     | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1G(1°C) et 2 G(AC)                                       |
| <b>Comité des commissaires aux comptes</b>                                  |        |                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                             | 6      | 1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)                                                              |
| Postes proposés pour 2020                                                   | 6      | 1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)                                                              |
| <b>Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit</b>            |        |                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                             | 2      | 1 P-5 et 1 G(AC)                                                                     |
| Postes proposés pour 2020                                                   | 2      | 1 P-5 et 1 G(AC)                                                                     |
| <b>Cabinet du Secrétaire général</b>                                        |        |                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                             | 92     | 1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1°C) et 39 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020                                                   | 92     | 1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1°C) et 39 G(AC) |
| <b>Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève</b>   |        |                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                             | 17     | 1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C) et 6 G(AC)                        |
| Postes proposés pour 2020                                                   | 17     | 1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C) et 6 G(AC)                        |

|                                                                                                                                                | Nombre     | Classe                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne</b>                                                                      |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 9          | 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)                                                                  |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 9          | 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)                                                                  |
| <b>Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi</b>                                                                     |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 7          | 1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL                                                                               |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 7          | 1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL                                                                               |
| <b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé</b>                             |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 11         | 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)                                                           |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 11         | 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)                                                           |
| <b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit</b> |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 8          | 1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)                                                              |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 8          | 1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)                                                              |
| <b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants</b>                      |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 10         | 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)                                                           |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 10         | 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)                                                           |
| <b>Bureau de la Défenseuse des droits des victimes</b>                                                                                         |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 4          | 1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)                                                                            |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 4          | 1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)                                                                            |
| <b>Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies</b>                                                                       |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 21         | 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(1°C) et 3 AL                                                       |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 21         | 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 5 G(1°C) et 3 AL                                                       |
| <b>Bureau de l'administration de la justice</b>                                                                                                |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 40         | 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 G(AC) et 3 AL                                               |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 40         | 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 G(AC) et 3 AL                                               |
| <b>Bureau de la déontologie</b>                                                                                                                |            |                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019                                                                                                                | 9          | 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)                                                    |
| Postes proposés pour 2020                                                                                                                      | 9          | 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)                                                    |
| <b>Total des postes approuvés pour 2018-2019<sup>a</sup></b>                                                                                   | <b>246</b> | <b>1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 33 P-3, 5 P-2/P-1, 14 G(1°C), 80 G(AC) et 9 AL</b> |
| <b>Total des postes proposés pour 2020</b>                                                                                                     | <b>246</b> | <b>1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 33 P-3, 5 P-2/P-1, 14 G(1°C), 80 G(AC) et 9 AL</b> |

*Quotes-parts hors budget ordinaire*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Postes prévus pour 2020 2 1 P-5 et 1 P-4

**Cabinet du Secrétaire général**

Postes prévus pour 2020 5 1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)

**Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies**

Postes prévus pour 2020 9 3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)

**Bureau de l'administration de la justice**

Postes prévus pour 2020 1 1 P-3

|                                                                                                                                                | Nombre | Classe                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bureau de la déontologie</b>                                                                                                                |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 3      | 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)                                                              |
| <i>Ressources extrabudgétaires<sup>b</sup></i>                                                                                                 |        |                                                                                      |
| <b>Comité des commissaires aux comptes</b>                                                                                                     |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 1      | 1 G(AC)                                                                              |
| <b>Cabinet du Secrétaire général</b>                                                                                                           |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 16     | 6 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1°C) et 1 G(AC)                                  |
| <b>Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève</b>                                                                      |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 3      | 3 G(AC)                                                                              |
| <b>Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi</b>                                                                     |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 2      | 1 P-4 et 1 G(AC)                                                                     |
| <b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé</b>                             |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 1      | 1 P-5                                                                                |
| <b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit</b> |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 8      | 3 D-1, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)                                                |
| <b>Système des coordonnateurs résidents</b>                                                                                                    |        |                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                                                                                                                        | 1 141  | 13 SSG, 42 D-2, 84 D-1, 148 P-5, 99 P-4, 19 P-3, 5 G(1°C), 5 G(AC), 267 AL et 459 AN |

<sup>a</sup> Dans sa résolution [73/279 A](#), l'Assemblée générale a approuvé la création de huit postes (1 poste de Sous-Secrétaire général(e), 1 poste P-4, 3 postes P-3, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 1 poste d'agent local) pour 2019.

<sup>b</sup> Il est mentionné à l'annexe II du rapport publié sous la cote [A/74/6 \(Sect. 1\)](#) l'existence de 33 autres postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, du Fonds d'affectation spéciale pour le Pacte mondial et du fonds d'affectation spéciale de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies.

## Observations et recommandations concernant les postes

I.4 Comme indiqué dans le tableau I. 1, le Secrétaire général propose au total 246 postes pour 2020, soit un nombre inchangé par rapport au nombre de postes approuvés pour 2019.

### *Postes vacants*

I.5 À sa demande de précisions à ce sujet, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mai 2019, il y avait 13 postes vacants, dont 9 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux, et qu'un seul de ces postes était vacant depuis plus d'un an en raison d'un congé de maladie de longue durée. La question des postes vacants est examinée plus haut au chapitre I ci-dessus.

### *Indemnité de fonctions*

I.6 En réponse à ses questions sur ce point, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 31 mai 2019, cinq postes étaient occupés par des fonctionnaires qui recevaient une indemnité de fonctions [1 D-1, 1 P-5 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)], dont un poste occupé depuis plus d'un an (poste D-1 de Chef de service, Affaires politiques). La question de l'utilisation de l'indemnité de fonctions est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus.

**I.7 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

I.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élevaient à 38 164 400 dollars, soit une augmentation nette de 416 100 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Cette augmentation s'explique principalement par : a) la proposition de créer un emploi de temporaire de classe P-5 dont le titulaire serait chargé d'appuyer le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, ce qui représente un montant de 218 100 dollars (ibid., par. 1.7 ; voir également par. I.2 b) ci-dessus et les par. I.11 à I.16 ci-après) ; b) la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et en application de la résolution 72/245 de l'Assemblée générale, d'un emploi de temporaire de classe P-4 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué (voir par. I. 2 a) ci-dessus) ; c) les frais, d'un montant de 109 000 dollars, découlant de l'audit du plan stratégique patrimonial par le Comité des commissaires aux comptes (voir par. I.2 b) ci-dessus).

*Autres dépenses de personnel*

I.9 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2019, huit emplois de temporaire (autres que pour les réunions) étaient inscrits au chapitre premier. La question de l'utilisation de ces emplois de temporaire est examinée au chapitre I ci-dessus.

**I.10 Sous réserve des observations et recommandations formulées au paragraphe I.16 ci-dessous, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

**Observations et recommandations générales**

*Assemblée générale*

I.11 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au titre des ressources autres que les postes destinées à offrir un soutien à la présidence de l'Assemblée générale, qui s'élève à 1 352 200 dollars, fait apparaître une augmentation nette de 218 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. La variation s'explique par la création proposée d'un poste de classe P-5, qui serait géré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en vue d'aider le Bureau de la présidence de l'Assemblée. Ce poste a pour objectif d'assurer la continuité des activités et le transfert des connaissances entre les présidences et les sessions, et de contribuer à l'établissement du rapport de fin de mandat de la présidence et à la transmission des informations lors de la passation de pouvoirs (A/74/6 (Sect. 1), par. 1.7). Ayant demandé des précisions sur la gestion de la mémoire institutionnelle et de la continuité entre les présidences de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux résolutions 58/126 et 68/246 de l'Assemblée, le Département avait fourni au fil des ans un appui fonctionnel et analytique au Bureau de façon à assurer la continuité des activités et le transfert du savoir institutionnel et des compétences pertinentes. L'appui fourni par la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, au sein du Département, se limite aux aspects procéduraux des travaux ainsi qu'aux pratiques établies et aux précédents de l'Assemblée. Le Comité a été informé que les connaissances institutionnelles dont le Bureau avait besoin concernaient son

fonctionnement interne, y compris les aspects politiques de ses travaux. Il a également été informé que, le mandat de la présidence étant d'une année, le renouvellement du personnel rendait difficile la préservation des connaissances institutionnelles sur le fonctionnement interne du Bureau et des capacités connexes. Il a en outre été informé que le (la) Président(e) était chargé(e) chaque année par l'Assemblée d'organiser de nombreuses réunions de haut niveau et réunions thématiques, et que le Bureau avait du mal à s'acquitter de cette responsabilité car une nouvelle équipe devait se familiariser avec ses travaux tous les 12 mois.

I.12 Le Comité consultatif note que le poste P-5 proposé est le même que celui qui figurait dans le projet de budget-programme pour 2018-2019. Il note également que, dans sa résolution 72/313, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui proposer, dans le projet de budget-programme pour 2020, une révision des ressources allouées au Bureau de la présidence. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la présidence continuait d'exercer de plus en plus d'activités, et que la charge de travail du Bureau ne cessait de s'alourdir en conséquence. Pour la session en cours, ce dernier était notamment chargé : de préparer 20 réunions de haut niveau et autres manifestations convoquées par l'Assemblée générale ; de travailler sur d'autres priorités arrêtées d'un commun accord, liées notamment aux femmes et aux personnes handicapées ; de fournir un appui dans le cadre des manifestations de haut niveau prévues pour septembre 2019 et des activités de 32 coanimateurs et coprésidents ; d'organiser des réunions de coordination mensuelles avec les représentants d'autres organes principaux, notamment le Secrétaire général, le Président du Conseil économique et social et le (la) Président(e) du Conseil de sécurité. Le Comité a en outre été informé que le (la) titulaire de ce poste jouerait un rôle essentiel en apportant à la présidence de l'Assemblée générale l'appui nécessaire à l'organisation de ces activités.

I.13 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'appui fourni au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale par les différents départements du Secrétariat se présentait sous les formes suivantes : a) du personnel destiné à prêter main forte au Bureau (dont 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) ainsi que deux agents des services généraux (Autres classes) fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ; b) des services informatiques assurés par le Bureau des technologies de l'information et des communications ; c) des services de sécurité offerts par le Département de la sûreté et de la sécurité ; d) une assistance et des conseils juridiques dispensés par le Bureau des affaires juridiques ; e) un(e) porte-parole fourni par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général. Le Comité prend note de l'appui que le Secrétariat met à la disposition du Bureau de la présidence, y compris la période de chevauchement approuvée d'un mois pour chacun des quatre postes (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) du Bureau (voir par. I.16 ci-dessous).

I.14 Le projet de budget indique que le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale bénéficie également de ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 681 700 dollars (A/74/6 (Sect. 1), annexe II). Ces ressources viendraient compléter les autres ressources mises à la disposition du Bureau aux fins de l'exécution de diverses activités, et permettraient notamment de renforcer les capacités de celui-ci en le dotant de personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire (ibid., par. I.5). Ayant reçu, comme suite à ses questions, des informations sur les ressources extrabudgétaires dont disposait le Bureau, le Comité consultatif note que 2,4 millions de dollars de contributions volontaires ont été versés par les États Membres pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et que 2,1 millions de dollars ont été reçus pendant la soixante-treizième session. En outre, il a été informé que les ressources extrabudgétaires reçues avaient permis de financer deux postes (P-2) pendant la soixante-douzième session et quatre [1 P-5, 1 P-1, 1 agent des services généraux (Autres classes) et 1 P-2 (pour deux mois)] pendant la

soixante-treizième session. Par ailleurs, le Comité a été informé que c'était le (la) Président(e) qui était chargé(e) de mobiliser des ressources extrabudgétaires au profit du Bureau.

**I.15 Compte tenu des besoins à long terme en matière de préservation de la mémoire institutionnelle et étant donné que la présidence de l'Assemblée générale change chaque année, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à créer, au Bureau de la présidence de l'Assemblée, un poste supplémentaire (P-5) qui serait géré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.**

I.16 Le Comité consultatif rappelle que, conformément au paragraphe 7 de la résolution [72/261](#) de l'Assemblée générale, le Bureau de la présidence dispose actuellement d'une période de chevauchement d'un mois pour chacun de ses quatre postes (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5). Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce chevauchement aidait les nouveaux présidents à se préparer pour une période d'intense activité politique, étant donné que chaque session de l'Assemblée se terminait normalement la veille de l'ouverture de la session suivante et que, dans la semaine suivant son entrée en fonctions, le (la) nouveau(elle) président(e) présidait le débat général et d'autres réunions de haut niveau, ainsi que des réunions bilatérales avec les chefs d'État et de gouvernement invités. **Le Comité consultatif note que la période de chevauchement d'un mois a pour but de servir de période de transition pour les présidents entrants. Le Comité estime toutefois qu'il n'est plus nécessaire de prévoir une période de chevauchement aussi longue étant donné que le ou la titulaire du poste proposé (P-5) s'acquitterait des fonctions et attributions liées à la transition et remédierait à la nécessité de préserver la mémoire institutionnelle et d'assurer la continuité des activités entre les présidents de l'Assemblée générale. Le Comité recommande donc de ramener d'un mois à deux semaines la durée de la période de transition pour les quatre postes (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale ; les ressources hors personnel relatives à la période de transition devraient être ajustées en conséquence.**

#### *Cabinet du Secrétaire général*

I.17 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Cabinet du Secrétaire général s'élèvent à 14 935 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 148 000 dollars (soit 1,0 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019. Ces ressources se répartissent comme suit : 13 778 000 dollars pour le financement de 92 postes, et 1 157 900 dollars pour le financement des objets de dépense autres que les postes ([A/74/6 \(Sect.1\)](#), tableau 1.13). On trouvera dans le projet de budget l'organigramme et la répartition des postes proposés pour le Secrétaire général et le Cabinet du Secrétaire général (ibid., annexe I, sect. A).

I.18 Il est indiqué dans le projet de budget que le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux relevant du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et il le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Il prête également concours au Secrétaire général dans les domaines suivants : planification stratégique ; établissement du rapport annuel de l'Organisation ; affaires politiques, économiques et interinstitutions ; fonctions de liaison et de représentation ; mise en œuvre des priorités et des activités prescrites par l'Assemblée générale (ibid., par. 1.24). Il est également précisé dans le projet de budget que la Conseillère principale pour les politiques contribue à l'action du Secrétaire général en ce qu'elle dégage une vision globale des questions de politique générale dans tous les domaines

de compétence de l'Organisation et en assure la supervision stratégique, notamment en favorisant une approche intégrée entre les différents domaines d'activité, en dirigeant l'action menée en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système concernant la prévention des crises et en s'employant à assurer la parité des sexes dans l'Organisation (ibid., par. 1.39).

*Respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

I.19 En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, au titre de la composante Direction exécutive et administration générale, 80 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le départ, et que ce délai devrait être respecté pour 100 % des billets en 2019 et 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu les informations qui figurent au tableau I.2 concernant les taux d'application des directives de plusieurs bureaux relevant du chapitre premier au 31 mai 2019, et note qu'à l'exception des bureaux des directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, qui ont atteint respectivement un taux d'application de 83,3 % et 75,5 %, les bureaux relevant du chapitre premier ont enregistré des taux variant entre 0 et 37,5 %. Le Comité n'a pas obtenu, comme il l'avait demandé, les taux d'application de tous les bureaux relevant du chapitre premier.

Tableau I.2

**Respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion au 31 mai 2019**

(En pourcentage)

|                                                                                                                                         |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Cabinet du Secrétaire général                                                                                                           | 30,0 |
| Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève                                                                      | 83,3 |
| Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne                                                                      | 75,0 |
| Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi                                                                     | 0,0  |
| Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé                             | 30,0 |
| Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit | 0,0  |
| Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants                      | 20,0 |
| Bureau de la Défenseuse des droits des victimes                                                                                         | 37,5 |
| <i>Note</i> : Les organes directeurs ne sont pas pris en compte dans le tableau.                                                        |      |

I.20 Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Prenant note des ambitieux objectifs fixés pour la composante Direction exécutive et de l'administration dans son ensemble pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis qu'il

**faudrait aussi mettre au point des plans et stratégies concrets propres à atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

#### *Système des coordonnateurs résidents*

##### *Supervision*

I.21 Le projet de budget prévoit des ressources extrabudgétaires d'un montant de 344 920 800 dollars, qui comprennent les ressources extrabudgétaires demandées pour les bureaux relevant du chapitre premier et les ressources nécessaires au système des coordonnateurs résidents en 2020, soit 281 306 500 dollars (A/74/6 (Sect. 1), par. 1.201). Il y est également indiqué que des ressources d'un montant de 13 571 800 dollars, qui représentent la part revenant aux entités du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts, seront inscrites au budget ordinaire sous forme de subvention destinée au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminée (ibid., annexe II). Une fois redynamisé, le système des coordonnateurs résidents mobilisera les capacités de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs partenaires pour améliorer la qualité, la cohérence, la prévisibilité et l'ampleur de l'appui fourni aux pays afin de relever les défis actuels et de trouver des solutions concrètes aux besoins pressants. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et le Bureau de la coordination des activités de développement est chargé de gérer et de superviser le système (ibid., par. 1.181).

I.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que c'était le Conseil économique et social qui assurait la supervision du système des coordonnateurs résidents et que, dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale avait prié la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de présenter tous les ans au Conseil, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, un rapport détaillé contenant des informations sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers des activités relatives au système des coordonnateurs résidents afin de l'aider à s'acquitter de sa tâche. Il a également été informé que le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres bureaux du Secrétariat aideraient le Conseil à assurer la supervision du système par les États Membres. Il a aussi été informé que ce rôle d'appui s'apparentait à la pratique en vigueur dans les organes directeurs d'autres entités des Nations Unies essentiellement financées par des ressources extrabudgétaires et que le Secrétariat devrait rendre des comptes aux entités versant des contributions au fonds d'affectation spéciale dans un rapport financier annuel.

**I.23 Le Comité consultatif rappelle à nouveau que le budget du système des coordonnateurs résidents se compose essentiellement de contributions statutaires et de contributions volontaires émanant des différentes entités qui le constituent, lesquelles rendent compte à leurs organes directeurs respectifs, dont chacun examine uniquement le financement des activités liées à sa propre contribution. Le Comité réaffirme qu'il serait utile de mettre en place un mécanisme unifié de contrôle intergouvernemental du budget global du système des coordonnateurs résidents, y compris le mécanisme de partage des coûts, compte tenu des dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale (voir aussi A/70/7/Add.48, par. 22, et A/73/579, par. 14).**

##### *Effectifs*

I.24 Il est indiqué dans le projet de budget que les reclassements suivants ont été effectués au Bureau de la coordination des activités de développement : reclassement à P-5 d'un poste P-4 relevant de la composante Direction exécutive et administration

au Bureau du Directeur ; reclassement à P-5 d'un poste P-4 relevant de la composante Programme de travail, Coordination mondiale ; reclassement de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) relevant de la composante Appui au programme en postes d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe). Ayant demandé des précisions sur le reclassement du poste P-4 au Bureau du Directeur, le Comité consultatif a été informé qu'on n'avait pas prévu à l'origine que la collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le Conseil économique et social dans le domaine de l'élaboration des politiques serait aussi complexe et qu'un poste de classe plus élevée était nécessaire compte tenu de la multiplication des échanges avec le Conseil dans toute une série de domaines d'activité du système des Nations Unies pour le développement. Il a également été informé que le Service des politiques et de la programmation avait besoin d'un poste exigeant davantage d'expérience et d'ancienneté que ce qui avait été envisagé initialement pour assurer la fonction de coordination globale des activités normatives des organismes des Nations Unies, ce qui nécessitait le reclassement du poste. Le reclassement des trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) s'expliquait aussi par l'évolution de la nature, de la portée et de la complexité des fonctions attachées à ces postes. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que, d'après le Secrétaire général, sur les 95 postes approuvés pour le Bureau de la coordination des activités de développement au Siège et dans les bureaux régionaux du système des coordonnateurs résidents (A/74/6 (Sect. 1), tableau 1.34), 67 étaient situés au Siège et 28 dans les bureaux régionaux, et 47 personnes avaient été recrutées au 27 juin 2019. Il a été informé que les autres postes du Bureau seraient pourvus le 31 août 2019 au plus tard et que ceux des bureaux des coordonnateurs résidents le seraient le 30 septembre 2019 au plus tard. En ce qui concerne la dotation en effectifs des bureaux des coordonnateurs résidents, le Comité a été informé que pour pouvoir exercer ses fonctions essentielles, chaque bureau devrait compter sept postes, soit deux postes administratifs (chauffeur et assistant) et cinq postes techniques dans les domaines suivants : planification stratégique ; partenariats ; suivi et évaluation/données ; communications ; financement.

I.26 S'étant enquis de la structure administrative du Bureau et de la répartition des postes pour 2020, le Comité consultatif a été informé que les effectifs du système des coordonnateurs résidents se composaient à la fois de personnel nouveau, recruté à la suite de la dissociation des fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) de celles de représentant(e) résident(e) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et de quelque 800 fonctionnaires titulaires de lettres de nomination du PNUD. En juin 2019, 224 personnes avaient été recrutées, le tableau d'effectifs global de l'ensemble du système des coordonnateurs résidents (y compris les niveaux mondial, régional et national) comptant 1 141 personnes. L'annexe I du projet de budget donne des informations ventilées par lieu (autrement dit par région) sur les postes alloués à chaque niveau du système des coordonnateurs résidents.

**I.27 Le Comité consultatif compte que tous les postes du système des coordonnateurs résidents seront pourvus conformément aux règles, règlements et procédures de l'Organisation des Nations Unies régissant le recrutement du personnel, compte étant dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable et de la représentation équilibrée des sexes. Le Comité compte que le Secrétaire général donnera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur l'état des recrutements.**

I.28 Le Comité consultatif rappelle qu'il a reçu du Contrôleur de l'ONU une lettre datée du 30 août 2018 dans laquelle celui-ci lui demandait son assentiment en vue de la création de 129 postes de coordonnateur(trice) résident(e) (12 postes de sous-secrétaire général(e), 36 postes D-2 et 81 postes D-1), qui seraient transférés au Secrétariat et seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires dans le cadre

du système des coordonnateurs résidents (il a ultérieurement accédé à cette demande). Le Contrôleur y indiquait que sur ces 129 postes, 12 (10 postes de sous-secrétaire général(e) et 2 postes D-2) figuraient au tableau d'effectifs d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Le Comité avait considéré à l'époque que l'Assemblée générale devait continuer d'examiner ces postes dans le cadre de l'examen des budgets des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales concernées jusqu'à ce qu'elle décide de procéder autrement (voir [A/73/579](#), par. 12). Lors de son examen des prévisions révisées relatives au système des coordonnateurs résidents pour 2018-2019 au titre du chapitre premier du budget-programme, le Comité a rappelé qu'il avait été informé que, sur les 12 postes mentionnés dans la lettre du Contrôleur, seuls 11 figuraient au tableau d'effectifs d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales, 1 poste de sous-secrétaire général(e) étant rattaché au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques). Par la suite, lors de son examen du projet de budget-programme pour 2020, il a été informé, en réponse à ses questions, que les coordonnateurs(trices) résident(e)s qui assumaient la triple fonction de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire dans une mission politique spéciale ou une opération de maintien de la paix étaient au nombre de 10, et non 12 comme indiqué dans la lettre.

I.29 Le Comité consultatif rappelle en outre que le financement des coordonnateurs résidents investis des trois fonctions repose sur le principe selon lequel 50 % des traitements et des dépenses communes de personnel sont prélevés sur le fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents et les 50 % restants sont acquittés par la mission politique spéciale ou de l'opération de maintien de la paix dans laquelle la personne concernée est en poste ([A/73/424](#), par. 20). Le Comité note que, bien qu'il ait été estimé que chaque bureau de coordonnateur(trice) résident(e) devait disposer de sept postes pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions essentielles (voir par. I.25 ci-dessus), on n'avait manifestement pas défini si ces capacités essentielles d'appui devaient être financées par le système des coordonnateurs résidents, au moyen du fonds d'affectation spéciale, ou par d'autres entités, notamment les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix (voir également le paragraphe I.37 ci-dessous).

**I.30 Le Comité consultatif note le manque de cohérence dans les informations communiquées concernant le nombre de postes dont les titulaires assument une deuxième voire une troisième fonction. Le Comité rappelle ses observations et recommandations concernant les modalités de financement des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes ([A/73/498](#), par. 27). Le Comité compte que le Secrétaire général précisera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, le nombre exact de coordonnateurs résidents assumant une deuxième voire une troisième fonction, ainsi que les modalités de financement des capacités d'appui des bureaux des coordonnateurs résidents.** Le Comité formule des observations supplémentaires sur les accords de partage des coûts destinés à financer les postes de coordonnateur(trice) résident(e) et les capacités d'appui connexes dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée ou le Conseil de sécurité pour 2020.

**I.31 En ce qui concerne le paragraphe I.28 ci-dessus, dans sa lettre datée du 30 août 2018, le Contrôleur a demandé, conformément à la résolution [35/217](#) de l'Assemblée générale, l'assentiment du Comité en vue de la création des 129 postes de coordonnateur(trice) résident(e) à financer au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Comité a donné, dans sa lettre du 17 octobre 2018, son assentiment à la création, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de 117 postes de**

coordonnateur(trice) résident(e) dans les lieux d'affectation proposés (à l'exclusion des 12 postes (10 postes de sous-secrétaire général(e) et 2 postes D-2) inscrits au tableau d'effectifs des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales) et à celle, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, de 10 postes au Bureau de la coordination des activités de développement. Dans la même lettre, le Comité a indiqué qu'il s'attendait à ce que le Secrétariat procède à un examen du nombre et de la classe de ces postes avant de lui demander le maintien de ces postes et à ce que toute demande ultérieure y relative soit assortie des résultats de cet examen et d'une justification détaillée pour chaque poste.

I.32 Le Contrôleur ne lui ayant demandé son assentiment en vue du maintien des postes de coordonnateur(trice) résident(e) que vers la fin de sa session, dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> août 2019, le Comité consultatif examinera cette question à sa prochaine session.

#### Ressources

I.33 Lors de son examen du projet de budget, le Comité consultatif s'est fait fournir des données ventilées sur les fonds reçus au titre du système des coordonnateurs résidents en 2019, qui indiquaient que ceux-ci étaient composés de 119 millions de dollars provenant de contributions volontaires, d'un montant nul au titre de la redevance de 1 % et d'environ 77,5 millions de dollars versés au titre de l'accord de partage des coûts des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Il a été informé qu'un montant total de 196,5 millions de dollars pour 2019 avait été reçu en juin 2019 et que la redevance de 1 % devrait rapporter 25 millions de dollars au cours de la première année de fonctionnement du système des coordonnateurs résidents. En ce qui concerne les dépenses, il a été informé qu'au 31 mai 2019, leur montant total estimatif s'élevait à 95 907 630 dollars au titre du système et à 2 427 630 dollars au titre du Secrétariat. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations actualisées sur les dépenses engagées au titre du système des coordonnateurs résidents.**

I.34 S'étant enquis des ressources qu'il était prévu d'allouer en 2020 au système des coordonnateurs résidents au titre des objets de dépense autres que les postes, dont le montant estimatif s'élevait à 120 844 000 dollars, le Comité consultatif a reçu des données sur les dépenses prévues ventilées comme suit : 23 349 700 dollars au titre des consultants ; 43 425 300 dollars au titre des services contractuels ; 1 929 600 dollars au titre des fournitures et accessoires (voir tableau I.3).

Tableau I.3

#### Ressources nécessaires au système des coordonnateurs résidents au titre des consultants, des services contractuels et des fournitures et accessoires

(En dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses/composante      | Ressources<br>nécessaires | Description                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consultants                           |                           |                                                                                                                                                               |
| Direction exécutive et administration | —                         | —                                                                                                                                                             |
| Coordination mondiale                 | 1 110 100                 | Compétences spécialisées non disponibles en interne ; concepteur de logiciels et graphiste                                                                    |
| Coordination régionale                | 139 600                   | Travaux d'analyse et appui à l'exécution d'initiatives et de programmes régionaux et sous-régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable |

| <i>Catégorie de dépenses/composante</i> | <i>Ressources<br/>nécessaires</i> | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordination nationale                  | 22 100 000                        | Animateurs pour l'atelier d'établissement des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ; analystes en développement durable ; conseillers en matière d'évaluation ; animateurs pour l'atelier de planification de l'équipe de pays                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Appui au programme                      | —                                 | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Total partiel</b>                    | <b>23 349 700</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Services contractuels                   |                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Direction exécutive et administration   | —                                 | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Coordination mondiale                   | 1 219 200                         | Plateforme de visualisation des données ; services de maintenance, d'appui technique et de développement du site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; UN-Info (plateforme Web des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement) ; base de données des coordonnateurs résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; centre d'évaluation des coordonnateurs résidents ; atelier annuel de formation initiale à l'intention des nouveaux coordonnateurs résidents |
| Coordination régionale                  | —                                 | —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Coordination nationale                  | 34 705 300                        | Frais versés aux prestataires de services dans 131 bureaux de pays, paiements au titre du recouvrement des coûts, location de locaux et d'installations de conférence pour des activités liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Appui au programme                      | 7 500 800                         | Services aux clients gérés par le Secrétariat : Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (Bureau des ressources humaines et Division de la planification des programmes et du budget), Bureau des services centraux d'appui, Bureau des technologies de l'information et des communications, Bureau des affaires juridiques                                                                                                                                                                       |
| <b>Total partiel</b>                    | <b>43 425 300</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Fournitures et accessoires              |                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Direction exécutive et administration   | 10 100                            | Fournitures de bureau et fournitures pour matériel informatique et matériel de bureautique consommables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Coordination mondiale                   | 55 400                            | Fournitures de bureau et fournitures pour matériel informatique et matériel de bureautique consommables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Coordination régionale                  | 4 000                             | Fournitures de bureau et fournitures pour matériel informatique et matériel de bureautique consommables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Coordination nationale                  | 1 840 000                         | 146 dollars par fonctionnaire et par mois civil pour les fournitures et le matériel de bureau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Appui au programme                      | 20 100                            | Fournitures et matériel de bureau d'usage quotidien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Total partiel</b>                    | <b>1 929 600</b>                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Total</b>                            | <b>68 704 600</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## Examen

I.35 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un examen du système des coordonnateurs résidents et des effectifs connexes serait effectué

avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Il a également été informé que le réaménagement du système était en cours, vu que celui-ci ne fonctionnait que depuis six mois et que les bureaux régionaux n'avaient pas encore été dotés en personnel. Il a aussi été informé que les États Membres examinaient les recommandations du Secrétaire général, qui portaient notamment sur de nouvelles approches concernant les bureaux multipays et les ressources régionales, et que ces recommandations pourraient avoir des incidences sur la structure du système des coordonnateurs résidents. En outre, l'Assemblée générale ayant prié le Secrétaire général de lui soumettre, avant la fin de sa soixante-quinzième session, une étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment sur ses modalités de financement (résolution 72/279, par. 16), le Secrétariat propose de procéder, avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée, à l'examen des postes de coordonnateur(trice) résident(e) et des postes du Bureau de la coordination des activités de développement (postes de classe D-1 et des classes supérieures) parallèlement à l'étude sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents.

I.36 Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a décidé de confier au système des Nations Unies pour le développement un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable en dissociant les fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) de celles de représentant(e) résident(e) du PNUD et en faisant fond sur les compétences et atouts de toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment les organismes non résidents. Ayant demandé des renseignements sur les dispositions prises avec le PNUD pour l'administration des bureaux des coordonnateurs résidents, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des activités de développement avait conclu avec le Programme, en 2019, un accord de prestation de services visant à permettre au nouveau système des coordonnateurs résidents de bénéficier de services d'appui opérationnel qui seraient fournis sans interruption de façon à faciliter la dissociation des postes du PNUD pendant la première année de fonctionnement du nouveau système. L'accord de prestation de services porte sur toute une gamme de services – services relatifs aux ressources humaines, services administratifs généraux, services financiers, services d'achat, services informatiques et liés aux communications et aux technologies et services juridiques. Le Comité a également été informé que le Bureau de la coordination des activités de développement était en train de recenser les services qui pourraient être assurés et d'examiner les dépenses prévues pour 2020 au titre des services fournis à l'échelle mondiale par diverses entités des Nations Unies, notamment le PNUD, les départements du Secrétariat, d'autres entités et le Bureau lui-même. En ce qui concerne la prestation de services dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée, question que l'Assemblée générale doit examiner durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, le Comité a été informé que le Bureau de la coordination des activités de développement se concertait avec les départements du Secrétariat au sujet du déploiement et de la mise en œuvre futurs du dispositif, lequel devait fournir une large gamme de services au système des coordonnateurs résidents. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des éclaircissements et des informations complémentaires sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et les mécanismes de coopération avec les bureaux et départements d'exécution du Secrétariat, y compris le rôle joué par le Département des affaires économiques et sociales s'agissant de fournir un appui fonctionnel et stratégique aux bureaux des coordonnateurs résidents.

**I.37 Le Comité consultatif compte qu'avant la soumission de l'étude d'ensemble du système des coordonnateurs résidents, demandée avant la fin de sa**

soixante-quinzième session par l'Assemblée générale au paragraphe 16 de sa résolution 72/279, le Secrétariat et le Bureau de la coordination des activités de développement du système des coordonnateurs résidents effectueront une analyse approfondie des services fonctionnels et administratifs, des services en matière d'élaboration des politiques et des autres services d'appui que le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales devront continuer d'assurer, et des services devant être fournis dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée et par d'autres entités. Le Comité compte que cet examen comprendra également une analyse de l'ampleur de l'appui et des fonctions que les bureaux de soutien devront mettre à la disposition du système et que le prochain rapport du Secrétaire général sur le système des coordonnateurs résidents fera le point sur cette question.

## Chapitre 2

### Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 641 479 700          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 307 101 700          |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 323 781 000          |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 317 757 100          |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 22 695 100           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 2)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

I.38 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 2 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 317 757 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 6 023 900 dollars, ou 1,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir A/74/6 (Sect. 2), tableau 2.14 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

I.39 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 6 023 900 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui représentent une réduction de 4 637 500 dollars se décomposant principalement comme suit : i) une augmentation de 151 500 dollars au titre des postes pour la composante Direction exécutive et administration, correspondant au coût en année pleine de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/261 à compter de l'exercice 2018-2019 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué (A/74/6 (Sect. 2), par. 2.100 et 2.101) ; ii) une diminution nette de 2 032 500 dollars [sous-programme 2 (New York)] qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2019 au titre des ressources autres que les postes

(2 127 700 dollars) et qui est en partie contrebalancée par une augmentation au titre des postes correspondant au coût en année pleine de deux postes d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) dont la création a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [72/261](#) pour l'exercice 2018-2019 et pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué (95 200 dollars) [ibid., par. 2.106 a)] ; iii) une augmentation de 663 100 dollars au titre des postes [sous-programme 3 (New York)] qui tient à la budgétisation du coût en année pleine de sept postes (6 P-5 et 1 P-3) dont la création a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [72/261](#) à compter de l'exercice biennal 2018-2019 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué [ibid., par. 2.109 a)] ; iv) une diminution de 3 451 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 2 (Genève)] qui tient au non-renouvellement des crédits qui avaient été ouverts, en application des résolutions [72/262](#) A et [73/279](#) A de l'Assemblée, pour couvrir les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-quatrième à trente-neuvième sessions [ibid., par. 2.115 a)] ; v) une augmentation de 256 500 dollars au titre des postes [sous-programme 3 (Genève)] qui tient à la budgétisation du coût en année pleine de trois postes (P-4) dont la création a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [72/261](#) à compter de l'exercice biennal 2018-2019 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué [ibid., par. 2.118 a)] ; vi) une diminution de 280 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 3 (Vienne)] qui tient au non-renouvellement de crédits se rapportant à la préparation du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aura lieu en 2020 [ibid., par. 2.131 a)] ; vii) une diminution de 135 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 4 (Vienne)] qui tient au non-renouvellement des crédits ouverts pour couvrir les dépenses afférentes aux préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2020 [ibid., par. 2.134 a)] ;

b) Les nouveaux mandats et mandats élargis, qui ont donné lieu à une augmentation de 6 174 800 dollars se décomposant principalement comme suit : i) une augmentation de 4 094 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 2 (New York)] qui servira à financer l'exécution des mandats nouveaux ou élargis comme suite aux décisions prises par l'Assemblée [ibid., par. 2.106 b)] ; ii) une augmentation de 497 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 2 (Genève)] qui tient aux ressources qui seront nécessaires, en application de la résolution [73/279](#) A de l'Assemblée, pour couvrir les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième à trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire [ibid., par. 2.115 b)] ; iii) une augmentation de 900 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 3 (Vienne)] qui a trait à des dépenses non renouvelables, inscrites à la rubrique Autres dépenses de personnel, afférentes à la documentation destinée au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en application de la résolution [2018/16](#) du Conseil économique et social et de la résolution [73/184](#) de l'Assemblée [ibid., par. 2.131 b)] ; iv) une augmentation de 644 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes [sous-programme 4 (Vienne)] qui a trait à des dépenses non renouvelables afférentes aux services d'interprétation et aux dépenses connexes prévues pour le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en application de la résolution [2018/16](#) du Conseil économique et social et de la résolution [73/184](#) de l'Assemblée [ibid., par. 2.134 b)] ;

c) D'autres changements, qui représentent une réduction de 7 561 200 dollars se décomposant principalement comme suit : i) une diminution de 7 192 000 dollars

[sous-programme 2 (New York)] liée à la réorganisation des activités de traduction contractuelle [ibid., par. 2.106 c) i) et ii)] ; ii) une augmentation nette de 2 697 600 dollars [sous-programme 3 (New York)], comprenant une diminution de 1 386 100 dollars au titre des postes [ibid., par. 2.109 b) i)] et une augmentation de 4 083 700 dollars au titre des autres objets de dépense liée à la réorganisation des activités de traduction contractuelle [ibid., par. 2.109 b) ii)] ; iii) une diminution de 1 280 900 dollars [sous-programme 4 (New York)], due en partie à une diminution de 1 098 400 dollars au titre des postes [ibid., par. 2.112 a)] ; iv) une diminution nette de 2 840 600 dollars [sous-programme 2 (Genève)], comprenant une diminution de 1 191 300 dollars au titre des postes [ibid., par. 2.115 c) i)] et une diminution de 1 649 300 dollars au titre des autres objets de dépense, rendue possible par la poursuite de la réorganisation du tableau d'effectifs de façon à passer à une structure en losange, comme suite à la résolution 72/261 de l'Assemblée [ibid., par. 2.115 c) ii)] ; v) une diminution de 606 700 dollars au titre des postes [sous-programme 3 (Genève)] [ibid., par. 2.118 b)] ; vi) une diminution de 276 400 dollars au titre des postes [sous-programme 4 (Genève)] (ibid., par. 2.121) ; vii) une diminution nette de 482 900 dollars [sous-programme 4 (Vienne)], comprenant une augmentation de 323 500 dollars au titre des postes [ibid., par. 2.134 c) i)] et une diminution de 806 400 dollars au titre des autres objets de dépense, liée à la baisse des dépenses afférentes aux services d'interprétation qui sont inscrites à la rubrique Autres dépenses de personnel, du fait notamment de la transformation en postes permanents de cinq postes précédemment financés au moyen de ressources réservées au personnel temporaire [ibid., par. 2.134 c) ii)] ; viii) une augmentation nette de 2 875 500 dollars au titre de l'appui au programme comprenant : une augmentation de 406 800 dollars au titre des postes du Service administratif (New York) ; une diminution de 229 000 dollars au titre des postes et une augmentation de 2 220 400 dollars au titre des autres objets de dépense de la Section de l'analyse de gestion (New York) ; une augmentation de 738 300 dollars au titre des postes de la Section des technologies de l'information (Genève) ; une diminution de 71 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes du Groupe des techniques de l'information (Nairobi) [ibid., par. 2.152 a) à d)].

I.40 Les ressources extrabudgétaires pour 2020 sont estimées à 22 695 100 dollars et représentent 7 % des ressources totales (A/74/6 (Sect. 2), figure 2.II et tableau 2.14).

I.41 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau I.4 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Le tableau récapitule également les postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires prévus pour 2020 et les postes relevant des activités cofinancées à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Tableau I.4  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | Nombre | Classe                                                                                        |
|---------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |        |                                                                                               |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 1 680  | 1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 203 P-5, 414 P-4, 346 P-3, 9 P-2, 83 G(1°C), 585 G(AC) et 14 AL  |
| Postes proposés pour 2020       | 1 629  | 1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 423 P-4, 330 P-3, 10 P-2, 78 G(1°C), 539 G(AC) et 12 AL |

|                                       | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nouveaux postes                       | 12            | 1 P-5 relevant du sous-programme 2 (New York)<br>1 P-2 et 1 P-3 relevant du sous-programme 4 (Genève)<br>1 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C) et 5 G(AC) relevant de la composante Appui au programme (New York)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Reclassements                         | 24            | 1 poste P-3 relevant du sous-programme 2 (Genève) reclassé à P-4<br>10 postes P-3 relevant du sous-programme 3 (Genève) reclassés à P-4<br>7 postes P-4 relevant du sous-programme 3 (Genève) reclassés à P-5<br>1 poste P-4 relevant du sous-programme 3 (Nairobi) reclassé à P-5<br>4 postes P-3 relevant du sous-programme 4 (Nairobi) reclassés à P-4<br>1 poste G(AC) relevant de la composante Appui au programme (New York) reclassé à G(1°C)                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Suppressions                          | (52)          | 2 G(AC) relevant du sous-programme 1 (New York)<br>1 P-5, 1 P-3, 1 G(1eC) et 5 G(AC) relevant du sous-programme 2 (New York)<br>1 P-3, 2 G(1eC) et 8 G(AC) relevant du sous-programme 3 (New York)<br>1 P-3, 1 G(1°C) et 9 G(AC) relevant du sous-programme 4 (New York)<br>1 G(AC) relevant du sous-programme 2 (Genève)<br>2 G(1°C) et 9 G(AC) relevant du sous-programme 3 (Genève)<br>3 G(AC) relevant du sous-programme 4 (Genève)<br>1 AL relevant du sous-programme 3 (Nairobi)<br>1 P-3 et 1 AL relevant du sous-programme 4 (Nairobi)<br>2 G(AC) relevant de la composante Appui au programme (New York)                                                                                                   |
| Transferts (au sein du chapitre)      | –             | 1 G(AC) transféré du sous-programme 1 au sous-programme 2 (New York)<br>4 G(AC) transférés du sous-programme 2 au sous-programme 3 (New York)<br>1 G(AC) transféré du sous-programme 3 au sous-programme 1 (New York)<br>1 P-5 et 3 P-3 transférés du sous-programme 3 à la composante Appui au programme (New York)<br>1 G(AC) transféré du sous-programme 4 au sous-programme 3 (New York)<br>1 P-4 et 7 G(AC) transférés du sous-programme 2 au sous-programme 3 (Genève)<br>1 P-3 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 4 (Genève)<br>1 P-4 transféré du sous-programme 4 au sous-programme 2 (Genève)<br>3 P-3 et 2 G(AC) transférés du sous-programme 3 à la composante Appui au programme (Genève) |
| Transferts (d'un chapitre à un autre) | 12            | 1 G(1°C) et 11 G(AC) de la composante Appui au programme (New York) au chapitre 29 C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Transformations                       | 1             | 1 P-4 cofinancé relevant de la composante Appui au programme (Vienne) transformé en poste de la composante Appui au programme (New York)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                              | Nombre | Classe                                                                                                |
|----------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>           |        |                                                                                                       |
| Postes prévus pour 2020                      | 92     | 1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 2 G(1°C), 2 G(AC) et 73 AL                                                |
| <i>Budget cofinancé (Vienne)<sup>a</sup></i> |        |                                                                                                       |
| Postes approuvés pour 2018-2019              | 181    | 1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 25 P-3, 6 G(1°C) et 86 G(AC)                                                   |
| Transformations d'emplois de temporaire      | 6      | 1 G(AC) (sous-programme 3)<br>5 G(AC) (sous-programme 4)                                              |
| Reclassements                                | 7      | 5 postes P-3 reclassés à P-4 (sous-programme 3)<br>2 postes G(AC) reclassés G(1eC) (sous-programme 4) |
| Postes proposés pour 2020                    | 186    | 1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1°C) et 90 G(AC)                                                   |

<sup>a</sup> En ce qui concerne la gestion des conférences à Vienne, 181 postes sont financés sur la base du partage des coûts en 2018-2019 et 186 le seront en 2020. La répartition des postes est indiquée à l'annexe I.C du document paru sous la cote [A/74/6 \(Sect. 2\)](#).

### Observations et recommandations concernant les postes

I.42 Le Secrétaire général propose un total de 1 629 postes pour 2020, ce qui représente une réduction nette de 51 postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour l'exercice 2018-2019, les modifications proposées comprenant la création de 12 postes, le reclassement de 24 postes, la suppression de 52 postes, le transfert de 38 postes et la transformation de 1 poste. Il est indiqué dans le projet de budget qu'un certain nombre des changements proposés concernent la réorganisation du tableau d'effectifs de façon à passer à une structure en losange, des initiatives visant à encourager des solutions technologiques novatrices et des efforts visant à renforcer la parité entre les langues officielles et le multilinguisme. Le Comité consultatif rappelle que la stratégie de restructuration proposée pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, notamment la réorganisation des services de traduction, a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [72/261](#). Il note que l'annexe II du projet de budget contient des renseignements clairs et détaillés sur les modifications qu'il est proposé d'apporter aux postes.

#### Création de postes

I.43 Comme indiqué à l'annexe II du projet de budget, il est proposé de créer 12 postes, comme suit :

a) un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) au titre du sous-programme 2 à New York, en raison de la réorganisation des activités de traduction contractuelle (voir également par. I.57 à I.60 ci-dessous) ;

b) un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) et un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) au titre du sous-programme 4 à Genève, dont les titulaires auront pour tâche de gérer l'augmentation de la charge de travail liée à l'élaboration de contenus multicanaux (produits numériques interactifs, applications, sites Web, éléments de signalisation, emballages, conceptualisation, infographies, stratégie d'image, logos, expositions et installations) ;

c) neuf postes au titre de la composante Appui au programme à New York, dont un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) et un poste d'assistant(e) aux systèmes informatiques [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Section de l'analyse de gestion dont les titulaires seront chargés de renforcer les capacités de cette dernière en matière d'informatique et de

communications, et un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3), un poste d'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] et quatre postes d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Service administratif afin de tenir compte des besoins opérationnels et des tâches d'appui administratif relatives à la traduction contractuelle (voir également par. I.57 à I.60 ci-dessous).

#### *Reclassements de postes*

I.44 Comme indiqué à l'annexe II du projet de budget, il est proposé de reclasser 24 postes, comme suit :

- a) 1 poste (de P-3 à P-4) au titre du sous-programme 2 à Genève, en raison de l'augmentation des besoins de coordination des services de conférence ;
- b) 17 postes (10 de P-3 à P-4 et 7 de P-4 à P-5) au titre du sous-programme 3 à Genève, principalement pour mettre en place, comme suite à la résolution [72/261](#) de l'Assemblée générale, la structure en losange et pour mieux mettre à profit les compétences disponibles en interne ;
- c) 5 postes à Nairobi, 1 (de P-4 à P-5) au titre du sous-programme 3 et 4 (de P-3 à P-4) au titre du sous-programme 4, pour assurer la parité entre les langues officielles ;
- d) 1 poste [d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] au titre de l'appui au programme à New York, à la Section de l'analyse de gestion, dont le ou la titulaire serait chargé(e) de contribuer à concevoir des solutions informatiques novatrices et à moderniser les plateformes existantes.

Il est proposé de reclasser sept autres postes relevant des activités cofinancées à Vienne, dont cinq (de P-3 à P-4) au titre du sous-programme 3 et deux [d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] au titre du sous-programme 4.

#### *Suppressions de postes*

I.45 Comme indiqué à l'annexe II du projet de budget, il est proposé de supprimer 52 postes, comme suit :

- a) 32 postes à New York, dont : i) 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 1, en raison de l'amélioration des méthodes de travail et de la mise en place de services électroniques ; ii) 8 postes [1 P-5, 1 P-3, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 5 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 2, principalement du fait de la réorganisation des activités de traduction contractuelle ; iii) 11 postes [1 P-3, 2 postes d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 8 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 3, en raison de la réorganisation des activités de traduction contractuelle ; iv) 2 postes [1 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] au titre du sous-programme 4, afin de prendre en compte des besoins opérationnels de longue date, la suppression venant contrebalancer la création d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) et d'un poste d'assistant(e) principal(e) au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] au Service administratif ; v) 9 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 4, en raison de l'évolution des méthodes de travail rendue possible par l'utilisation de l'informatique ;

b) 15 postes à Genève, dont : i) 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 2 en raison de l'amélioration de la programmation des activités d'appui aux réunions ; ii) 11 postes [9 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] au titre du sous-programme 3 en raison de la réorganisation des processus d'exécution des tâches, des innovations technologiques, de la modernisation des postes de travail et de la nouvelle répartition des attributions ; iii) 3 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au titre du sous-programme 4 en raison de l'automatisation croissante des tâches :

c) 3 postes à Nairobi, dont : i) 1 poste d'interprète (P-3) pour compenser l'augmentation des ressources nécessaires due au reclassement de postes d'interprète, qui vise à réaliser la parité des langues officielles (voir par. 1.42 ci-dessus), et 2 postes d'agent(e) local(e) au titre des sous-programmes 3 et 4 en raison d'une réorganisation des processus d'exécution des tâches et de l'incidence des améliorations technologiques ;

d) 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au titre de la composante Appui au programme (New York), à la Section de l'analyse de gestion, afin de permettre une réaffectation de ressources visant à recruter des vacataires pour des projets novateurs.

#### *Transferts*

I.46 Comme indiqué à l'annexe II du projet de budget, il est proposé de transférer 38 postes, comme suit :

a) 11 postes à New York : i) en raison des besoins opérationnels : 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 1 au sous-programme 2 ; 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 3 au sous-programme 1 ; 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 4 au sous-programme 3 ; ii) en raison de la réorganisation des activités de traduction contractuelle : 4 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 2 au sous-programme 3 ; iii) aux fins de la création de l'Équipe technique mondiale : 1 P-5 et 3 P-3 du sous-programme 3 à la composante Appui au programme ;

b) 15 postes à Genève : i) aux fins du resserrement de la collaboration entre les sections et du renforcement de la capacité de faire face rapidement et efficacement aux variations saisonnières du volume de travail : 1 P-4 et 7 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 2 au sous-programme 3 ; ii) en raison des besoins opérationnels : 1 P-3 du sous-programme 2 au sous-programme 4, 1 P-4 du sous-programme 4 au sous-programme 2 et 3 P-3 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-programme 3 à la composante Appui au programme ; iii) aux fins de la mise en œuvre officielle des aspects de la stratégie Informatique et communications touchant aux services d'assistance informatique et aux services d'infrastructure du Département à New York : 1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 11 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) de la composante Appui au programme (New York) au Bureau de l'informatique et des communications.

#### *Transformations de postes*

I.47 Comme indiqué à l'annexe II du projet de budget, il est proposé de transformer un poste (P-4) de la composante Appui au programme à Vienne en un poste de la composante Appui au programme à New York. Il est également proposé de transformer six postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) relevant des

activités cofinancées à Vienne en postes permanents, principalement pour régulariser des postes existant depuis 20 ans et en application de la recommandation du BSCI tendant à ce que les ressources consacrées au personnel temporaire ne servent pas à financer des postes – opérationnels ou autres – occupés à long terme par du personnel essentiel.

### *Multilinguisme et égalité de traitement des langues officielles*

I.48 En ce qui concerne la nécessité de traiter toutes les langues officielles sur un pied d'égalité, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Département fondait son action dans ce domaine sur le paragraphe 89 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service. **Le Comité consultatif continue de souligner l'importance primordiale que revêt la parité des six langues officielles de l'Organisation et se félicite des efforts que le Secrétaire général continue de faire pour garantir l'égalité absolue de ces langues.**

I.49 Le Comité consultatif a également été informé des mesures prises par le Département pour que toutes les langues officielles soient traitées sur un pied d'égalité, y compris l'allocation de ressources équivalentes, l'allocation de capacités de traduction internes, temporaires et contractuelles et une évaluation de la charge de travail servant à déterminer la composition des services linguistiques. Un autre moyen de garantir l'égalité de traitement de toutes les langues officielles consiste à donner aux traducteurs accès aux mêmes outils et bases de données, en tenant compte des spécificités de chaque langue. Ces outils comprennent ceux du projet gText, à savoir eLUNa, UNTERM et d'autres outils connexes qui sont disponibles dans toutes les langues officielles. En ce qui concerne les services d'interprétation, le Comité a été informé que les effectifs étaient calculés sur la base de la planification des capacités, de la charge de travail respective des services et de la façon dont ces derniers travaillaient (certains services interprètent dans les deux sens et d'autres uniquement de la langue source à la langue cible, d'où des variations du nombre d'interprètes par cabine). Il prend note des niveaux d'effectifs des services d'interprétation ainsi que du nombre et de la classe des interprètes dans chaque lieu d'affectation, comme indiqué au tableau I.5 ci-dessous. **Le Comité consultatif remarque que certains services d'interprétation disposent de capacités moins importantes que d'autres et compte que cela n'aura aucune incidence sur l'exécution du mandat du Département concernant le multilinguisme. Il compte également que le Secrétaire général communiquera des informations sur la question à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020.**

Tableau I.5  
Niveaux d'effectifs et classe des interprètes, par lieu d'affectation

| Langue          | P-5                             |                                 |                           | P-4                             |                                 |                           | P-3                             |                                 |                           |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
|                 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 |
| <b>New York</b> |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |
| Anglais         | 5                               | 5                               | 5                         | 10                              | 10                              | 10                        | 4                               | 4                               | 4                         |
| Arabe           | 6                               | 6                               | 6                         | 11                              | 11                              | 11                        | 10                              | 10                              | 10                        |

| <i>Langue</i>  | <i>P-5</i>                             |                                        |                                  | <i>P-4</i>                             |                                        |                                  | <i>P-3</i>                             |                                        |                                  |
|----------------|----------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|
|                | <i>Postes approuvés pour 2016-2017</i> | <i>Postes approuvés pour 2018-2019</i> | <i>Postes proposés pour 2020</i> | <i>Postes approuvés pour 2016-2017</i> | <i>Postes approuvés pour 2018-2019</i> | <i>Postes proposés pour 2020</i> | <i>Postes approuvés pour 2016-2017</i> | <i>Postes approuvés pour 2018-2019</i> | <i>Postes proposés pour 2020</i> |
| Chinois        | 6                                      | 6                                      | 6                                | 12                                     | 12                                     | 12                               | 8                                      | 8                                      | 8                                |
| Espagnol       | 5                                      | 5                                      | 5                                | 10                                     | 10                                     | 10                               | 4                                      | 4                                      | 4                                |
| Français       | 5                                      | 5                                      | 5                                | 10                                     | 10                                     | 10                               | 4                                      | 4                                      | 4                                |
| Russe          | 5                                      | 5                                      | 5                                | 10                                     | 10                                     | 10                               | 3                                      | 3                                      | 3                                |
| <b>Total</b>   | <b>32</b>                              | <b>32</b>                              | <b>32</b>                        | <b>63</b>                              | <b>63</b>                              | <b>63</b>                        | <b>33</b>                              | <b>33</b>                              | <b>33</b>                        |
| <b>Genève</b>  |                                        |                                        |                                  |                                        |                                        |                                  |                                        |                                        |                                  |
| Anglais        | 5                                      | 5                                      | 5                                | 9                                      | 9                                      | 9                                | 6                                      | 5                                      | 5                                |
| Arabe          | 4                                      | 4                                      | 4                                | 10                                     | 10                                     | 10                               | 4                                      | 3                                      | 3                                |
| Chinois        | 4                                      | 4                                      | 4                                | 8                                      | 8                                      | 8                                | 2                                      | 3                                      | 3                                |
| Espagnol       | 4                                      | 4                                      | 4                                | 8                                      | 8                                      | 8                                | 4                                      | 3                                      | 3                                |
| Français       | 5                                      | 5                                      | 5                                | 11                                     | 11                                     | 10                               | 3                                      | 3                                      | 4                                |
| Russe          | 4                                      | 4                                      | 4                                | 8                                      | 8                                      | 8                                | 1                                      | 3                                      | 3                                |
| <b>Total</b>   | <b>26</b>                              | <b>26</b>                              | <b>26</b>                        | <b>54</b>                              | <b>54</b>                              | <b>53</b>                        | <b>20</b>                              | <b>20</b>                              | <b>21</b>                        |
| <b>Vienne</b>  |                                        |                                        |                                  |                                        |                                        |                                  |                                        |                                        |                                  |
| Anglais        | 1                                      | 1                                      | 1                                | 3                                      | 3                                      | 3                                | —                                      | —                                      | —                                |
| Arabe          | 1                                      | 1                                      | 1                                | 3                                      | 3                                      | 3                                | 1                                      | 1                                      | 1                                |
| Chinois        | 1                                      | 1                                      | 1                                | 4                                      | 4                                      | 4                                | —                                      | —                                      | —                                |
| Espagnol       | 1                                      | 1                                      | 1                                | 2                                      | 2                                      | 2                                | 1                                      | 1                                      | 1                                |
| Français       | 1                                      | 1                                      | 1                                | 3                                      | 3                                      | 3                                | —                                      | —                                      | —                                |
| Russe          | 1                                      | 1                                      | 1                                | 2                                      | 2                                      | 2                                | 1                                      | 1                                      | 1                                |
| <b>Total</b>   | <b>6</b>                               | <b>6</b>                               | <b>6</b>                         | <b>17</b>                              | <b>17</b>                              | <b>17</b>                        | <b>3</b>                               | <b>3</b>                               | <b>3</b>                         |
| <b>Nairobi</b> |                                        |                                        |                                  |                                        |                                        |                                  |                                        |                                        |                                  |
| Anglais        | 1                                      | 1                                      | 1                                | 1                                      | 1                                      | 1                                | 1                                      | 1                                      | 1                                |
| Arabe          | 1                                      | 1                                      | 1                                | —                                      | —                                      | 1                                | 3                                      | 3                                      | 1                                |
| Chinois        | 1                                      | 1                                      | 1                                | —                                      | —                                      | 1                                | 3                                      | 3                                      | 2                                |
| Espagnol       | 1                                      | 1                                      | 1                                | —                                      | 1                                      | 1                                | 2                                      | 1                                      | 1                                |
| Français       | 1                                      | 1                                      | 1                                | —                                      | —                                      | 1                                | 2                                      | 2                                      | 1                                |
| Russe          | 1                                      | 1                                      | 1                                | —                                      | —                                      | 1                                | 2                                      | 2                                      | 1                                |
| <b>Total</b>   | <b>6</b>                               | <b>6</b>                               | <b>6</b>                         | <b>1</b>                               | <b>2</b>                               | <b>6</b>                         | <b>13</b>                              | <b>12</b>                              | <b>7</b>                         |

#### *Documentation et services connexes*

I.50 Dans le cadre de la stratégie de restructuration du Département, au titre de laquelle est notamment prévue la réorganisation des services de traduction (voir par I.42 ci-dessus), le Comité consultatif a reçu, comme suite à sa demande de renseignements, des informations sur un certain nombre d'innovations facilitant la production de documents et les services connexes. Le Comité a appris que la mise en œuvre d'eLUNa et du projet de « guichet unique » avait mobilisé essentiellement des capacités et des ressources internes et que le projet gText, lancé en 2011, englobait un certain nombre d'outils de référence terminologiques originaux (eRef, par

exemple) qui avaient par la suite été remplacés par eLUNa. S'agissant du projet de guichet unique, le Comité a été informé que le projet avait démarré en 2017 et qu'il consistait à mettre au point une interface utilisateur unique pour les demandes concernant les salles de réunion et à rationaliser les processus opérationnels des prestataires de services à New York. En mars 2018, les États Membres et des entités du Secrétariat à New York ont pu commencer à utiliser le guichet unique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le système avait permis de traiter 2 443 demandes, concernant 2 623 réunions et 261 clients. Le Comité a en outre été informé que les responsables du projet s'employaient à élargir le catalogue de services à d'autres types de réunions et de manifestations et que les plans futurs prévoyaient que le guichet unique serait ouvert aux Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, ainsi qu'aux commissions régionales.

#### *Charge de travail des services de traduction*

I.51 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant la répartition des postes dans les services de traduction, qui sont présentées dans le tableau I.6. **Le Comité consultatif prend note de la stratégie de restructuration du Département, et notamment de la réorganisation des services de traduction, ainsi que de la réduction de la capacité de traduction dans certaines langues officielles. Il compte que cela n'aura pas d'incidence sur l'exécution par le Département de son mandat, à savoir la prestation de services de traduction multilingue. Le Comité compte en outre que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations sur ce sujet au moment où celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020.**

Tableau I.6

#### **Nombre et classe des traducteurs, par centre de conférence**

| Langue          | P-5                             |                                 |                           | P-4                             |                                 |                           | P-3                             |                                 |                           |
|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
|                 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 |
| <b>New York</b> |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |
| Anglais         | 6                               | 6                               | 6                         | 10                              | 11                              | 11                        | 9                               | 8                               | 8                         |
| Arabe           | 11                              | 12                              | 12                        | 25                              | 27                              | 27                        | 26                              | 20                              | 20                        |
| Chinois         | 11                              | 12                              | 12                        | 31                              | 33                              | 33                        | 22                              | 18                              | 18                        |
| Espagnol        | 11                              | 12                              | 12                        | 21                              | 27                              | 27                        | 25                              | 19                              | 19                        |
| Français        | 12                              | 12                              | 12                        | 24                              | 27                              | 27                        | 26                              | 20                              | 20                        |
| Russe           | 9                               | 12                              | 12                        | 21                              | 27                              | 27                        | 28                              | 20                              | 20                        |
| <b>Total</b>    | <b>60</b>                       | <b>66</b>                       | <b>66</b>                 | <b>132</b>                      | <b>152</b>                      | <b>152</b>                | <b>136</b>                      | <b>105</b>                      | <b>105</b>                |
| <b>Genève</b>   |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |
| Anglais         | 4                               | 4                               | 4                         | 9                               | 9                               | 10                        | 11                              | 11                              | 10                        |
| Arabe           | 4                               | 4                               | 5                         | 8                               | 9                               | 9                         | 12                              | 11                              | 10                        |
| Chinois         | 4                               | 4                               | 5                         | 8                               | 9                               | 9                         | 9                               | 8                               | 7                         |
| Espagnol        | 5                               | 5                               | 6                         | 9                               | 13                              | 14                        | 12                              | 12                              | 10                        |
| Français        | 6                               | 6                               | 8                         | 14                              | 16                              | 17                        | 18                              | 16                              | 14                        |
| Russe           | 6                               | 6                               | 7                         | 16                              | 15                              | 14                        | 13                              | 13                              | 12                        |
| <b>Total</b>    | <b>29</b>                       | <b>29</b>                       | <b>35</b>                 | <b>64</b>                       | <b>71</b>                       | <b>73</b>                 | <b>75</b>                       | <b>71</b>                       | <b>63</b>                 |

| Langue               | P-5                             |                                 |                           | P-4                             |                                 |                           | P-3                             |                                 |                           |
|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
|                      | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 | Postes approuvés pour 2016-2017 | Postes approuvés pour 2018-2019 | Postes proposés pour 2020 |
| <b>Vienne</b>        |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |
| Anglais              | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         |
| Arabe                | 2                               | 2                               | 2                         | 3                               | 3                               | 4                         | 2                               | 2                               | 1                         |
| Chinois              | 2                               | 2                               | 2                         | 3                               | 3                               | 4                         | 2                               | 2                               | 1                         |
| Espagnol             | 2                               | 2                               | 2                         | 5                               | 5                               | 6                         | 2                               | 3                               | 2                         |
| Français             | 2                               | 2                               | 2                         | 5                               | 5                               | 6                         | 3                               | 3                               | 2                         |
| Russe                | 2                               | 2                               | 2                         | 3                               | 3                               | 4                         | 2                               | 2                               | 1                         |
| <b>Total</b>         | <b>11</b>                       | <b>11</b>                       | <b>11</b>                 | <b>20</b>                       | <b>20</b>                       | <b>25</b>                 | <b>12</b>                       | <b>13</b>                       | <b>8</b>                  |
| <b>Nairobi</b>       |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |                                 |                                 |                           |
| Anglais <sup>a</sup> | 1                               | 1                               | 1                         | 2                               | 2                               | 2                         | 2                               | 2                               | 2                         |
| Arabe                | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         |
| Chinois              | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         |
| Espagnol             | –                               | –                               | 1                         | 1                               | 1                               | –                         | 1                               | 1                               | 1                         |
| Français             | 1                               | 1                               | 1                         | 2                               | 2                               | 2                         | 1                               | 1                               | 1                         |
| Russe                | 1                               | 1                               | 1                         | 1                               | 1                               | 1                         | –                               | –                               | –                         |
| <b>Total</b>         | <b>5</b>                        | <b>5</b>                        | <b>6</b>                  | <b>8</b>                        | <b>8</b>                        | <b>7</b>                  | <b>6</b>                        | <b>6</b>                        | <b>6</b>                  |

<sup>a</sup> À l'Office des Nations Unies à Nairobi, éditeurs et traducteurs de langue anglaise sont réunis au sein d'un même groupe, raison pour laquelle seuls des postes d'éditeurs de langue anglaise sont ouverts dans ce centre de conférence.

I.52 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un complément d'informations concernant les principaux indicateurs de la charge de travail pour les quatre lieux d'affectation et les six langues officielles, répartis en indicateurs effectifs et estimatifs de traitement de la charge de travail pour la période 2014-2018. Il a appris que jusqu'en 2017, la productivité des services de traduction était exprimée sous la forme de la production moyenne par personne (c'est-à-dire le nombre de mots traités par un fonctionnaire en une journée de travail), ce qui ne fournissait pas d'informations globales sur la productivité des opérations de traduction et sur l'incidence des différentes méthodes de travail, telles que l'utilisation des outils de traduction assistée par ordinateur et l'autorévision. En comparaison, le système actuel, fondé sur la référence à la productivité globale (c'est-à-dire le nombre de mots traités divisé par le nombre de traducteurs qui les produisent), permet de rendre compte de manière appropriée des changements apportés aux méthodes de travail en termes de productivité.

I.53 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un complément d'informations concernant les tendances en matière de productivité sur cinq ans, présentées dans le tableau I.7, et la productivité globale sur cinq ans, présentée dans le tableau I.8.

Tableau I.7

**Tendances en matière de productivité sur cinq ans, par centre de conférence**

(Nombre de mots par fonctionnaire et par jour)

|                                                                     | 2014  | 2015  | 2016               | 2017  | 2018  |
|---------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------|-------|-------|
| <b>Traduction, production globale (anglais compris)<sup>a</sup></b> |       |       |                    |       |       |
| New York                                                            | 1 772 | 1 929 | 1 942              | 1 933 | 2 009 |
| Genève                                                              | 1 667 | 1 577 | 1 678              | 1 650 | 1 744 |
| Vienne                                                              | 1 747 | 1 697 | 1 798              | 1 716 | 1 782 |
| Nairobi                                                             | 1 806 | 1 938 | 1 916              | 1 751 | 1 617 |
| <b>Édition</b>                                                      |       |       |                    |       |       |
| New York                                                            | 4 075 | 5 513 | 3 975              | 3 804 | 4 187 |
| Genève                                                              | 5 069 | 5 016 | 3 346 <sup>b</sup> | 3 802 | 3 284 |
| Vienne                                                              | 2 640 | 3 765 | 3 521              | 3 535 | 3 277 |
| Nairobi                                                             | 4 059 | 4 349 | 4 742              | 4 574 | 3 762 |
| <b>Traitement de texte</b>                                          |       |       |                    |       |       |
| New York                                                            | 3 326 | 6 243 | 6 880              | 7 982 | 7 806 |
| Genève                                                              | 4 460 | 5 009 | 5 804              | 6 732 | 6 848 |
| Vienne                                                              | 4 224 | 4 488 | 5 115              | 5 346 | 5 049 |
| Nairobi                                                             | 2 244 | 2 937 | 3 267              | 4 884 | 5 676 |

<sup>a</sup> Les chiffres relatifs à la productivité des services de traduction sont fondés sur un changement méthodologique.

<sup>b</sup> Le chiffre pour 2016 a été actualisé après un nettoyage des données effectué en 2018.

Tableau I.8  
**Productivité globale sur cinq ans des services de traduction, par centre de conférence**

(Nombre de pages par jour)

|          | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------|------|------|------|------|------|
| New York | 5,4  | 5,8  | 5,9  | 5,9  | 6,1  |
| Genève   | 5,1  | 4,8  | 5,1  | 5,0  | 5,3  |
| Vienne   | 5,3  | 5,1  | 5,4  | 5,2  | 5,4  |
| Nairobi  | 5,5  | 5,9  | 5,8  | 5,3  | 4,9  |

I.54 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la tendance générale à la hausse de la productivité à New York pouvait être attribuée au recours accru à eLUNa et à l'autorévision (voir aussi les par. I.42 et I.49 ci-dessus) et que les taux de productivité dans les trois autres centres de conférence devraient atteindre des niveaux similaires à celui de New York dans les prochaines années. Il a en outre été informé que la baisse de la productivité à Nairobi tenait au fait que les documents traités en 2018 avaient été plus techniques, plus complexes et plus longs, ce qui avait nécessité de nombreuses consultations avec les bureaux auteurs pour garantir l'exactitude des traductions.

I.55 Le Comité consultatif demeure d'avis que le Secrétaire général devrait fournir des informations sur l'évolution de la productivité dans les futurs projets de budget, ainsi qu'une analyse de tout ajustement des ressources en découlant (voir également A/72/7, par. I.53).

*Répartition géographique dans les services de traduction*

I.56 Le Comité consultatif a reçu des informations concernant la répartition géographique des traducteurs travaillant vers l'anglais, l'espagnol et le français, comme indiqué dans le tableau I.9. Ayant demandé des précisions, il a obtenu des informations sur les efforts déployés par le Département pour accroître la diversité géographique des traducteurs. Le Comité a été informé que, bien que les postes de traducteurs soient pourvus par voie de concours de recrutement de personnel linguistique, ces postes ne sont pas soumis au principe de répartition géographique. Il a également appris que le Département s'était efforcé d'étudier les raisons du manque de diversité géographique dans les viviers de lauréats des concours et avait pris des mesures pour combler cette lacune en : a) élargissant ses activités de communication et de sensibilisation en Afrique et en Amérique latine (voir aussi résolution 69/250, par. 125) ; b) faisant en sorte que les lauréats des concours représentent un plus grand nombre de nationalités, en supprimant l'exigence d'une troisième langue pour les candidats ayant des connaissances spécialisées dans certains domaines, notamment le droit et les finances ; c) renforçant les capacités en vue des futurs concours de traducteurs de langue anglaise, française et espagnole moyennant la conclusion d'accords avec des universités de divers pays ; d) créant un site Web dédié dans les six langues officielles et en exploitant les médias sociaux multilingues pour informer des possibilités de carrières linguistiques à l'ONU. Les services de traduction ont organisé des tests à distance pour rendre les tests de recrutement plus accessibles aux candidats des régions sous-représentées, à savoir l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Australasie. **Tout en prenant acte des mesures prises par le Département pour accroître la diversité géographique des traducteurs de langue anglaise, française et espagnole, le Comité consultatif constate une concentration de traducteurs provenant d'un nombre limité de pays, et encourage donc à poursuivre les efforts visant à accroître la diversité géographique.**

Tableau I.9

**Répartition géographique des traducteurs de langue anglaise, française et espagnole, par centre de conférence**

| <i>Nationalité</i>   | <i>Nombre</i> |
|----------------------|---------------|
| <b>New York</b>      |               |
| Anglais              |               |
| Australie            | 1             |
| Cameroun             | 1             |
| Canada               | 1             |
| Espagne              | 1             |
| États-Unis           | 6             |
| Irlande              | 1             |
| Mexique              | 1             |
| Pays-Bas             | 1             |
| Royaume-Uni          | 11            |
| <b>Total partiel</b> | <b>24</b>     |
| Français             |               |
| Belgique             | 1             |
| Canada               | 2             |
| Espagne              | 1             |

| <i>Nationalité</i>              | <i>Nombre</i> |
|---------------------------------|---------------|
| États-Unis                      | 1             |
| France                          | 40            |
| Suisse                          | 4             |
| <b>Total partiel</b>            | <b>49</b>     |
| Espagnol                        |               |
| Argentine                       | 6             |
| Cuba                            | 2             |
| Espagne                         | 34            |
| États-Unis                      | 3             |
| Uruguay                         | 3             |
| <b>Total partiel</b>            | <b>48</b>     |
| <b>Total, New York</b>          | <b>121</b>    |
| <b>Genève</b>                   |               |
| Anglais                         |               |
| Canada                          | 1             |
| États-Unis                      | 5             |
| Irlande                         | 1             |
| Royaume-Uni                     | 14            |
| <b>Total partiel</b>            | <b>21</b>     |
| Français                        |               |
| Allemagne                       | 1             |
| Belgique                        | 4             |
| Canada                          | 1             |
| France                          | 28            |
| Suisse                          | 2             |
| <b>Total partiel</b>            | <b>36</b>     |
| Espagnol                        |               |
| Bolivie (État plurinational de) | 1             |
| Espagne                         | 24            |
| Uruguay                         | 1             |
| <b>Total partiel</b>            | <b>26</b>     |
| <b>Total, Genève</b>            | <b>83</b>     |
| <b>Vienne</b>                   |               |
| Anglais                         |               |
| États-Unis                      | 1             |
| Royaume-Uni                     | 2             |
| <b>Total partiel</b>            | <b>3</b>      |

| <i>Nationalité</i>    | <i>Nombre</i> |
|-----------------------|---------------|
| Français              |               |
| Afrique du Sud        | 1             |
| France                | 7             |
| Suisse                | 1             |
| <b>Total partiel</b>  | <b>9</b>      |
| Espagnol              |               |
| Argentine             | 1             |
| Chili                 | 1             |
| Cuba                  | 1             |
| Espagne               | 5             |
| Uruguay               | 1             |
| <b>Total partiel</b>  | <b>9</b>      |
| <b>Total, Vienne</b>  | <b>21</b>     |
| <b>Nairobi</b>        |               |
| Anglais <sup>a</sup>  |               |
| Canada                | 1             |
| États-Unis            | 2             |
| Royaume-Uni           | 2             |
| <b>Total partiel</b>  | <b>5</b>      |
| Français              |               |
| Cameroun              | 1             |
| France                | 2             |
| Madagascar            | 1             |
| <b>Total partiel</b>  | <b>4</b>      |
| Espagnol              |               |
| Cuba                  | 1             |
| Espagne               | 2             |
| <b>Total partiel</b>  | <b>3</b>      |
| <b>Total, Nairobi</b> | <b>12</b>     |

<sup>a</sup> Groupe combiné d'édition et de traduction.

#### *Restructuration du Groupe de la traduction contractuelle*

1.57 Il est indiqué dans le projet de budget qu'au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) à New York, la réorganisation proposée des activités de traduction contractuelle implique le transfert des travaux de fond à la Division de la documentation (sous-programme 3), un appui administratif étant assuré par le Service administratif. Il est précisé que la réorganisation vise à rationaliser les modalités d'attribution des travaux confiés aux intervenants contractuels, à améliorer les méthodes de contrôle de la qualité et à simplifier les procédures de paiement. Dans le détail, la diminution de

1 029 300 dollars au titre des postes tient : a) au transfert proposé de quatre postes d'assistant(e) aux références multilingues [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division de la documentation (sous-programme 3) ; b) à la suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), de cinq postes d'assistant(e) aux références multilingues [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et d'un poste de Chef de section (P-5) qui étaient consacrés aux activités de traduction contractuelle ; c) à la création d'un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), chargé de gérer un certain nombre de projets, notamment ceux concernant le Journal des Nations Unies, le guichet unique et d'autres besoins de services [A/74/6 (Sect. 2), par. 2.106 c) i)].

1.58 Est également mentionnée dans le projet de budget une augmentation de 406 800 dollars au titre des postes, concernant le Service administratif (New York), liée à la création proposée d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3), d'un poste d'assistant(e) principal(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] et de quatre postes d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui vise à tenir compte des besoins opérationnels et des tâches d'appui administratif relatives à la traduction contractuelle [ibid., par. 2.152 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait de répondre aux besoins administratifs résultant de la réorganisation des activités de traduction contractuelle, qui entraînerait la suppression de cinq postes [1 P-3 et 4 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] dans le sous-programme 2, ces postes étant réaffectés à la composante Appui au programme, ainsi que la suppression de deux postes [1 poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) et 1 poste d'assistant(e) principal(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] dans le sous-programme 4, pour tenir compte des besoins opérationnels existant de longue date et institutionnaliser les dispositifs déjà en place, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid., par. 2.106 et 2.112).

1.59 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les activités de traduction contractuelle à New York avaient été administrées par une équipe de 12 fonctionnaires (2 administrateurs et 10 agents des services généraux) chargés d'attribuer des travaux à des vacataires et à des prestataires institutionnels. Ces fonctionnaires n'étant pas eux-mêmes des linguistes, l'attribution des travaux était principalement fonction de la disponibilité des traducteurs contractuels, indépendamment de facteurs ayant une incidence directe sur la qualité (comme le domaine de spécialisation du traducteur, le caractère sensible, sur le plan politique, du document et les résultats passés du traducteur tels qu'évalués par les contrôles qualité). La réorganisation proposée des activités de traduction contractuelle vise donc à dissocier, dans la traduction contractuelle, les tâches administratives des tâches fonctionnelles ou linguistiques afin de permettre à la Division de la documentation de mieux utiliser ses capacités internes en externalisant les documents aux prestataires les plus qualifiés et en rationalisant l'exécution des tâches internes, moyennant la suppression d'une nouvelle strate de gestion du volume de travail.

1.60 En ce qui concerne la réorganisation, le Comité consultatif a été informé que le Service administratif du Département s'occupait du traitement des activités contractuelles au moyen de l'application de gestion des fournisseurs et d'Umoja. Pour leur part, les répartiteurs des services de traduction supervisent l'ensemble des capacités de leurs services respectifs et attribuent du travail aux traducteurs de la contractuelle en tenant compte de tous les aspects de fond ainsi que de la disponibilité potentielle de capacités internes (voir par. 1.55 ci-dessus). Le Comité a en outre été informé qu'étant donné que les activités de traduction contractuelle étaient auparavant administrées par une équipe distincte, les répartiteurs avaient eu du mal à tenir compte du contrôle de la qualité dans la planification de la charge de travail.

Ainsi, en attribuant du travail aux traducteurs contractuels et en assurant la liaison avec eux, les répartiteurs sont également en mesure d'identifier ceux d'entre eux qui ont besoin de formation et de soutien supplémentaires s'agissant de l'utilisation des outils et bases de données internes standard, tous les traducteurs contractuels ayant désormais accès aux mêmes outils et aux mêmes formations que les fonctionnaires.

#### *Postes vacants*

1.61 Ayant posé des questions concernant les postes vacants, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y en avait au total 119, dont 49 postes d'administrateur(trice) et 70 postes d'agent(e) des services généraux. Trois postes sont vacants depuis plus de deux ans (1 G-4 et 2 G-5) : il est proposé d'en supprimer deux ; quant au troisième, la procédure de recrutement n'en est qu'à ses débuts, l'avis de vacance n'ayant pas encore été publié. **Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, de plus amples informations sur l'état des postes vacants de longue date mentionnés ci-dessus dont le maintien est proposé.** La question des postes vacants est examinée au chapitre I ci-dessus.

#### *Indemnité de fonctions*

1.62 Ayant posé des questions concernant les indemnités de fonctions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 24 postes étaient occupés par des fonctionnaires en bénéficiant. Il note que sur les neuf postes occupés depuis plus d'un an (4 G-6, 3 G-7 et 2 P-3), trois l'étaient depuis plus de deux ans (2 postes d'agent des services généraux et 1 P-3). **Le Comité consultatif compte que la procédure de recrutement concernant les postes occupés pendant de longues périodes par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions s'achèvera sans plus tarder.** La question de l'utilisation de l'indemnité de fonctions est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus.

1.63 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

1.64 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'élèvent à 73 794 900 dollars, soit une diminution nette de 2 315 600 dollars (3,0 %) par rapport aux crédits ouverts au titre de 2019 ([A/74/6 \(Sect. 2\)](#), tableau 2.15).

#### *Autres dépenses de personnel*

1.65 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2019 il existait 20 emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Il note que le nombre de ces emplois, qui s'établissait en moyenne à quatre par an depuis 2016, a augmenté au sein du Département en 2019. La question de l'utilisation des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) est examinée au chapitre I ci-dessus.

1.66 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Accessibilité pour les personnes handicapées*

I.67 Il est indiqué dans le projet de budget que dans le contexte actuel, les services demandés au Département sont de plus en plus nombreux et variés et que les attentes concernant les aménagements raisonnables à prévoir pour les personnes handicapées vont croissant. Concernant les publications, le Département vise notamment à accroître la part des documents rendus accessibles aux personnes handicapées, à proposer des publications plus nombreuses, plus accessibles et disponibles dans plusieurs formats et à faire en sorte que davantage de personnes handicapées participent activement aux réunions. Le projet de budget met en lumière les problèmes posés par la fragmentation de la prestation de services de réunions et il est indiqué que le champ d'application et la portée du guichet unique seront élargis pour en faire un portail permettant de demander des services pour les réunions et les autres manifestations, y compris des services visant à assurer l'accessibilité et concernant des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif rappelle que le Département mène un certain nombre d'initiatives concernant l'accès des personnes handicapées aux installations de conférence ; ainsi, le Centre d'accessibilité a été créé au Siège ; des services d'interprétation en langue des signes et un système de sous-titrage en temps réel permettant d'afficher le texte des allocutions lors des réunions ont été mis en place ; une transcription en braille de la documentation à New York a été proposée par l'intermédiaire du Centre d'accessibilité ; de l'équipement d'assistance a été mis à la disposition des participants aux réunions ; des procédures standardisées ont été établies aux fins de la planification et du recrutement des équipes d'interprètes en langue des signes ; le vivier d'interprètes qualifiés en langue des signes a été enrichi ; l'accessibilité des réunions présentant un intérêt direct pour les personnes handicapées a été améliorée (voir [A/72/561](#) et [A/73/458](#)).

**I.68 Le Comité consultatif rappelle l'importance des initiatives institutionnelles visant à assurer l'accessibilité des services et installations de conférence pour les personnes handicapées. Il rappelle également ses commentaires et observations concernant le concept d'accessibilité et son évolution, dont il résulte que les exigences englobent désormais des aspects beaucoup plus larges s'agissant des locaux du Siège, des bureaux hors Siège et des autres centres de conférence, ainsi que pour les fonctionnaires actuels et à venir et les États Membres (voir aussi [A/73/458](#), par. 20 et 21).**

#### *Centre de conférence de Nairobi*

I.69 En ce qui concerne l'utilisation du centre de conférence de Nairobi, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'en 2018, l'Office des Nations Unies à Nairobi avait enregistré une augmentation du nombre total de réunions tenues avec ou sans services d'interprétation. Il a appris que le taux d'utilisation des salles de réunion du centre de conférences avait été porté de 39,4 % en 2017 à 54,2 % en 2018, et que l'Office poursuivrait ses efforts de communication pour continuer à améliorer ce taux. Le Comité note que les services de conférence sont de plus en plus utilisés à Nairobi et que, d'après les informations fournies, le taux d'utilisation, traditionnellement bas, s'explique en grande partie par l'état du centre de conférences (voir également [A/73/458](#), par. 7 et 8). Il note également qu'en application de la résolution [73/270](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée, pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, quant à la possibilité d'effectuer des travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées du centre de conférence de Nairobi, dans le cadre du projet de budget-programme.

#### *Manifestations et réunions non inscrites au calendrier*

I.70 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant l'utilisation des locaux de l'ONU pour des réunions et manifestations parallèles non inscrites au calendrier, comme indiqué dans le tableau I.10, et note l'augmentation importante du nombre de ces manifestations depuis 2013. Il a été informé que ces réunions ou manifestations n'étaient pas inscrites au calendrier officiel des conférences et réunions de l'ONU, qui est approuvé par l'Assemblée générale, et pouvaient être demandées par un organe intergouvernemental, un organe d'experts, un groupe régional ou un autre grand groupe d'États Membres, un État Membre ou une entité du Secrétariat ou du système des Nations Unies. Il a en outre été informé qu'aucun crédit n'était prévu au titre du budget ordinaire pour ces réunions et rappelle, à cet égard, ses observations et commentaires concernant un mécanisme de remboursement des coûts afférents à l'organisation d'activités, de réunions et de manifestations culturelles qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental ([A/73/458](#), par. 10 à 15).

Tableau I.10

**Nombre de réunions hors calendrier, par centre de conférence**

|              | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          | 2018          |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| New York     | 5 209         | 7 294         | 10 000        | 9 863         | 9 789         | 9 946         |
| Genève       | 8 122         | 7 541         | 10 359        | 8 792         | 9 131         | 9 136         |
| Vienne       | 2 635         | 2 672         | 3 722         | 3 724         | 4 183         | 4 790         |
| Nairobi      | 4 388         | 3 868         | 3 961         | 3 678         | 3 646         | 4 556         |
| <b>Total</b> | <b>20 354</b> | <b>21 375</b> | <b>28 042</b> | <b>26 057</b> | <b>26 749</b> | <b>28 428</b> |

*Respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

I.71 En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 68 % des billets ont été achetés au moins deux semaines avant le départ et que pour 2019 et 2020, des taux de respect des délais de 80 % et 100 %, respectivement, sont escomptés. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en avril 2018, le Département avait commencé à suivre et à examiner les exceptions concernant les demandes d'autorisation de voyage présentées dans un délai inférieur à 21 jours et qu'il avait mis en œuvre un certain nombre de mesures pour améliorer le taux de respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. En particulier, le Comité a appris qu'au 31 mai 2019, le taux de respect global pour 2019 avait été porté à 76 %, pourcentage qui atteignait 85 % si l'on excluait les voyages liés aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

**I.72 Le Comité consultatif prend note de l'amélioration du taux de respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion en 2019 et encourage le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à poursuivre ses efforts.**

## Titre II

### Affaires politiques

### Chapitre 3

#### Affaires politiques

|                                                                                                                                                  | Dollars É.-U. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (résolutions <a href="#">73/279</a> B et <a href="#">73/280</a> A à C de l'Assemblée générale) | 1 420 906 900 |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                 | 658 573 500   |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                           | 715 666 300   |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                         | 703 110 800   |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                                                        | 7 638 100     |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                          | 94 361 300    |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

<sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 3 du budget ordinaire pour 2020 est de 703 110 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 12 555 500 dollars (1,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 3\)](#)), annexe III ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

II.2 Les ressources demandées au titre du chapitre 3 correspondent aux ressources jugées nécessaires pour financer les activités : a) du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (45 159 400 dollars) ; b) des missions politiques spéciales (643 875 000 dollars) ; c) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (8 558 000 dollars) ; d) du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (2 891 300 dollars) ; e) du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 040 000 dollars) ; f) du Bureau de lutte contre le terrorisme (1 587 100 dollars) ([A/74/6 \(Sect. 3\)](#), annexe III).

II.3 Le projet de budget du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour 2020 comprend les ressources jugées nécessaires pour financer les activités : a) du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, au titre du sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix), en raison de l'intégration dudit Bureau, qui était auparavant autonome, au sein du nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix comme suite à la restructuration du pilier Paix et sécurité, conformément à la résolution [72/262](#) C de l'Assemblée générale ; b) du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, au titre du sous-programme 7 (Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes), bureau qui a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en application de la résolution [73/267](#) de l'Assemblée générale.

II.4 Selon le Secrétaire général, la diminution nette de 12 555 500 dollars des ressources nécessaires au titre du chapitre 3 est imputable aux facteurs suivants :

a) Une diminution nette de 881 800 dollars au titre du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui résulte : i) d'ajustements techniques, correspondant à une augmentation nette de 211 400 dollars, qui s'explique principalement par l'augmentation des ressources demandées au titre des postes en raison de l'effet-report de la création de postes, en 2018-2019, au Bureau d'appui à la consolidation de la paix [ibid., par. 3.115 a)] et au bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes (ibid., par. 3.118) ; ii) d'autres changements, correspondant à une diminution de 1 093 200 dollars, dont une réduction de 523 500 dollars au titre des postes, imputable à la suppression proposée de quatre postes (ibid., par. 3.97 et 3.101 ; voir également par. II.8 ci-après) et une réduction de 569 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, tenant principalement à la baisse des dépenses prévues au titre des voyages, des voyages des représentants et des frais généraux de fonctionnement (ibid., par. 3.101, 3.104, 3.107, 3.112, 3.115 b) et 3.121) ;

b) Une diminution de 11 673 700 dollars au titre des missions politiques spéciales par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (655 548 700 dollars) (ibid., annexe III). Les ressources proposées pour 2020, soit 643 875 000 dollars, correspondent aux 37 missions politiques spéciales en cours, sauf la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (voir résolution [2452 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité), dont les ressources nécessaires en 2020 seront traitées comme des ressources venant s'ajouter au montant global des ressources prévues ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 79). Le Comité consultatif note que, par sa résolution [2476 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a approuvé la création d'une nouvelle mission politique spéciale à Haïti, qui n'entraînera aucune incidence financière supplémentaire sur le budget ordinaire (voir également le chapitre I ci-dessus). Il examinera les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques de l'Assemblée générale ou du Conseil pour 2020, dans le cadre de l'examen des rapports du Secrétaire général consacrés à ces questions. Les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes au titre des missions politiques spéciales ne sont donc pas prises en compte dans les développements qui suivent.

II.5 Le Comité consultatif rappelle que le Bureau de lutte contre le terrorisme a été créé par la résolution [71/291](#) de l'Assemblée générale. Toutefois, en raison de la date à laquelle la résolution a été adoptée, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019 n'apparaissent pas au chapitre 3 du projet de budget-programme mais font l'objet d'un rapport distinct ([A/72/117](#) ; voir également [A/72/7](#), par. II.2). Comme indiqué dans le projet de budget, le montant de 1 587 100 dollars demandé en 2020 au titre du budget ordinaire pour le Bureau permettrait de financer huit postes et les autres objets de dépense correspondants ([A/74/6 \(Sect. 3\)](#), tableau 3.35). Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2020 sont estimées à 39 171 000 dollars, soit 96 % du montant total des ressources prévues pour le Bureau, et permettraient de financer 126 postes et les objets de dépense autres que les postes (ibid., par. 3.236).

II.6 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau II.1, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020, ainsi que les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau II.1  
Tableau d'effectifs proposé

|                                              | Nombre | Classe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                      |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Postes approuvés pour 2018-2019 <sup>a</sup> | 377    | 4 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 53 P-3, 22 P-2, 5 G(1°C), 98 G(AC), 34 AL, 12 SM et 5 AN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Postes proposés pour 2020                    | 373    | 4 SGA, 3 SSG, 13 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 51 P-3, 21 P-2, 5 G(1°C), 97 G(AC), 34 AL, 12 SM et 5 AN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Transferts (au sein du chapitre)             | –      | 1 AN transféré de Ramallah à Jérusalem, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Suppressions                                 | (4)    | 1 P-3 [au titre du sous-programme 1, à la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique austral (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix)]<br>1 P-3 [au titre du sous-programme 1, à la Division du Moyen-Orient (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix)]<br>1 P-2 [au titre du sous-programme 1, à la Division de l'Afrique de l'Est (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix)]<br>1 G(AC) [au titre de la rubrique Direction exécutive et administration (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix)] |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>    |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Postes prévus pour 2020                      | 50     | 2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 14 AL, 8 SM et 1 AN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>           |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Postes prévus pour 2020                      | 186    | 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 57 P-4, 51 P-3, 4 P-2, 1 G(1°C), 45 G(AC) et 2 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

<sup>a</sup> L'Assemblée générale a approuvé la création de deux postes (1 P-5 et 1 AL) pour 2019, conformément à ses résolutions 73/267 et 73/280 A à C, en tenant compte également du rapport de la Cinquième Commission (A/73/683, par. 3).

### Observations et recommandations concernant les postes

II.7 Le Secrétaire général propose que l'effectif total au titre du chapitre 3 compte 373 postes en 2020, dont 220 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 153 postes appartenant à d'autres catégories, soit une diminution nette de quatre postes par rapport à 2018-2019, dont la suppression a été proposée, à savoir 2 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes) relevant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le tableau d'effectifs proposé comprend aussi le transfert interne d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. On trouve à l'annexe II du projet de budget les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs au titre du chapitre 3.

#### Suppressions

II.8 Le Secrétaire général propose de supprimer quatre postes au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en raison de la redistribution de la charge de travail, soit : un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) relevant de la Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe ; un poste de spécialiste

des questions politiques (P-3) relevant de la Division du Moyen-Orient ; un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) relevant de la Division de l'Afrique de l'Est ; un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] relevant du Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix (ibid., par. 3.97 et 3.101).

### *Transferts*

II.9 Il est proposé de transférer un poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) relevant de la Section de la coordination du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de Ramallah à Jérusalem, où la Section a son bureau principal, afin d'appuyer le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident (ibid., par. 3.151). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans l'exercice de ses trois fonctions, le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident était appuyé par 10 membres du personnel, à savoir : 5 postes approuvés à la Section de la coordination, relevant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et entièrement financés par ce dernier ; 5 postes financés par le Bureau de la coordination des activités de développement.

II.10 L'organigramme figurant à l'annexe I du projet de budget indique que le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident est un poste de la classe D-2, dont le coût est pris en charge par le Bureau de la coordination des activités de développement à la catégorie de sous-secrétaire général(e) (ibid., annexe I, sect. C). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le poste a été intégralement budgétisé à la classe D-2 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Toutefois, ce dernier a versé l'intégralité du traitement du titulaire de ce poste à la catégorie de sous-secrétaire général(e). Le Bureau de la coordination des activités de développement est ensuite tenu de rembourser au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient la moitié du coût d'un poste de sous-secrétaire général(e) (voir par. II.12 ci-après).

II.11 S'agissant des missions politiques spéciales, le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'elle a adopté l'une de ses recommandations, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre des projets de budget ultérieurs, les arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes pour s'assurer qu'ils étaient conformes aux dispositions de la résolution 72/279. En outre, le Comité comptait qu'une démarche cohérente serait également adoptée s'agissant de ces postes dans les opérations de maintien de la paix concernées ainsi que des postes relevant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le projet de budget-programme pour 2020 (résolution 73/279 A de l'Assemblée générale ; voir également A/73/498, par. 27).

**II.12 Le Comité consultatif encourage donc le Secrétaire général à mener l'examen susmentionné sans plus tarder et à fournir à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020, un complément d'information sur le redéploiement proposé du poste d'administrateur recruté sur le plan national et sur la classe et les modalités de financement du poste de Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur de l'action humanitaire/Coordonnateur résident.** Le Comité abordera la question des postes de coordonnateur résident et des coûts afférents aux capacités d'appui

connexes lorsqu'il examinera les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales.

#### *Postes vacants*

II.13 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 35 postes vacants, dont 21 postes d'administrateur (1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 7 P-3 et 3 P-2) et 14 postes d'agent de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées. En juillet 2019, aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

#### *Indemnité de fonctions*

II.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 25 postes étaient occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions spéciale. Il note que 20 postes [1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] sont occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions spéciale depuis plus d'un an, dont 10 postes le sont depuis 2017 ou avant. La question du recours à l'indemnité de fonctions spéciale est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus. **Le Comité consultatif s'inquiète du nombre de fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions de longue date et compte que des efforts concertés seront faits pour pourvoir sans plus tarder les postes occupés depuis longtemps par des fonctionnaires percevant une telle indemnité.**

II.15 **Sous réserve de la recommandation qu'il a émise au sujet de la suppression du poste P-2 (chap. I ci-dessus) ainsi que de l'observation et de la recommandation qu'il a formulées aux paragraphes II.10 et II.12, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

II.16 Le projet de budget indique que les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'élèvent à 4 987 600 dollars, sans compter les missions politiques spéciales, ce qui représente une baisse nette de 599 500 dollars (10,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019.

II.17 Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que les ressources demandées au titre des voyages des représentants relevant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix s'élèvent à 667 200 dollars pour 2020 et que les dépenses enregistrées à cette rubrique s'élevaient à 650 000 dollars en 2018 et à 54 400 dollars au 31 mai 2019, sur un crédit ouvert de 1 784 200 dollars pour 2018-2019 (montant révisé). **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 % le montant des ressources proposées au titre des voyages des représentants.**

II.18 Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que les ressources demandées au titre des services contractuels fournis au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix s'élèvent à 711 400 dollars pour 2020, soit une augmentation de 25 000 dollars par rapport au crédit ouvert en 2019. Le Comité a également reçu des informations indiquant que les dépenses du Département au titre de cette rubrique s'élevaient à 589 000 dollars en 2018 et à 33 100 dollars au 31 mai 2019, sur un crédit ouvert de 1 264 400 dollars pour 2018-2019 (montant révisé). **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité**

**consultatif recommande de réduire de 2 % le montant des ressources proposées au titre des services contractuels.**

**II.19** Sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes II.15, II.17 et II.18 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

### **Observations et recommandations générales**

#### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

**II.20** En ce qui concerne l'application, par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le projet de budget indique qu'en 2018, seulement 28 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant la date de départ, mais qu'un taux de respect des délais de 100 % est prévu pour 2019 et 2020 (A/74/6 (Sect. 3), tableau 3.14). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait prévu de prendre un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'application des directives, notamment la rationalisation de la procédure de demande et d'approbation des voyages, la tenue de réunions de portée régionale au plus près possible des participants et l'organisation d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel sur la nécessité de planifier les voyages à l'avance chaque fois que possible. **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées. Compte tenu du taux d'application particulièrement faible du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Comité compte que celui-ci accordera une attention prioritaire à la question afin d'assurer une meilleure planification des voyages à l'avenir. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir également A/73/779, par. 16). Tout en notant que le Département a prévu de prendre des mesures et qu'il s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité considère qu'il conviendrait d'établir des plans et des stratégies plus concrets pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

#### *Réforme du pilier Paix et sécurité*

**II.21** Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la création, conformément à la résolution 72/262 C de l'Assemblée, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité était en bonne voie. La continuité des opérations et la prestation de services ayant été assurées tout au long de la période de transition, le nouveau pilier Paix et sécurité vise désormais principalement à tirer les avantages de la réforme, notamment en ce qui concerne la coordination avec les missions sur le terrain et les services fournis aux États Membres. Le Comité a également été informé que, comme l'Assemblée l'avait demandé au paragraphe 16 de sa résolution 72/262 C, le Secrétaire général procéderait à un examen d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme du Pilier paix et sécurité et lui ferait rapport à ce sujet à la partie principale de sa soixante-quinzième session. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020, un complément d'information sur la mise en œuvre de la réforme.**

## Chapitre 4

### Désarmement

|                                                                                                 | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A à C) | 25 289 400           |
| Dépenses de 2018                                                                                | 12 379 400           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                          | 12 959 300           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                        | 13 261 900           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                         | 21 000 800           |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 4\)](#)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

II.22 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 4 du budget ordinaire pour 2020 est de 13 261 900 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 302 600 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 4\)](#), tableau 4,7 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

II.23 Selon le Secrétaire général, cette augmentation nette des ressources nécessaires est imputable aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui représentent une réduction de 752 900 dollars au titre des objets de dépense autre que les postes, dont : i) une diminution de 544 400 dollars au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements), imputable à la non-reconduction des dépenses non renouvelables pour les experts (499 600 dollars) et les consultants (44 800 dollars) se rapportant au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, en application des résolutions [71/67](#) et [72/250](#) de l'Assemblée générale [[A/74/6 \(Sect. 4\)](#), par. 4.78 a)] ; ii) une diminution de 207 700 dollars au titre du sous-programme 4 (Information et sensibilisation), imputable à la non-reconduction de dépenses non renouvelables pour les experts (190 300 dollars) et les consultants (17 400 dollars) liées aux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale devant se tenir en 2019 en application de la résolution [73/266](#) de l'Assemblée [ibid., par. 4.87 a)] ; iii) une diminution de 800 dollars au titre du sous-programme 2 (Armes de destruction massive), imputable à la non-reconduction de dépenses non renouvelables, principalement à la rubrique des services contractuels, liées à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire organisée en application de la résolution [72/251](#) de l'Assemblée [ibid., par. 4.81 a)] ;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis, qui représentent une augmentation de 1 055 500 dollars, dont : i) une hausse de 607 000 dollars au titre du sous-

programme 3 (Armes classiques) pour les experts, en application de la résolution 72/55, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de réunir en 2020 un groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus [ibid., par. 4.84 a)] ; ii) une augmentation de 448 500 dollars au titre du sous-programme 4 pour les experts (378 800 dollars) et les consultants (69 700 dollars), en application des résolutions 73/27 et 73/266 de l'Assemblée concernant les progrès de l'informatique et des télécommunications et les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale [ibid., par. 4.87 b)].

II.24 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau II.2 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020, ainsi que les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau II.2

**Tableau d'effectifs proposé**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 60            | 1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2, 4 G(1°C), 14 G(AC) et 4 AL                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Postes proposés pour 2020          | 62            | 1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 4 P-2, 4 G(1°C), 14 G(AC) et 4 AL                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Transferts (au sein du chapitre)   | –             | 1 P-5 relevant du sous-programme 3, transféré à la composante direction exécutive et administration<br>1 P-4 relevant du sous-programme 4, transféré à la composante direction exécutive et administration<br>1 P-2 transféré du sous-programme 5 au sous-programme 1<br>1 G(AC) transféré du sous-programme 2 au sous-programme 5 |
| Transformation                     | 2             | Transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1 et 1 P-3) en postes temporaires                                                                                                                                                                                                                       |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Postes proposés pour 2020          | 13            | 3 P-3 et 10 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

**Observations et recommandations concernant les postes**

II.25 Le Secrétaire général propose un effectif total de 62 postes au titre du chapitre 4 pour 2020, à savoir 40 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 22 postes des catégories des services généraux et des agents locaux, soit une augmentation nette de 2 postes résultant de la transformation proposée de 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires inscrits au budget ordinaire et au transfert de 4 postes. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 4.

*Transformation*

II.26 Il est proposé de transformer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) – un chef de service (D-1) et un spécialiste des affaires politiques (P-3) – en postes temporaires inscrits au budget ordinaire en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale sur la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction

massive, dans laquelle l'Assemblée a approuvé un mandat supplémentaire au titre du sous-programme 2 (ibid., par. 4.4). Il est indiqué dans le projet de budget que les transformations proposées tiennent compte de la durée prévue du mandat susmentionné [ibid., par. 4.81 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les transformations étaient proposées compte tenu des vastes efforts requis à long terme pour exécuter le mandat pendant plusieurs années jusqu'à la conclusion définitive par la conférence d'un traité juridiquement contraignant portant création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En outre, en raison de la complexité, de la gravité et de la nature du mandat, le Secrétariat devrait fournir un appui et des services continus pour la conférence annuelle, y compris un appui entre sessions aux présidents sortants et entrants, pour veiller à ce que la conférence fasse fond sur le travail accompli aux sessions antérieures.

II.27 Ayant demandé un complément d'information sur les raisons de créer des postes temporaires, le Comité consultatif a été informé que, le mandat devant prendre fin une fois conclu le traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, la demande de transformation des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires répondait aux critères établis concernant la création de postes temporaires pour l'exécution de mandats qui sont à long terme par nature mais limités à une période donnée ou au temps nécessaire à l'accomplissement d'un mandat.

#### *Transfert*

II.28 Il est proposé de transférer quatre postes, comme suit :

a) Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) relevant du sous-programme 3, à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration), dans le cadre des mesures prises afin de rationaliser les activités politiques du Bureau des affaires de désarmement dans le domaine des sciences et des technologies [ibid., par. 4.74 et 4.84 b)] ;

b) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) relevant du sous-programme 4, à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration), dans le cadre des mesures de rationalisation susmentionnées dans le domaine des sciences et des technologies [ibid., par. 4.74 et 4.87 c)] ;

c) Un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) relevant du sous-programme 5 (Désarmement régional), à New York, à l'antenne de Genève au titre du sous-programme 1 en vue de renforcer la capacité opérationnelle de cette dernière à s'acquitter des tâches qui lui incombent concernant la Conférence du désarmement et de faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements s'agissant des armes de destruction massive et des armes classiques, ainsi qu'afin d'appuyer les activités prescrites en matière d'espace extra-atmosphérique et de vérification du désarmement nucléaire [ibid., par. 4.78 b) et 4.90 b)] ;

d) Un poste d'assistant administratif [agent(e) des services généraux (Autres classes)] relevant du sous-programme 2, à New York, à l'antenne de Vienne au titre du sous-programme 5 afin de fournir un appui administratif au chef de cette entité, en particulier dans les domaines du recours aux services communs et de l'appui aux réunions et ateliers [ibid., par. 4.81 b) et 4.90 b)].

*Postes vacants*

II.29 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total six postes vacants, dont cinq postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 P-2) et un poste d'agent des services généraux. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

*Indemnité de fonctions*

II.30 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, un poste était occupé par un fonctionnaire percevant une indemnité de fonctions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. La question du recours à l'indemnité de fonctions est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus.

**II.31 Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

II.32 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 3 770 900 dollars, ce qui représente une diminution nette de 117 200 dollars (3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 4.7).

*Autres dépenses de personnel*

II.33 Dans le projet de budget, il est proposé d'inscrire des dépenses supplémentaires de 42 000 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel pour le recrutement, dans le cadre d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-2) et au titre du sous-programme 1, d'une personne chargée de moderniser le site Web du Bureau des affaires de désarmement, qui est géré depuis l'Office des Nations Unies à Genève [ibid., par. 4.78 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, principal utilisateur du site Web de l'Office des Nations Unies à Genève, hébergeait une somme considérable de contenus liés au désarmement, y compris des bases de données. En outre, la modernisation du site Web s'effectue dans le contexte plus large de la remise à niveau complète de tout le site Web de l'Office des Nations Unies à Genève et des efforts de numérisation qui sont actuellement menés et comprend le développement à la fois du nouveau site Web et d'un nouveau système de gestion des contenus pour veiller à ce que les vastes archives du Bureau des affaires de désarmement et les documents de la Conférence du désarmement soit préservés et aisément accessibles.

II.34 Le Comité consultatif a également été informé que le projet de modernisation du site Web demandait au moins deux personnes, une pour l'élaboration de la plateforme, mise à disposition par l'Office des Nations Unies à Genève, et une pour la migration vers le nouveau site Web et la gestion des contenus, mise à disposition par le Bureau des affaires de désarmement. Le budget alloué de 42 000 dollars permettrait un recrutement local à la classe P-2 à titre temporaire pour une période de trois à quatre mois. Le Comité a en outre été informé que l'Office avait opté pour un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-2 plutôt que pour un consultant, au vu de la nature du travail à accomplir et de la présence requise sur site, notamment pour assurer quotidiennement la liaison avec les directeurs de programme du Bureau des affaires de désarmement ainsi qu'avec l'équipe chargée du développement et des contenus Web de l'Office des Nations Unies à Genève. **Le Comité consultatif estime que la durée de l'emploi de temporaire (autre que pour**

**les réunions, P-2) pourrait être réduite, et recommande à l'Assemblée générale de réduire de 8 000 dollars le montant demandé de 42 000 dollars.**

#### *Mobilier et matériel*

II.35 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources demandées pour le mobilier et le matériel au titre du sous-programme 5 passerait de 13 900 dollars dans les crédits ouverts pour 2019 à 91 900 dollars pour 2020, soit un écart de 78 000 dollars (561,2 %) (ibid., fig. 4.XVI). Le Comité a également été informé que les ressources supplémentaires permettraient de financer : a) le remplacement du matériel de téléphonie et de réseaux obsolète (20 000 dollars) ; b) la modernisation du matériel de visioconférence pour faciliter les réunions (25 000 dollars) ; c) le remplacement d'un véhicule à moteur (33 000 dollars).

#### *Subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement*

II.36 D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, les ressources demandées pour les subventions et les contributions au titre du sous-programme 1 (986 200 dollars) comprennent un crédit de 275 000 dollars pour une subvention à l'UNIDIR en 2020. **Le Comité consultatif est d'avis que, par souci de transparence, le projet de budget devrait préciser les bénéficiaires et le but des ressources demandées au titre des subventions et contributions, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer de telles informations dans ses prochains projets de budget.**

II.37 Ayant demandé des précisions sur les relations entre le Bureau des affaires de désarmement et l'UNIDIR, le Comité consultatif a été informé que la subvention versée à l'Institut passait par le chapitre 4 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. À la réception du montant alloué, le Bureau vire les fonds dans leur intégralité sur le compte de l'UNIDIR à Genève. Institution de recherche autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut est entièrement responsable de ses activités de gestion fiduciaire, de contrôle et de supervision, sous les auspices des services d'appui administratif de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité a également été informé que, malgré l'absence de lien hiérarchique direct entre les deux entités, le Bureau des affaires de désarmement et l'UNIDIR entretenaient d'excellentes relations de travail sur le désarmement et la maîtrise des armements et qu'ils menaient des activités conjointes, notamment des ateliers, et faisaient paraître des publications communes. Par ailleurs, le Bureau des affaires de désarmement fait appel aux services des spécialistes de l'UNIDIR pour fournir un appui technique aux groupes d'experts gouvernementaux étudiant la cybersécurité, l'espace extra-atmosphérique et les missiles.

**II.38 Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.34 ci-dessus.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

II.39 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seuls 50 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant la date de départ et qu'il est prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 4.12). **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions,**

**L'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir également A/73/779, par. 16). Tout en notant que le Bureau des affaires de désarmement s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité considère que des stratégies et des plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 5

### Opérations de maintien de la paix

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A à C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 106 125 000          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 49 576 900           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 51 596 800           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 50 692 400           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 87 979 700           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 78 560 000           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 5)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 73/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

II.40 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 5 du budget ordinaire pour 2020 est de 50 692 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 904 400 dollars (1,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 5), annexe II ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65). Les ressources demandées au titre du chapitre 5 serviront à financer les activités du Département des opérations de paix (5 376 300 dollars), de l'ONUST (35 272 800 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (10 043 300 dollars) (A/74/6 (Sect. 5), annexe II). La réforme du pilier Paix et sécurité est examinée dans la section consacrée au chapitre 3 ci-dessus.

II.41 Selon le Secrétaire général, la diminution nette de 904 400 dollars des ressources demandées au titre de la rubrique « Autres changements » du chapitre 5 est imputable à la réduction des ressources autres que celles affectées à des postes à l'ONUST, notamment : a) la diminution des autres dépenses de personnel, liée à la baisse des crédits demandés pour les voyages des observateurs militaires aux fins du déploiement ou du rapatriement ; b) la baisse des frais généraux de fonctionnement, qui tient principalement au fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour la rénovation du siège de l'ONUST (ibid., par. 5.83).

II.42 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau II.3, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020, ainsi que les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau II.3  
**Tableau d'effectifs proposé**

|                                           | Nombre | Classe                                                                                 |
|-------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                   |        |                                                                                        |
| Postes approuvés pour 2018-2019           | 336    | 1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 9 G(AC), 94 SM, 2 AN et 199 AL |
| Postes proposés pour 2020                 | 336    | 1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 9 G(AC), 94 SM, 2 AN et 199 AL |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i> |        |                                                                                        |
| Postes prévus pour 2020                   | 438    | 5 D-2, 13 D-1, 43 P-5, 188 P-4, 92 P-3, 9 P-2, 2 G(1°C), 84 G(AC) et 2 AN              |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>        |        |                                                                                        |
| Postes prévus pour 2020                   | 68     | 8 P-5, 24 P-4, 21 P-3, 1 G(1°C) et 14 G(AC)                                            |

### Observations et recommandations concernant les postes

II.43 Le Secrétaire général propose au total 336 postes au titre du chapitre 5 (32 postes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 304 postes dans les autres catégories), soit un nombre inchangé par rapport au nombre total de postes approuvés pour 2019.

II.44 Selon les informations communiquées au Comité consultatif, les postes approuvés pour l'UNMOGIP sont restés inchangés depuis 2014. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à l'issue d'un examen effectué par l'ancien Département de l'appui aux missions, il avait été conclu que les effectifs de l'UNMOGIP continuaient de correspondre de manière satisfaisante à ses activités et à son mandat, malgré l'évolution des réalités opérationnelles sur le terrain. Le Comité rappelle les efforts déployés par le Secrétaire général pour harmoniser, dans la mesure du possible, la structure des composantes Appui aux missions dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix, qui se sont traduits par un grand nombre de réaffectations et de transferts de postes dans les projets de budget des missions depuis 2018 ([A/73/755](#), par. 49 à 51). **Notant le caractère statique des ressources de l'UNMOGIP au titre des postes et rappelant les multiples restructurations de la composante Appui des opérations de maintien de la paix au cours des dernières années, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira, dans son prochain projet de budget, des informations sur les efforts déployés par l'UNMOGIP pour mettre sa composante Appui en conformité avec cette structure normalisée.**

### Postes vacants

II.45 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 13 postes vacants (1 poste d'administrateur (P-3) et 12 postes d'agent de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées). Trois postes étaient vacants depuis plus de deux ans et les recrutements destinés à les pourvoir étaient en cours. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-**

**programme pour 2020, de plus amples informations sur l'état des postes vacants de longue date mentionnés ci-dessus dont le maintien est proposé. Le Comité espère que les postes susmentionnés seront pourvus dans les meilleurs délais.** La question des postes vacants est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus.

#### *Indemnité de fonctions*

II.46 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, cinq postes (2 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 SM) étaient occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions, dont trois postes (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4) l'étaient depuis plus d'un an. La question du recours à l'indemnité de fonctions est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus. **Le Comité consultatif compte que les postes occupés depuis longtemps par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions seront pourvus sans plus tarder.**

II.47 **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

II.48 Le projet de budget indique que les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'élèvent à 18 518 800 dollars, ce qui représente une baisse nette de 904 400 dollars (4,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019.

#### *Véhicules*

II.49 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 302 200 dollars demandé au titre du mobilier et du matériel de l'ONUST permettrait de financer le remplacement de cinq véhicules (trois camionnettes légères et deux chariots élévateurs) qui, étant donné leur état et leur âge extrêmement avancé, présentaient des risques pour le personnel et les biens. Le Comité a été informé que le parc actuel de véhicules de l'ONUST se composait de 138 véhicules, dont 86 véhicules légers de transport de passagers, 2 autocars de taille moyenne, 31 véhicules blindés et 19 véhicules logistiques et spécialisés. Il a également été informé que l'ONUST avait réduit son parc de véhicules légers de 34 véhicules depuis 2017 afin de respecter le coefficient standard fixé pour les véhicules (voir également [A/72/7](#), par. II.40, et résolution [72/261](#) de l'Assemblée générale, par. 62).

II.50 **Le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

II.51 En ce qui concerne l'application, par le Département des opérations de paix, des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le projet de budget indique qu'en 2018, seulement 50 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant la date de départ, mais qu'un taux d'application de 100 % est prévu pour 2019 et 2020 ([A/74/6 \(Sect. 5\)](#), tableau 5.8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la faiblesse du taux s'expliquait notamment par le caractère urgent de certains voyages, la réception dans des délais serrés de la confirmation des demandes de voyage par les pays hôtes, les organisations ou les autres partenaires, et les invitations de dernière minute.

II.52 En ce qui concerne l'ONUST, le Comité consultatif a été informé que le taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion n'était que de 43 % en 2018, mais qu'il s'était amélioré en 2019 pour atteindre 62 % en juillet, l'objectif étant de 70 % pour 2019 et 75 % pour 2020.

II.53 Le Comité consultatif a également été informé que le taux d'application des directives par l'UNMOGIP n'était que de 18,6 % en juillet 2019. Selon les informations communiquées au Comité, ce taux particulièrement faible est dû notamment aux retards dans la délivrance des visas liés à l'entrée en fonctions des observateurs militaires, aux voyages dans la zone de la mission effectués en urgence pour des raisons opérationnelles et aux confirmations tardives des autorisations de voyages aux fins de la formation, de conférences et d'ateliers.

**II.54 Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets étaient peu appliquées. Compte tenu du taux d'application particulièrement faible des entités visées au chapitre 5, le Comité compte que celles-ci accorderont une attention prioritaire à la question afin d'assurer une meilleure planification des voyages à l'avenir. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir également A/73/779, par. 16), notamment en élaborant des plans et stratégies concrets pour favoriser l'application des directives et atteindre les objectifs fixés. Il compte que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

#### *Sûreté et sécurité du personnel de maintien de la paix*

II.55 Le projet de budget indique que la stratégie du Département des opérations de paix pour 2020 est guidée par l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs qui l'accompagne et met l'accent, entre autres, sur le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment par la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix (A/74/6 (Sect. 5), par. 5.9). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la mise en œuvre du plan d'action progressait à un rythme constant depuis 2018, avec la tenue d'ateliers dans certaines missions et des demandes d'examens connexes.

#### *Initiatives dans le domaine de l'environnement*

II.56 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé des initiatives que l'ONUST et l'UNMOGIP avaient engagées ou prévoyaient d'engager pour intégrer dans leurs activités des méthodes de gestion de l'environnement, notamment des mesures visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant mises en œuvre par les deux missions et des mesures destinées à réduire la consommation d'eau et les déchets solides appliquées par l'ONUST. Il a également été informé que, bien que les données correspondantes ne soient pas encore disponibles, il serait possible, dans deux ou trois ans, d'estimer avec précision les économies réalisées grâce à la mise en œuvre de ces initiatives (voir également A/73/755, par. 71). **Le Comité consultatif se félicite des initiatives favorisant la durabilité environnementale menées par l'ONUST et l'UNMOGIP, engage les missions à continuer d'améliorer leur efficacité énergétique et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans ses futurs projets de budget, des informations sur les économies réalisées grâce aux initiatives environnementales.**

## Chapitre 6

### Utilisations pacifiques de l'espace

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A à C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 7 795 700            |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3 852 800            |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 3 914 300            |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 3 914 300            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1 679 300            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 6)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

II.57 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 6 du budget ordinaire pour 2020 est de 3 914 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 6), tableau 6.3 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

II.58 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau II.4, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020, ainsi que les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau II.4  
**Tableau d'effectifs proposé**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                       |
|------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                     |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 23            | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 5 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020          | 23            | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 5 G(AC) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                     |
| Postes prévus pour 2020            | 7             | 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 3 G(AC)                      |

#### Observations et recommandations concernant les postes

II.59 Le Secrétaire général propose de maintenir 23 postes en 2020 (18 postes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 5 postes dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées), soit un nombre inchangé par rapport au nombre total de postes approuvés pour 2019.

#### *Indemnité de fonctions*

II.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, un poste (D-1) était occupé depuis avril 2016 par un fonctionnaire percevant une indemnité de fonctions. **Le Comité consultatif compte que les postes**

**occupés depuis longtemps par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions seront pourvus sans plus tarder.** La question du recours à l'indemnité de fonctions est examinée plus en détail au chapitre I ci-dessus.

**II.61 Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

**II.62** Le projet de budget indique que les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'élèvent à 687 500 dollars, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 6\)](#), tableau 6.3).

#### *Voyages officiels*

**II.63** S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets par le Bureau des affaires spatiales était de 81,7 % pour la période allant de janvier 2018 à mai 2019. **Le Comité consultatif se félicite du taux d'application des directives et compte que le Bureau des affaires spatiales poursuivra ses efforts en vue de respecter le délai minimum applicable à la réservation des billets.**

**II.64** Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé du calcul de l'indemnité journalière de subsistance pour les voyages proposés en 2020. Il a appris que, pour les voyages liés à la participation du personnel aux réunions de haut niveau et sommets de l'Assemblée générale, le montant de l'indemnité journalière avait été calculé en fonction du barème arrêté par la CFPI pour New York pour la période allant de septembre à décembre, soit 660 dollars. Pour les voyages liés à la participation du personnel à des réunions et conférences de haut niveau sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable, ce montant a été calculé au taux standard de 430 dollars pour New York, étant donné que ces réunions ne se tiennent généralement pas pendant la partie principale de la session de l'Assemblée. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur les taux de l'indemnité journalière de subsistance seront présentées à l'Assemblée générale.**

#### *Subventions et contributions*

**II.65** Les ressources demandées au titre des subventions et contributions s'élèvent à 423 400 dollars pour 2020, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019. Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, ces ressources permettraient de financer le fonctionnement des centres régionaux, ainsi que l'organisation d'ateliers, de séminaires, de stages de formation et de programmes de bourses. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget de plus amples informations au sujet des ateliers, séminaires, stages de formation et programmes de bourses, notamment le nombre prévu de participants et les dépenses prévues à ce titre, et de rendre compte des dépenses effectives correspondantes dans les rapports sur la question (voir également [A/72/7](#), par. II.49).**

**II.66** Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.

## Titre III

### Justice internationale et droit international

#### Chapitre 7

#### Cour internationale de Justice

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A à C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 49 549 200           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 25 342 100           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 24 681 700           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 25 893 800           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 7)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

III.1 Le montant des ressources financières demandées par le Secrétaire général dans le cadre du budget ordinaire pour 2020 au titre du chapitre 7 est de 25 893 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 212 100 dollars, ou 4,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [[A/74/6 \(Sect. 7\)](#), tableau 7.2 ; voir également plus haut chap. I, par. 55 à 65].

III.2 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette de 1 212 100 dollars aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : la diminution nette (110 000 dollars) des objets de dépense autres que les postes tient au non-renouvellement de crédits ayant servi au remplacement du mobilier et des rangements, des étagères, des armoires des archives et des bibliothèques dans les bureaux des membres de la Cour ;

b) Autres changements : l'augmentation nette (1 322 100 dollars) fait apparaître une augmentation de 57 200 dollars, qui s'explique principalement par la hausse du coût des pensions de 20 anciens juges et de 12 veuves de juges ; une augmentation de 295 700 dollars qui s'explique par la proposition de reclassement d'un poste de juriste (P-3) à P-4 (17 700 dollars), le recrutement de traducteurs, d'interprètes, de sténotypistes, de correcteurs d'épreuves et d'assistants de traitement de texte temporaires (174 000 dollars) et les services du système de justice interne de l'ONU (131 400 dollars) ; et une augmentation de 969 200 dollars pour financer les coûts de services de traitement des données, de traduction contractuelle et d'impression (396 500 dollars), les communications, l'entretien et la location de mobilier et de matériel (235 700 dollars) et le matériel de bureautique pour une deuxième salle des serveurs, les dispositifs de chiffage pour les communications avec le centre informatique auxiliaire et le matériel de traitement et de stockage supplémentaire (337 000 dollars).

III.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau III.1 qui récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020.

Tableau III.1  
Tableau d'effectifs

|                                                    | Nombre | Classe                                                                       |
|----------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |        |                                                                              |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 | 116    | 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 15 P-4, 18 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1°C) et 50 GS (OL) |
| Postes proposés pour 2020                          | 116    | 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1°C) et 50 G(AC)   |
| Reclassement                                       |        | 1 P-3 relevant du Greffe reclassé à P-4                                      |

### Observations et recommandations concernant les postes

III.4 Le Secrétaire général propose pour la période 2020 un effectif total de 116 postes au titre du chapitre 7 (60 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 56 agents des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre de postes que celui approuvé pour l'exercice 2018-2019.

III.5 L'augmentation des ressources demandées en ce qui concerne les postes (17 700 dollars) s'explique par le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de juriste au Département des affaires juridiques du Greffe. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le reclassement proposé était nécessaire du fait de la nette augmentation du nombre d'affaires traitées par la Cour, ce qui entraîne une série de tâches plus complexes et un degré plus élevé de responsabilités concernant un des postes existants de juriste. Le (la) titulaire aura des fonctions plus étendues, y compris la fourniture d'une assistance de haut niveau telle que la rédaction des arrêts de la Cour, et serait appelé(e) à donner des conseils sur des questions de droit administratif, à la suite de la récente décision prise par la Cour de s'associer au système de justice interne de l'Organisation des Nations Unies. **Au vu des responsabilités supplémentaires qui seraient confiées à un des juristes, le Conseil consultatif recommande le reclassement d'un des postes de juriste de P-3 à P-4.**

### Indemnité de fonctions

III.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cinq postes étaient occupés depuis le 31 mai 2019 par des fonctionnaires qui recevaient une indemnité de fonctions. Il note qu'un assistant du Président de la Cour (G-6) reçoit une indemnité de fonctions depuis le mois de mai 2015. Il évoque plus haut, au chapitre 1 du présent rapport, la question du recours à l'indemnité de fonctions. **Le Comité consultatif compte que la procédure de recrutement d'un poste d'assistant du Président (G-6) s'achèvera sans plus tarder, conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.**

III.7 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

### Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.8 Les objets de dépense autres que les postes, proposés pour 2020, se chiffrent à 13 485 900 dollars, soit une augmentation nette de 1 194 400 dollars, ou 9,7 %, par rapport au crédit ouvert pour 2019 (A/74/6 (Sect. 7), tableau 7.2). D'après les informations fournies au Comité consultatif, l'augmentation proposée reflétait principalement : a) une hausse de 396 500 dollars, ou 37,8 %, au titre des services contractuels, aux fins du programme d'appui ; b) une augmentation de 235 700

dollars, ou 12,3 %, au titre des frais généraux de fonctionnement ; c) une augmentation de 227 000 dollars, ou 85,2 %, au titre du mobilier et du matériel ; d) une augmentation de 174 000 dollars, ou 14,7 %, au titre des autres dépenses de personnel ; et e) une augmentation de 131 400 dollars au titre des bourses, subventions et contributions, pour financer le coût des services fournis par le système de justice interne de l'Organisation des Nations Unies auquel la Cour s'est pleinement associée en 2019. La proposition reflète également une hausse des émoluments des non-fonctionnaires (57 200 dollars) et les frais de voyage des fonctionnaires (17 200 dollars). Les augmentations seraient neutralisées en partie par une baisse au titre des consultants (44 600 dollars).

#### *Progiciel de gestion intégré*

III.9 Dans sa résolution [72/261](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 million de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la mise en place d'un progiciel de gestion intégré. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Cour avait pris en octobre 2017 la décision d'adopter Umoja, le progiciel de gestion intégré de l'ONU, et que sa mise en service à la Cour était prévue à partir d'octobre 2019. Il a également appris qu'un montant de 610 000 dollars avait été déboursé dans le cadre du projet à compter du 31 mai 2019. Le budget proposé pour 2020 comprend les ressources demandées d'un montant de 142 300 dollars afin de financer les dépenses liées à Umoja.

III.10 Le Comité consultatif prend note de la décision de la Cour d'adopter Umoja et compte que tout sera fait pour veiller à la bonne mise en service du progiciel, dans les délais prévus, tout en tirant pleinement profit des avantages qu'il offre.

#### *Coopération avec le Bureau des affaires juridiques*

III.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires juridiques s'était acquitté de plusieurs fonctions ayant trait aux activités de la Cour. Le Bureau organise par exemple l'élection des Membres de la Cour et consigne les déclarations faites par les États qui en acceptent la compétence. La Cour étant le seul organe principal de l'ONU qui ne soit pas basé à New York, le Bureau fait concrètement office de point de liaison entre la Cour, d'une part, et le Secrétariat et les autres organes de l'ONU, d'autre part. Le Comité a également été informé que la coopération et l'assistance mutuelle entre le Greffe et le Bureau s'étendaient à l'appui administratif et logistique fourni dans le cadre d'activités précises. Le Greffe aide la Division de la codification du Bureau durant le Programme de bourses de perfectionnement en droit international de six semaines, qui se tient chaque année à La Haye, tandis que le Bureau aide le Greffe à préparer et organiser, d'un point de vue pratique, la visite annuelle de la délégation de la Cour au Siège.

III.12 Ayant demandé des précisions sur la visite annuelle de la délégation de la Cour au Siège, le Comité consultatif a été informé qu'à la fin de l'année 2017, la Cour et le Bureau des affaires juridiques s'étaient entendus sur un arrangement au terme duquel le Greffe et le Bureau se départageraient la responsabilité de l'appui administratif lors de la visite annuelle. En 2018, le Bureau a informé la Cour qu'il ne serait plus en mesure de fournir des services administratifs et de secrétariat à la délégation en visite et qu'il faudrait recruter un(e) assistant(e) administratif(ve) sur place, avant la visite annuelle, pendant la Semaine du droit international, avec un partage équitable des coûts entre les deux entités. La Cour a donc prévu un montant de 7 014 dollars dans son projet de budget pour 2020 afin d'assumer sa part des dépenses relatives à un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qui sera recruté pour une durée de 12 jours en octobre 2020.

III.13 Le Comité consultatif se félicite de la coopération établie entre le Greffe de la Cour internationale de Justice et le Bureau des affaires juridiques pour éviter les chevauchements et maximiser l'efficacité de l'organisation et a bon espoir qu'un accord de partage des coûts approprié sera mis en place afin de veiller à ce que tous les services soient dûment comptabilisés.

III.14 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

## Chapitre 8

### Affaires juridiques

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A à C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 73 068 200           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 35 710 200           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 37 358 000           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 58 894 100           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 3 832 200            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 9 350 500            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 8 et Corr. 1)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution <a href="#">73/308</a> concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

III.15 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général dans le cadre du budget ordinaire pour 2020 au titre du chapitre 8 est de 58 894 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 21 536 100 dollars, ou 57,6 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 8\)](#), annexe III, et chap. I, par. 55 à 65, ci-dessus).

III.16 Le chapitre 8 du projet de budget-programme pour 2020 recouvre cinq entités distinctes : a) le Bureau des affaires juridiques ; b) le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ; c) le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; d) les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ; et e) le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone.

III.17 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau III.2, qui récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020 au titre de l'ensemble du chapitre 8.

Tableau III.2  
Tableau d'effectifs

|                                           | Nombre | Classe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                   |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2019                | 144    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 24 P-3, 14 P-2, 11 G(1°C) et 41 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Nouveaux postes                           | 4      | 1 P-3 et 3 P-2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Transformations                           | 118    | 2 SSG, 2 D-1, 8 P-5, 17 P-4, 43 P-3, 28 P-2, 1 G(1°C) et 17 G(AC)<br>Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 19 P-3, 18 P-2/1 et 8 G(AC)<br>Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020                 | 266    | 1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 27 P-5, 39 P-4, 68 P-3, 45 P-2, 12 G(1°C) et 58 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i> |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                   | 19     | 5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>        |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Postes prévus pour 2020                   | 25     | 2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 3 P-2 et 9 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

III.18 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Secrétariat, les projets de budget des deux mécanismes indépendants avaient été intégrés au chapitre 8 en raison de la nature juridique de leurs mandats. Selon le Secrétariat, ces mécanismes ont été établis afin de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international (Myanmar) ou de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits (République arabe syrienne (résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme, par. 22, et résolution 71/248 de l'Assemblée générale, par. 4, respectivement)).

III.19 Pour ce qui est du montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 8 pour 2020, le Secrétaire général attribue l'augmentation nette (21 536 100 dollars), par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019, à l'augmentation des dépenses en ce qui concerne le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (3 733 000 dollars) et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (17 806 200 dollars). Ces augmentations proposées seraient neutralisées en partie par une réduction (3 100 dollars) des dépenses du Bureau des affaires juridiques.

## A. Bureau des affaires juridiques

III.20 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du Bureau des affaires juridiques pour 2020 s'élève à 25 899 70 dollars, avant actualisation des coûts, faisant apparaître une baisse nette (3 100 dollars), par rapport

aux crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [A/74/6 (Sect. 8), tableau 8.7].

III.21 Le Secrétaire général attribue la baisse nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, faisant apparaître une baisse de 219 000 dollars au titre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes), imputable à l'élimination de dépenses non renouvelables ayant trait au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques ;

b) Des mandats nouveaux et élargis, faisant apparaître une augmentation (15 900 dollars) au titre du sous-programme 4 aux fins de services de consultants en vue de l'établissement des rapports techniques devant être présentés, conformément à la résolution 73/125 de l'Assemblée générale, et une augmentation de 200 000 dollars au titre du sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités), principalement pour un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire à l'établissement du rapport de fond sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international devant être présenté en application de la résolution 73/210 de l'Assemblée générale.

III.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau III.3 qui récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020. Le tableau détaille également les autres postes financés au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire et les postes extrabudgétaires prévus pour 2020.

Tableau III.3  
**Tableau d'effectifs**

|                                            | Nombre | Classe                                                                            |
|--------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                    |        |                                                                                   |
| Postes approuvés pour l'exercice 2018-2019 | 144    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 24 P-3, 14 P-2, 11 G(1°C) et 41 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020                  | 144    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 24 P-3, 14 P-2, 11 G(1°C) et 41 G(AC) |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>  |        |                                                                                   |
| Postes prévus pour 2020                    | 19     | 5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)                                             |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>         |        |                                                                                   |
| Postes prévus pour 2020                    | 25     | 2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 3 P-2 et 9 G(AC)                                      |

### Observations et recommandations concernant les postes

III.23 Le Secrétaire général propose un effectif total de 144 postes inscrits au budget ordinaire au titre du Bureau des affaires juridiques (92 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 52 agents des services généraux et des catégories apparentées) (voir tableau III.3), soit le même nombre de postes que celui approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019.

#### *Postes vacants*

III.24 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 11 postes en tout étaient vacants, dont 10 d'administrateurs (1 P-5, 1 P-4, 5 P-3 et 3 P-2) et 1 d'Agent(e) des services généraux (Autres classes). Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans.

### *Indemnité de fonctions*

III.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, deux postes étaient occupés par des fonctionnaires qui touchaient une indemnité de fonctions, y compris un poste occupé depuis plus d'un an. Le Comité aborde plus haut, au chapitre 1 du présent rapport, la question du recours à l'indemnité de fonctions. **Le Comité consultatif compte que le recrutement à des postes qui sont occupés sur une période prolongée par des fonctionnaires qui touchent une indemnité de fonctions s'achèvera sans plus tarder.**

III.26 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

III.27 Les objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'élèvent à 4 816 900 dollars, ce qui fait apparaître une diminution nette de 3 100 dollars, ou 0,1 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 8\)](#), tableau 8.8).

### *Commission du droit international*

III.28 D'après le complément d'informations fourni au Comité consultatif, des objets de dépense autres que les postes d'un montant de 1 632 300 dollars sont proposés au titre de la Commission du droit international, qui tient sa session annuelle de 10 à 12 semaines à Genève. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en novembre 2018, la Commission avait recommandé une session de 11 semaines pour 2019, au lieu des 10 prévues dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Par conséquent, le Secrétaire général a demandé des crédits supplémentaires d'un montant de 128 100 dollars dans son rapport sur les incidences sur le budget-programme (voir [A/C.5/73/12](#)). Ayant posé la question, le Comité a appris que le budget-programme pour 2020 se fondait sur une session annuelle scindée en deux, d'une durée totale de 11 semaines. Au cas où des ressources supplémentaires seraient requises, il faudrait établir des prévisions de dépenses en fonction des taux de fréquentation effectifs et des frais de voyage.

**III.29 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

III.30 Pour ce qui est du respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le document [A/74/6 \(Sect. 8\)](#) qu'en 2018, 62 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant la date prévue de voyage et que l'on s'attend à un taux de conformité de 100 % en 2019 et en 2020. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée à maintes reprises par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il rappelle qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir également [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que le Bureau des affaires juridiques s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis qu'il faudrait élaborer des stratégies et des plans concrets pour atteindre ces cibles et compte que le Secrétaire général intégrera les informations y relatives dans son prochain projet de budget.**

## B. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

III.31 Le montant des ressources financières demandées par le Secrétaire général pour 2020 dans le cadre du budget ordinaire au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar s'élève à 15 188 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 3 733 000 dollars, ou 32,6 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 8), tableau 8.24).

III.32 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Des changements techniques, faisant apparaître une augmentation nette de 2 688 300 dollars liée à la budgétisation en année pleine des 58 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qui ont été créés pendant l'exercice biennal 2018-2019 et étaient financés selon un calendrier de déploiement échelonné (3 799 100 dollars), compensée par le non-renouvellement de crédits prévus dans le cadre des dépenses liées à l'achat de mobilier et de matériel de bureau (1 110 800 dollars), [ibid., par 8.143 a)] ;

b) De nouveaux mandats et des mandats élargis, faisant apparaître une augmentation nette de 1 044 700 dollars du fait de la création de quatre postes temporaires, en vue de l'exécution des activités mandatées dans la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme (292 200 dollars) et des crédits demandés au titre des voyages officiels (369 700 dollars), des services contractuels (56 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (229 900 dollars), des fournitures et accessoires (5 100 dollars) et des bourses, subventions et contributions pour les voyages des témoins (91 800 dollars) [ibid., par. 8.143 c)].

III.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau III.4 qui récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020.

Tableau III.4  
Tableau d'effectifs

|                                                    | Nombre | Classe                                                  |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |        |                                                         |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 | —      | —                                                       |
| Postes proposés pour 2020                          | 62     | 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 20 P-3, 21 P-2/1 et 8 G(AC) |
| Nouveaux postes                                    | 4      | 1 P-3 et 3 P-2/1                                        |
| Transformations                                    | 58     | 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 19 P-3, 18 P-2/1 et 8 G(AC) |

### Observations et recommandations concernant les postes

III.34 Le Secrétaire général propose en tout 62 postes temporaires financés au moyen du budget ordinaire au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (54 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 agents des services généraux et des catégories apparentées) (voir tableau III.4).

*Transformation d'emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes temporaires*

III.35 Le Secrétaire général propose la transformation de 58 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) [1 sous-secrétaire général, 1 D-1, 4 P-5,

7 P-4, 19 P-3, 18 P-2/1 et 8 agents des services généraux (Autres classes)] en postes temporaires. Le Comité consultatif a été informé que le plan de démarrage relatif au Mécanisme prévoyait le déploiement échelonné de 58 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) tout au long de l'année 2019 (voir également [A/73/477](#), par.141). Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les 18 postes (P-2/1) que l'on se proposait de transformer seraient de classe P-2. Il note qu'il est demandé à présent que 10 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'analyste adjoint (e) de 2<sup>e</sup> classe, qui avaient été proposés au départ par le Secrétaire général et approuvés par l'Assemblée générale à la classe P-1, soient transformés en postes temporaires à la classe P-2 (ibid.). En réponse à ses questions, le Comité a été informé que l'établissement des dépenses, concernant un poste de P-1 et un poste de P-2 était le même, à des fins de budgétisation. Il n'a cependant pas été convaincu par les justifications fournies concernant la proposition de reclasser l'emploi de P-1 à P-2. **Le Comité compte que cette information sera communiquée à l'Assemblée générale au moment elle où examinera le présent rapport.**

#### *Nouveaux postes*

III.36 Le Secrétaire général propose de créer quatre nouveaux postes [1 informaticien(ne) (P-3), 2 adjoints de 1<sup>re</sup> classe chargés de l'information (P-2/P-1) et 1 juriste adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2/1)] aux fins de l'application des activités prescrites dans la résolution [39/2](#) du Conseil des droits de l'homme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources qui avaient été demandées au départ au titre du Mécanisme comprenaient un complément de 62 fonctionnaires et que les quatre nouveaux postes ne constituaient pas une nouvelle demande en tant que telle mais une façon d'aider le Mécanisme à avoir des effectifs complets, comme prévu. Le Comité note cependant que le déploiement échelonné des 58 emplois prévus au départ est en cours et que le Mécanisme n'est pas encore pleinement opérationnel. **Sachant que le Mécanisme commence tout juste à être mise en place, il serait prudent de reporter la création de ces postes. Le Comité recommande par conséquent de ne pas créer ces quatre nouveaux postes. Tout objet de dépense autre que les postes devra être modifié en conséquence.**

III.37 Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.35 et III.36 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux postes soient approuvées.

#### **Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

III.38 Les objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 5 835 100 dollars, ce qui représente une diminution nette de 5 620 100 dollars, ou 49,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 8\)](#), tableau 8.24). D'après le complément d'informations fourni au Comité consultatif, la baisse proposée concernant les objets de dépense autres que les postes fait apparaître une diminution au titre des autres dépenses de personnel, en raison de la proposition de transformer des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes.

#### *Locaux à usage de bureaux*

III.39 Il est indiqué dans le document [A/74/6 \(Sect. 8\)](#) que la dépense de 5 210 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement comprend un montant de 4 428 000 dollars pour la location de locaux à usage de bureaux et de 499 200 dollars pour les services relatifs à la sécurité du bâtiment. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme était actuellement hébergé au Palais des Nations à Genève, qui ne comprenait cependant pas d'espaces de bureaux suffisants pour accueillir l'ensemble des effectifs du Mécanisme au cours de

l'exécution du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations Unies. Il a appris que le coût actuel de la location de bureaux à Genève était d'environ 600 dollars par mètre carré par mois et qu'il faudrait 615 mètres carrés pour accueillir les 62 membres du personnel du Mécanisme en 2020. Il a été avisé que le Mécanisme avait consulté des représentants du Gouvernement suisse pour répertorier d'autres lieux. Par ailleurs, l'Office des Nations Unies à Genève a suggéré que le Mécanisme envisage la construction de bureaux préfabriqués temporaires au Palais, comme ceux utilisés par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. D'après des constatations préliminaires, cette construction entraînerait un coût initial d'environ 4 millions de dollars, mais les frais de fonctionnement annuels par la suite, y compris les dépenses afférentes au personnel de sécurité, se réduiraient considérablement si le Mécanisme suivait cette voie. Le Mécanisme a indiqué également qu'il étudiait actuellement la question et revoyait activement toutes les options pour recenser le moyen le plus économique. **Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif estime qu'il faudrait redoubler d'efforts pour réduire les dépenses qu'entraînerait l'hébergement du Mécanisme et envisager des options moins coûteuses à l'avenir. Il recommande par conséquent, à ce stade, une réduction de 400 000 dollars concernant les ressources proposées pour 2020 au titre de la location de locaux.**

III.40 Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.36 et III.39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes proposés soient approuvées.

### **C. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables**

III.41 Le montant des ressources financières demandées par le Secrétaire général dans le cadre du budget ordinaire au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables pour 2020 s'élève à 17 806 200 dollars avant actualisation des coûts (A/74/6 (Sect. 8), tableau 8.26). Le Mécanisme a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/248 et était financé au départ exclusivement par des contributions volontaires (ibid., par. 8.168). Au paragraphe 35 de sa résolution 72/191, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'inscrire dans son prochain projet de budget les ressources nécessaires au financement du Mécanisme.

III.42 Le montant demandé dans le cadre du budget ordinaire (17 806 200 dollars) au titre du Mécanisme paraît à la rubrique « Autres changements » et découle de changements proposés à l'initiative du Secrétaire général ; le total des ressources disponibles comprendrait également un montant estimé à 1 141 600 dollars au titre des ressources extrabudgétaires (ibid., tableau 8.26).

III.43 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau III.5 qui récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour 2019 et de ceux proposés pour 2020.

Tableau III.5  
Tableau d'effectifs

|                            | Nombre | Classe                                                             |
|----------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>    |        |                                                                    |
| Postes approuvés pour 2019 | —      | —                                                                  |
| Postes proposés pour 2020  | 60     | 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC) |
| Transformations            | 60     | 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC) |

### Observations et recommandations concernant les postes

III.44 Le Secrétaire général a proposé dans le document [A/74/6 \(Sect. 8\)](#) la transformation de 60 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires, en postes temporaires inscrits au budget ordinaire (50 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 agents des services généraux et des catégories apparentées) (voir tableau III.5).

III.45 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur les 60 emplois que l'on se proposait de transformer, 17 étaient vacants au 12 juillet 2019, dont 16 qui n'avaient pas été annoncés à l'époque. Le Comité a appris que le montant total des dépenses pour la période allant de janvier 2018 à mai 2019 s'élevait à 12 656 695 dollars (voir tableau III.6).

III.46 Pour ce qui est des transformations proposées, le Comité consultatif rappelle que dans le passé, il avait été suggéré de transformer un grand nombre d'emplois imputés sur des ressources extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire ([A/62/7](#), par. VI.9 et [A/68/7](#), par. IV.78). Dans ces cas, le Comité avait recommandé et l'Assemblée générale avait approuvé une démarche échelonnée, concernant la proposition de transformer des emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

**III.47 Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif estime qu'il serait préférable et plus prudent d'envisager, à ce stade de la mise en œuvre, une démarche échelonnée pour ce qui est de la proposition de transformer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires financés au moyen du budget ordinaire. Cette démarche permettrait au Mécanisme d'examiner et de réévaluer les effectifs nécessaires dans les futurs projets de budget en fonction des progrès accomplis sur le plan de l'exécution de son mandat.**

III.48 Le Comité consultatif recommande donc que 50 % des postes proposés soient approuvés, comme suit : 1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 12 P-3, 5 P-2/1, 1 agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 3 agent(es) des services généraux (Autres classes).

III.49 Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe III.48 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée. Les objets de dépense autres que les postes devront être ajustés en conséquence.

### Observations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.50 Il est indiqué dans le document [A/74/6 \(Sect. 8\)](#) que les objets de dépense autres que les postes, qui sont proposés pour 2020 se chiffrent à 8 102 800 dollars. Cela comprend les dépenses suivantes : autres dépenses de personnel (1 685 200 dollars), consultants et experts (1 120 000 dollars), voyages des représentants (284 700 dollars), voyages officiels (575 200 dollars), services contractuels (1 523 200 dollars), frais généraux de fonctionnement (999 400 dollars), dépenses de représentation et dépenses connexes (3 600 dollars), fournitures et accessoires (65 200 dollars), mobilier et matériel (1 799 800 dollars) et bourses, subventions et contributions (46 500 dollars).

III.51 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les dépenses du Mécanisme, qui ont été financées au moyen des ressources extrabudgétaires de janvier 2018 à mai 2019 (voir tableau III.6).

Tableau III.6

#### Dépenses de janvier 2018 à mai 2019

(En dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i>                 | <i>Montant</i>    |
|----------------------------------|-------------------|
| Autres dépenses de personnel     | 6 263 237         |
| Services contractuels            | 291 439           |
| Frais généraux de fonctionnement | 2 138 028         |
| Fournitures et accessoires       | 4 637             |
| Mobilier et matériel             | 2 257 766         |
| Dépenses d'appui au programme    | 1 442 452         |
| Voyages                          | 259 132           |
| <b>Total</b>                     | <b>12 656 695</b> |

III.52 Le Comité consultatif recommande une baisse de 50 % des ressources proposées au titre des autres dépenses de personnel, des consultants et experts, des voyages des représentants et des voyages officiels, du fait de la transition progressive, qui avait été recommandée, vers un financement au moyen du budget ordinaire, comme susmentionné.

III.53 Dans le cas des services contractuels, le Comité consultatif recommande une plus petite réduction de 20 % au vu des besoins prioritaires pour ces services aux fins d'assurer la continuité des opérations. Dans le cas du mobilier et du matériel, il note des dépenses importantes depuis la création du Mécanisme et n'est pas en mesure d'évaluer pleinement la justification des ressources proposées pour 2020. Il recommande par conséquent une réduction de 35 % des ressources proposées au titre du mobilier et du matériel.

III.54 Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les dépenses engagées depuis la création du Mécanisme seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.

III.55 Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.49, III.52 et III.53 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

*Ressources extrabudgétaires*

III.56 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 32 de sa résolution 73/182, l'Assemblée générale s'est félicitée des contributions volontaires versées par les États Membres et a invité tous les États Membres à faire des contributions supplémentaires à cette fin. **Le Comité consultatif encourage le Mécanisme à poursuivre ses efforts afin d'augmenter les ressources budgétaires, en vue de veiller à un financement complémentaire de cette activité, en particulier durant la période de transition.**

**D. Amis des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

III.57 Aucune ressource n'a été proposée au titre des Amis des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour 2020 (A/74/6 (Sect.8) et Corr.1, par. 8.176, et annexe III). Le Comité consultatif rappelle que ces entités sont financées au moyen de contributions extrabudgétaires, en application des résolutions de l'Assemblée générale (résolutions 57/228 B, par. 3, et 67/246, par. 26, respectivement). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que dans sa résolution 73/279, l'Assemblée générale avait autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 7,5 millions de dollars et 2,5 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement des Chambres extraordinaires et du Tribunal spécial résiduel, respectivement, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Par conséquent, aucune ouverture de crédit n'a été approuvée pour 2019. En réponse à ses questions, le Comité a été également informé que le montant total des engagements autorisés apparaîtrait dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, tenant compte du niveau de contributions volontaires reçues et des dépenses engagées au titre de l'engagement autorisé.

## Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 9

#### Affaires économiques et sociales

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 162 317 700          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 80 292 000           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 82 013 000           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 80 750 200           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 91 311 000           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 9)]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

IV.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 9 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 80 750 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 262 800 dollars, ou 1,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/72/6](#) (Sect. 9), tableau 9.11 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants [[A/74/6](#) (Sect. 9), tableau 9.11 et par. 9.119 b) i)] :

a) Les nouveaux mandats et mandats élargis, qui ont donné lieu à une diminution de 137 600 dollars, dont 53 700 dollars au titre de la Direction exécutive et administration et 83 900 dollars au titre du programme de travail ;

b) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution de 1 125 200 dollars, dont 241 000 dollars au titre de la Direction exécutive et administration, 241 000 dollars au titre du programme de travail et 188 600 dollars au titre de l'appui au programme. La baisse des ressources demandées au titre de la Direction exécutive et administration tient notamment au fait que le montant de 191 200 dollars alloué au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales à la rubrique Bourses, subventions et contributions figure désormais au chapitre 28 (Communication globale), ce transfert de ressources devant permettre, selon le projet de budget, de mieux coordonner les activités du Service avec celles du Département de la communication globale.

IV.3 Comme le montre le tableau 9.10 du projet de budget, les variations dans le montant des ressources demandées pour 2020 font apparaître : a) une baisse des dépenses au titre de la Direction exécutive et administration, des sous-programmes 1 à 8 et de l'appui aux programmes ; b) une hausse des dépenses au titre du sous-programme 9. On trouve au paragraphe 9.108 du projet de budget la liste des raisons expliquant la baisse des ressources demandées pour 2020, notamment la réorganisation et la rationalisation des activités, la simplification des méthodes de

travail grâce aux technologies et un plus grand recours à la diffusion numérique des documents. Cette baisse témoigne également des résultats obtenus dans la réforme du Département des affaires économiques et sociales (voir par. IV.18 et IV.19 ci-après).

IV.4 À sa demande, le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail des réductions proposées pour 2020, d'un montant de 1 262 800 dollars, ce qui représente une baisse de 1,5 % par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (voir tableau IV.1).

Tableau IV.1

**Détail des réductions proposées pour 2020**

(En dollars des États-Unis)

|                                                                                                                                                                                            |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Suppression de 5 postes G(AC)                                                                                                                                                              | 419 500          |
| Déclassement d'un poste de la classe D-2 à D-1                                                                                                                                             | 18 500           |
| Réductions au titre des objets de dépense autres que les postes                                                                                                                            | 283 100          |
| Transfert du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) au chapitre 28 (Communication globale) de ressources allouées au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales | 191 200          |
| Réaffectation de 5 postes <sup>a</sup>                                                                                                                                                     | 350 500          |
| <b>Montant total des réductions proposées</b>                                                                                                                                              | <b>1 262 800</b> |

<sup>a</sup> Compte tenu d'un taux de vacance de poste de 50 % en 2020 (voir par. IV.9 ci-après).

IV.5 À sa demande, le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau IV.2 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.2

**Tableau d'effectifs**

|                                  | Nombre | Classe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>          |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Postes approuvés pour 2018-2019  | 493    | 1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C) et 151 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Postes proposés pour 2020        | 488    | 1 SGA, 2 SSG, 8 D-2, 32 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C) et 146 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Reclassements                    | –      | 1 poste D-2 déclassé à D-1 (sous-programme 8)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Transferts (au sein du chapitre) | –      | 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-2 et 2 G(AC) transférés du sous-programme 3 au sous-programme 1<br>1 G(AC) transféré du sous-programme 7 au sous-programme 1<br>1 P-4 transféré du sous-programme 1 au sous-programme 3<br>1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC) transférés du sous-programme 1 au sous-programme 9<br>1 G(AC) transféré du sous-programme 7 au sous-programme 9 |

|                                    | Nombre | Classe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réaffectations                     | –      | <p>1 poste P-5 de spécialiste de l'information hors classe devient un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (Direction exécutive et administration)</p> <p>1 poste G(AC) d'assistant(e) aux systèmes d'information (sous-programme 7) devient un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (Direction exécutive et administration)</p> <p>1 poste P-3 de fonctionnaire d'administration devient un poste de spécialiste de la gestion des programmes (sous-programme 4)</p> <p>1 poste P-2 de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) devient un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (sous-programme 7)</p> <p>1 poste P-4 de spécialiste des ressources humaines devient un poste de spécialiste de la gestion des programmes au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités (appui au programme)</p> |
| Suppressions                       | (5)    | <p>1 G(AC) (sous-programme 2)</p> <p>2 G(AC) (sous-programme 4)</p> <p>1 G(AC) (sous-programme 5)</p> <p>1 G(AC) (sous-programme 7)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Postes proposés pour 2020          | 37     | 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 2 G(1 <sup>re</sup> C) et 16 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### Observations et recommandations concernant les postes

IV.6 Le Secrétaire général propose un total de 488 postes pour 2020, ce qui représente une réduction nette de 5 postes par rapport au nombre total de postes approuvés pour 2019, les modifications proposées comprenant la suppression de 5 postes, le reclassement de 1 poste, la réaffectation de 5 postes et le transfert de 19 postes. On trouvera dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 9.

### Reclassements

IV.7 Le Secrétaire général propose que le poste de Directeur(trice) du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (D-2), relevant du sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), soit transformé en poste de chef de service (D-1). Dans le projet de budget, il est indiqué que, compte tenu des liens qui existent entre le sous-programme 8 et le sous-programme 3 (Développement durable), les activités du secrétariat du Forum seront harmonisées avec celles de la Division des objectifs de développement durable et que le secrétariat restera seul chargé de l'appui au Forum et de l'exécution du mandat au titre du sous-programme 8 ([A/74/6 \(Sect. 9\)](#), par. 9.143).

IV.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si cette proposition était acceptée, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts serait intégré à la Division des objectifs du développement durable, le chef de service du secrétariat (D-1) se trouvant placé sous l'autorité du Directeur(trice) de la Division (D-2). Le Comité constate qu'à l'heure actuelle, les neuf sous-programmes sont tous placés sous l'égide d'un fonctionnaire de classe D-2 et que le déclassement proposé aurait pour effet de créer une exception, en faisant relever le sous-programme 8 d'un fonctionnaire de classe D-1 (voir [A/74/6 \(Sect. 9\)](#), annexe I). **Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts après 2015 et des mesures visant à le renforcer [résolution 2015/33 du Conseil économique et social, par. 1 a)], l'Assemblée générale a approuvé la création de**

postes supplémentaires pour renforcer le secrétariat du Forum (voir résolution [70/248](#) A de l'Assemblée, sect. XVI ; voir également [A/70/7/Add.23](#), par. 13 à 25). Il rappelle en outre que, dans le cadre de la réforme du Département, le Forum a, lors de sa treizième session tenue en 2018, souligné qu'il importait de continuer à le doter – tout comme le sous-programme 8 – des moyens voulus pour qu'il soit en mesure de s'acquitter du mandat important qui lui était confié et de jouer pleinement son rôle à cet égard, et réaffirmé les mandats correspondants arrêtés au niveau intergouvernemental ([E/2018/42](#), résolution 13/1, par. 3). Tout en reconnaissant l'importance de la collaboration entre le sous-programme 3 (Développement durable) et le sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), le Comité n'est pas convaincu du bien-fondé de la proposition de déclassement et considère que le poste devrait rester à la classe D-2. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition de transformer le poste de Directeur(trice) du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (D-2) en poste de chef de service (D-1). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

#### *Réaffectations*

IV.9 Il est proposé de réaffecter cinq postes en 2020, comme indiqué dans les tableaux IV.1 et IV.2 (voir aussi [A/74/6 \(Sect. 9\)](#), par. 9.119, 9.131, 9.140 et 9.158). En ce qui concerne la réduction des dépenses liée à ces réaffectations pour 2020, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que c'était la première fois qu'il était proposé de procéder à des réaffectations de poste dans le cadre d'un projet de budget et qu'on avait appliqué à ces postes un taux de vacance de 50 %, d'où la baisse des ressources demandées au titre des postes pour 2020 (voir également le chapitre I du présent rapport, par. 78).

#### *Suppressions*

IV.10 Le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes), à savoir deux postes d'assistant(e) d'équipe, un poste d'assistant(e) (statistiques), un poste d'assistant de secrétariat et un poste d'assistant(e) (systèmes d'information) (voir [A/74/6 \(Sect. 9\)](#), annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, ces postes n'étant pas spécialisés, leur suppression n'aurait aucune incidence sur l'exécution des mandats, du fait de la réorganisation et de la rationalisation des activités et de la simplification des méthodes de travail grâce aux technologies.

#### *Postes vacants*

IV.11 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, le Département comptait 45 postes vacants, dont 1 était vacant depuis plus de deux ans (voir par. IV.12 ci-dessous). Sur ces 45 postes vacants, il était proposé d'en supprimer 2 et d'en reclasser 1, tandis que, dans 14 cas, le titulaire du poste était en détachement temporaire ou en congé spécial sans traitement (et conservait donc un lien avec son poste d'origine). **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants qu'il n'est pas proposé de supprimer seront pourvus dans les meilleurs délais.**

IV.12 En ce qui concerne le poste de chef de service (D-1) relevant du sous-programme 4 (Statistiques), vacant depuis juin 2015, il était indiqué dans les informations fournies au Comité consultatif que, alors même que les entretiens avaient eu lieu fin 2017, la décision finale avait été reportée en raison de la réorganisation de la Division de statistique entreprise dans le cadre de la réforme du Département. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la procédure

de recrutement touchait à sa fin et que le poste devrait être pourvu d'ici la fin de l'année. En outre, le nouveau Service des statistiques de l'environnement et de l'information géospatiale, qui était l'un des trois grands piliers de la Division de statistique s'agissant d'appuyer les objectifs de développement durable (aspects économiques, sociaux et environnementaux), conduisait des travaux importants sur la création et l'intégration des données et il fallait donc être particulièrement attentif à faire le meilleur choix pour ce poste de haut niveau. **Tout en étant conscient de l'impact qu'a eu la réforme du Département sur la procédure de recrutement, le Comité consultatif se déclare de nouveau préoccupé de ce que le poste D-1 soit vacant depuis longtemps (A/72/7, par. IV. 13). Il insiste sur le fait que le recrutement doit s'achever au plus vite, compte tenu en particulier de l'importance du poste. Il compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme, des informations actualisées sur l'état du recrutement.**

#### *Indemnité de fonctions*

IV.13 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 14 postes étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, dont 1 depuis 2014, 2 depuis 2016, 2 depuis 2017, 7 depuis 2018 et 2 depuis début 2019. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94). **Le Comité consultatif s'inquiète du recours à l'indemnité de fonctions pour des périodes prolongées et compte que le recrutement pour ces postes sera achevé dans les meilleurs délais.**

IV.14 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe VI.8, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des postes soient approuvées.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.15 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 8 967 300 dollars, ce qui représente une diminution nette de 474 300 dollars, ou 5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. Il est indiqué dans le projet de budget que cette diminution résulte de plusieurs facteurs, dont ceux énumérés au paragraphe 9.108 et dans les sections consacrées aux sous-programmes concernés (voir plus haut par. IV.3).

#### *Consultants*

IV.16 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des consultants s'élève à 740 000 dollars, contre 856 400 dollars pour 2019, ce qui représente une diminution de 116 400 dollars, ou 13,6 %. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département avait examiné attentivement ses besoins en consultants pour 2020 et que le montant demandé résultait des efforts concertés qu'il avait déployés pour utiliser pleinement ses capacités internes et réduire autant que possible le recours à des professionnels extérieurs. De temps à autre, toutefois, le Département avait besoin, pour de courtes périodes, d'experts hyperspécialisés, notamment sur les nouvelles problématiques mondiales, à l'appui de ses équipes internes. On trouvera au chapitre I du présent rapport (par. 101 à 104) les observations du Comité sur le recours aux consultants.

IV.17 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe IV.8, le Comité consultatif recommande que les propositions du**

**Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Réforme du Département des affaires économiques et sociales*

IV.18 Comme indiqué au paragraphe IV.3 ci-dessus, le chapitre 9 du projet de budget-programme pour 2020 témoigne des résultats obtenus dans la réforme du Département des affaires économiques et sociales (voir A/74/6 (Sect. 9), par. 9.5 à 9.24). Il est indiqué que cette réforme a été entreprise pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/299 et ce, en accord avec la façon dont le Secrétaire général envisageait le repositionnement du système de développement des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment ses idées concernant le renforcement et la réforme du Département. Le Département a ainsi restructuré ses sous-programmes pour mieux aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et d'autres accords adoptés dans les domaines économique, social et environnemental. La restructuration a notamment consisté à :

a) S'agissant du sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable), réorganiser, dans le cadre d'un seul sous-programme, les fonctions et les ressources à l'appui de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

b) S'agissant du sous-programme 9 (Financement du développement durable), rassembler dans un seul sous-programme les activités d'appui aux différentes filières de financement du développement durable et à la coopération au service du développement, dans le cadre du renforcement du rôle du Département comme centre de référence et de coordination pour le financement du développement ;

c) Restructurer les activités relevant de chaque sous-programme et rationaliser les méthodes de travail, ainsi que renommer les sous-programmes 1, 2, 6, 7 et 9 de façon à mieux mettre en évidence l'adéquation des activités avec le Programme 2030 et les priorités des États Membres ;

d) Renforcer les capacités d'analyse du Département au niveau mondial, notamment sur les questions nouvelles, grâce à la nomination de l'Économiste en chef et à la réorganisation des sous-programmes consacrés aux activités d'analyse.

IV.19 Il est en outre indiqué dans le projet de budget que le Département se dotera de moyens centralisés de suivi et d'évaluation qui l'aideront à mieux exécuter ses programmes, qu'il remédiera de la sorte à la faiblesse de ses capacités de suivi et d'évaluation, répondant ainsi aux observations faites de longue date par les entités d'audit, et que son action ira dans le sens des réformes visant à renforcer le suivi et l'évaluation au Secrétariat (*ibid.*, par. 9.20). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les premières mesures qui devraient être prises, dans les limites des ressources existantes, viseraient à doter le Département des moyens décrits et que le Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation serait rattaché au Bureau du Secrétaire général adjoint. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget présentera de plus amples informations sur le nouveau Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation et précisera notamment sa place dans l'organigramme du Bureau du Secrétaire général adjoint.**

*Appui à la redynamisation du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies*

IV.20 Le Comité consultatif a appris que le Département s'employait, de concert avec le Bureau de la coordination des activités de développement, à mettre en place une collaboration plus structurée avec les coordonnateurs résidents en vue d'améliorer l'appui qu'il apportait aux États Membres en matière de renforcement des capacités, s'agissant des principes, des données et des systèmes statistiques organisant le suivi et l'évaluation des politiques fondées sur les faits et la diffusion de l'information les concernant, y compris l'échange de renseignements. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Secrétaire général, qui avait requis du Département une action immédiate dans six grands domaines, lui avait notamment demandé d'apporter un appui stratégique et fonctionnel au système des coordonnateurs résidents, dans le respect des mandats existants et au moyen des ressources disponibles. Le Bureau de la coordination des activités de développement, dont le rôle était de fournir des services de gestion et d'appui administratif aux coordonnateurs résidents, s'occuperait de faciliter cet appui [voir également plus haut la section consacrée au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble)]. Le Comité a également été informé que le Département mettrait ses outils et services d'analyse à la disposition des coordonnateurs résidents, à savoir notamment : a) les travaux du réseau d'économistes placé sous l'égide du Sous-Secrétaire général au développement économique et Économiste en chef, étant entendu que l'économiste en titre de chaque bureau de coordonnateur résident participerait aussi au réseau et améliorerait ses connaissances grâce au système ; b) la base de données du système des Nations Unies sur les activités menées en faveur des objectifs de développement durable, qui contient des informations sur les contributions de plus de 40 entités du système ; c) la plateforme en ligne pour les partenariats en faveur des objectifs du développement durable, où l'Organisation répertorie au niveau mondial l'ensemble des initiatives volontaires et des partenariats multipartites en faveur des objectifs. On trouvera dans la section du présent rapport consacrée au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) les observations du Comité concernant l'appui fourni au système des coordonnateurs résidents par le Secrétariat et d'autres entités.

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.21 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 51 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 9.16). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que le Département s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 10

### Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10 908 200           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5 526 800            |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 5 508 100            |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5 508 100            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2 036 600            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 10)</a>]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

IV.22 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 10 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 5 508 100 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 10\)](#), tableau 10.5 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.23 Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau IV.3 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020.

Tableau IV.3  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                |
|---------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------|
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 28            | 1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 28            | 1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC) |

#### Observations et recommandations concernant les postes

IV.24 Le Secrétaire général propose au total 28 postes pour 2020, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2018-2019.

##### *Postes vacants*

IV.25 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris qu'au 31 mai 2019, le Bureau ne comptait aucun poste vacant depuis au moins deux ans et que, s'agissant des deux postes vacants depuis peu [1 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], l'un l'était parce que son titulaire était en congé spécial sans traitement, l'autre parce que son titulaire était en détachement temporaire.

### *Indemnité de fonctions*

IV.26 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, deux postes étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions depuis novembre 2017. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94).

**IV.27 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.28 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'établit à 696 100 dollars, montant égal à celui des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 10), tableau 10.5). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.29 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 35 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (*ibid.*, tableau 10.7). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Haut-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement entendait mieux appliquer les directives en se coordonnant davantage avec les organisateurs des réunions auxquelles il était invité et les participants des réunions qu'il organisait, de façon que les justificatifs demandés soient fournis en temps voulu. Le Bureau étudiera également les moyens de simplifier les règles s'agissant des pièces à produire pour la délivrance des autorisations de voyage.

**IV.30 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que le Bureau s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 11

### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 16 419 000           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 7 765 400            |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 8 286 400            |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 8 286 400            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 50 000               |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

IV.31 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 8 286 400 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir A/74/6 (Sect. 11), tableau 11,5 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.32 L'exécution des trois sous-programmes relevant du chapitre 11 incombe au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à la CEA et au Département de la communication globale (A/74/6 (Sect. 11), par. 11.1).

IV.33 Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau IV.4 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020.

Tableau IV.4  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                |
|---------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |               |                                                                              |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 43            | 1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 8 G(AC) et 1 AL |
| Postes proposés pour 2020       | 43            | 1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 8 G(AC) et 1 AL |

#### Observations et recommandations concernant les postes

IV.34 Le Secrétaire général propose au total 43 postes pour 2020, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2019.

#### *Postes vacants*

IV.35 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, sept postes étaient vacants : quatre au Bureau de la Conseillère spéciale pour

l'Afrique [1 P -3, 1 P -2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], deux à la CEA (2 P-4) et un au Département de la communication globale (1 P-5). D'après les renseignements qui lui ont été fournis, le Comité note que la procédure de recrutement visant à pourvoir le poste P-3 vacant depuis octobre 2017 au Bureau de la Conseillère spéciale n'a pas commencé. Outre les postes vacants susmentionnés, le Comité a également été informé qu'un autre poste (P-4), financé au titre du sous-programme 1, était vacant au Service de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes et que ce poste était pourvu à titre temporaire, le recrutement étant en cours. Le Comité note que, faute d'informations à ce sujet, on ne sait pas depuis quand ce poste est vacant. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations actualisées en ce qui concerne le recrutement aux postes vacants susmentionnés. Il rappelle qu'il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression (voir A/72/7, par. 97).**

#### *Indemnité de fonctions*

IV.36 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, un poste était occupé par un fonctionnaire percevant une indemnité de fonctions depuis août 2017. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94).

**IV.37 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.38 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2020 s'établit à 1 385 100 dollars, soit un montant égal à celui du crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 11), tableau 11.5). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Évaluation indépendante du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique*

IV.39 Le Comité consultatif note, à la lecture du projet de budget, qu'en 2018 il était ressorti de l'évaluation indépendante du Bureau de la Conseillère spéciale et des consultations approfondies que celui-ci avait menées avec les parties prenantes que le Bureau devait harmoniser ses travaux avec les programmes de réforme plus larges de l'ONU et de l'Union africaine afin de s'acquitter plus efficacement de son mandat (ibid., sous-programme 1, sect. 4).

IV.40 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait chargé un cabinet de conseil international ayant déjà collaboré avec des organisations internationales et des organisations régionales africaines de procéder à une évaluation indépendante. À l'issue de l'évaluation, il avait été notamment recommandé au Bureau de se doter d'une vision claire et d'énoncer les objectifs de sa mission en vue de mieux articuler sa stratégie et ses activités avec son mandat. Le Comité a également été informé que, dans le cadre du sous-programme 1, le Bureau prêtait une attention croissante au lien qui existait entre le développement durable et la paix et la sécurité, lien qui irriguait toutes ses activités de coordination de la

mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Comité note, d'après les informations qui lui ont été transmises, qu'à la suite de l'évaluation le Bureau s'était employé d'abord à modifier ses méthodes de travail internes, sans rien changer à son organisation ou à sa structure hiérarchique. Il note en outre, d'après les informations qu'il a reçues du Bureau, que toute révision du mandat, du budget-programme ou de la structure organisationnelle du Bureau nécessiterait de vastes consultations et serait soumise à l'approbation des États Membres. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, davantage d'informations sur l'évaluation indépendante et la suite que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique lui aura donnée ou entend lui donner.**

*Transformation de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine*

IV.41 Il est indiqué dans le projet de budget que l'Agence de planification et de coordination du NEPAD était récemment devenue l'Agence de développement de l'Union africaine (*ibid.*, par. 11.1). Cherchant à savoir quel pourrait être l'impact de cette transformation sur le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Comité consultatif a été informé que ladite transformation avait fait suite à l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que le NEPAD, principal pilier de l'Agenda 2063, restait le programme phare s'agissant du développement de l'Afrique. Il a en outre été informé que le Bureau continuerait d'articuler son programme de travail et ses priorités avec ceux de l'Union africaine en général et de l'Agence de développement de l'Union africaine et du NEPAD en particulier.

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.42 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 16 % des billets d'avion du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (*ibid.*, par. 11.36). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique affichant à cet égard des résultats particulièrement médiocres, le Comité compte que celui-ci accordera à cette question une attention prioritaire et veillera à l'avenir à mieux planifier ses voyages. Tout en notant que le Bureau s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 12

### Commerce et développement

|                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C) | 135 478 400          |
| Dépenses de 2018                                                                              | 68 669 200           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                        | 68 273 400           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                      | 67 651 700           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                       | 42 785 100           |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6](#) (Sect. 12)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

IV.43 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 67 651 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 621 700, dollars, ou 0,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/72/6](#) (Sect. 12), tableau 12.7 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.44 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants [[A/74/6](#) (Sect. 12), tableaux 12.7 et 12.8 et par. 12.92 a)] :

a) Ajustements techniques : l'augmentation de 72 800 dollars est liée aux ajustements à faire pour tenir compte du coût en année pleine d'un poste (P-3) créé pendant l'exercice biennal 2018-2019 ;

b) Autres changements : une réduction de 694 500 dollars, correspondant principalement à la proposition faite de supprimer cinq postes, rendue possible par la redistribution prévue des tâches au sein des divisions concernées (voir par. IV.49 et IV.50 ci-dessous).

IV.45 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.5 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.5  
Tableau d'effectifs

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                         |
|---------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |               |                                                                                       |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 384           | 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 50 P-5, 65 P-4, 74 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C) et 126 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 379           | 1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1°C) et 122 G(AC) |
| Reclassements                   | –             | 1 P-4 reclassé à P-5 (appui au programme)                                             |

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transferts (au sein du chapitre)   | –             | 1 G(AC) transféré du sous-programme 5 à la composante Appui au programme<br>1 P-2 relevant de la composante Appui au programme transféré au sous-programme 5                                  |
| Suppressions                       | (5)           | 1 P-3 (composante direction exécutive et administration)<br>1 G(AC) (sous-programme 1)<br>1 G(AC) (sous-programme 2)<br>1 G(AC) (sous-programme 3)<br>1 G(AC) (composante Appui au programme) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                                                                                                               |
| Postes proposés pour 2020          | 15            | 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)                                                                                                                                                         |

### Observations et recommandations concernant les postes

IV.46 Le Secrétaire général propose un total de 379 postes pour 2020, ce qui représente une réduction de 5 postes par rapport au nombre de postes approuvés pour 2019, les modifications proposées comprenant la suppression de 5 postes, le reclassement de 1 poste et le transfert de 2 postes. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 12.

#### *Reclassement*

IV.47 Le Secrétaire général propose que le poste de fonctionnaire des services de conférence (P-4) soit reclassé en poste de chef de la Section des services de conférence (P-5), comme suite aux conclusions d'un audit du Service d'appui intergouvernemental réalisé par le BSCI. Il ressort du projet de budget que l'audit a mis en lumière les exigences et la complexité croissantes des fonctions que le ou la titulaire de ce poste remplissait, et donc la nécessité d'un reclassement [A/74/6 (Sect. 12), par. 12.96 b)].

IV.48 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le reclassement proposé s'inscrivait dans le droit fil du renforcement des fonctions destiné à appuyer celui du processus intergouvernemental de la CNUCED entamé ces dernières années, en particulier depuis la quatorzième session de la Conférence, tenue en 2016. Le Comité note que, dans son rapport d'audit interne, le BSCI a recommandé que la CNUCED : a) examine la structure du Service d'appui intergouvernemental afin de repérer et de combler les lacunes éventuelles ; b) veille à ce que tous les postes dont les fonctions ont fait l'objet de changements importants soient correctement classés, y compris le poste mentionné au paragraphe IV.47 ci-dessus.

#### *Suppressions de postes*

IV.49 Le Secrétaire général propose de supprimer cinq postes en raison d'une redistribution des tâches prévue pour 2020, à savoir un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) et quatre postes d'agent des services généraux (Autres classes) : un poste d'assistant statistique, un poste d'assistant graphiste, un poste d'assistant de secrétariat et un poste d'assistant d'édition (ibid., annexe II).

IV.50 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les suppressions de poste proposées reflétaient l'approche adoptée par le Secrétaire général pour dégager des gains de productivité sans compromettre l'exécution des mandats, grâce notamment à une redistribution des tâches, à une rationalisation des objets de dépense autres que les postes et à une utilisation accrue des technologies de

la communication. Dans le cas de la CNUCED, les suppressions de poste ont été réparties entre les sous-programmes qui, dotés de ressources relativement plus importantes, seraient en mesure de redistribuer leur charge de travail actuelle sans incidence notable sur l'exécution des programmes. Le Comité a été informé également que, sur les cinq postes qu'il est proposé de supprimer, le poste d'assistant graphiste [poste d'agent des services généraux (Autres classes)] est vacant depuis plus de deux ans et que le poste P-3 est actuellement vacant.

### *Effectif global*

IV.51 Le Comité consultatif rappelle que, pour l'exercice biennal 2016-2017, l'Assemblée générale avait approuvé la création de sept postes supplémentaires (2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) pour la CNUCED liés à la surveillance statistique dans le domaine du commerce et du développement (trois postes créés en application de la résolution 70/247) et au financement du Programme d'action d'Addis-Abeba (quatre postes de temporaire créés en application de la résolution 71/272 A) (A/72/7, par. IV.48 et IV.57 et tableau IV.5). Il rappelle également que l'effectif global de la CNUCED est passé de 400 personnes pour l'exercice biennal 2010-2011 à 380 pour l'exercice biennal 2018-2019, et que cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) ont été supprimés pour l'exercice 2018-2019 (ibid., tableau IV.5). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu le tableau IV.6, qui récapitule les changements apportés aux postes financés au moyen du budget ordinaire.

Tableau IV.6

### **Changements concernant les postes inscrits au budget ordinaire**

| <i>Période</i>                                              | <i>Postes permanents</i> | <i>Postes de temporaire</i> | <i>Total</i> |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------|
| 2010-2011                                                   | 400                      | –                           | 400          |
| 2012-2013                                                   | 400                      | –                           | 400          |
| 2014-2015                                                   | 385                      | –                           | 385          |
| 2016-2017                                                   | 386                      | 4                           | 390          |
| 2018-2019                                                   | 380                      | 4                           | 384          |
| <b>Total (diminutions)/augmentations, 2010-2019</b>         | <b>(20)</b>              | <b>4</b>                    | <b>(16)</b>  |
| 2020                                                        | 375                      | 4                           | 379          |
| <b>Total (diminutions)/augmentations prévues, 2010-2020</b> | <b>(25)</b>              | <b>4</b>                    | <b>(21)</b>  |

### *Postes vacants*

IV.52 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, la CNUCED comptait 26 postes vacants, dont 2 étaient vacants depuis plus de deux ans [1 P-5 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le recrutement pour le poste d'économiste hors classe (P-5) était terminé et il était proposé de supprimer le poste d'assistant graphiste [agent des services généraux (Autres classes)]. Dans six cas, le titulaire était en détachement temporaire ou en congé spécial sans traitement (et conservait donc un droit sur son poste d'origine). **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants qu'il n'est pas proposé de supprimer seront pourvus dans les meilleurs délais.**

*Indemnité de fonctions*

IV.53 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 11 postes étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, dont 1 depuis 2015, 1 depuis 2016, 2 depuis 2017, 4 depuis 2018 et 3 depuis début 2019. Il examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I (paragraphe 90 à 94) du présent rapport. **Le Comité consultatif s'inquiète du recours à l'indemnité de fonctions pour des périodes prolongées et compte que le recrutement pour ces postes sera achevé dans les meilleurs délais.**

IV.54 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.55 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 5 850 700 dollars, ce qui représente une diminution nette de 11 400 dollars, ou 0,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, la diminution proposée de 11 400 dollars correspond aux fournitures et accessoires au titre de la composante Appui au programme. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

**Observations et recommandations générales**

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.56 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 55 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 12.12). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CNUCED avait bien conscience qu'il importait de respecter cette exigence mais que sa capacité de se conformer à ces directives dépendait de la disponibilité de ses homologues nationaux lorsqu'elle entreprenait des missions, en raison de la nature de ses travaux, qui la plupart du temps faisaient intervenir des partenaires multilatéraux. La CNUCED sensibilise ses homologues nationaux à l'importance de cette question et intègre les meilleures pratiques d'autres entités.

IV.57 **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que la CNUCED s'est fixée des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis que des stratégies et des plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 13

### Centre du commerce international

|                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i>      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C) | 37 354 000                |
| Dépenses de 2018                                                                              | 18 679 800                |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                        | 19 110 900                |
| Ressources demandées par le Secrétaire général<br>pour 2020                                   | 19 110 900                |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires<br>pour 2020                                    | 75 760 000 francs suisses |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 13\)](#)] Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

IV.58 Le projet de budget du Centre du commerce international, qui est exprimé en francs suisses, sera financé à parts égales par les deux organisations de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le tableau 13.4 du projet de budget [[A/74/6 \(Sect. 13\)](#)] donne des informations sur la part du budget du Centre qui est à la charge de l'ONU et qui revêt la forme d'une subvention.

IV.59 Le montant des ressources demandées pour le Centre pour 2020 s'élève à 36 196 000 francs suisses avant actualisation des coûts (soit 38 221 800 dollars, au taux de change de 0,947 dollar pour 1 franc suisse). La part de l'ONU se chiffre à 19 110 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui du crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid., tableau 13.2 ; voir aussi chap. I, par. 55 à 65 ci-dessus). Après une actualisation préliminaire des coûts de 286 700 dollars, la part du budget du Centre à la charge de l'ONU pour 2020 représente, selon les estimations, 19 397 600 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'actualisation des coûts d'un montant de 286 700 dollars s'appliquait à la part de l'ONU. Ce montant a été calculé en appliquant un ajustement de 1,5 % au titre de l'indice des prix à la consommation prévu aux objets de dépense autres que les postes. **Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires sur la méthode de calcul utilisée pour l'actualisation préliminaire des coûts seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

IV.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.7 ci-après, qui récapitule les effectifs approuvés du Centre pour l'exercice biennal 2018-2019 et les postes proposés pour 2020.

Tableau IV.7  
Tableau d'effectifs

|                                    | Nombre | Classe                                                            |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |        |                                                                   |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 160    | 1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020          | 160    | 1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                   |
| Postes proposés pour 2020          | 20     | 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)                            |

### Observations et recommandations concernant les postes

IV.61 Un montant total de 28 012 300 francs suisses (soit 29 580 042 dollars) est demandé au titre des postes. Ce montant doit permettre de maintenir 160 postes, soit le même effectif que celui approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/74/6 (Sect. 13), tableau 13.3). Vingt postes supplémentaires seraient financés par des sources extrabudgétaires, comme cela a été le cas en 2019.

IV.62 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, la part à la charge de l'ONU étant considérée du point de vue budgétaire comme une subvention, les fonctionnaires du Centre ne sont pas intégrés au tableau d'effectifs de l'ONU. En conséquence, contrairement aux autres chapitres du budget, les ressources nécessaires ne tiennent pas compte de l'application des taux de vacance de postes prescrits. Le Comité a également été informé que le projet de budget du Centre était fondé sur un taux de vacance de postes de 0 %. Il a en outre été informé que sept postes étaient vacants au 31 mai 2019, y compris le poste de Directeur du Bureau d'Addis-Abeba, qui était vacant depuis le 1 novembre 2016 en attendant l'issue des négociations avec le pays hôte.

### Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.63 Un montant de 8 183 700 francs suisses (8 641 710 dollars) est demandé pour l'ensemble des objets de dépense autres que les postes en 2020, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019 (ibid., tableau 13.3).

#### *Autres dépenses de personnel*

IV.64 Il est indiqué dans les informations fournies au Comité consultatif qu'un montant de 514 700 francs suisses (543 505 dollars) était demandé pour l'ensemble des autres dépenses de personnel du Centre en 2020. Ce montant est identique au crédit ouvert pour 2019. En ce qui concerne les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), il a été informé, à sa demande, qu'en 2018, l'effectif du Centre comprenait 25 postes de ce type (8 postes d'administrateur de programmes, 12 postes d'assistant administratif, 3 postes d'assistant chargé des ressources humaines, 1 poste d'assistant aux achats et 1 poste d'assistant chargé des voyages) dont les titulaires avaient été nommés pour une durée variant entre 1 et 10 mois, soit 95 mois de travail au total. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget du Centre contiendra des informations détaillées sur les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

### *Voyages*

IV.65 Il est indiqué dans les informations fournies au Comité qu'un montant de 339 100 francs suisses (ou 358 100 dollars) est demandé pour les voyages en 2020, soit le même montant que le crédit ouvert en 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux d'application par le Centre des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion était passé de 29 % en 2017 à 34 % en 2018. Il a également été informé que 60 % des voyageurs pris en charge par le Centre n'étaient pas des fonctionnaires. Il s'agissait surtout de participants aux réunions, pour lesquels le taux d'application des directives était inférieur à celui enregistré pour le personnel. Par exemple, au 15 mai 2019, ce taux était de 39,7 % pour les non-fonctionnaires et de 45,1 % pour les fonctionnaires. **Le Comité consultatif note que le Centre respecte mieux les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion depuis quelques exercices et compte qu'il poursuivra ses efforts pour utiliser plus efficacement les fonds alloués aux voyages et réduire le plus possible les dépenses au titre des voyages (voir aussi le chapitre I ci-dessus, par. 98 à 100, pour les observations générales du Comité sur les voyages).**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Coordination avec l'Organisation mondiale du commerce*

IV.66 Comme indiqué plus haut, l'ONU et l'OMC financent à parts égales le budget du Centre. L'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, alors qu'à l'ONU, des exercices annuels ont été introduits à titre expérimental à compter de 2020, qui est la première année de l'exercice biennal 2020-2021 de l'OMC.

IV.67 Le projet de budget-programme pour 2020 pour le chapitre 13 est donc présenté selon des modalités transitoires, en vertu desquelles l'ONU et l'OMC examineront les ressources proposées pour le Centre au deuxième trimestre de 2019 (ibid., par. 13.25).

IV.68 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre estimait qu'il pourrait être justifié de revoir les dispositions administratives actuelles entre l'ONU et l'OMC si l'Assemblée générale décidait de modifier la part du budget du Centre à la charge de l'ONU pour 2021, influant ainsi sur le montant de la contribution de l'OMC. **Le Comité consultatif compte que le Centre collaborera avec l'OMC pour examiner les incidences éventuelles des modifications apportées au cycle budgétaire de l'ONU.**

#### *Application des recommandations*

IV.69 Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a encouragé le Centre à étudier d'autres solutions pour la publication et la diffusion de sa revue trimestrielle et d'autres documents, y compris des moyens électroniques. Il l'a également encouragé à continuer d'élargir sa base de donateurs ([A/72/7/Add.3](#), par. 13 et 14). Le projet de budget du Secrétaire général ne contient aucune information sur ces questions. **Le Comité consultatif estime que des informations sur les mesures prises concernant ces questions auraient dû être incluses dans le projet de budget et dans les renseignements complémentaires. Il compte que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

### **Conclusion**

IV.70 **Le Comité consultatif recommande l'approbation du projet de budget du Secrétaire général.**

## Chapitre 14

### Environnement

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 40 529 400           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 20 486 900           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 20 482 300           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 20 445 400           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 435 463 200          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 13)</a>] Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

IV.71 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 20 445 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 36 900 dollars, ou 0,2 %, par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 14\)](#), tableau 14,9 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.72 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants ([A/74/6 \(Sect. 14\)](#), tableau 14.9 et par. 14.81) :

a) Ajustements techniques : réduction de 45 700 dollars liée au calendrier des réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui tient une session tous les deux ans les années impaires. En 2019, l'Assemblée a tenu sa quatrième session et la prochaine est prévue pour 2021 ;

b) Mandats nouveaux et élargis : augmentation de 8 800 dollars au titre d'un nouveau mandat découlant de la résolution [73/260](#) de l'Assemblée générale sur le rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle l'Assemblée s'est déclarée préoccupée par le problème de la durabilité, de la prévisibilité et de la stabilité du financement de l'organe directeur du PNUE et a prié le Secrétaire général de formuler des propositions à cet égard, selon qu'il conviendrait. Le montant demandé concerne la session annuelle du sous-comité du Comité des représentants permanents, comme indiqué au tableau 14.11 du projet de budget.

IV.73 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.8 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.8  
Tableau d'effectifs

|                                              | Nombre | Classe                                                                                 |
|----------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                      |        |                                                                                        |
| Postes approuvés pour 2018-2019 <sup>a</sup> | 113    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 5 G(AC) et 10 AL |
| Postes proposés pour 2020                    | 113    | 1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 5 G(AC) et 10 AL |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>           |        |                                                                                        |
| Postes proposés pour 2020                    | 852    | 1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 77 P-5, 145 P-4, 161 P-3, 74 P-2/1, 1 G(AC), 8 AN et 349 AL      |

<sup>a</sup> L'Assemblée générale a approuvé le reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans ses résolutions [73/261](#) et [73/280](#) A-C, en tenant compte aussi du rapport de la Cinquième Commission ([A/73/677](#), par. 3).

### Observations et recommandations concernant les postes

IV.74 Le Secrétaire général demande au total 113 postes pour 2020, soit un chiffre identique au nombre total de postes approuvés pour 2018-2019.

#### *Postes vacants*

IV.75 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 juin 2019, pour trois (2 P-4 et 1 P-3) des quatre postes d'administrateur vacants, qui étaient devenus vacants au dernier trimestre de 2018, la procédure de recrutement soit avait été finalisée, soit en était au stade final du recrutement. En outre, l'avis de vacance pour le poste (P-5) qui était devenu vacant récemment, en mai 2019, avait déjà été publié. Il n'y a pas de postes au PNUE qui sont vacants depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par le PNUE pour pourvoir rapidement les postes vacants.**

IV.76 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.77 Le montant demandé pour les objets de dépense autres que les postes, soit 1 773 700 dollars pour 2020, fait apparaître une diminution nette de 36 900 dollars (2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019, comme indiqué aux paragraphes IV.71 et IV.72 ci-dessus.

IV.78 D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note qu'au titre du programme de travail, une augmentation de 194 900 dollars est demandé pour les frais généraux de fonctionnement en 2020, y compris les technologies de l'information et des communications, qui est compensée principalement par des réductions au titre des consultants (137 400 dollars) et des services contractuels (51 800 dollars). Ayant souhaité davantage de précisions, le Comité a été informé que le montant de 179 100 dollars demandé pour 2019 au titre des frais généraux de fonctionnement s'était encore révélé insuffisant pour couvrir les besoins en ressources associés à la dotation en effectifs approuvée et que le PNUE demandait donc une augmentation pour 2020 afin de pouvoir faire face aux dépenses nécessaires, y compris celles relatives aux loyers, aux services collectifs de distribution, aux communications et à la vidéoconférence. En outre, il a été informé

que la réduction des ressources prévues au titre des consultants pour 2020 n'aurait pas d'incidence négative sur le programme de travail, le PNUE s'étant employé à rationaliser ses pratiques dans ce domaine. Toutefois, étant donné que le panachage des compétences dont l'organisation avait besoin variait suivant les périodes, les consultants continueraient d'être nécessaires à l'exécution des activités de base de son programme.

**IV.79 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.80 S'agissant de l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 55 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 14.14). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que le PNUE s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des plans et stratégies concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

##### *Assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux opérations de maintien de la paix*

IV.81 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis 2004, le PNUE apportait une aide aux missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le domaine de la gestion de l'environnement. Il avait notamment fourni un soutien technique important en 2009 pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique environnementale dans toutes les missions ainsi qu'en 2011 pour la production du rapport intitulé *Greening the Blue Helmets: Environment, Natural Resources and UN Peacekeeping Operations*.

IV.82 Le Comité consultatif rappelle que le PNUE a également fourni une assistance technique aux opérations de maintien de la paix dans le cadre d'un partenariat connu sous le nom de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques (A/72/789, par. 109 et A/71/836, par. 199). Il a été informé que le PNUE était en train de prolonger de trois ans le projet, qui a débuté en 2016 et devait arriver à son terme en 2019. Il a aussi été informé qu'étant donné que cette activité couvrirait trois grands domaines techniques (eau, déchets et énergie), les enseignements qui en seraient tirés et les solutions techniques qui en découleraient devraient permettre aux autres organismes des Nations Unies travaillant sur le terrain d'améliorer de manière harmonisée leurs pratiques de gestion de l'environnement. **Le Comité consultatif compte que des informations sur la collaboration du PNUE avec les entités des Nations Unies dans le domaine de la gestion de l'environnement figureront dans les prochains projets de budget.**

## Chapitre 15

### Établissements humains

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>Dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018–2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 22 502 900           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 11 544 300           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 11 162 600           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 11 162 600           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 237 100 000          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 13)</a>] Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

IV.83 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 15 du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 11 162 600 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 15\)](#)), tableau 15.5 ; voir aussi chap. I plus haut, par. 55 à 65).

IV.84 Comme il ressort du tableau IV. 9, du fait de l'harmonisation avec le nouveau plan stratégique, des changements ont été apportés à la structure du programme d'ONU-Habitat, qui s'articulera en 2020 autour de quatre sous-programmes, contre sept durant l'exercice biennal 2018–2019 (voir par. IV.96-IV.98 ci-après).

IV.85 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.9 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.9  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                       |
|---------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |               |                                                                     |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 73            | 1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(AC) et 22 AL |
| Postes proposés pour 2020       | 73            | 1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(AC) et 22 AL |

|                                            | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transferts de postes (au sein du chapitre) | –             | <p>5 postes (1 D-1, 1 P-3 et 3 AL de la composante Direction exécutive et administration à la composante Organes directeurs</p> <p>Restructuration des programmes</p> <p><i>Structure des programmes 2018-2019 :</i></p> <p>Du sous-programme 1 : 8 postes (soit 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 2 AL)</p> <p>Du sous-programme 2 : 9 postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 AL)</p> <p>Du sous-programme 3 : 7 postes (1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 3 AL)</p> <p>Du sous-programme 4 : 6 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 AL)</p> <p>Du sous-programme 5 : 8 postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 AL)</p> <p>Du sous-programme 6 : 6 postes (2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 AL)</p> <p>Du sous-programme 7 : 7 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 AL)</p> <p><i>Structure des programmes 2020 :</i></p> <p>Au sous-programme 1 : 13 postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 4 AL)</p> <p>Au sous-programme 2 : 16 postes (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 5 AL)</p> <p>Au sous-programme 3 : 13 postes (2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 3 AL)</p> <p>Au sous-programme 4 : 9 postes (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 1 AL)</p> |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>         |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Postes proposés pour 2020                  | 150           | 1 SSG, 3 D-2, 7 D-1, 27 P-5, 19 P-4, 21 P-3, 4 P-2/1, 2 G(AC), 2 AN et 65 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

<sup>a</sup> On trouvera dans le tableau A.2 de l'annexe II du projet de budget-programme [A/74/6 (Sect. 15)] des informations sur le transfert de postes de l'ancienne à la nouvelle structure du programme.

### Observations et recommandations concernant les postes

IV.86 Le Secrétaire général demande un total de 73 postes pour 2020, soit un chiffre identique au nombre total de postes approuvés pour l'exercice précédent.

#### *Transferts de postes*

IV.87 Deux tableaux du projet de budget rendent compte de la répartition proposée des postes pour 2020 : le tableau A. 2 de l'annexe II, qui concerne les postes inscrits au budget ordinaire, et le tableau 15.5, où figure l'ensemble des postes, y compris ceux financés au moyen de ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne la répartition proposée des postes entre chacun des quatre nouveaux sous-programmes à l'issue des changements apportés à la structure du programme, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les postes inscrits au budget ordinaire et ceux financés par des ressources extrabudgétaires avaient fait l'objet dans un premier temps de la répartition la plus équilibrée possible, étant donné que chaque sous-programme revêtait la même importance dans le cadre du nouveau plan stratégique pour 2020-2023. En outre, étant donné que 2020 était la première année de mise en œuvre de ce nouveau plan, il importait que chaque sous-programme dispose des effectifs nécessaires pour mener à bien ses activités.

IV.88 Il est également proposé de transférer cinq postes [1 D-1, 1 P-3 et 3 postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e))] du secrétariat des organes directeurs de la composante Direction exécutive et administration à la composante

Organes directeurs, afin d'assurer une meilleure correspondance entre l'objet des postes et la composante dont ils relèvent ([A/74/6 \(Sect. 15\)](#), tableau 15.5, paragraphe 15.54 et annexe II, tableau A.1).

#### *Postes vacants*

IV.89 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, ONU-Habitat n'avait pas de postes vacants depuis plus de deux ans. S'agissant des trois postes actuellement vacants (P-4, 1 P-3 et 1 AL), un avis de vacance de poste avait été publié pour l'un d'entre eux, tandis que les titulaires des deux autres, qui étaient en détachement temporaire, devraient revenir au deuxième semestre de 2019.

#### *Indemnité de fonctions*

IV.90 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, un poste était occupé par un fonctionnaire percevant une indemnité de fonctions depuis juillet 2018. Il examine plus en détail l'utilisation de l'indemnité de fonctions dans les paragraphes 90 à 94 du chapitre I ci-dessus.

**IV.91 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.92 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 1 362 000 dollars, soit le même niveau que le montant du crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (*ibid.*, tableau 15.6)

#### *Redéploiement des ressources*

IV.93 Il est indiqué que le montant de 957 400 dollars prévu au titre du programme de travail pour les objets de dépense autres que les postes a été dans un premier temps réparti équitablement entre les quatre nouveaux sous-programmes, puisque la charge de travail que représentent les activités normatives et les programmes d'appui aux États Membres est équivalente. Cette redistribution touche les catégories suivantes, sans que le montant global change : frais généraux de fonctionnement, services contractuels, voyages, autres dépenses de personnel, consultants, experts, mobilier et matériel, fournitures et accessoires ([A/74/6 \(Sect. 15\)](#), par. 15.70).

IV.94 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des consultants avaient été ramenées de 898 400 dollars pour 2014-2015 à 501 500 dollars pour 2016-2017, puis à 344 300 dollars pour 2018-2019. Les ressources demandées pour 2020 (146 300 dollars) sont au même niveau que celles prévues pour 2019.

**IV.95 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

#### **Observations générales et recommandations**

##### *Nouvelle structure de gouvernance, nouveau plan stratégique et restructuration du programme*

IV.96 L'Assemblée générale, dans sa résolution [73/239](#), a établi la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, qui comprend les éléments suivants (*ibid.*, par. 15.9 et tableau 15.8) :

a) l'Assemblée d'ONU-Habitat (193 membres), qui se réunit tous les quatre ans et donne des orientations générales. Elle rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Sa première réunion s'est tenue en mai 2019 ;

b) le Comité des représentants permanents (193 membres), organe subsidiaire intersessions, qui se réunit deux fois tous les quatre ans (une fois avant l'Assemblée et une fois pour un examen à mi-parcours) ;

c) le Conseil exécutif (36 membres), qui supervise les opérations d'ONU-Habitat et approuve le programme de travail et le budget annuels, tenant trois sessions par an.

IV.97 En ce qui concerne le nouveau plan stratégique, il est indiqué dans le projet de budget qu'il reflète les résultats d'un examen du fonctionnement d'ONU-Habitat et que la mission que celui-ci se donne dans ce plan est de « promouvoir des changements en profondeur dans les villes et les établissements humains, grâce à l'apport de connaissances, à des services consultatifs, à l'assistance technique et à la collaboration, de façon à ne laisser de côté aucun être humain ni aucune partie du monde » (ibid., par. 15.10 et 15.11). Quatre objectifs interdépendants et complémentaires, autour desquels s'articule la nouvelle structure des sous-programmes du programme de travail, sont définis dans le plan : a) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural ; b) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; c) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ; d) prévention et gestion efficaces des crises urbaines. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à sa première session, tenue en mai 2019, l'Assemblée d'ONU-Habitat avait approuvé le plan stratégique pour la période 2020-2023.

IV.98 Il est en outre indiqué que le Conseil économique et social, dans sa décision 2019/209, a autorisé le Secrétaire général à établir, à titre exceptionnel, le projet de budget-programme pour 2020 en se fondant sur la nouvelle orientation stratégique d'ONU-Habitat présentée dans le projet de plan stratégique pour la période 2020-2025 (voir aussi par. IV.97 plus haut), sans préjudice de toute décision que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourraient prendre au sujet du rapport de l'Assemblée d'ONU-Habitat (ibid., chap. 15, par. 15.12).

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.99 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seuls 10,9 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant le début des voyages et qu'un taux d'application de 100 % était prévu pour 2019 et 2020 (ibid., tableau 15.10). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion (voir aussi A/73/779, par. 16). Compte tenu du taux d'application particulièrement faible des directives par ONU-Habitat, il attend de ce dernier qu'il accorde une attention prioritaire à une meilleure planification des voyages à l'avenir. Tout en notant qu'ONU-Habitat s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des plans et stratégies concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 16

### Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

|                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C) | 40 788 800           |
| Dépenses de 2018                                                                              | 21 473 800           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                        | 20 435 700           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                      | 21 027 100           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                       | 385 027 300          |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6](#) (Sect. 16)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

IV.100 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 16 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 21 027 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 591 400 dollars, ou 2,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6](#) (Sect. 16), tableau 16.11 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.101 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette de 591 400 dollars aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques correspondant à une réduction nette de 74 600 dollars, soit : i) une réduction de 144 500 dollars en 2019 au titre des organes directeurs résultant de la suppression de dépenses non renouvelables destinées à financer les voyages des représentants (103 500 dollars), les voyages officiels (32 900 dollars) et les autres dépenses de personnel (8 100 dollars) se rapportant à la préparation du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale [[A/74/6](#) (chap. 16)], par. 16.88 a)] ; ii) une augmentation de 200 500 dollars au titre du sous-programme 3 (Lutte contre la corruption) s'expliquant par l'effet différé de la création de trois nouveaux postes (1 P-4 et 2 P-3), conformément à la résolution [71/208](#) de l'Assemblée générale, qui appuient les travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (ibid., par. 16.105) ; iii) une diminution de 130 600 dollars au titre du sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), qui tient au non-renouvellement des crédits ouverts pour l'emploi de personnel temporaire en vue de fournir un appui technique et fonctionnel à la Commission des stupéfiants (ibid., par. 16.121) ;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis, reflétant une augmentation de 666 000 dollars au titre des organes directeurs destinée à financer les frais de voyage des représentants (310 400 dollars), les consultants (175 000 dollars), les autres dépenses de personnel (125 900 dollars), les services contractuels (33 000 dollars) et

les voyages officiels (21 700 dollars) en vue de la tenue, en 2020, du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, prévue par la résolution 2018/16 du Conseil économique et social et la résolution 73/184 de l'Assemblée générale [ibid., par. 16.88 b)].

IV.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.10 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.10  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                  |
|------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                                |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 125           | 1 SGA, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 33 P-4, 26 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C) et 25 G(AC)                    |
| Postes proposés pour 2020          | 124           | 1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 26 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C) et 24 G(AC)                    |
| Reclassements                      | –             | 1 poste P-5 reclassé à D-1 (sous-programme 6)<br>1 poste P-4 reclassé à P-5 (sous-programme 6) |
| Suppressions                       | (1)           | 1 G(AC) (sous-programme 6)                                                                     |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                |
| Postes proposés pour 2020          | 510           | 1 D-2, 11 D-1, 41 P-5, 145 P-4, 130 P-3, 16 P-2, 12 G(1°C) et 154 GS(AC)                       |

### **Observations et recommandations concernant les postes**

IV.103 Le Secrétaire général propose un total de 124 postes pour le chapitre 16, soit 97 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 27 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente une diminution de 1 poste résultant de la suppression proposée de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et du reclassement de 2 postes. On trouve, dans l'annexe II du projet de budget, un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 16.

#### *Suppressions de postes*

IV.104 Le Secrétaire général propose la suppression d'un poste d'assistant de programme [agent des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique), qui tient à la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) aux programmes [G(AC)] due à la redistribution de la charge de travail consécutive à la restructuration de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques [ibid., par. 16.114 c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, vu l'augmentation du volume et de la complexité des fonctions d'appui au titre du sous-programme, qui nécessitaient des travaux de recherche, il fallait désormais confier ces fonctions à des administrateurs. Le Comité a en outre été informé que les fonctions administratives du poste dont la suppression est proposée seraient confiées à un poste financé par des ressources extrabudgétaires au sein du Service scientifique et du laboratoire de la Division.

### *Reclassements*

IV.105 Il est proposé de reclasser deux postes au titre du sous-programme 6 (Étude, analyse des tendances et criminalistique), comme suit :

a) Reclassement d'un poste de Chef de la Section scientifique et du laboratoire (P-5) en poste de Chef du Service scientifique et du laboratoire (D-1), pour tenir compte de la complexité croissante des conseils techniques et scientifiques demandés par les hauts responsables gouvernementaux et les hauts fonctionnaires de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'Organisation mondiale de la Santé [ibid., par. 16.114 b)] ;

b) Reclassement d'un poste de Chef du Groupe de l'élaboration et de la diffusion des données (P-4) en poste de Chef de la Section de l'élaboration et de la diffusion des données (P-5), pour tenir compte du caractère globalement complexe et délicat du programme de statistique de l'ONUDC et pour permettre à la Section ainsi créée de mieux faire face aux demandes des États Membres en matière de centralisation, de diffusion et de production de normes statistiques en vue d'améliorer les systèmes statistiques sur la criminalité, notamment dans le contexte du Programme 2030 et des travaux de la Commission de statistique s'y rapportant (résolutions 70/1 et 71/313 de l'Assemblée générale) [ibid., par. 16.114 a)].

IV.106 En ce qui concerne le reclassement proposé d'un poste P-5 en poste D-1, le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur la complexité croissante des fonctions du poste, notamment les responsabilités supplémentaires découlant de l'élargissement de l'appui à fournir aux États Membres, de la direction de la réponse interinstitutions à la crise mondiale des opiacés et du rôle de coordonnateur des débats sur des questions telles que l'application du Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives mis en place par l'ONUDC et du mécanisme de surveillance mondial des drogues synthétiques de l'Office, dénommé Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART).

IV.107 En ce qui concerne le reclassement proposé d'un poste P-4 en poste P-5, le Comité consultatif a reçu d'autres précisions concernant, entre autres, les activités de statistique et de suivi supplémentaires ainsi que le volume, la complexité et la sensibilité accrues des activités en question.

### *Postes vacants*

IV.108 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait 15 postes vacants, soit 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 8 P-3 et 1 P-2) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres catégories). Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

**IV.109 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.110 Le montant des ressources autres que les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 401 000 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 440 300 dollars, ou 14,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 16.11).

*Voyages officiels*

IV.111 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources demandées au titre des voyages officiels des organes directeurs seraient ramenées de 32 900 dollars dans les crédits ouverts pour 2019 à 21 700 dollars en 2020, soit une variation de 11 200 dollars, ou 34,0 % (ibid., fig. 16.V). Il est indiqué dans les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif que le montant proposé comprend les frais de voyage du personnel se rendant de Vienne à New York pour des consultations concernant le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était proposé de financer trois voyages de Vienne à New York, qu'effectueraient six fonctionnaires qui participeraient à des consultations de fond approfondies avec les missions permanentes et d'autres entités compétentes des Nations Unies, et à l'Assemblée générale, sur des négociations relatives aux résultats du Congrès de 2020. **Le Comité consultatif souligne que le Bureau de liaison de l'ONUDC à New York, qui est dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1, devrait pouvoir contribuer aux consultations relatives au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 5 % le montant des ressources demandées pour financer les voyages officiels au titre des organes directeurs (A/72/7, par. IV.107).**

IV.112 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe IV.111 ci-dessus.**

**Observations et recommandations générales***Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IV.113 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 16,2 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2018, environ 91 % des voyages effectués par l'ONUDC étaient liés aux activités de ses bureaux extérieurs, qui s'efforçaient d'honorer les demandes des gouvernements, même à bref délai, et que, si le taux de conformité avec la politique de réservation préalable des voyages aériens était de 39,9 % pour le bureau de Vienne, il était de 15,6 % pour les bureaux extérieurs. Le Comité a en outre été informé que les principales raisons pour lesquelles des billets avaient été émis moins de deux semaines avant le départ étaient liées aux retards pris dans la planification de l'événement, y compris dans la confirmation des dates, dans la confirmation de l'ordre du jour, dans les approbations gouvernementales et dans la nomination ou la confirmation des voyageurs. **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Compte tenu des résultats particulièrement médiocres de l'ONUDC, le Comité compte que l'Office accordera une attention prioritaire à cette question afin de veiller, à l'avenir, à mieux planifier les voyages. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que l'Office s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

*Collaboration entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
et le Bureau de lutte contre le terrorisme*

IV.114 Il est indiqué dans le projet de budget que l'ONUDC a mis en place des projets conjoints et des groupes de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme ([A/74/6 \(Sect. 16\)](#), par. 16.13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme collaboraient dans des domaines tels que la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, notamment le Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements, qui est une initiative visant à prévenir les actes de terrorisme nucléaire et l'extrémisme violent en Asie. Il a également été informé que le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC était souvent invité à apporter une contribution de fond ou technique aux initiatives d'élaboration de politiques organisées par le Bureau de lutte contre le terrorisme.

## Chapitre 17 ONU-Femmes

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280 A-C</a> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 16 544 100           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 8 961 300            |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 8 365 300            |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 8 851 900            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 440 000 000          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 17)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

IV.115 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 17 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 8 851 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 486 600 dollars, ou 5,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 17\)](#), tableau 17.4 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

IV.116 Le montant total des ressources dont ONU-Femmes devrait disposer en 2020 comprend les contributions volontaires, estimées à 440 millions de dollars, soit un montant inchangé par rapport au niveau prévu pour 2019.

IV.117 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 486 600 dollars à des ajustements techniques liés à l'effet, en année pleine, de la création pendant l'exercice biennal 2018-2019 de cinq postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) auxquels avaient été appliqué un taux de vacance de 50 % [ibid., par. 17.48 a) et 17.51 a)].

IV.118 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IV.11 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour

2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.11  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                        |
|------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                      |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 49            | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)                 |
| Postes proposés pour 2020          | 49            | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)                 |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                      |
| Postes proposés pour 2020          | 465           | 1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 84 P-5, 58 P-4, 47 P-3, 7 P2-/1, 47 G(1°C), 120 G(AC) et 77 AN |

### **Observations et recommandations concernant les postes**

IV.119 Le Secrétaire général propose un effectif total de 49 postes au titre du chapitre 17 du budget ordinaire, dont 37 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, soit un nombre de postes inchangé par rapport à l'exercice 2018-2019.

#### *Transfert*

IV.120 Le Secrétaire général propose qu'un poste de spécialiste des politiques (P-3) soit transféré du sous-programme 2 (Politiques et programmes) vers le sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques), le but étant de renforcer les moyens dont dispose la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies pour mener des activités en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du système, notamment en faveur des femmes et des filles handicapées (ibid., par. 17.48 b) et 17.51 b) et annexe II).

#### *Poste vacant et indemnité de fonctions*

IV.121 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) était vacant depuis février 2019 et qu'aucun fonctionnaire ne recevait d'indemnité de fonctions au titre du budget ordinaire.

**IV.122 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IV.123 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 691 500 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 17.4). Les principaux postes de dépenses sont des frais généraux de fonctionnement (163 200 dollars), les experts (145 900 dollars) et les services contractuels (128 200 dollars).

### *Services contractuels*

IV.124 Le montant proposé pour 2020 au titre des services contractuels, qui s'élève à 128 200 dollars, est le même que celui approuvé pour 2019. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, ce montant permettrait de couvrir les dépenses liées aux services externalisés d'impression de documents, de diffusion sur le Web et d'appui aux experts (33 000 dollars), celles liées à l'entretien du matériel de bureautique et d'autre matériel ainsi que celles correspondant à la part du coût des services centralisés de traitement de données revenant à l'Entité (95 200 dollars). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, sur le montant total des crédits approuvés pour 2019 (128 200 dollars), 5 300 dollars seulement avaient été dépensés. **Compte tenu des dépenses observées début 2019, le Comité consultatif recommande une réduction de 3 % (soit 3 850 dollars) des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2020.**

### *Voyages*

IV.125 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 90 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le fait de planifier les voyages à l'avance dès l'établissement par les divisions de leur plan de travail annuel avait permis d'atteindre ce taux de 90 %. Les exceptions à la règle concernaient généralement des voyages non prévus dans les plans de travail et devaient être approuvées au cas par cas, pour limiter leur nombre. **Le Comité consultatif félicite ONU-Femmes de son taux élevé de conformité avec les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, mais l'encourage toutefois à poursuivre ses efforts dans ce domaine et à partager sa stratégie avec les départements et bureaux du Secrétariat.**

### *Consultants*

IV.126 D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, les ressources demandées au titre des consultants (53 840 dollars) comprennent, au titre du sous-programme 1, un montant de 11 000 dollars devant servir à mener une évaluation de l'attention portée par les entités intergouvernementales à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'aux fins de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing prévus pour 2020, ONU-Femmes devrait préparer une synthèse des examens d'ensemble menés à l'échelon national par les États Membres. L'Entité devrait également procéder à une évaluation, du point de vue du genre, des contributions au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Comité a été informé qu'ONU-femmes avait besoin de compétences d'experts supplémentaires pour présenter les liens entre ces deux dispositifs.

IV.127 Les ressources demandées comprennent également, au titre du sous-programme 2, un montant de 30 100 dollars devant servir à préparer des notes d'information en vue de la réunion du groupe d'experts sur le thème prioritaire devant être tenue en prévision de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Femmes avait l'intention de demander à des chercheuses ou chercheurs éminents d'élaborer plusieurs notes d'information, pour compléter les connaissances de son personnel dans certains domaines d'importance critique liés à

la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing. **S'il est conscient que, pour mener à bien certaines activités spécialisées, il est nécessaire de faire appel à des spécialistes externes, le Comité consultatif encourage ONU-Femmes à renforcer ses capacités internes et à y recourir autant que possible (voir également le chapitre I du présent rapport, par. 101 à 104).**

**IV.128 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe IV.124, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

## Titre V

### Coopération régionale pour le développement

#### Chapitre 18

#### Développement économique et social en Afrique

#### Chapitre 18A

#### Commission régionale en Afrique

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <i>Dollars É.-U.</i>     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 162 279 700 <sup>a</sup> |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 69 355 400               |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 83 152 700               |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 81 816 300               |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 24 182 200               |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Part revenant au chapitre 18A (comme indiqué par le Secrétaire général) dans le montant révisé des crédits ouverts au titre du chapitre 18, soit 164 308 700 dollars.</p> <p><sup>b</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 18)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                          |

V.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18A du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 81 816 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 336 400 dollars, ou 1,6 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 18\)](#), tableau 18.15 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

V.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques faisant apparaître une réduction nette de 867 900 dollars, dont une diminution de 964 500 dollars au titre des objets de dépense autre que les postes pour la composante Appui au programme tenant à l'élimination de dépenses non renouvelables liées à la rénovation de l'Africa Hall ([A/74/6 \(Sect. 18\)](#), par. 18.185 a)], en partie contrebalancée par une augmentation des ressources au titre des postes (96 600 dollars) pour le sous-programme 3 (Développement du secteur privé et financement), découlant de la prise en compte des coûts afférents à un poste P-5 créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 [*ibid.*, par. 18.152 a)] ;

b) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 468 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des crédits demandés était imputable à la rationalisation des services et à des gains de productivité dans les domaines de la formation, des services de maintenance, de l'utilisation des fournitures et des services d'impression.

V.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau V.1 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau V.1  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                                                                                                                                  |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 535           | 1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2, 15 AN et 287 AL                                                                                                                            |
| Postes proposés pour 2020          | 535           | 1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2, 15 AN et 287 AL                                                                                                                            |
| Transferts (au sein du chapitre)   | –             | 1 P-5 transféré de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2 (Addis-Abeba)<br>1 P-3 transféré du sous-programme 5 à la composante Appui au programme (Addis-Abeba) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                                                                                                                  |
| Postes prévus pour 2020            | 76            | 1 D-1, 3 P-5, 13 P-3, 10 AN et 49 AL                                                                                                                                                             |

### **Observations et recommandations concernant les postes**

V.4 Le Secrétaire général propose de reconduire 535 postes au titre du chapitre 18A, dont 233 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 302 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, compte étant tenu du transfert de deux postes. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 18A.

#### *Postes vacants*

V.5 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 mai 2019, on comptait 52 postes vacants, dont 36 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 13 P-3 et 4 P-2) et 16 dans celle des services généraux et catégories apparentées [1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 15 postes d'agent(e) local(e)]. Parmi ces postes, 6 (3 postes P-3 et 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) étaient vacants depuis plus de deux ans. S'étant renseigné au sujet de ces postes vacants de longue date, le Comité a reçu des informations actualisées indiquant que deux d'entre eux avaient été pourvus et que les procédures de sélection concernant les quatre autres avaient été finalisées.

V.6 Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations complémentaires sur l'état des postes vacants de longue date mentionnés ci-dessus dont le maintien est proposé. Il compte également que les recrutements à ces postes seront achevés dans les meilleurs délais. On trouvera au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94) les observations du Comité sur la question des postes vacants.

### *Indemnité de fonctions*

V.7 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 mai 2019, six postes (1 D-1, 1 P-4 et 4 P-3) étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, dont deux depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.** Le Comité examine plus en détail, au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94), la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée.

**V.8 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

V.9 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 29 355 600 dollars, ce qui représente une diminution nette de 1 433 000 dollars (4,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, dont 964 500 dollars au titre des ajustements techniques et 468 500 dollars au titre d'autres changements (ibid., tableau 18.15).

V.10 Comme indiqué au paragraphe V.2 a) plus haut, la réduction des crédits demandés au titre des ajustements techniques découle de l'élimination de dépenses non renouvelables liées à la rénovation de l'Africa Hall. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la réduction de 468 500 dollars des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes s'expliquait par la diminution des ressources nécessaires pour couvrir les frais généraux de fonctionnement et les fournitures et accessoires, résultant de la rationalisation des services, d'une réduction des besoins d'articles consommables et d'une baisse des dépenses prévues au titre des experts et des voyages en partie imputable à l'évaluation et à la rationalisation des services et au recours aux technologies de l'information et des communications et à la visioconférence. Le Comité a également été informé que la réduction des ressources nécessaires pour les objets de dépense autres que les postes avait été rendue possible par : a) la rationalisation des services de formation et de reconversion, passant par un recours plus fréquent aux services internes de l'Institut africain de développement économique et de planification ; b) l'accélération du cycle d'entretien des locaux ; c) l'amélioration de l'entretien du mobilier et du matériel et la moindre utilisation d'articles consommables ; d) l'informatisation des processus, qui a permis de réduire les volumes d'impression et d'optimiser l'utilisation des services d'impression internes de la CEA.

**V.11 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

V.12 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 17 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage (ibid., tableau 18.20). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le faible taux d'application de ces directives à la CEA s'expliquait en partie par la confirmation tardive par les États Membres des dates des réunions de haut niveau et par le fait que les demandes de services consultatifs étaient fréquemment soumises à la dernière minute. Il a également été informé qu'afin de mieux respecter les directives, la CEA prévoyait d'améliorer sa communication avec les États Membres. **Le Comité consultatif rappelle**

qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que la CEA s'est fixée des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis que des plans et stratégies concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget. Le Comité formule des observations complémentaires sur la question des voyages au chapitre I du présent rapport (par. 98 à 100).

*Institut africain de développement économique et de planification*

V.13 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que l'Institut africain de développement économique et de planification, organe subsidiaire de la CEA créé par l'Assemblée générale en 1962, était chargé du sous-programme 8 (Développement économique et planification) et qu'il était l'organisme de formation de la Commission. Le Comité a également été informé que l'Institut était principalement financé au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, des contributions annuelles des États d'Afrique qui en étaient membres, de recettes internes correspondant à des frais d'inscription et de ressources allouées, dans le cadre de sous-programmes exécutés par d'autres commissions régionales, à des activités de formation précises organisées par l'Institut. Les États d'Afrique qui sont membres de l'Institut ont par ailleurs été priés de régler leurs contributions non acquittées (17,8 millions de dollars) dans les meilleurs délais et de verser plus régulièrement leurs contributions annuelles (1,358 millions de dollars par an) à l'Institut.

V.14 Le Comité consultatif a été informé en outre qu'afin de donner suite à la demande formulée par les États d'Afrique membres de l'Institut tenant à ce que celui-ci dispose de ressources suffisantes, la CEA et l'Institut avaient prévu de prendre les mesures suivantes : a) multiplier les efforts fournis par l'Institut en vue de recouvrer les arriérés des États d'Afrique qui comptent parmi ses membres, en envoyant des rappels plus fréquents ; b) renforcer la visibilité de l'Institut, par sa présence médiatique et par sa participation à des réunions de haut niveau avec des ministres, des ambassadeurs et d'autres hauts fonctionnaires des États d'Afrique qui comptent parmi ses membres ; c) mieux faire connaître l'action de l'Institut par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la CEA. Dans le cadre de son plan stratégique pour la période 2019-2023, l'Institut a également prévu de continuer à diversifier ses sources de financement grâce à des levées de fonds ciblées, dans l'optique de financer pleinement ses activités et d'atteindre ses objectifs stratégiques. **Le Comité consultatif encourage la CEA à poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources à l'appui du financement de l'Institut et compte que le Secrétaire général fera le point sur les progrès accomplis à cet égard dans son prochain projet de budget.**

*Coopération et coordination entre les commissions régionales*

V.15 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu'elles entretiennent entre elles et avec le système de coordinateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des informations à jour sur toutes les activités menées et les succès rencontrés à cet égard.

## Chapitre 18B

### Bureau des commissions régionales à New York

|                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i>   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                | 2 029 000 <sup>a</sup> |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                             | 908 200                |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                       | 1 024 000              |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                     | 1 042 500              |
| <i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).                          |                        |
| <sup>a</sup> Part revenant au chapitre 18B (comme indiqué par le Secrétaire général) dans le montant révisé des crédits ouverts au titre du chapitre 18, soit 164 308 700 dollars.                                           |                        |
| <sup>b</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [ <a href="#">A/74/6 (Sect. 18)</a> ]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65. |                        |

V.16 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18B du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 1 042 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 18 500 dollars, soit 1,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 18\)](#), tableau 18.37 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

V.17 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette à d'autres changements, qui ont donné lieu à une augmentation de 18 500 dollars des crédits demandés au titre des postes, découlant du reclassement proposé du poste de directeur(trice) du Bureau des commissions régionales à New York de la classe D-1 à la classe D-2 ([A/74/6 \(Sect. 18\)](#), par. 18.200).

V.18 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau V.2 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020.

Tableau V.2  
**Tableau d'effectifs**

|                            | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                    |
|----------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>    |               |                                                                                  |
| Postes approuvés pour 2019 | 6             | 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)                                            |
| Postes proposés pour 2020  | 6             | 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)                                            |
| Reclassements              | –             | 1 poste D-1 reclassé en poste D-2 (Bureau des commissions régionales à New York) |

### Observations et recommandations concernant les postes

V.19 Le Secrétaire général propose de reconduire six postes au titre du chapitre 18B, dont quatre dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et deux dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, compte étant tenu du reclassement d'un poste.

### *Reclassements*

V.20 Le Secrétaire général propose que le poste de directeur(trice) du Bureau des commissions régionales à New York soit reclassé de la classe D-1 à la classe D-2. Il est indiqué dans le projet de budget que ce reclassement permettrait notamment de donner au (à la) Directeur(trice) plus de poids dans ses discussions avec les États Membres et les hauts fonctionnaires du système des Nations Unies et de faire en sorte qu'il ou elle puisse participer aux délibérations des organes intergouvernementaux et interinstitutions ainsi que dans les processus et mécanismes de prise de décisions, où les intervenants ont le plus souvent rang de sous-secrétaire général(e) (ibid., par. 18.200). Le complément d'information fourni au Comité consultatif comprenait un tableau illustrant le rôle joué par le (la) Directeur(trice) en tant qu'interlocuteur(trice) des États Membres et des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies. **Le Comité consultatif est d'avis que la classe d'un poste ne saurait justifier que son ou sa titulaire ne puisse participer à des réunions qui l'intéressent dans l'exercice de ses fonctions.**

V.21 Le Comité consultatif a été informé que ce reclassement devait donner au (à la) Directeur(trice) les moyens d'assurer son rôle d'interlocuteur(trice), tout en répondant à la nécessité de mieux tenir compte des dimensions régionales du développement en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et d'en améliorer le suivi et l'examen. Il permettrait également aux commissions régionales de jouer, par l'entremise du (de la) Directeur(trice), un rôle véritablement moteur à l'appui de la prise en compte de ces dimensions régionales dans les mécanismes interinstitutionnels mondiaux de haut niveau. De plus, compte tenu du fait que le (la) Directeur(trice) assure la fonction de coordonnateur pour divers réseaux de coordination et pour le groupe des secrétaires exécutifs adjoints ainsi que celle de secrétaire des réunions des secrétaires exécutifs des commissions régionales, ledit reclassement permettrait de renforcer la coordination et la coopération technique entre les commissions régionales. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que cette proposition de reclassement faisait suite à une demande formulée par les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales, tenant à disposer d'un interlocuteur de la classe voulue pour les représenter sur la scène internationale, ce qui aurait des effets positifs sur les délibérations et la prise de décision stratégiques au niveau mondial.

**V.22 Le Comité consultatif a régulièrement souligné l'importance de la coopération et de la coordination entre les commissions régionales et entre ces commissions et les entités du système des Nations Unies et, à cet égard, recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le reclassement du poste de directeur(trice) du Bureau des commissions régionales à New York de la classe D-1 à la classe D-2.**

**V.23 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources au titre des postes et des autres objets de dépense.**

## Chapitre 19

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

|                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C) | 105 246 900          |
| Dépenses de 2018                                                                              | 52 117 500           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                        | 53 274 400           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                      | 51 714 000           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                       | 21 149 600           |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 19\)](#)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

V.24 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 19 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 51 714 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 560 400 dollars, soit 2,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 19\)](#), tableau 19.15 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

V.25 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques faisant apparaître une réduction de 1 082 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, tenant essentiellement à l'élimination, à la composante Appui au programme, de dépenses non renouvelables liées au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP qui avaient été approuvées pour 2019 par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#) [[A/74/6 \(Sect. 19\)](#), par. 19.222 a)] ;

b) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 478 100 dollars, dont 274 600 dollars au titre des postes et 203 500 dollars au titre des autres objets de dépense. Ayant demandé le détail de ces autres changements, le Comité consultatif a été informé que la réduction des crédits demandés au titre des postes découlait de la redistribution des tâches et de la rationalisation des processus et que la diminution des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense s'expliquait principalement par : i) des ajustements horaires opérationnels et la mise en place de l'Heure pour la Terre, consistant à éteindre les lumières pendant une heure chaque jour à l'heure du déjeuner ; ii) la mise à niveau des systèmes, la modification des méthodes de service appliquées avec les fournisseurs, le recours plus fréquent aux ressources internes pour les travaux de maintenance et l'impression en interne de la signalisation ; iii) un nouveau contrat relatif aux services de restauration dans le cadre duquel le prestataire est chargé de fournir les équipements et des mesures d'austérité consistant à ne remplacer que le mobilier et les installations essentiels ; iv) la réduction des ressources nécessaires au titre des produits imprimés, un seul fournisseur de services d'impression à la demande étant désormais utilisé.

V.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau V.3 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau V.3  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | Nombre | Classe                                                                     |
|------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |        |                                                                            |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 419    | 1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 33 P-2, 3 AN et 214 AL       |
| Postes proposés pour 2020          | 417    | 1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 32 P-2, 3 AN et 214 AL       |
| Suppressions de postes             | (2)    | 1 P-4 (Appui au programme, Bangkok)<br>1 P-2 (Appui au programme, Bangkok) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                            |
| Postes prévus pour 2020            | 112    | 3 D-1, 4 P-5, 17 P-4, 17 P-3, 2 P-2/1, 5 AN et 64 AL                       |

### **Observations et recommandations concernant les postes**

V.27 Le Secrétaire général propose un effectif total de 417 postes pour le chapitre 19, soit 200 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 217 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente une diminution de 2 postes correspondant à la suppression proposée d'un poste P-4 et d'un poste P-2. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 19.

#### *Suppressions de postes*

V.28 Il est proposé de supprimer un poste de Chef du Groupe des services linguistiques français (P-4) de la Section des services de conférence et de la documentation, à la composante Appui au programme. Il est indiqué dans le projet de budget que la suppression proposée découle de la rationalisation des processus et de la redistribution des tâches entre les différents sous-programmes (ibid., par. 19.222 b) et annexe II). **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 71/328, l'Assemblée générale a insisté sur l'importance que revêtait le multilinguisme dans les activités de l'Organisation des Nations Unies et compte que la suppression du poste susmentionné sera sans effet sur l'exécution des mandats et sur la production attendue de la Section des Services de conférence et de la documentation. Il compte également que le Secrétaire général communiquera des informations complémentaires sur la question à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020.**

V.29 À la composante Appui au programme, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) de la classe P-2. Il est indiqué dans le projet de budget que la suppression proposée découle de la rationalisation des processus et de la redistribution des tâches entre les différents sous-programmes (ibid., par. 19.222 b) et annexe II). Le Comité consultatif formule des observations complémentaires sur la suppression proposée de postes P-2 au chapitre I du présent rapport (par. 83 à 88).

### *Postes vacants*

V.30 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, on comptait 21 postes vacants, dont 12 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 6 P-2) et 9 postes d'agent local. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

### *Indemnité de fonctions*

V.31 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 mai 2019, neuf postes [1 P-5, 3 P-3, 3 G(1°C) et 2 G(AC)] étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, dont un depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.** Le Comité examine plus en détail, au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94), la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée.

**V.32 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport au sujet de la suppression proposée de postes P-2 (par. 83 à 88), le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

V.33 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 6 618 700 dollars, ce qui représente une diminution nette de 1 285 800 dollars (16,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 19.15). Comme indiqué au paragraphe V.25 a) plus haut, cette diminution correspond principalement à des ajustements techniques (1 082 300 dollars) découlant de l'élimination de dépenses non renouvelables (1 065 500 dollars) liées au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie [ibid., par. 19.222 a)]. Elle résulte également d'une réduction de 203 500 dollars au titre d'autres changements.

**V.34 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe V.32.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

V.35 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 39,7 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage (ibid., tableau 19.20). **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

V.36 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le faible taux d'application de ces directives s'expliquait en partie par les voyages du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire, notamment les participants à des réunions, dont la nomination a parfois été confirmée tardivement par les parties prenantes et pays membres concernés. Étant donné la complexité de l'organisation de ces voyages, la

CESAP a établi des indicateurs de performance internes vis-à-vis du respect des délais de réservation, soit 80 % pour les fonctionnaires et 60 % pour les non-fonctionnaires. De plus, dans le cadre des mesures prises en vue d'améliorer le taux d'application des directives, les bureaux de la CESAP ont reçu à partir de janvier 2019, des données relatives aux économies qu'ils pourraient faire s'ils respectaient les objectifs fixés concernant les délais de réservation des billets d'avion. **Le Comité consultatif prend note de l'approche adoptée par la CESAP pour améliorer son taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et compte que des informations sur les enseignements tirés de cette expérience seront consignées et communiquées aux autres entités du Secrétariat.**

#### *Gestion de l'environnement*

V.37 Ayant demandé des renseignements supplémentaires sur les pratiques de gestion de l'environnement citées au paragraphe 19.171 du projet de budget, le Comité consultatif a été informé que les rapports de la CESAP sur la compensation de son empreinte carbone (locaux, activités et voyages) étaient établis conformément aux orientations applicables à l'établissement de rapports sur les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du système des Nations Unies, orientations qui étaient fondées sur le Protocole des gaz à effet de serre. Le champ des orientations du Protocole recouvre la consommation d'électricité des bâtiments de la CESAP, son utilisation d'appareils de réfrigération, sa production de vapeur, ses émissions liées à la combustion fixe, la consommation de carburant de son parc de véhicules officiels et les voyages financés sur son budget approuvé (voyages du personnel et de participants invités). Il est également indiqué dans le projet de budget que le fonctionnement de la CESAP en 2017 et 2018 a été climatiquement neutre et qu'elle continuera, en 2020, de réduire son bilan carbone au moyen d'un outil de gestion systématique et contrôlée de l'environnement qui ciblera, du point de vue du développement durable, la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets ainsi que l'empreinte carbone des réunions et des voyages, et fera de la sensibilisation du personnel un enjeu commun à tous les problèmes environnementaux décelés. **Le Comité consultatif salue les progrès accomplis par la CESAP vers la neutralité carbone, qu'elle a atteint en 2017 et 2018, et encourage la Commission à continuer de renforcer ses pratiques de gestion de l'environnement.**

#### *Coopération et coordination entre les commissions régionales*

V.38 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que les commissions régionales coopéraient et se coordonnaient par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes, parmi lesquels : a) les réunions périodiques des secrétaires exécutifs organisées par le Bureau des commissions régionales à New York et consacrées à des questions telles que la coordination des contributions apportées par les commissions régionales aux forums mondiaux sur le financement du développement et au forum politique de haut niveau pour le développement durable ; b) des consultations régulières réunissant les responsables de la planification des programmes des cinq commissions régionales autour de sujets d'intérêt commun, par exemple l'établissement du projet de budget-programme. Le Comité a également été informé que la CESAP coopérait sur des sujets de fond avec d'autres commissions régionales dans divers autres contextes. À l'occasion du Forum pour la coopération entre l'Asie et l'Amérique latine, elle avait ainsi collaboré avec la CEPALC en vue de concevoir un fonds d'affectation spéciale à l'appui de projets visant à promouvoir la coopération interrégionale dans une série de domaines, parmi lesquels : commerce et investissements, science, technologie et innovation, infrastructures et transports, politiques publiques et partenariats public-privé pour une croissance durable, réduction des inégalités et renforcement de la cohésion sociale. La CESAP a également collaboré avec la CEA sur le suivi des objectifs de développement durable et la communication d'informations sur leur réalisation. Les commissions régionales œuvrent

également ensemble dans le cadre de plusieurs projets interrégionaux en cours financés au moyen du Compte pour le développement, projets qui portent notamment sur : a) la mesure, le suivi et la consolidation des résultats en matière d'intégration régionale dans les régions de la CEA, de la CESAO et de la CESAP ; b) les économies en transition (avec la CEE) ; c) le dividende démographique et la problématique femmes-hommes (avec la CEA) ; d) le programme sur les statistiques et les données mené par le Département des affaires économiques et sociales, qui intéresse toutes les régions.

V.39 Il est indiqué dans le projet de budget que le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) était l'un des deux textes issus de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (A/74/6 (Sect. 19), par. 19.5), et qu'il était entièrement conforme à la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique concernant les domaines thématiques suivants : a) la gestion des risques de catastrophe ; b) la gestion des ressources naturelles ; c) la connectivité ; d) le développement social ; e) l'énergie ; f) les changements climatiques. Il est également indiqué dans le projet de budget programme que la CESAP était la première commission régionale à avoir mis au point un programme consacré aux applications spatiales.

V.40 Ayant demandé des précisions sur le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale cité au paragraphe 19.17 du projet de budget, le Comité a été informé que la CEE et la CESAP assuraient conjointement le secrétariat des réunions des forums économiques et des groupes de travail thématiques relevant du Programme, depuis la création de celui-ci en 1998. Les groupes de travail thématiques qui reçoivent actuellement l'appui de la CESAP et de la CEE, qui passe par la coordination et la collaboration des deux commissions régionales au niveau sectoriel, sont saisis des thèmes suivants : développement fondé sur le savoir, statistiques, commerce, transport durable, opérations de transit et interconnexion des réseaux de transport, eau, énergie et environnement.

**V.41 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu'elles entretiennent entre elles et avec le système de coordinateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des informations à jour sur toutes les activités menées et les succès rencontrés à cet égard.**

## Chapitre 20

### Développement économique en Europe

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 63 683 400           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 34 180 600           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 31 973 300           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 31 712 100           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 21 418 900           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

V.42 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 20 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 31 712 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 261 200 dollars, soit 0,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir A/74/6 (Sect. 20), tableau 20.10 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

V.43 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques faisant apparaître une augmentation de 87 200 dollars des crédits demandés au titre des postes pour la composante Direction exécutive et administration, découlant de la prise en compte des coûts afférents à un poste P-4 créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au Groupe de la gestion des programmes (A/74/6 (Sect.20), par. 20.113 et annexe I ; voir également par. V.47 et V.51 ci-dessous), compensée par ;

b) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 348 400 dollars, dont 291 500 dollars au titre des postes et 56 900 dollars au titre des autres objets de dépense. Ayant demandé le détail de ces autres changements, le Comité consultatif a été informé que la diminution s'expliquait par une réduction des ressources nécessaires au titre des postes, découlant de la redistribution des tâches prévues pour 2020, et au titre des voyages, résultant du recours plus fréquent à la visioconférence.

V.44 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau V.4 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau V.4  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                      |
|------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                                                    |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 188           | 1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 36 P-3, 21 P-2, 6 G(1°C) et 57 G(AC)                                          |
| Postes proposés pour 2020          | 186           | 1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 36 P-3, 20 P-2, 5 G(1°C) et 56 G(AC)                                          |
| Créations de postes                | 1             | 1 D-1 (Direction exécutive et administration)                                                                      |
| Transferts (au sein du chapitre)   | –             | 1 P-4 transféré de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme (Genève) |
| Suppressions de postes             | (3)           | 1 P-2 (sous-programme 8)<br>1 G(1°C) (sous-programme 2)<br>1 G(AC) (sous-programme 6)                              |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                                    |
| Postes prévus pour 2020            | 46            | 1 P-5, 9 P-4, 21 P-3, 2 P-2 et 13 G(AC)                                                                            |

### **Observations et recommandations concernant les postes**

V.45 Le Secrétaire général propose un effectif total de 186 postes pour le chapitre 20, soit 125 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 61 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente une

diminution de 2 postes correspondant à la suppression proposée de 3 postes [1 P-2, 1 G(1°C) et 1G(AC)] et à la création proposée d'un poste de Chef de service (D-1). On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 20.

#### *Créations de postes*

V.46 Il est proposé de créer un poste de Chef de service (D-1) au Groupe de la gestion des programmes, à la composante Direction exécutive et administration. Il est indiqué dans le projet de budget que la création de ce poste permettrait de renforcer dans son ensemble la coordination et l'exécution du programme de travail de la CEE en regroupant les fonctions liées à la stratégie, à la gestion des programmes, au contrôle, à la gestion du risque institutionnel et à la coordination du programme de coopération technique de la Commission dans une seule unité administrative ([A/74/6 \(Sect. 20\)](#), par. 20.113 b) et annexe II).

V.47 Le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019, le Secrétaire général avait proposé de redistribuer les tâches de la composante Direction exécutive et administration de la CEE. Dans le cadre de cette redistribution, il était proposé de supprimer un poste d'économiste (administrateur général, D-1) au Groupe de la gestion des programmes et de redistribuer les deux attributions essentielles associées à ce poste, à savoir la supervision des travaux et la gestion du risque institutionnel, au sein du Bureau du Secrétaire exécutif. Il était également indiqué que l'intégrité des contrôles opérationnels et des fonctions d'assurance qualité du Groupe de la gestion des programmes serait préservée et que son chef, de classe P-5, rendrait directement compte au Secrétaire exécutif. Le Comité avait été informé que le titulaire du poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe), qui assurerait alors les fonctions d'évaluation, assumerait les fonctions plus larges de chef du Groupe. Il était proposé en outre que la fonction d'évaluation soit centralisée et qu'un poste P-4 soit créé en vue de consacrer spécifiquement des capacités à l'évaluation, comme les États membres de la CEE l'avaient demandé, le titulaire du poste faisant rapport au Secrétaire exécutif par l'intermédiaire du Chef du Groupe de la gestion des programmes ([A/72/6 \(Sect. 20\)](#), par. 20.29 à 20.31 ; voir également [A/72/7](#), par. V.65 et V.66).

V.48 Ayant demandé des précisions sur le fait qu'il soit proposé de créer un poste D-1 au Groupe de la gestion des programmes un an après la suppression d'un tel poste dans ce même Groupe, le Comité consultatif a été informé que la redistribution des fonctions proposée en 2018-2019 s'était révélée inefficace. Il est indiqué dans le projet de budget que la CEE avait supprimé le poste D-1 en 2018 en partant du principe que certaines des fonctions du Groupe pouvaient être assurées par d'autres responsables de la composante Direction exécutive et administration. Il s'était toutefois avéré, au terme d'une évaluation conduite au bout d'une année, qu'il serait plus judicieux de regrouper les fonctions de gouvernance et de contrôle de la Commission, qui étaient précédemment réparties entre différents éléments de la composante Direction exécutive et administration, et d'en donner la responsabilité à un ou une fonctionnaire du Groupe de la gestion des programmes de la classe D-1 ([A/74/6 \(Sect. 20\)](#), par. 20.113 b) et annexe II ; voir également par. V.51 ci-dessous).

**V.49 Le Comité consultatif s'inquiète de voir des fonctions ainsi redistribuées chaque année. Il est d'avis qu'il faut se garder de prendre de nouvelles décisions hâtives. Par conséquent, il recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création, pour une période d'un an, d'un poste temporaire de la classe D-1 financé au moyen du budget ordinaire. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'entreprendre une évaluation globale de l'efficacité des redistributions de fonctions proposées et de présenter**

**des informations détaillées sur les résultats de cette évaluation dans son prochain projet de budget.**

*Suppressions de postes*

V.50 Il est proposé de supprimer les trois postes suivants :

a) Un poste de spécialiste adjoint(e) des questions de population (P-2) du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) ; il est proposé que les fonctions associées à ce poste soient assurées au moyen des ressources existantes du sous-programme (A/74/6 (Sect. 20), annexe II). Le Comité consultatif formule des observations complémentaires sur la suppression proposée de postes P-2 au chapitre I du présent rapport (par. 83 à 88) ;

b) Un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [G(1°C)] du sous-programme 2 (Transports) ; il est proposé que les fonctions associées à ce poste soient assurées par le ou la titulaire du poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) qu'il est proposé de transférer au Service administratif, relevant de la composante Appui au programme (ibid., par. 20.141 et annexe II) ;

c) Un poste d'assistant(e) d'équipe [G(AC)], du sous-programme 6 (Commerce) ; il est proposé que les fonctions associées à ce poste soient assurées au moyen des ressources existantes du sous-programme (ibid., annexe II).

*Transferts de poste*

V.51 Le Secrétaire général propose de transférer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme, en vue de consolider la mise en place de la procédure budgétaire annuelle et d'assurer un contrôle financier, un suivi de l'exécution du budget et un contrôle du budget ordinaire. Il est en outre nécessaire, compte tenu du nouveau dispositif de délégation de pouvoirs aux responsables d'entités, de renforcer le contrôle et la supervision de la gestion budgétaire et financière. Le ou la titulaire du poste sera chargé(e) des fonctions qui incombaient à l'assistant(e) administratif(ve) dont il est proposé de supprimer le poste, au sous-programme 2 (Transports) (ibid., par. 20.141 et annexe II ; voir également par. V.43 a), V.47, V.48 et V.50 b) du présent rapport). **Compte tenu de la modification des fonctions associées au poste concerné, le Comité est d'avis que la proposition relève plutôt de la réaffectation que du transfert et compte que le Secrétaire général fournira des précisions sur la question à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020.**

*Postes vacants*

V.52 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, on comptait cinq postes vacants dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (2 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2). Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

*Indemnité de fonctions*

V.53 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 mai 2019, trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, et ce depuis plus d'un an. Le Comité examine plus en détail, au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94), la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.**

V.54 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I (par. 83 à 88) du présent rapport et au paragraphe V.49 ci-dessus au sujet de la suppression proposée de postes P-2, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes (voir également par. V.51). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

V.55 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 1 692 800 dollars, ce qui représente une diminution nette de 56 900 dollars (3,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 20\)](#), tableau 20.10). Comme indiqué au paragraphe V.43 b) du présent rapport, la réduction s'explique principalement par la baisse des ressources nécessaires au titre des voyages, laquelle résulte du recours plus fréquent à la visioconférence.

**V.56 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe V.54 ci-dessus.**

**Observations et recommandations générales**

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

V.57 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 70 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et que la CEE prévoit d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (*ibid.*, tableau 20.12). **Le Comité consultatif compte que la Commission poursuivra les efforts qu'elle mène en vue d'atteindre ses objectifs pour 2019 et 2020 (voir également [A/73/779](#), par. 16).**

*Coopération et coordination entre les commissions régionales*

V.58 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale avait créé, sur ses ressources propres, un bureau conjoint CEE-CESAP pour l'Asie centrale chargé de promouvoir la coopération régionale dans les domaines économiques et environnementaux, y compris celui de la gestion de l'eau, veiller au développement durable des pays d'Asie centrale et faciliter l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Le Comité a également été informé qu'un poste de spécialiste des questions d'environnement (P-3) (voir [A/74/6 \(Sect. 20\)](#), annexe I) avait été créé à Almaty (Kazakhstan), et que sa ou son titulaire serait chargé de fournir un appui technique et logistique à l'exécution des programmes et projets menés sur le terrain par la CEE et la CESAP dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement, y compris en procédant à des évaluations des besoins et en levant des ressources extrabudgétaires (voir résolution [63/260](#) de l'Assemblée générale). Il est également indiqué dans le projet de budget que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, exécuté conjointement par la CEE et la CESAP, restera le principal cadre de coopération entre la CEE et les autres parties intéressées en Asie centrale et d'appui aux pays membres du Programme spécial aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ([A/74/6 \(Sect. 20\)](#), par. 20.15 ; voir également par. V.40 ci-dessus).

**V.59 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de**

coordination qu'elles entretiennent entre elles et avec le système de coordinateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des informations à jour sur toutes les activités menées et les succès rencontrés à cet égard.

## Chapitre 21

### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 116 813 100          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 57 450 500           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 58 449 500           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 57 698 900           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 9 530 000            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

V.60 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 57 698 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 750 600 dollars, soit 1,3 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [voir A/74/6 (Sect. 21)], tableau 21.15 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65].

V.61 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques faisant apparaître une réduction de 231 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes relevant de la composante Appui au programme, découlant du non-renouvellement de crédits concernant le projet relatif au bâtiment nord de la CEPALC [A/74/6 (Sect. 21), par. 21.178 a)] ;

b) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 518 900 dollars, dont 264 600 dollars au titre des postes et 254 300 dollars au titre des autres objets de dépense. Ayant demandé le détail de ces autres changements, le Comité consultatif a été informé que la réduction des crédits demandés au titre des postes découlait de la rationalisation des processus et de la redistribution de la charge de travail, tandis que la diminution au titre des autres objets de dépense était imputable à la baisse des crédits demandés (193 800 dollars) au titre des services d'impression, de fret, d'acheminement de la valise diplomatique et de messagerie suite à la révision de la stratégie de la CEPALC en matière de distribution des documents [ibid., 21.178 b) iv)].

V.62 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau V.5 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour

2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau V.5  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 481           | 1 SGA, 2 D-2, 13 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 257 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Postes proposés pour 2020          | 478           | 1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 45 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Reclassements                      | –             | 1 poste D-1 reclassé en poste D-2 (sous-programme 11)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Transferts (au sein du chapitre)   | –             | 1 P-5 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 1<br>1 P-3 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 1<br>1 P-3 transféré du sous-programme 6 au sous-programme 3<br>1 P-3 transféré du sous-programme 4 au sous-programme 5<br>1 P-2 transféré du sous-programme 1 au sous-programme 6<br>1 AL transféré de la composante Appui au programme au sous-programme 7<br>1 P-2 transféré de la composante Appui au programme au sous-programme 11<br>3 AL transférés de la composante Appui au programme au sous-programme 11 |
| Suppressions de postes             | (3)           | 2 P-2 et 1 AL (1 P-2 relevant du sous-programme 3, 1 P-2 relevant du sous-programme 8 et 1 AL relevant du sous-programme 12)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Postes prévus pour 2020            | 40            | 1 D-1, 1 P-3 et 38 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

### Observations et recommandations concernant les postes

V.63 Le Secrétaire général propose un effectif total de 478 postes pour le chapitre 21, soit 215 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 263 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente une diminution nette de 3 postes correspondant à la suppression proposée de 3 postes (2 P-2 et 1 AL), au reclassement d'un poste et au transfert de 10 postes. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 21.

#### *Suppressions de postes*

V.64 Il est proposé de supprimer les trois postes suivants : a) un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) relevant du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) (ibid., par. 21.146) ; b) un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) relevant du sous-programme 8 (Ressources naturelles et infrastructures) (ibid., par. 21.161) ; c) un poste d'assistant administratif (agent local) relevant du sous-programme 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) (ibid., par. 21.172). Il est indiqué dans le projet de budget que les suppressions proposées découlent de la rationalisation des processus et de la redistribution de la charge de travail entre les différents sous-programmes (ibid., annexe II). Le Comité consultatif formule des

observations complémentaires sur la suppression proposée de postes P-2 au chapitre I du présent rapport (par. 83 à 88).

#### *Reclassements*

V.65 Il est proposé de reclasser un poste de chef de service (affaires économiques) (D-1) en poste D-2 au sous-programme 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine) [ibid., par. 21.168 c)]. Il est indiqué dans le projet de budget que cette proposition tient compte du nombre relativement élevé de postes et d'objets de dépense autres que les postes gérés dans le cadre du sous-programme et qu'elle se justifie par l'augmentation du nombre de tâches et de responsabilités liées au poste, qui s'explique par la nécessité d'accroître le niveau de représentation dans la sous-région d'Amérique centrale et par l'augmentation du nombre des échanges avec les interlocuteurs gouvernementaux au cours des dernières années. Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste était notamment chargé de représenter le Secrétaire exécutif de la CEPALC lors de manifestations officielles de responsables gouvernementaux et d'organisations internationales. Le Comité a en outre été informé que le poste avait été reclassé pour la dernière fois lors de la révision des fonctions survenue en mai 2000 et qu'il avait été initialement établi en 1951 en tant que poste de spécialiste hors classe.

#### *Transferts*

V.66 Il est proposé de transférer 10 postes, comme indiqué dans l'annexe II du projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les transferts suivants étaient proposés : a) cinq transferts entre les sous-programmes, destinés à l'amélioration de l'analyse économique, à la tenue et la mise à jour des bases de données démographiques, ainsi qu'à la production de supports de formation ; b) un transfert de la composante Appui au programme au sous-programme 7 (Développement durable et établissements humains) à des fins d'expérimentation, de gestion et de recensement des données environnementales ; c) quatre transferts depuis la composante Appui au programme vers le siège sous-régional au Mexique en vue de l'amélioration de l'exécution et de la gestion du programme de travail au titre du sous-programme 11 (Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine).

#### *Postes vacants*

V.67 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, on comptait 31 postes vacants, dont 22 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (3 D-1, 8 P-4, 7 P-3 et 4 P-2) et 9 postes d'agent local. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

#### *Indemnité de fonctions*

V.68 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, huit postes (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 AL) étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, dont six depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.** Il examine plus en détail au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94) la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée.

**V.69 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport au sujet de la suppression proposée de postes P-2 (par. 83 à 88), le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire**

**général concernant les postes. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

V.70 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 9 874 400 dollars, ce qui représente une diminution nette de 486 000 dollars (4,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 21.15).

V.71 Comme indiqué au paragraphe V.61 ci-dessus, cette diminution tient principalement au non-renouvellement de crédits concernant le projet relatif au bâtiment nord de la CEPALC (231 700 dollars) et à la réduction des dépenses (193 800 dollars) au titre des services d'impression, de fret, d'acheminement de la valise diplomatique et de messagerie suite à la révision de la stratégie de la CEPALC en matière de distribution des documents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CEPALC avait mis en place une plateforme numérique intégrée, qui avait non seulement permis d'accroître la diffusion électronique et d'élargir le public touché, mais aussi de générer des gains d'efficacité et de productivité suite à la rationalisation et à la réduction des documents papier, à l'affinement des listes de diffusion et à la négociation de tarifs plus compétitifs avec les fournisseurs de services de fret, d'où la diminution des crédits demandés (voir par. V.75 et V.76 ci-après). **Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis en vue de la réalisation de gains d'efficacité et de la réduction des coûts d'impression et de diffusion des publications.**

**V.72 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe V.69.**

**Observations et recommandations générales**

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

V.73 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seulement 46 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage (A/74/6 (Sect. 21), tableau 21.20). **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

V.74 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le faible taux d'application des directives à la CEPALC s'expliquait notamment par : a) la confirmation tardive donnée par les experts et/ou les participants aux réunions ; b) la nécessité d'obtenir la confirmation de la tenue des réunions et de la présence des homologues nationaux ou locaux avant d'acheter des billets, confirmation qui peut ne pas intervenir dans les délais prescrits (au moins deux semaines avant le départ) ; c) l'inclusion de données sur les déplacements payés par l'organisme parrain (environ 300 déplacements par année). Le Comité a en outre été informé que la CEPALC avait établi un plan pour améliorer son taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et qu'elle s'était fixé d'atteindre l'objectif de 60 % pour 2019 et de 65 % pour 2020. Le plan prévoyait : a) la désignation d'un(e) assistant(e) d'équipe, à temps partiel, dont la mission consistera à examiner les

prochains voyages prévus et à rappeler au personnel de soumettre leurs demandes à temps ; b) la mise sur pied d'une petite équipe spécialisée chargée exclusivement de gérer les déplacements effectués dans le cadre des conférences et des manifestations ; c) la publication de fiches de suivi mensuelles sur l'application des directives pour chaque sous-programme ; d) l'inclusion de dispositions concernant la modification gratuite des dates de voyage au moment de la renégociation des accords conclus avec des compagnies aériennes commerciales afin de permettre l'achat anticipé de billets pouvant être modifiés au besoin ; e) l'inclusion de dispositions concernant la négociation visant les achats de billets collectifs (sans nom de voyageur attribué) dans le cadre des grandes manifestations des organes directeurs. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises par la Commission pour établir des stratégies et des plans concrets face à cette question et pour fixer des objectifs réalistes en vue de l'amélioration des taux de conformité. Le Comité attend avec intérêt de recevoir, dans le cadre du prochain projet de budget, de plus amples informations sur l'incidence des mesures décrites plus haut.**

*Stratégie révisée en matière de distribution des documents*

V.75 Ayant demandé un complément d'information sur la stratégie révisée de la CEPALC en matière de distribution des documents, le Comité consultatif a été informé que la Commission avait entrepris une démarche innovante pour moderniser sa bibliothèque et qu'elle avait abandonné son système traditionnel de gestion, de production et de diffusion des publications pour mettre en place une plateforme numérique intégrée. L'ensemble de la production intellectuelle créée par la CEPALC depuis 1948 a ainsi été numérisé, si bien que toutes ses publications sont désormais accessibles en ligne. Grâce à ses outils et à sa stratégie de diffusion et de commercialisation numériques, la CEPALC a pu toucher un nouveau public plus large, ce dont elle n'aurait pas été capable avec son système traditionnel. Ainsi, en 2018, quelque 3,8 millions de documents et de publications ont été téléchargés sur le site Web de la CEPALC et, pour le seul mois de mai 2019, le nombre de téléchargements a atteint 617 000, soit une augmentation de près de 100 % par rapport à mai 2018. Le Comité a en outre été informé que, bien que 57 % de la population de la région ait accès à Internet, la CEPALC continuait de consacrer des ressources pour mettre à disposition des publications imprimées à ses groupes de bénéficiaires dépourvus de connexion Internet. Cette nouvelle stratégie de liaison et de diffusion électronique s'est appuyée sur des analyses et des travaux approfondis fondés sur des considérations politiques et des critères de fond.

**V.76 Le Comité consultatif constate avec satisfaction que la Commission a entrepris des mesures pour numériser sa bibliothèque et ses systèmes de documentation, et qu'elle s'emploie à accroître la diffusion électronique de ses publications tout en prévoyant des solutions de rechange dans les zones où l'accès à Internet est limité. Le Comité se félicite également des progrès accomplis par la Commission pour élargir son rayonnement et diffuser plus largement ses publications. Il estime qu'il convient de procéder à une analyse de la situation pour déterminer si les systèmes et les stratégies de la CEPALC peuvent être reproduits ou réutilisés dans d'autres commissions régionales et dans les départements et bureaux de l'Organisation, et compte que le prochain projet de budget contiendra des informations actualisées à ce sujet.**

*Coordination entre les commissions régionales et interaction avec les coordonnateurs résidents*

V.77 Le complément d'information transmis au Comité consultatif contient des renseignements sur les mesures qui ont été prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle. Ayant demandé des renseignements

complémentaires sur l'amélioration de la coordination entre les commissions régionales en vue de la mise en commun des données d'expérience et des connaissances sur des domaines thématiques communs, ainsi que sur l'intensification des activités communes, le Comité a été informé que les secrétaires exécutifs de toutes les commissions régionales se réunissaient périodiquement pour aborder les questions de coordination et examiner un large éventail de sujets et d'enjeux utiles à leurs travaux. Le Bureau des commissions régionales à New York participe également au renforcement de la coordination (voir aussi par. V.16 à V.23 ci-dessus).

V.78 Le Comité consultatif a en outre été informé que la CEPALC mettait en œuvre les neuf produits qu'il a été convenu de réaliser dans le cadre de la première phase de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, notamment en aidant les équipes de pays des Nations Unies à établir des bilans communs de pays et en invitant les coordonnateurs résidents à participer aux conférences régionales et autres réunions intergouvernementales, comme la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, que la Commission a accueillie en avril 2019. Par ailleurs, la CEPALC fournit un soutien technique aux coordonnateurs résidents, met ses connaissances et ses capacités techniques à la disposition des pays de la région pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable et tient les coordonnateurs résidents informés des missions qu'elle effectue dans les pays relevant de leur compétence.

**V.79 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu'elles entretiennent entre elles et avec le système des coordonnateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans le prochain projet de budget, des informations à jour sur les activités menées et les succès rencontrés à cet égard.**

## Chapitre 22

### Développement économique et social en Asie occidentale

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 73 375 700           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 35 533 300           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 37 115 800           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 36 689 100           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 4 242 300            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 22)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

V.80 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 22 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 36 689 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 426 700 dollars, soit 1,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le

rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 22\)](#), tableau 22.9 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

V.81 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette à d'autres changements, dont 63 000 dollars au titre des postes et 363 700 dollars au titre des autres objets de dépense. Il est indiqué dans le projet de budget que ces réductions ont été rendues possibles grâce à : a) la rationalisation de l'appui fourni aux organes directeurs ; b) la rationalisation du recours aux services de consultants au titre du programme de travail ; c) la redistribution de la charge de travail ainsi que la rationalisation et la révision des contrats, des services, des fournitures et des accessoires au titre de l'appui au programme ; d) l'amélioration de la gestion des actifs ([A/74/6 \(Sect. 22\)](#), par. 22.117).

V.82 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau V.6 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau V.6  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | Nombre | Classe                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |        |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 255    | 1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL                                                                                                                                                                                 |
| Postes proposés pour 2020          | 255    | 1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL                                                                                                                                                                                 |
| Transferts (au sein du chapitre)   | –      | 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) réaffecté à la catégorie des spécialistes de la gestion des programmes (de la composante Appui au programme à la composante Direction exécutive et administration) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Postes prévus pour 2020            | 11     | 4 P-3, 2 AN et 5 AL                                                                                                                                                                                                                                         |

### Observations et recommandations concernant les postes

V.83 Le Secrétaire général propose de reconduire 255 postes au titre du chapitre 22, dont 121 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 134 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, compte étant tenu de la réaffectation d'un poste. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 22.

#### Réaffectations

V.84 Le Secrétaire général propose qu'un poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) soit réaffecté de la composante Appui au programme à la composante Direction exécutive et à l'administration, et transformé en poste de spécialiste de la gestion des programmes. Le titulaire du poste devrait exercer des fonctions à la responsabilité, aux contrôles internes et au contrôle de l'exécution. Il est indiqué dans le projet de budget que les fonctions actuelles du poste de fonctionnaire chargé des achats seront assurées par un haut fonctionnaire local déjà en poste, si bien que cette réaffectation ne devrait avoir aucune incidence négative

sur la Division des services administratifs (ibid., par. 22.160 et annexe II). Le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des changements liés aux fonctions du poste, la réaffectation consistait à supprimer un poste et à en créer un nouveau, avec application d'un taux de vacance de 50 % au nouveau poste lors de la première année (voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 78).

#### *Postes vacants*

V.85 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, la CESAO comptait 25 postes vacants, dont 16 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 6 P-3 et 5 P-2) et 9 postes d'agent local. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

#### *Indemnité de fonctions*

V.86 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, six postes (2 P-5, 2 P-4 et 2 AL) étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, dont quatre depuis plus d'un an. Le Comité examine plus en détail au chapitre I du présent rapport (par. 90 à 94) la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.**

**V.87 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

V.88 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 6 164 500 dollars, ce qui représente une diminution de 363 700 dollars (5,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 22\)](#), tableau 22.9).

V.89 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'expliquait par la réduction des dépenses relevant de plusieurs rubriques, notamment : a) la rubrique Frais généraux de fonctionnement, en raison de la rationalisation des dépenses de communication grâce au recours aux services postaux au lieu des services de la valise diplomatique, à la location de photocopieurs conformément à l'initiative en cours de services de secrétariat numériques et à la mise en œuvre d'un projet d'efficacité énergétique des services collectifs ; b) la rubrique Fournitures et accessoires, à la faveur d'une diminution des dépenses en papier et en cartouches d'encre, en raison de la mise en œuvre de la stratégie de verdissement de l'Organisation ; c) la rubrique Mobilier et matériel, grâce à une meilleure gestion des actifs, qui favorise l'allongement des cycles de remplacement du matériel ; d) la rubrique Consultants, en raison de l'utilisation accrue des capacités disponibles en interne ; e) la rubrique Autres dépenses de personnel, compte tenu des mesures prises pour rationaliser les besoins en personnel d'appui pendant les périodes de pointe, dans le cadre de l'action menée pour réaliser des gains d'efficacité.

**V.90 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

## Observations et recommandations générales

### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

V.91 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 75 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et que la CESAO prévoit d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 22.14). **Le Comité consultatif compte que la Commission poursuivra les efforts qu'elle mène en vue d'atteindre ses objectifs.**

### *Renforcement des capacités internes*

V.92 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CESAO prenait des mesures pour renforcer ses capacités internes et harmoniser son expertise avec les objectifs du Programme 2030, notamment : a) en dressant un inventaire de son actuelle réserve de talents, dans le but de mieux utiliser les capacités existantes, de cerner les domaines où elle manque d'expertise et de mettre en place une stratégie visant à surmonter ses lacunes par des formations supplémentaires, par des activités de renforcement des capacités et par des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des groupes de réflexion régionaux et mondiaux ; b) en veillant à ce que tous les membres du personnel tirent parti des connaissances et des cours disponibles sur Internet, y compris ceux qui sont mis à disposition par des organismes des Nations Unies et d'autres institutions grâce aux technologies modernes, et en promouvant les cours en ligne ouverts à toutes et à tous, qui sont offerts gratuitement ou à un coût minime par des établissements universitaires renommés ; c) en établissant une stratégie d'apprentissage propre à chaque membre du personnel, qui sera suivie par le (la) superviseur(e) respectif(ve) et qui s'appuiera sur les cours en ligne susmentionnés et sur d'autres possibilités d'apprentissage disponibles en interne, comme des séminaires, des ateliers, des stages de formation, des déjeuners-débats, des activités de « jumelage » avec des consultants (partenariat entre deux parties au niveau institutionnel dans un intérêt mutuel) et des discussions avec des chercheurs invités. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a précisé que l'Organisation devait mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (voir résolution 73/279 A, sect. XIV, par. 8). Le Comité se félicite des mesures prises par la CESAO pour renforcer les compétences de son personnel et encourage la Commission à poursuivre ses efforts. Le Comité compte que la CESAO présentera, dans son prochain projet de budget, des informations actualisées sur l'application des mesures susmentionnées, ainsi que sur les progrès réalisés en vue du renforcement de ses compétences et de ses ressources internes. Le Comité compte également que la CESAO fera part aux autres commissions régionales de son expérience et des enseignements qu'elle en tirera (voir par. V.93 ci-après).**

### *Coopération et coordination entre les commissions régionales*

V.93 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage les commissions régionales à continuer de renforcer les liens de coopération et de coordination qu'elles entretiennent entre elles et avec le système de coordonnateurs résidents et qu'elle prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain projet de budget, des informations à jour sur toutes les activités menées et les succès rencontrés à cet égard.**

## Chapitre 23

### Programme ordinaire de coopération technique

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 65 816 600           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 28 574 800           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 32 887 800           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 36 176 800           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 23)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

V.94 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 36 176 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 3 289 000 dollars, soit 10,0 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6](#) (Sect. 23), tableau 23.1 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

V.95 Le Secrétaire général attribue cette augmentation de 3 289 000 dollars à d'autres changements, l'explique par une augmentation de 1 377 300 dollars au titre des services consultatifs sectoriels et par une augmentation de 1 911 700 dollars au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux, et précise que l'augmentation demandée vise à apporter un soutien additionnel aux efforts consacrés par les États Membres à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les services consultatifs sectoriels seront assurés par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat, l'ONUDC, le HCDH et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les services consultatifs régionaux et sous-régionaux seront fournis par les cinq commissions régionales ([A/74/6](#) (Sect. 23), tableaux 23.1 et 23.3 et par. 23.23).

V.96 En ce qui concerne les objectifs de développement durable, le Comité consultatif a été informé, à la suite de ses questions, que les progrès accomplis en la matière faisaient l'objet d'un suivi dans le cadre des travaux d'analyse menés par les départements compétents en étroite collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies, et que les progrès réalisés à l'égard des différentes cibles étaient présentés dans le rapport annuel sur les objectifs du développement durable. **Le Comité consultatif compte que les entités chargées de l'exécution veilleront à harmoniser leurs activités en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.**

V.97 Il est indiqué dans le projet de budget que les activités financées au titre du chapitre 23 viseront à répondre aux besoins exprimés par les États Membres et les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux, à la demande d'un État ou conformément au processus intergouvernemental, tout en tenant compte des critères applicables aux objectifs et aux utilisations du programme. Ces critères sont les suivants : a) les activités doivent en premier lieu répondre aux demandes des pays en développement et être de courte durée ; b) les activités doivent relever du programme de travail général de l'entité responsable tel qu'il est défini par son organe directeur ;

c) les activités doivent servir à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment celles dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les traités et instruments normatifs correspondants, et enrichir les fonctions analytiques de l'entité responsable ; d) les activités qui servent à établir les volets spécialisés de la stratégie de développement d'un pays ou à formuler les demandes de financement à plus grande échelle auprès d'autres sources sont en outre encouragées (ibid., par. 23.12 et 23.13).

V.98 S'étant enquis des moyens par lesquels les États Membres sont informés des services offerts dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, le Comité consultatif a appris que les départements du Secrétariat peuvent informer les États Membres des services qui sont mis à la disposition de ces derniers par l'intermédiaire des commissions régionales, des mécanismes intergouvernementaux tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable, des conseillers régionaux et interrégionaux, des prestataires d'ateliers et de séminaires ou encore des coordonnateurs résidents. **Le Comité consultatif compte que les départements compétents du Secrétariat et les commissions régionales intensifieront leurs activités de sensibilisation auprès des États Membres pour mieux faire connaître les services offerts dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique.**

V.99 Il est également indiqué que les activités financées continueront d'être axées sur les services consultatifs à court terme, les projets opérationnels et la formation. Les services consultatifs fournis aux gouvernements par les entités internationales et régionales consistent en des conseils techniques spécialisés de haut niveau et des transferts de connaissances sur des questions de politique générale, des stratégies de développement et la formulation ou l'évaluation de projets et de programmes. Les projets opérationnels, qui sont des initiatives à plus long terme et qui peuvent concerner un pays ou bien être interrégionaux ou sous-régionaux, servent de lien entre les travaux de recherche et d'analyse reposant sur l'expérience acquise dans le cadre des activités exécutées, et offrent la possibilité de tester, sur une petite échelle, les recommandations relatives aux orientations à suivre et aux normes à adopter. Les activités de formation, qui prennent souvent la forme de séminaires, d'ateliers et de bourses d'études de courte durée, visent à renforcer les connaissances et les compétences spécialisées, et à accroître ainsi les capacités des pays en vue de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre efficace des politiques nationales (ibid., par. 23.12, 23.14, 23.17 et 23.18).

V.100 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Comité consultatif a été informé, suite à sa demande de précisions, que des liens étaient systématiquement établis entre les activités pilotes du programme et des programmes dotés de ressources plus abondantes, l'objectif étant de produire des avantages à grande échelle. Les entités chargées de l'exécution ont collaboré avec des institutions financières internationales, des organismes de coopération bilatérale et multilatérale pour le développement, des groupes de réflexion, des organisations non gouvernementales, des sociétés privées et des fonds et programmes des Nations Unies. Le Comité a également été informé que la coopération se poursuivait avec des partenaires de l'aide au développement, comme les institutions de Bretton Woods, l'OCDE, les banques régionales de développement et d'autres organisations régionales. **Le Comité consultatif encourage les entités responsables de l'exécution à poursuivre leur coopération avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires pour accroître l'incidence de leurs activités.**

V.101 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique.**

## Titre VI

### Droits de l'homme et affaires humanitaires

#### Chapitre 24

#### Droits de l'homme

|                                                                                                                       | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C de l'Assemblée générale) | 230 021 900          |
| Dépenses de 2018                                                                                                      | 114 353 000          |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                | 111 633 700          |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                              | 95 295 000           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                             | 2 250 100            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                               | 171 800 000          |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 24\)](#)]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

<sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 24 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 95 295 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 16 338 700 dollars, ou 14,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 24\)](#), tableaux 24.8 et 24.21 et annexe III ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65). Sur le montant des ressources pour 2020, 2 250 100 dollars (0,8 %) proviennent de quotes-parts hors budget ordinaire et 171 800 600 dollars (63,8 %) de ressources extrabudgétaires. Les ressources demandées doivent permettre de financer les postes et les autres objets de dépense du HCDH, à hauteur de 94 718 600 dollars, et les objets de dépense autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre, à hauteur de 576 400 dollars.

VI.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui ont donné lieu à une diminution de 14 927 200 dollars, en raison de l'élimination de dépenses non renouvelables liées principalement aux mandats de durée limitée découlant des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme – diminution contrebalancée en partie par une augmentation des dépenses prévues au titre des postes et des autres dépenses de personnel, en vue notamment de financer quatre postes P-3, un poste P-4 et cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de classe P-3 approuvés au cours de l'exercice biennal 2018-2019 (voir également par. VI.10 et VI.11 ci-après) ;

b) Les nouveaux mandats et mandats élargis, qui font apparaître une augmentation de 501 300 dollars se décomposant comme suit : i) 15 300 dollars au titre d'un nouveau mandat découlant de la résolution [37/18](#) du Conseil des droits de l'homme (Promotion des droits de l'homme par le sport et l'idéal olympique) ; ii) 440 900 dollars au titre des nouveaux mandats découlant des résolutions adoptées

par le Conseil à ses trente-septième et trente-huitième sessions et des résolutions [73/153](#) (Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés) et [73/262](#) (Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban) de l'Assemblée générale ; iii) 45 100 dollars au titre d'un nouveau mandat découlant de la résolution [39/2](#) du Conseil (Situation des droits de l'homme des musulmans rohingya et d'autres minorités du Myanmar) ;

c) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 1 912 800 dollars, en raison i) de la baisse des dépenses prévues sous diverses rubriques budgétaires, dont les voyages officiels, les consultants, les autres dépenses de personnel et les services contractuels, et ii) de la baisse des ressources demandées au titre des bourses, subventions et contributions et des autres dépenses du personnel, en raison de la diminution du temps de réunion accordé aux organes conventionnels des droits de l'homme – diminution contrebalancée en partie par une augmentation des ressources demandées au titre des mandats thématiques du Conseil des droits de l'homme.

VI.3 Le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau VI.1 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau VI.1  
**Tableau d'effectifs**

|                                              | Nombre | Classe                                                                                          |
|----------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                      |        |                                                                                                 |
| Postes approuvés pour 2018-2019 <sup>a</sup> | 415    | 1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 44 P-5, 100 P-4, 145 P-3, 22 P-2, 4 G(1°C), 79 G(AC), 4 AL et 1 AN |
| Transferts (au sein du chapitre)             | –      | 1 P-3 transféré du sous-programme 3 au sous-programme 4                                         |
| Postes proposés pour 2020                    | 415    | 1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 10 D-1, 44 P-5, 100 P-4, 145 P-3, 22 P-2, 4 G(1°C), 79 G(AC), 4 AL et 1 AN |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>    |        |                                                                                                 |
| Postes prévus pour 2020                      | 11     | 1 P-5, 6 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)                                                                  |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>           |        |                                                                                                 |
| Postes prévus pour 2020                      | 806    | 5 D-1, 42 P-5, 109 P-4, 150 P-3, 21 P-2, 3 G(1°C), 100 G(AC), 213 AL et 163 AN                  |

<sup>a</sup> L'Assemblée générale a approuvé la création de deux postes au titre du chapitre 24, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme suit : a) un poste P-4, créé en application des résolutions [73/262](#) et [73/280](#), compte tenu également du rapport de la Cinquième Commission ([A/73/682](#), par. 3) ; b) un poste P-3, créé en application de la résolution [73/279](#), partie XVII, par. 3.

### Observations et recommandations concernant les postes

VI.4 Le Secrétaire général propose au total 415 postes, dont 327 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 88 postes d'agent des services généraux, d'administrateur recruté sur le plan national ou d'agent local, ainsi que le transfert d'un poste, le nombre de postes restant identique par rapport à l'exercice biennal 2018-2019. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 24.

### *Transferts de poste*

VI.5 Le Secrétaire général propose de transférer un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) au sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) en vue d'apporter un appui supplémentaire aux organisations de la société civile dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'homme et de son Examen périodique universel ([A/74/6 \(Sect. 24\)](#), par. 24.92).

### *Postes vacants*

VI.6 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 33 postes vacants, dont 30 dans la catégorie des administrateurs (1 P-5, 5 P-4, 17 P-3 et 7 P-2) et 3 dans la catégorie des services généraux. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

### *Indemnité de fonctions*

VI.7 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que six postes étaient occupés à titre temporaire par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions et que, pour tous ces postes, la situation durait depuis plus d'un an. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport. **Le Comité consultatif compte que les postes occupés depuis longtemps par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions seront pourvus sans plus tarder.**

**VI.8 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VI.9 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 29 438 700 dollars, ce qui représente une diminution nette de 16 709 000 dollars, ou 36,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (*ibid.*, tableaux 24.8 et 24.21). Ce montant comprend la somme de 576 400 dollars destinée à financer les dépenses autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre, un chiffre identique à celui de 2019.

### *Autres dépenses de personnel*

VI.10 Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées par le Secrétaire général devaient servir à financer 113 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en 2020, alors même qu'on comptait 147 emplois de temporaire au 30 avril 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le nombre d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pourrait varier considérablement, selon le nombre de personnes qu'il était nécessaire de recruter pour mener à bien les enquêtes et les autres activités des missions et commissions d'enquête prévues dans le cadre des mandats du Conseil des droits de l'homme.

VI.11 Le Secrétaire général indique que, parmi les ressources demandées, figure le montant devant servir à financer pendant un an, au titre des autres dépenses de personnel, cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de spécialiste des droits de l'homme (P-3), conformément à la résolution [72/263 A](#) de l'Assemblée générale et compte tenu de la résolution [68/268](#) de l'Assemblée [*ibid.*, par. 24.84 a)]. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général avait proposé de créer, au titre du

budget ordinaire, 10 postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et 1 poste d'assistant(e) chargé(e) du programme [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Le Comité rappelle qu'à cette occasion il avait recommandé la création de cinq emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de spécialiste des droits de l'homme (P-3), étant conscient de la nécessité opérationnelle d'étoffer les effectifs destinés à renforcer l'appui aux organes conventionnels et éviter que des retards ne recommencent à s'accumuler (A/72/7, par. VI.10 et VI.11). **Le Comité consultatif fait de nouveau observer que la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/268 afin que le Secrétaire général fournisse un appui aux organes conventionnels n'implique pas automatiquement une demande de ressources supplémentaires (ibid., par. VI.10). Il est d'avis que toute nouvelle demande de crédits au titre de cette résolution, ou toute demande de reconduction de crédits déjà ouverts, n'a pas vocation à se renouveler indéfiniment et doit donc être pleinement justifiée dans chaque projet de budget correspondant. Il compte par conséquent que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le présent rapport, d'autres éléments pour justifier sa demande.** Le Comité examine plus haut au chapitre I du présent rapport (par. 96 et 97) les questions relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

#### *Voyages des représentants*

VI.12 Le montant des ressources demandées au titre des organes directeurs pour financer les voyages des représentants s'établit à 7 436 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 399 400 dollars, ou 5,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses inscrites à cette rubrique s'étaient élevées à 6 786 000 dollars en 2018. Il rappelle le paragraphe 132 de la résolution 72/261, dans lequel l'Assemblée générale a décidé de réduire de 25 % le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les ressources prévues à cette rubrique avaient servi à couvrir les frais de voyage de membres non rémunérés des organes conventionnels des droits de l'homme afin qu'ils puissent participer aux sessions desdits organes. **Le Comité consultatif estime que l'augmentation proposée n'est pas pleinement justifiée, au vu notamment des dépenses passées, et recommande de réduire de 39 940 dollars, soit 10 %, le montant de l'augmentation proposée au titre des voyages des représentants.**

VI.13 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée ci-dessus au paragraphe VI.12, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

#### **Observations et recommandations générales**

VI.14 Le Comité consultatif a voulu savoir comment les activités et les ressources demandées se répartissaient entre les trois domaines du sous-programme 1 (Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse), mais n'a obtenu aucune information à cet égard. **Le Comité consultatif estime qu'il faut plus de transparence dans la présentation des ressources demandées pour les trois domaines d'intervention du sous-programme 1. Il compte par conséquent que le Secrétaire général indiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, comment se répartissent les ressources demandées.**

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

VI.15 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 63,5 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il est prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et en 2020 (A/74/6 (Sect. 24), tableau 24.13). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16). Tout en notant que le HCDH s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis que des plans et stratégies concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

## Chapitre 25

### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions 73/280 A-C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 86 133 700           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 42 954 400           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 43 275 100           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 42 193 200           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 8 548 928 900        |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 25)]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

VI.16 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 25 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 42 193 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 081 900 dollars, ou 2,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 25), tableaux 25.2 et 25.3).

VI.17 Selon le Secrétaire général, la diminution de 1 081 900 dollars tient à la baisse des ressources demandées au titre des bourses, subventions et contributions, étant proposé que ce montant soit financé au moyen des ressources extrabudgétaires. La dotation forfaitaire allouée au HCR au titre du budget ordinaire sert à couvrir les dépenses d'administration de celui-ci et devrait permettre de financer l'équivalent de 218 postes dans les services chargés de la gestion et de l'administration (ibid., par. 25.32 et 25.33 ; voir aussi par. VI.18 b) ci-dessous). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des dépenses proposée concernait les objets de dépense autres que les postes et n'aurait aucune incidence sur le financement des 218 postes.

VI.18 Le montant total des subventions et contributions demandé au titre du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 42 193 200 dollars et se répartit comme suit (A/74/6 (Sect. 25), par. 25.24 à 25.27 et 25.30 à 25.33) :

a) Un montant devant servir à financer les postes de Haut(e)-Commissaire et de Haut(e)-Commissaire adjoint(e) (609 200 dollars) ;

b) Des dotations devant servir à financer les dépenses d'administration du HCR, à savoir l'équivalent de 218 postes dans les services chargés de la gestion et de l'administration (39 180 700 dollars) et une partie des dépenses connexes autres que les postes à la rubrique subventions et contributions, dont les activités financées en commun (2 403 300 dollars). Le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés au titre des activités financées en commun serviraient notamment à couvrir les dépenses récurrentes afférentes aux services contractuels et aux frais généraux de fonctionnement.

VI.19 Le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau VI.2 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau VI.2  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | Nombre | Classe                                                                                                |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |        |                                                                                                       |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 2      | 1 SGA et 1 SSG                                                                                        |
| Postes proposés pour 2020          | 2      | 1 SGA et 1 SSG                                                                                        |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                                                       |
| Postes prévus pour 2020            | 13 321 | 2 SSG, 37 D-2, 134 D-1, 336 P-5, 1 352 P-4, 1 078 P-3, 629 P-2/1, 617 G(1°C), 7 883 G(AC) et 1 253 AN |

VI.20 Dans le projet de budget, il est indiqué que le cadre d'action global pour les réfugiés, qui traduit un renforcement de la coopération internationale et un plus grand partage des responsabilités, a été mis en œuvre (ibid., par. 25.6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le HCR entendait réduire la chaîne hiérarchique entre le siège et le personnel déployé dans les pays, notamment en relocalisant les bureaux de Genève dans de nouveaux bureaux régionaux et en procédant à des regroupements régionaux, ce qui permettrait de renforcer les moyens d'action du personnel sur place. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir d'autres informations sur le sujet dans son prochain projet de budget.**

VI.21 En ce qui concerne l'objet et les modalités de la dotation forfaitaire, le Comité consultatif rappelle qu'aux termes de l'article 20 du statut du HCR, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle que le terme « dépenses administratives » n'est pas défini dans le Statut, mais qu'il est entendu comme visant les dépenses autres que les dépenses afférentes aux activités opérationnelles et les frais de gestion s'y rapportant. Il rappelle également que la dotation forfaitaire inscrite au budget ordinaire de l'Organisation a pour objet de compléter les ressources extrabudgétaires du HCR. La formule de la dotation forfaitaire a été retenue pour la première fois lors de l'exercice biennal 2002-2003 dans le but de simplifier la procédure budgétaire (voir A/70/7,

par. VI.40). Dans sa résolution [63/263](#), l'Assemblée générale a approuvé que, dans les projets de budget-programme suivants, cette formule soit maintenue pour le financement du HCR (voir [A/72/7](#), par. VI.27).

VI.22 En ce qui concerne le montant des ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire, le Comité consultatif rappelle qu'à la section III de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme des propositions tendant à augmenter progressivement la part du financement des activités du Haut-Commissariat à imputer sur le budget ordinaire en vue d'assurer la pleine application de l'article 20 du Statut de cet organisme. Le Comité rappelle également l'une de ses recommandations antérieures, dans laquelle il préconisait à l'Assemblée générale, en vue de la pleine application de l'article 20 du Statut, de prier le Secrétaire général de revoir sans retard le montant des ressources inscrites au budget ordinaire, comme elle le lui avait demandé au paragraphe 85 de sa résolution [70/247](#), les résultats devant être présentés au plus tard dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021 (*ibid.*, par. VI.29). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que le montant des ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire avait été examiné lors de l'établissement du projet de budget pour 2020. Toutefois, il n'a pas pu savoir en quoi avait consisté cet examen ni sur quoi il avait porté. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur cet examen seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. En outre, il réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que les prochains projets de budget devraient justifier l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, en particulier la part allouée sous forme de dotation forfaitaire, et fournir notamment des précisions sur la composition et l'objet des 218 postes, ainsi que sur les dépenses connexes autres que les postes (*ibid.*, par. VI.28).**

VI.23 Le Comité consultatif réaffirme que la proposition faite par le Secrétaire général pour réduire le montant de la dotation allouée au HCR ne constitue pas une mesure visant à renforcer l'efficacité ou à réaliser des gains de productivité (*ibid.*, par. VI. 32). Toutefois, il ne voit pas d'objection à ce que le montant de la dotation forfaitaire soit réduit de 1 081 900 dollars pour 2020, comme proposé, et il recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les autres objets de dépense pour 2020.

## Chapitre 26

### Réfugiés de Palestine

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 54 964 300           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 28 457 600           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 27 525 400           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 27 762 400           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 843 228 000          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 26)</a>]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

VI.24 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 26 du budget ordinaire pour 2020 s'élève à 27 762 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 237 000 dollars, ou 0,9 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (A/74/6 (Sect. 26), tableau 26.7 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

VI.25 Selon le Secrétaire général, l'augmentation nette de 237 000 dollars est due à des ajustements techniques au titre des postes, à savoir la budgétisation en année pleine de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) dont la création a été approuvée à compter de l'exercice biennal 2018-2019 par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/261 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué (A/74/6 (Sect. 26), par. 26.56).

VI.26 Le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau VI.3 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau VI.3  
**Tableau d'effectifs**

|                                                | Nombre | Classe                                                                   |
|------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                        |        |                                                                          |
| Postes approuvés pour 2018-2019                | 158    | 1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 62 P-4, 34 P-3, 2 P-2/1 et 10 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020                      | 158    | 1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 62 P-4, 34 P-3, 2 P-2/1 et 10 G(AC) |
| <i>Ressources extrabudgétaires<sup>a</sup></i> |        |                                                                          |
| Postes prévus pour 2020                        | 80     | 2 D-2, 3 P-5, 16 P-4, 44 P-3, 9 P-2 et 6 G(AC)                           |

<sup>a</sup> En outre, l'UNRWA emploie 29 888 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

### **Observations et recommandations concernant les postes**

VI.27 Le Secrétaire général propose au total 158 postes au titre du chapitre 26, dont 148 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 dans la catégorie des services généraux, soit un nombre de postes identique à celui de l'exercice biennal 2018-2019.

#### *Postes vacants*

VI.28 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 17 postes vacants, dont 13 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 6 P-4, 5 P-3 et 1 P-2) et 4 dans la catégorie des services généraux. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que ces postes seront pourvus dans les meilleurs délais.**

#### *Indemnité de fonctions*

VI.29 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que deux postes étaient occupés à titre temporaire par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions et ce, depuis moins d'un an. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport.

**VI.30 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VI.31 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 27 800 dollars, soit un chiffre identique au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 26.7). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Modalités de financement*

VI.32 En ce qui concerne les modalités de financement des activités de l'UNRWA, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 3331 B (XXIX), décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'UNRWA qui auraient été financées par des contributions volontaires seraient imputées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Le Comité rappelle également que, compte tenu du déficit chronique de financement de l'UNRWA, le Secrétaire général a, dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705), proposé d'accroître progressivement le financement de l'Office, en commençant par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce que l'Assemblée a approuvé dans sa résolution 65/272 (A/72/7, par. VI.41). Dans la même résolution, l'Assemblée a pris note de la situation financière désastreuse de l'Office et demandé à celui-ci de continuer à réformer sa gestion en vue de réduire les coûts et d'améliorer la fourniture de ses services (A/70/7, par. VI.55). **Le Comité consultatif note que, malgré les déficits budgétaires constatés ces dernières années (voir par. VI.33 et VI.34 ci-dessous), il n'y a eu aucune demande de ressources supplémentaires depuis l'exercice biennal 2012-2013 (voir aussi A/72/7, par. VI.41).**

#### *Mobilisation des ressources*

VI.33 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en 2019 l'UNRWA aurait besoin d'environ 1,2 milliard de dollars pour exécuter ses programmes ordinaires et ses activités humanitaires et qu'à l'issue de la Conférence d'annonce de contributions tenue le 25 juin 2019, un montant de 151 millions de dollars restait encore à financer. Il a également été informé que l'Office avait pris diverses mesures de réduction des coûts, ce qui avait eu un impact sur la prestation des services de santé de base (santé familiale et services de télé médecine par exemple) et l'exécution des programmes éducatifs (le nombre d'élèves par classes avait ainsi augmenté sans qu'on puisse financer les postes d'enseignant requis). Parmi ces mesures de contrôle des coûts figuraient également : a) un gel du recrutement, sauf pour les postes indispensables à l'exécution des programmes ; b) la non-attribution des postes précédemment occupés par des retraités ; c) le report de l'enquête sur les conditions d'emploi ; d) une réduction des dépenses autres que les dépenses de personnel (formation, voyages, heures supplémentaires, matériel et fournitures) ; e) une limitation des achats de fournitures ; f) une réduction du nombre d'appels d'urgence.

VI.34 En réponse à ses questions, le Comité a appris qu'aucune somme importante n'avait figuré au fonds de roulement depuis 2012 et que, par conséquent, les paiements des créanciers avaient dû être suspendus temporairement. Il a également été informé qu'au cours des dernières années, l'Office avait dû demander des avances aux donateurs et obtenir des prêts du Fonds central pour les interventions d'urgence, ce qui avait encore accru le déficit. Il a en outre été informé qu'une réserve stratégique

d'un montant de 300 millions de dollars, à savoir l'équivalent de trois mois de dépenses moyennes, contribuerait à assurer la continuité des activités.

VI.35 S'agissant des activités de collecte de fonds, le Comité consultatif a été informé que la Division des partenariats stratégiques de l'Office s'était employée sans relâche à réduire le déficit de financement et avait pris de nouvelles initiatives en vue de trouver des modes de financement novateurs et d'obtenir de nouvelles contributions volontaires d'un montant suffisant. Dans le cadre de ces activités, une campagne mondiale de collecte de fonds et d'information du corps diplomatique avait été organisée, avec la participation de donateurs traditionnels et non traditionnels, dont plusieurs entités publiques et privées internationales et régionales.

**VI.36 Le Comité consultatif salue les efforts de collecte de fonds déployés par l'Office et encourage celui-ci à les renforcer et à élargir encore sa base de donateurs, en vue d'atteindre un montant suffisant de contributions volontaires. Il l'encourage également à renforcer progressivement son fonds de roulement et sa réserve stratégique et à fournir des informations à ce sujet dans les prochaines projets de budget.**

## Chapitre 27

### Aide humanitaire

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/279</a> B et <a href="#">73/280</a> A-C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 36 244 700           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 17 688 300           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 17 896 900           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 17 896 900           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 333 751 600          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 27)]. Voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

VI.37 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 27 du budget ordinaire pour 2020 s'élève à 17 896 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2019 ([A/74/6](#) (Sect. 27), tableau 27.6 ; voir aussi le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65). Sur les ressources prévues pour 2020, un montant de 333 751 600 dollars, soit 95 %, provient des ressources extrabudgétaires.

VI.38 Le Secrétaire général explique comme suit le transfert interne des ressources, lequel n'a pas d'incidence sur le montant des ressources demandées pour 2020 :

a) Sous la composante Direction exécutive et administration, une diminution de 524 000 dollars, qui résulte du transfert d'un poste de directeur(trice) de la gestion des programmes (D-2) et d'un poste d'assistant(e) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 2 et du transfert d'un poste de directeur(trice) des affaires humanitaires (D-2) et d'un poste d'assistant(e) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 4 ;

b) Au titre du sous-programme 1, une diminution de 218 100 dollars, qui résulte du transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires (P-5) à la composante Direction exécutive et administration ;

c) Au titre du sous-programme 2, une diminution de 488 000 dollars, qui résulte du transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires (P-5), d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) et de trois postes de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) au sous-programme 4 ;

d) Au titre du sous-programme 4, une augmentation de 1 272 800 dollars, qui résulte des transferts décrits aux alinéas a) et c) ci-dessus (voir aussi par. VI. 41 et VI. 42 ci-après) ;

e) Au titre de l'appui au programme, une diminution de 42 700 dollars, qui résulte d'une réorganisation des tâches à la suite de l'accord conclu avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) en vue de rationaliser et d'améliorer les services.

VI.39 Le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau VI.4 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau IV.4  
**Tableau d'effectifs**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 72            | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1°C) et 15 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Postes proposés pour 2020          | 72            | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1°C) et 15 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Transferts (au sein du chapitre)   | –             | 1 D-2 transféré de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 2<br>1 D-2 transféré de la composante Direction exécutive et administration au sous-programme 4<br>1 P-5 relevant du sous-programme 1 transféré à la composante Direction exécutive et administration<br>1 G(AC) relevant de la composante Direction exécutive et administration transféré au sous-programme 2,<br>1 G(AC) relevant de la composante Direction exécutive et administration transféré au sous-programme 4 et<br>1 P-5 relevant du sous-programme 2 transféré au sous-programme 4<br>1 P-4 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 4<br>3 P-3 transférés du sous-programme 2 au sous-programme 4 |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Postes prévus pour 2020            | 1 994         | 1 SSG, 1 D-2, 31 D-1, 97 P-5, 291 P-4, 328 P-3, 32 P-2, 64 G(1°C), 695 G(AC) et 454 AN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

### Observations et recommandations concernant les postes

VI.40 Le Secrétaire général propose au total 72 postes au titre du chapitre 27, dont 55 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 17 dans la catégorie des services généraux, ainsi que le transfert de 10 postes, le nombre de

postes restant identique à celui de l'exercice biennal 2018-2019. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 27.

#### *Transferts de poste*

VI.41 Le Secrétaire général indique que le transfert proposé de 10 postes, comme il est exposé au paragraphe VI.38 ci-dessus, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à améliorer l'exécution du mandat, le Bureau entendant optimiser sa structure hiérarchique – afin de la rendre plus transparente et de faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux appliqué –, rationaliser ses procédures de gestion et gagner en efficacité opérationnelle en décentralisant ses services administratifs et en déléguant la prise de décision (A/74/6 (Sect. 27), par. 27.9, 27.60, 27.64, 27.67 et 27.72 et annexe II). **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les efforts décrits précédemment, en particulier en ce qui concerne la décentralisation, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

VI.42 Le Comité consultatif note que, dans l'organigramme présenté à l'annexe I du projet de budget, rien ne permet de distinguer les postes qui existent déjà de ceux qu'il est proposé de transférer. Il note ainsi qu'un poste D-2 figure dans l'encadré « Opérations et communication » de l'organigramme, mais rien ne permet de savoir s'il s'agit du poste D-2 qui existe déjà ou du poste D-2 qu'il est proposé de transférer de la composante Direction exécutive et administration à la Division des opérations et de la communication, transfert qui donnerait lieu à un changement de lieu d'affectation (de New York à Genève). Le Comité rappelle que la Contrôleuse, dans une lettre datée du 14 juin 2019, lui a demandé d'approuver la création de quatre postes D-1 de Directeur(trice) adjoint(e) à New York, qui relèveraient du Directeur(trice) de la Division (D-2) et qui seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale. Ces postes, dont la création n'avait pas été approuvée au moment de l'établissement du projet de budget, ne figurent pas dans l'organigramme. Dans la lettre datée du 24 juillet 2019 qu'il a adressée au Secrétaire général, le Comité a recommandé la création de trois postes D-1 de Directeur(trice) adjoint(e), à financer au moyen de ressources extrabudgétaires conformément à la résolution 35/217. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, un organigramme détaillé et actualisé faisant apparaître tous les postes qu'il est proposé de financer au titre du budget ordinaire ou au moyen de ressources extrabudgétaires.**

#### *Postes vacants*

VI.43 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total trois postes vacants, dont deux postes d'administrateur (1 P-4 et 1 P-3) et un poste d'agent des services généraux. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

#### *Indemnité de fonctions*

VI.44 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que, sur les trois postes actuellement occupés à titre temporaire par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions, le poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) l'était depuis plus d'un an, à savoir depuis mai 2015. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport. **Le Comité consultatif compte que le poste occupé depuis longtemps par**

**un fonctionnaire touchant une indemnité de fonctions sera pourvu sans plus tarder.**

**VI.45 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VI.46 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 5 822 400 dollars, ce qui représente une diminution nette de 42 700 dollars, ou 0,7 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 27.7).

*Voyages*

VI.47 Le Comité consultatif a reçu un récapitulatif du programme de voyage et des dépenses connexes pour 2020, mais regrette que les informations fournies étaient peu détaillées et n'indiquaient pas notamment la destination, la durée et l'objet de chaque voyage et le nombre de voyageurs. **Sachant bien qu'il n'est pas possible, compte tenu de la nature des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de donner à l'avance des précisions pour chaque voyage, le Comité consultatif estime toutefois que certains, par exemple ceux entrepris pour rencontrer des partenaires ou participer à des ateliers ou à des réunions, notamment les réunions avec des organes intergouvernementaux et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, peuvent être prévus en détail longtemps à l'avance. Il compte que des informations venant détailler et justifier le programme de voyage et les dépenses connexes pour 2020 seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

VI.48 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 70 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il est prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis que des stratégies et des plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget.**

*Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne*

VI.49 Le Comité consultatif rappelle que, conformément à la résolution [71/272](#) B de l'Assemblée générale, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne est intégralement financé au moyen du budget ordinaire et que son effectif est composé de personnel temporaire (autre que pour les réunions) ([A/72/7](#), par. VI.58). À sa demande, le Comité s'est fait communiquer des informations sur la répartition des ressources approuvées pour l'exercice biennal 2018-2019, soit un montant de 6 676 200 dollars, dont 3 750 000 dollars pour 2018 et 2 926 200 dollars pour 2019, et la répartition des ressources demandées pour 2020

au titre du chapitre 27, d'un montant de 2 926 200 dollars (voir tableau VI.5 ci-dessous).

Tableau VI.5

**Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : crédits ouverts pour 2018-2019 (par année) et ressources demandées pour 2020**

(En dollars des États-Unis)

|                                                                     | Crédits ouverts<br>pour 2018 | Crédits ouverts<br>pour 2019 | Estimations pour 2020<br>(avant actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Autres dépenses de personnel                                        | 2 853 900                    | 2 264 700                    | 2 264 700                                                   |
| Dépenses de représentation et dépenses connexes                     | 500                          | 500                          | 500                                                         |
| Consultants et experts                                              | 4 600                        | 9 100                        | 9 100                                                       |
| Voyages officiels                                                   | 303 800                      | 261 200                      | 261 200                                                     |
| Services contractuels                                               | 39 700                       | 41 400                       | 41 400                                                      |
| Frais généraux de fonctionnement                                    | 357 800                      | 243 100                      | 243 100                                                     |
| Fournitures et accessoires                                          | 68 400                       | 23 000                       | 23 000                                                      |
| Mobilier et matériel                                                | 15 700                       | 2 500                        | 2 500                                                       |
| Travaux de construction, transformation et gros travaux d'entretien | —                            | 3 000                        | 3 000                                                       |
| Bourses, subventions et contributions                               | 105 600                      | 77 700                       | 77 700                                                      |
| <b>Total</b>                                                        | <b>3 750 000</b>             | <b>2 926 200</b>             | <b>2 926 200</b>                                            |

VI.50 Le Secrétaire général indique que le Mécanisme de surveillance comprendrait au total 30 postes [1 D-1, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 9 postes d'agent(e) local(e) et 7 Volontaires des Nations Unies] [A/74/6 (Sect. 27), annexe I]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VI.6 ci-après, qui indique la répartition du personnel par catégorie et lieu d'affectation, pour 2019 (effectifs approuvés) et 2020 (effectifs proposés)

Tableau VI.6

**Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : effectifs approuvés pour 2019 et effectifs proposés pour 2020**

|                                       | Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur |     |     |     |     |     |     |     |       | Agents des services<br>généraux et des<br>catégories apparentées |                      | Total<br>(personnel<br>recruté sur<br>le plan<br>interna-<br>tional) | Personnel recruté<br>sur le plan national |                  |                                     | Total |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|-------------------------------------|-------|
|                                       | SGA                                                    | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total | Service<br>mobile/<br>Service<br>de sécurité                     | Services<br>généraux |                                                                      | Administrateurs                           | Agents<br>locaux | Volontaires<br>des Nations<br>Unies |       |
|                                       |                                                        |     |     |     |     |     |     |     |       |                                                                  |                      |                                                                      |                                           |                  |                                     |       |
| Du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2019 |                                                        |     |     |     |     |     |     |     |       |                                                                  |                      |                                                                      |                                           |                  |                                     |       |
| Gaziantep                             | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 1   | 3   | 3   | 8     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 2                                         | 6                | 5                                   | 21    |
| Amman                                 | –                                                      | –   | –   | –   | 1   | 1   | 1   | –   | 3     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 1                                         | 2                | –                                   | 6     |
| Dahouk                                | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | 1   | –   | 2     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 1                                         | 3                | 2                                   | 8     |
| New York                              | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | –   | –   | 1     | –                                                                | –                    | –                                                                    | –                                         | –                | –                                   | 1     |
| Total                                 | –                                                      | –   | –   | 1   | 1   | 4   | 5   | 3   | 14    | –                                                                | –                    | –                                                                    | 4                                         | 11               | 7                                   | 36    |

|                                                | Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur |     |     |     |     |     |     |     |       | Agents des services<br>généraux et des<br>catégories apparentées |                      | Total<br>(personnel<br>recruté sur<br>le plan<br>interna-<br>tional) | Personnel recruté<br>sur le plan national |                  |   | Volontaires<br>des Nations<br>Unies | Total |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------|
|                                                | SGA                                                    | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total | Service<br>mobile/<br>Service<br>de sécurité                     | Services<br>généraux |                                                                      | Administrateurs                           | Agents<br>locaux |   |                                     |       |
|                                                |                                                        |     |     |     |     |     |     |     |       |                                                                  |                      |                                                                      |                                           |                  |   |                                     |       |
| Du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 2019     |                                                        |     |     |     |     |     |     |     |       |                                                                  |                      |                                                                      |                                           |                  |   |                                     |       |
| Gaziantep                                      | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 1   | 3   | 3   | 8     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 2                                         | 6                | 5 | 21                                  |       |
| Amman                                          | –                                                      | –   | –   | –   | –   | –   | 1   | –   | 1     | –                                                                | –                    | –                                                                    | –                                         | –                | – | 1                                   |       |
| Dahouk                                         | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | 1   | –   | 2     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 1                                         | 3                | 2 | 8                                   |       |
| New York                                       | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | –   | –   | 1     | –                                                                | –                    | –                                                                    | –                                         | –                | – | 1                                   |       |
| Total                                          | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 3   | 5   | 3   | 12    | –                                                                | –                    | –                                                                    | 3                                         | 9                | 7 | 31                                  |       |
| Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 |                                                        |     |     |     |     |     |     |     |       |                                                                  |                      |                                                                      |                                           |                  |   |                                     |       |
| Gaziantep                                      | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 1   | 3   | 3   | 8     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 2                                         | 6                | 5 | 21                                  |       |
| Dahouk                                         | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | 1   | –   | 2     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 1                                         | 3                | 2 | 8                                   |       |
| New York                                       | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | –   | –   | 1     | –                                                                | –                    | –                                                                    | –                                         | –                | – | 1                                   |       |
| Total                                          | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 3   | 4   | 3   | 11    | –                                                                | –                    | –                                                                    | 3                                         | 9                | 7 | 30                                  |       |
| Effectifs proposés pour 2020                   |                                                        |     |     |     |     |     |     |     |       |                                                                  |                      |                                                                      |                                           |                  |   |                                     |       |
| Gaziantep                                      | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 1   | 3   | 3   | 8     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 2                                         | 6                | 5 | 21                                  |       |
| Dahouk                                         | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | 1   | –   | 2     | –                                                                | –                    | –                                                                    | 1                                         | 3                | 2 | 8                                   |       |
| New York                                       | –                                                      | –   | –   | –   | –   | 1   | –   | –   | 1     | –                                                                | –                    | –                                                                    | –                                         | –                | – | 1                                   |       |
| Total                                          | –                                                      | –   | –   | 1   | –   | 3   | 4   | 3   | 11    | –                                                                | –                    | –                                                                    | 3                                         | 9                | 7 | 30                                  |       |

VI.51 Le Comité consultatif note, d'après le tableau ci-dessus, que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel, dont relèvent les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), resterait inchangé entre 2019 et 2020, alors même qu'un poste P-3 situé à Amman a été supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. **Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 78 500 dollars le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel, de façon à prendre en compte pour 2020 la suppression d'un poste P-3 situé à Amman à compter du 30 juin 2019.**

VI.52 Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir dans les projets de budget un état détaillé des ressources nécessaires au financement du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, ainsi qu'un état détaillé de ses besoins en effectifs (A/72/7, par. VI. 59).

VI.53 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée ci-dessus au paragraphe VI.51, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes.

## Titre VII Communication globale

### Chapitre 28 Communication globale

|                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C) | 182 177 200          |
| Dépenses de 2018                                                                             | 91 402 800           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                       | 91 893 100           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                     | 91 416 200           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                    | 771 400              |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                      | 8 410 500            |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6](#) (Sect. 28)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

<sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 91 416 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 476 900, dollars, ou 0,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6](#) (Sect. 28), tableau 28.5 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

VII.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui ont donné lieu à une réduction de 180 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, en raison de l'élimination de dépenses non renouvelables principalement aux rubriques Services contractuels et Autres dépenses de personnel [ibid., par. 28.38 a), 28.41 a) et 28.48 a)] ;

b) Les nouveaux mandats et mandats élargis, qui font apparaître une augmentation de 1 189 100 dollars se décomposant comme suit : i) 978 000 dollars pour financer la création de six postes à l'appui des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, conformément à la résolution [73/162](#) de l'Assemblée générale [ibid., par. 28.38 b)] ; ii) 164 100 dollars pour financer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et les voyages des représentants à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela pour 2020, conformément à la résolution [69/269](#) de l'Assemblée (ibid., par. 28.38 b)] ; iii) 47 000 dollars pour financer d'autres emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au titre de mandats approuvés par l'Assemblée dans ses résolutions [72/249](#) et [73/262](#) [ibid., par. 28.41 b)] ;

c) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution de 1 485 200 dollars, à savoir une réduction de 960 400 dollars au titre des postes, résultant de la rationalisation du travail et de la redistribution des tâches [ibid., par. 28.38 c), 28.41 c) et 28.44 c)], et une réduction nette de 524 800 dollars au titre des autres objets de dépense, en raison principalement de la baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel [ibid., par. 28.38 c), 28.41 c) et 28.44]. Cette diminution tient compte du montant de 191 200 dollars inscrit à la rubrique Bourses, subventions et contributions au profit du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, montant inscrit auparavant au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme (ibid., par. 28.44).

VII.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VII.1 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau VII.1  
**Tableau d'effectifs**

|                                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |               |                                                                                                                                                                                                                              |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 | 698           | 1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 72 P-4, 104 P-3, 57 P-2, 7 G(1°C), 205 G(AC), 147 AL et 50 AN                                                                                                                                  |
| Postes proposés pour 2020                          | 692           | 1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 72 P-4, 105 P-3, 57 P-2, 7 G(1°C), 201 G(AC), 144 AL et 50 AN                                                                                                                                  |
| Nouveaux postes                                    | 7             | 1 P-3, 1 P-2 et 4 G(AC) au titre du sous-programme 1 au Service d'information des Nations Unies à Genève ;<br>1 AN au titre du sous-programme 1 au Centre d'information des Nations Unies à Colombo                          |
| Transferts (au sein du chapitre)                   | –             | 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2 transférés du sous-programme 1 au sous-programme 2<br>1 P-2 et 1 G(AC) transférés du sous-programme 3 au sous-programme 2                                                                              |
| Suppressions                                       | (13)          | 1 AN relevant du sous-programme 1, 3 AL relevant du sous-programme 1, 1 G(AC) relevant du sous-programme 1, 1 P-2 relevant du sous-programme 2, 3 G(AC) relevant du sous-programme 2 et 4 G(AC) relevant du sous-programme 3 |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>          |               |                                                                                                                                                                                                                              |
| Postes proposés pour 2020                          | 4             | 2 P-4 et 2 G(AC)                                                                                                                                                                                                             |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>                 |               |                                                                                                                                                                                                                              |
| Postes proposés pour 2020                          | 11            | 1 P-3 et 10 G(AC)                                                                                                                                                                                                            |

### Observations et recommandations concernant les postes

VII.4 Le Secrétaire général propose un total de 692 postes pour le chapitre 28, dont 290 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 402 postes d'agent d'autres catégories, ce qui représente une diminution nette de six postes, soit la différence entre le nombre de postes qu'il est proposé de créer (7) et le nombre de postes qu'il est proposé de supprimer (13). Le Secrétaire général propose également de transférer cinq postes. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé

des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 28.

#### *Nouveaux postes*

VII.5 Il est proposé de créer sept postes, comme suit :

a) Six postes au Service d'information des Nations Unies à Genève, à savoir un poste de spécialiste de la transmission sur le Web (P-3), un poste d'administrateur(trice) adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe chargé(e) de la diffusion sur le Web (P-2) et quatre postes d'assistant(e) (diffusion sur le Web) [agent(e) des services généraux (Autres classes)], en vue de faire mieux connaître les travaux des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, conformément à la résolution 73/162 de l'Assemblée générale. On trouvera de plus amples détails sur les fonctions attachées aux postes qu'il est proposé de créer au paragraphe 28.38 b) du projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Service était chargé, en application de la résolution 73/162, de diffuser sur le Web les réunions publiques des organes conventionnels et d'assurer, à partir de 2020, dans toutes les langues officielles employées dans les comités respectifs, la diffusion en direct sur le Web de ces réunions, en faisant en sorte que les archives vidéo soient disponibles, accessibles, consultables et protégées ;

b) Un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national au Centre d'information des Nations Unies à Colombo, en vue de renforcer les capacités du Centre [ibid., par. 28.38 c)].

#### *Suppressions de postes*

VII.6 Comme indiqué à l'annexe II du projet de budget, il est proposé de supprimer 13 postes, comme suit :

a) Douze postes dans le cadre de la rationalisation du travail et de la redistribution des tâches entre le reste du personnel, soit un poste d'attaché(e) de presse adjoint(e) (P-2) et huit postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à New York, ainsi que trois postes d'agent(e) local(e) à Bruxelles, Canberra et Colombo. Le Comité consultatif formule au chapitre I du présent rapport des observations quant à la suppression des postes P-2 ;

b) Un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national au Centre d'information des Nations Unies à Nairobi, dans le cadre du rééquilibrage des effectifs du réseau de centres d'information des Nations Unies. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations complémentaires sur le rééquilibrage des effectifs du réseau de centres d'information des Nations Unies.**

**VII.7 Soulignant l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation, le Comité consultatif souligne que les suppressions de poste proposées ne doivent pas empêcher le Département de mener à bien ses activités dans le plein respect des résolutions concernant le multilinguisme.**

#### *Transferts de postes*

VII.8 Comme indiqué dans l'annexe II du projet de budget, il est proposé de transférer cinq postes du sous-programme 1 (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et du sous-programme 3 [1 P-2 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 2 en vue de renforcer l'équipe multilingue de la Section des médias

sociaux. Créée en août 2017, la Section, dont les postes ont été progressivement pourvus par des transferts internes, doit permettre au Département de mieux utiliser les médias sociaux dans les six langues officielles, ainsi qu'en swahili et en portugais [ibid., par. 28.41 c)].

#### *Postes vacants*

VII.9 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 47 postes vacants, dont 18 postes d'administrateur (2 P-5, 2 P-4, 6 P-3 et 8 P-2) et 29 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

#### *Indemnité de fonctions*

VII.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris qu'au 31 mai 2019, 22 postes étaient occupés par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions. Il note que 15 de ces postes [2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient occupés par des fonctionnaires touchant cette indemnité depuis plus d'un an, six la touchant depuis 2017 et un depuis 2015. **Dans le chapitre I du présent rapport, le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée. Le Comité consultatif est préoccupé du nombre important de fonctionnaires du Département qui perçoivent une indemnité de fonctions depuis longtemps et compte que des efforts concertés seront faits pour que les postes occupés par ces fonctionnaires soient pourvus sans plus tarder.**

VII.11 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au chapitre I du présent rapport au sujet de la suppression du poste P-2, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des postes soient approuvées. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VII.12 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 15 954 500 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 43 500 dollars, ou 0,3 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 28.5).

#### *Frais généraux de fonctionnement*

VII.13 Le Comité consultatif a été informé que, dans le montant de 3 788 700 dollars demandé au titre des frais généraux de fonctionnement pour le sous-programme 1, était compris un montant de 1 839 100 dollars devant servir à financer la location et l'entretien des locaux qui n'étaient pas fournis par le pays hôte, ainsi que la participation aux coûts des locaux communs des Nations Unies où étaient hébergés les centres d'information des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le regroupement dans les mêmes locaux des centres d'information et des bureaux des coordonnateurs résidents, entrepris dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, permettait de réaliser des économies, du fait d'une réduction de la superficie des espaces de bureaux et de la bonne application des normes d'occupation des locaux.

VII.14 **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de procéder à un examen d'ensemble des besoins en locaux**

des centres d'information des Nations Unies et de lui faire rapport, dans son prochain projet de budget, sur toute économie réalisée à cet égard, les accords de partage des coûts et les locaux partagés.

VII.15 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VII.11 ci-dessus.

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

VII.16 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 66 % des billets d'avion avaient été achetés au moins 16 jours avant le voyage et qu'il était prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 28.7). **Le Comité consultatif invite le Département à redoubler d'efforts pour respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et atteindre les objectifs fixés pour 2019 et 2020.**

##### *Réforme*

VII.17 Il est indiqué dans le projet de budget que le Département a lancé des projets de réforme, dans le strict respect des mandats définis par l'Assemblée générale, au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Il a notamment changé de nom – il s'appelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 « Département de la communication globale » et non plus « Département de l'information » – et mis en œuvre plusieurs initiatives (ibid., par. 28.3-28.4). Le Comité consultatif a été informé que la plupart des avantages que devait procurer la réforme seraient obtenus par redéploiement des ressources existantes. Il a également été informé que quatre centres régionaux avaient été établis au sein du réseau mondial de centres d'information des Nations Unies, à Beyrouth, Dakar, Mexico et New Delhi, leur fonction étant de fournir un appui administratif et d'assurer la coordination des centres d'information situés dans leur région respective. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations complémentaires sur la mise en œuvre de la réforme, y compris sur les centres régionaux.**

## Titre VIII Services communs d'appui

### Chapitre 29 Services de gestion et d'appui

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 588 936 500          |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 304 603 900          |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 294 907 000          |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 212 816 700          |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 191 518 800          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 29)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution <a href="#">73/308</a> concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

VIII.1 Le titre VIII du projet de budget-programme pour 2020 comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), subdivisé en six sous-chapitres qui sont examinés séparément ci-après. Il y est indiqué que le chapitre 29 a pour objectifs généraux de permettre à l'Organisation de gagner en efficacité et en responsabilité dans la gestion de ses ressources dans les quatre grands domaines que sont les finances, les ressources humaines, l'informatique et les communications et les services d'appui (achats et infrastructures) ; d'appuyer ses mécanismes intergouvernementaux ; d'assurer le financement des programmes et activités que le Secrétariat a pour mission d'exécuter ; d'appuyer l'exécution de ces programmes et activités.

VIII.2 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29 du budget ordinaire pour 2020 est de 294 907 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 9 696 900 dollars, ou 3,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (voir [A/74/6](#) (Sect. 29), tableau ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

VIII.3 Le chapitre 29 du projet de budget-programme pour 2020 est subdivisé en six sous-chapitres : de 29A à 29C (sous la responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, du Département de l'appui opérationnel et du Bureau de l'informatique et des Communications, respectivement) et de 29E à 29G (sous la responsabilité des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, respectivement) Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [72/266](#) B, l'Assemblée générale a approuvé la nouvelle organisation qui était proposée pour les sous-chapitres 29A à 29D, à savoir : 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) ; 29B (Département de l'appui opérationnel) ; 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ; 29D (Centre de services partagés). Le Comité relève que le projet de budget-programme pour 2020 ne contient pas de sous-chapitre 29D, étant donné que l'Assemblée générale ne s'est

pas encore prononcée sur le rapport du Secrétaire général relatif au dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/73/706).

VIII.4 En ce qui concerne le montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019, le Comité consultatif a formulé des observations au chapitre I du présent rapport sur la répartition des crédits entre 2018 et 2019, tel qu'indiquée dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle les crédits ouverts pour 2019 étaient supérieurs de 78,0 millions de dollars à ceux de 2018 (voir plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que cette différence de 78,0 millions comprenait un montant de 4,5 million correspondant à la différence entre les crédits alloués aux anciens chapitres de 2018 relatifs au Département de la gestion et au Département de l'appui aux missions, et ceux alloués aux nouveaux chapitres de 2019, relatifs au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, au Département de l'appui opérationnel et au Bureau de l'informatique et des communications. Le Comité consultatif a demandé de plus amples explications à ce sujet, mais n'en a pas obtenues. **Il compte que le Secrétaire général communiquera ces informations à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

### Sous-chapitre 29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2019<br>(résolutions 73/280 A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 55 153 600           |
| Dépenses de 2018 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | —                    |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 55 153 600           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 55 188 200           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>c</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 73 574 200           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 26 772 000           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> D'après les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif, le sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) ayant été créé en 2019, aucune dépense n'est comptabilisée pour 2018.</p> <p><sup>b</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>c</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 73/308 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

VIII.5 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29A du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 55 188 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 34 600 dollars, ou 0,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir A/74/6 (Sect. 29A), tableau 29A.12 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

VIII.6 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, liés à une réduction nette de 2 283 500 dollars des ressources prévues qui s'explique par : i) une diminution de 4 466 100 dollars, qui correspond à la part du budget ordinaire allouée en 2019 au financement du projet relatif au progiciel de gestion intégré (A/74/6 (Sect. 29A), tableau 29A.16 ; voir également par. VIII.6 b) ci-après) ; ii) une augmentation de 2 182 600 dollars des ressources prévues liée à la budgétisation en année pleine de 29 postes dont l'Assemblée générale a approuvé la création dans sa résolution 72/266 B à compter de 2019 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué [A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.74 a), 29A.87 a), 29A.101 a), 29A.104 a) et 29A.107 a)] ;

b) D'autres changements, liés à une augmentation nette de 2 318 100 dollars des crédits demandés qui s'explique essentiellement par : i) une augmentation de 4 466 100 dollars correspondant au montant prévisionnel du budget ordinaire consacré au progiciel de gestion intégré pour 2020 (ibid., tableau 29A.16 ; voir également par. VIII.6 a) ci-dessus) ; ii) une diminution de 1 529 100 dollars des ressources demandées au titre des postes, qui tient au transfert d'un poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et de 15 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) précédemment rattachés au sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.101 b) i) ; voir également par. VIII.9 et VIII.27 ci-après) ; iii) une augmentation de 2 400 000 dollars à la rubrique Services contractuels visant à améliorer la formation du personnel du Secrétariat et à favoriser ainsi une meilleure gestion du changement et l'adoption de changements liés à la réforme (A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.101 b) ii) ; voir également par. VIII.15 à 17 ci-après) ; iv) une diminution de 2 460 000 dollars au titre des services contractuels, fruit du transfert au sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) de ressources afférentes aux programmes d'appui au renforcement des capacités qui seront exécutées par le Département de l'appui opérationnel en 2020 (A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.101 b) ii) ; voir également par. VIII.22 c) et VIII.32 et 33 ci-après).

VIII.7 Le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau VIII.1 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau VIII.1  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | Nombre | Classe                                                                                            |
|---------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |        |                                                                                                   |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 295    | 1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 16 D-1, 34 P-5, 46 P-4, 37 P-3, 24 P-2, 21 G(1 <sup>re</sup> C) et 107 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 272    | 1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 16 D-1, 34 P-5, 46 P-4, 37 P-3, 24 P-2, 20 G(1 <sup>re</sup> C) et 85 G(AC)  |

|                                           | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transferts (au sein du sous-chapitre 29A) | –             | 1 P-4 relevant du sous-programme 2, transféré de la composante 2 à la composante 3<br>1 P-4 relevant du sous-programme 2, transféré de la composante 3 à la composante 1<br>2 P-2 relevant du sous-programme 2, transféré de la composante 3 à la composante 1<br>2 G(AC) relevant du sous-programme 2, transféré de la composante 3 à la composante 1 |
| Transferts (entre sous-chapitres)         | (16)          | 1 G(1°C) relevant du sous-programme 3, composante 1, transféré au sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)<br>15 G(AC) relevant du sous-programme 3, composante 1, transférés au sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)                                                                                                |
| Suppressions                              | (7)           | 1 G(AC) (Direction exécutive et administration)<br>1 G(AC) (sous-programme 1, composante 3)<br>1 G(AC) (sous-programme 2, composante 1)<br>1 G(AC) (sous-programme 2, composante 3)<br>2 G(AC) (sous-programme 3, composante 1)<br>1 G(AC) (sous-programme 3, composante 2)                                                                            |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i> |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Postes proposés pour 2020                 | 195           | 1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 58 P-4, 43 P-3, 7 P-2, 5 G(1°C) et 65 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>        |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Postes proposés pour 2020                 | 110           | 10 P-5, 15 P-4, 22 P-3, 3 P-2, 11 G(1°C), 48 G(AC) et 1 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### Observations et recommandations concernant les postes

VIII.8 Le Secrétaire général propose 272 postes pour le sous-chapitre 29A, dont 167 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 105 postes d'agent des services généraux, ce qui représente une diminution de 23 postes correspondant au transfert de 16 postes vers d'autres sous-chapitres et à la suppression de 7 postes.

#### *Transferts de poste*

VIII.9 Les transferts proposés au sein du sous-chapitre sont les suivants : i) cinq postes [1 P-4, 2 P-2, 2 G(AC)] du sous-programme 2, composante 3 (Planification des programmes et établissement du budget), vers la composante 1 (Finances) [A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.91 a)] ; ii) un poste (P-4) du sous-programme 2, composante 2 (Finances des missions), vers la composante 3 (Planification des programmes et établissement du budget) [ibid., par. 29A.97 a)]. Les 16 transferts proposés entre les sous-chapitres sont les suivants : transfert d'un poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et de 15 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du sous-chapitre 29A au sous-chapitre 29B afin de mettre en place des arrangements provisoires pour assurer les fonctions qu'il est proposé de transférer aux centres de services en attendant la décision que prendra l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session concernant le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée (ibid., par. 29A.101 b) i) ; voir également par. VIII.27 ci-après).

#### *Suppressions*

VIII.10 Il est proposé de supprimer sept postes d'agent(e) des services généraux (autres classes), principalement en raison de la nouvelle répartition des tâches et du

recours aux technologies pour rationaliser les procédures [A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.74 b) i), 29A.84 a), 29A.91 a), 29A.97 a), 29A.101 b) i) et 29A.104 b) i)].

#### *Postes vacants*

VIII.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 40 postes étaient vacants, dont 1 poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations complémentaires sur l'état des postes vacants de longue date dont le maintien est proposé. Il compte également que le recrutement à ces postes sera achevé dans les meilleurs délais.** On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité sur la question des postes vacants.

#### *Indemnité de fonctions*

VIII.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 14 postes étaient occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions spéciale, dont 6 depuis plus d'un an. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.** Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I du présent rapport.

VIII.13 **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VIII.14 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 16 159 600 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 199 400 dollars, soit 1,2 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 29A.12).

#### *Services contractuels*

VIII.15 Une augmentation de 2 400 000 dollars est proposée au titre de la composante 1 (Stratégies et politiques) du sous-programme 3, à la rubrique Services contractuels, afin d'améliorer la formation du personnel du Secrétariat et de favoriser ainsi une meilleure gestion du changement et l'adoption des changements liés à la réforme [ibid., par. 29A.101 b) ii)]. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que le montant total proposé au titre de la formation s'élève à 7 276 700 dollars. Ayant demandé des précisions sur ce montant, il a appris qu'il se répartissait comme suit : 3 228 400 dollars au titre de l'apprentissage institutionnel, 1 772 600 dollars au titre du développement organisationnel, 1 098 400 dollars au titre de la gestion de la performance, 681 800 dollars au titre de la formation intersectorielle et 495 500 au titre des autres formations.

VIII.16 **Le Comité consultatif est d'avis qu'il aurait fallu préciser davantage en quoi les programmes de formation proposés et les ressources demandées au titre de la gestion du changement et des changements liés à la réforme sont nécessaires. Il n'est donc pas convaincu que les ressources demandées soient pleinement justifiées et recommande une réduction d'un montant d'1,4 million de dollars.**

VIII.17 Le Comité consultatif constate que des ressources d'un montant de 2 460 000 dollars sont également proposées au sous-chapitre 29B au titre de la formation (voir par. VIII.32 et 33 ci-après), portant à un montant total de 9 736 700 dollars les ressources demandées au titre des sous-chapitres 29A et 29B. Compte tenu du montant total des ressources demandées pour la formation, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation de l'ensemble des besoins de formation de l'Organisation, y compris à une évaluation des avantages et des effets de la formation, et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget-programme.

*Subventions et contributions*

VIII.18 Concernant le sous-programme 1 (composante 1 : Progiciel de gestion intégré), le montant de 4 466 100 dollars qui est proposé au titre des subventions et contributions correspond au montant prévisionnel du budget ordinaire consacré au progiciel de gestion intégré pour 2020 (ibid., par. 29A.78). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées comprenaient les frais associés à la période de stabilisation qui suivrait la mise en service d'Umoja-Extension 2, ainsi que les coûts relatifs à la prise en main du projet. Il a également appris qu'on trouverait des informations détaillées sur le montant total des ressources nécessaires au titre du projet et des étapes ultérieures, en 2020 et après, dans le prochain rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré, qui sera présenté au cours de la partie principale de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, à la section XVII de sa résolution 73/279 sur le projet de progiciel de gestion intégré (Umoja), a prié le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain rapport d'étape, des progrès accomplis en ce qui concerne l'achèvement du projet et des dépenses engagées et d'exposer de façon détaillée la manière dont l'équipe Umoja sera intégrée aux services du Secrétariat, y compris les mesures visant à garantir que le projet Umoja repose sur un modèle de fonctionnement viable. Il rappelle également que l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'atteindre les objectifs du projet et d'achever la mise en service du progiciel en décembre 2019 au plus tard.**

VIII.19 Le Comité consultatif relève que le montant de 4 466 100 dollars prévu dans le projet de budget-programme est indicatif et sera examiné dans le cadre du prochain rapport d'étape que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session. Compte tenu de ce qui précède, il reviendra sur la question des coûts directs et indirects du projet Umoja pour 2020 à cette occasion (voir également A/72/7, par. VIII.19).

VIII.20 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée plus haut au paragraphe VIII.16, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.

## Sous-chapitre 29B

### Département de l'appui opérationnel

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2019<br>(résolutions <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 96 972 200           |
| Dépenses de 2018 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | —                    |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 97 162 800           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 86 077 700           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>c</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 99 010 900           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 41 189 000           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> D'après les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif, le sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) ayant été créé en 2019, aucune dépense n'est comptabilisée pour 2018.</p> <p><sup>b</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 29B)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>c</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution <a href="#">73/308</a> concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

VIII.21 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29B du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 86 077 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 11 085 100 dollars, ou 11,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6](#) (Sect. 29B), tableau 29B.9 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

VIII.22 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques qui ont donné lieu à une diminution nette de 6 506 800 dollars correspondant à : i) l'augmentation de 112 000 dollars au titre de la budgétisation en année pleine d'un poste D-1 réaffecté, approuvé pour 2019 par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/266B](#) et auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué [ibid. par. 29B.67 a)] ; b) une diminution de 6 618 800 dollars résultant du non-renouvellement d'un crédit ouvert en 2019 aux fins de l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le bâtiment du Secrétariat (ibid., par. 29B.76 a) ; voir également par. VIII.37 ci-après).

b) De nouveaux mandats et des mandats élargis, qui ont donné lieu à une augmentation de 32 000 dollars résultant d'une ouverture de crédits visant à financer la location de bureaux destinés à accueillir les titulaires de deux emplois de temporaire au Bureau des affaires juridiques [ibid., par. 29B.76 b)] ;

c) D'autres changements, qui ont donné lieu à une diminution nette de 4 610 300 dollars, correspondant principalement à : i) une augmentation de 2 460 000 dollars au titre des services contractuels, des voyages officiels et des frais généraux de fonctionnement correspondant au transfert à partir du sous-chapitre 29A de ressources affectées aux programmes de renforcement des capacités dans les

domaines des finances, des ressources humaines, de la chaîne d'approvisionnement, des services de santé ainsi que de la santé et de la sécurité au travail [ibid., par. 29B.61 a)] ; voir également par. VIII.6 b) et VIII.32 et 33 ci-après) ; ii) une diminution de 13 855 400 dollars au titre de la location de locaux, en raison de la résiliation des baux de location de deux bâtiments commerciaux (ibid., par. 29B.76 c) i) ; voir également par. VIII.35 ci-après) ; iii) une diminution de 1 469 900 dollars résultant de la négociation d'un rabais ponctuel à valoir sur le renouvellement du bail de location d'un immeuble commercial et de coupes dans les services contractuels (ibid. par. 29B.76 c) ii)) ; iv) une augmentation de 3 019 400 dollars sur la base des baux de location actuels des locaux et des contrats de prestations de services (nettoyage, équipements collectifs et entretien) [ibid. par. 29B.76 c) iii)] ; voir également par. VIII.38 ci-après) ; v) une augmentation de 3 831 800 dollars résultant du transfert de ressources précédemment approuvées au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), mais qui concernaient les activités d'entretien courant et ne répondaient pas aux critères de dépenses capitalisables telles que définies par les normes IPSAS relatives à la gestion du matériel [ibid., par. 29B.76 c) iv)] ; voir également par. 33 ci-après).

VIII.23 Le Comité consultatif note que, conformément aux résolutions [73/280](#) A à C de l'Assemblée générale, le crédit ouvert pour 2019 s'élève à 96 972 200 dollars, alors que le sous-chapitre 29B fait état d'un crédit de 97 162 800 dollars, ce qui correspond à une différence de 190 600 dollars. Il a appris que cette augmentation s'expliquait par une correction technique de la répartition des ressources relatives pour l'essentiel à la formation, intervenue entre 2018 et 2019 entre le sous-chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines) (32 062 200 dollars pour 2018) et le sous-chapitre 29B (96 972 200 dollars pour 2019). **Compte tenu de la décision de l'Assemblée générale concernant le montant des crédits ouverts pour 2019 au titre du sous-chapitre 29B, le Comité consultatif compte que des explications plus détaillées seront communiquées à l'Assemblée.**

VIII.24 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.2, qui récapitule les postes approuvés au titre du budget ordinaire pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020, ainsi que les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020.

Tableau VIII.2  
**Tableau d'effectifs**

|                                           | Nombre | Classe                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                   |        |                                                                                                                                                                           |
| Postes approuvés pour 2018-2019           | 338    | 1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 12 P-2, 9 G(1°C), 169 GS(AC) et 95 ACM                                                                                |
| Postes proposés pour 2020                 | 354    | 1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 12 P-2, 10 G(1°C), 184 GS(AC) et 95 ACM                                                                               |
| Transferts (au sein du sous-chapitre 29B) | –      | 2 G(AC) relevant de la composante appui au programme transférés au sous-programme 1<br>1 G(AC) relevant de la composante appui au programme transféré au sous-programme 4 |
| Transferts (entre sous-chapitres)         | 16     | 1 G(1°C) et 15 G(AC) relevant du sous-chapitre 29A transférés au sous-chapitre 29B                                                                                        |

|                                           | Nombre | Classe                                                                      |
|-------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i> |        |                                                                             |
| Postes proposés pour 2020                 | 454    | 1 SSG, 3 D-2, 9 D-1, 37 P-5, 98 P-4, 120 P-3, 9 P-2, 23 G(1°C) et 154 G(AC) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>        |        |                                                                             |
| Postes proposés pour 2020                 | 65     | 3 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 4 P-2, 4 G(1°C), 34 G(AC), 3 AL et 3 ACM               |

### Observations et recommandations concernant les postes

VIII.25 Le Secrétaire général propose un effectif total de 354 postes pour 2020, dont 65 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 289 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, ce qui représente une augmentation de 16 postes, obtenus par transferts (voir par. VIII.27 ci-dessous).

#### *Transferts*

VIII.26 Il est proposé de transférer au sein du sous-chapitre 29B deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) relevant de la composante Appui au programme au sous-programme 1, composante 1 (Appui aux ressources humaines), et un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) relevant également de la composante Appui au programme au sous-programme 4 (Administration, New York) [A/74/6 (Sect. 29B), par. 29B.58 a) et 29B.76 c) vi)].

VIII.27 En outre, il est proposé de transférer 16 postes du sous-chapitre 29A au sous-chapitre 29B, à savoir 1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 15 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes). D'après le projet de budget, les titulaires des postes transférés à partir du sous-chapitre 29A auront pour tâche de mettre en place des arrangements provisoires concernant des fonctions qu'il est proposé de transférer à des centres de services, dans l'attente de la décision que l'Assemblée générale doit prendre à sa soixante-quatorzième session au sujet du rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée (ibid., par. 29B.79 a) ; voir également par. VIII.9 ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en attendant la décision de l'Assemblée, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité avaient mis en place des arrangements provisoires pour assurer la continuité des fonctions essentielles en matière de ressources humaines pour tout le personnel de New York, notamment pour ce qui est des tâches relatives à l'entrée en fonction, à la cessation de service, aux indemnités pour frais d'études, aux prestations pour charges de famille et aux allocations-logement. Dans le cadre de ces arrangements, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a affecté temporairement 19 postes des services généraux au Département de l'appui opérationnel, dont 16 sont financés au moyen du budget ordinaire, 2 au moyen du compte d'appui et 1 au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Comité a également appris que si, à sa soixante-quatorzième session, l'Assemblée générale devait approuver le dispositif de prestation de services centralisée proposé, lesdits postes seraient supprimés en 2021. Sinon, ils seraient maintenus au Département de l'appui opérationnel. Le Comité rappelle que dans sa résolution 73/308, l'Assemblée générale a approuvé le transfert des deux postes d'agent(e) des services généraux financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

*Postes vacants*

VIII.28 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 45 postes étaient vacants, dont deux postes d'agent(e) des corps de métier depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, de plus amples informations sur l'état des postes vacants de longue date dont le maintien est proposé. Il compte que les postes susmentionnés seront pourvus dans les meilleurs délais.** Il examine la question des postes vacants plus en détail au chapitre I du présent rapport.

*Indemnité de fonctions*

VIII.29 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mai 2019, six postes avaient été occupés par un fonctionnaire bénéficiant d'une indemnité de fonctions, pour une durée supérieure à un an dans le cas de cinq d'entre eux. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.** Il examine le recours à l'indemnité de fonctions plus en détail au chapitre I du présent rapport.

VIII.30 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes**

VIII.31 Le montant des ressources non affectées à des postes pour 2020 s'élève à 49 730 500 dollars, ce qui correspond à une diminution nette de 12 558 400 dollars, ou 20,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 29B\)](#), tableau 29B.9).

*Services contractuels*

VIII.32 Au titre de la composante 2 (Renforcement des capacités et formation opérationnelle) du sous-programme 1, le montant des ressources demandées à la rubrique Services contractuels s'élève à 2 548 400 dollars, soit une augmentation de 2 392 100 dollars, ou 1 530,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, que l'augmentation proposée comprend un montant de 2 140 400 dollars au titre du transfert de ressources affectées aux programmes d'appui et de formation au renforcement des capacités relevant du sous-chapitre 29A au Département de l'appui opérationnel en 2020, dans les domaines des ressources humaines, des finances, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des activités spéciales, des services de santé, de la sécurité et santé au travail, de la gestion de l'environnement et des commissions d'enquête. Il relève également qu'il est proposé d'affecter des crédits de formation d'un montant de 2 460 000 dollars transférés à partir du sous-chapitre 29A aux rubriques Voyages officiels (234 600 dollars) et Frais généraux de fonctionnement (85 000 dollars) (voir par. VIII.22 c) ci-dessus).

VIII.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les activités de formation proposées, notamment sur les programmes de certification professionnelle dans les domaines des achats, de la logistique, des services informatiques, de la sécurité et de la santé au travail, des finances et de la gestion de l'environnement (737 000 dollars), ainsi que sur les programmes de formation, de certification et de développement des compétences dans différents domaines fonctionnels, à savoir les ressources humaines, la gestion des soins de santé,

la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les finances et les commissions d'enquête (1 363 300 dollars). **Le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu que le montant des ressources demandées au titre de la formation soit justifié, en particulier pour ce qui est des programmes de certification professionnelle, et recommande donc de réduire le montant de 2 460 000 dollars demandé pour la formation de 200 000 dollars (voir aussi par. VIII.16 et 17 ci-dessus).**

#### *Frais généraux de fonctionnement*

VIII.34 Au titre du sous-programme 4 [Administration (New York)], le montant des ressources demandées à la rubrique Frais généraux de fonctionnement s'élève à 39 458 600 dollars, ce qui représente une diminution de 14 415 400 dollars, ou 26,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. D'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif constate que cette diminution s'explique principalement par l'effet net : i) de la diminution de 13 855 400 dollars au titre de la location des locaux, due à la résiliation des baux de location de deux bâtiments commerciaux rendue possible grâce à la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail durant l'exercice 2018-2019 ; ii) du non-renouvellement du crédit d'un montant de 6 106 000 dollars ouvert en 2019 à titre exceptionnel au titre du projet relatif à la gestion souple de l'espace de travail ; iii) de l'augmentation de 3 019 400 dollars sur la base des baux de location actuels des locaux et des contrats de prestations de services (nettoyage, services publics de distribution et entretiens).

VIII.35 En ce qui concerne la réduction du nombre de locaux loués grâce à la résiliation des baux de location de deux bâtiments commerciaux, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'elle était compensée en partie par un montant supplémentaire de 1,3 million de dollars proposé pour financer l'augmentation des loyers des autres bâtiments. **Le Comité compte que de plus amples informations sur ce montant supplémentaire de 1,3 million de dollars seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport.**

VIII.36 Une augmentation de 32 000 dollars est demandée pour financer la location de bureaux destinés à accueillir les titulaires de deux emplois de temporaire au Bureau des affaires juridiques [A/74/6 (Sect. 29B), par. 29B.76 b)], comme énoncé dans l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.26 (A/C.5/71/16) et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/257. En ce qui concerne les ressources supplémentaires demandées pour la location de locaux, le Comité consultatif a appris, comme suite à ses questions, que, au titre du chapitre 2 des recettes, les revenus locatifs au Siège devraient baisser en raison du non-renouvellement de certains baux et de la diminution des besoins en bureaux des locataires. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations complémentaires sur l'augmentation de 32 000 dollars demandée.**

VIII.37 En ce qui concerne le non-renouvellement du crédit qui avait été ouvert pour financer le projet de gestion souple de l'espace de travail en 2019, qui comprenait un montant de 6 106 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et de 512 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel, il est précisé dans le projet de budget que les dépenses y afférentes pour 2020 seront présentées dans un rapport ad hoc à l'Assemblée générale, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session et, par conséquent, qu'il n'est pas demandé de ressources à ce titre dans le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6

(Sect. 29B), par. 29B.76 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant estimatif de 7 931 700 dollars demandé pour 2020 dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/73/370) demeurerait le montant prévu pour 2020.

VIII.38 S'agissant de l'augmentation proposée sur la base des baux de location actuels, y compris pour les services publics de distribution, le Comité consultatif constate, d'après les renseignements supplémentaires qu'il a reçus, que le montant de 9 792 600 dollars est demandé au titre des contrats de prestation de services de distribution pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce montant comprendrait 6,27 millions de dollars pour l'électricité, 2,55 millions de dollars pour la vapeur, 920 000 dollars pour l'eau et 33 000 dollars pour le gaz. Le Comité a également été informé que le montant des crédits ouverts pour 2019 au titre des services publics de distribution s'établissait à 8,1 millions de dollars, tandis que les dépenses avaient atteint un montant de 9,42 millions de dollars en 2018 et devraient atteindre un montant de 9,8 millions de dollars en 2020. **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait précédemment noté que les gains d'efficacité et les économies attendus de l'exécution du plan-cadre d'équipement avaient été en partie annulés par l'augmentation du coût unitaire des services de distribution, l'accroissement des besoins en électricité et la hausse de la consommation d'électricité (A/72/7, par. VIII.74). Il est d'avis que le plan-cadre d'équipement et le projet relatif à la gestion souple de l'espace de travail auraient dû entraîner une baisse de la consommation d'eau, de vapeur, de gaz et d'électricité et permettre de faire des économies. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait fournir à l'Assemblée générale des éclaircissements supplémentaires sur les coûts unitaires et les taux de consommation enregistrés au cours des trois derniers exercices biennaux, ainsi qu'une description détaillée de la répartition du montant proposé.**

VIII.39 Le Comité consultatif relève, d'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, que les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement comprennent 590 100 dollars pour les services divers, 989 700 dollars pour les communications et 206 900 dollars pour les transports, ainsi que 9 792 600 dollars pour les services de distribution.

VIII.40 **Compte tenu de l'ensemble des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement, ainsi que des observations qu'il a formulées au sujet des services publics de distribution dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 500 000 dollars le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement.**

VIII.41 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée aux paragraphes VIII.33 et VIII.40 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

## Sous-chapitre 29C

### Bureau de l'informatique et des communications

|                                                                                         | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C) | 47 834 300           |
| Dépenses de 2018 <sup>a</sup>                                                           | —                    |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>b</sup>                                                  | 47 834 300           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                | 48 485 100           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>c</sup>                               | 40 231 600           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                 | 49 992 700           |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> D'après les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif, le sous-chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ayant été créé en 2019, aucune dépense n'a été comptabilisée pour 2018.

<sup>b</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6](#) (Sect. 29C)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

<sup>c</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.42 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29C du budget ordinaire pour 2020 s'élève à 48 485 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 650 800 dollars (soit 1,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [voir [A/74/6](#) (Sect. 29C), tableau 29C.5 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65]].

VIII.43 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques, qui ont donné lieu à une augmentation de 31 400 dollars en raison de l'effet différé de l'approbation des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/263](#) A [[A/74/6](#) (Sect. 29C), par. 29C.48 a)] ;

b) D'autres changements, qui ont donné lieu à une augmentation nette de 619 400 dollars principalement due à : i) une augmentation nette de 1 206 600 dollars au titre du sous-programme 2 (Appui aux opérations) qui s'explique par le transfert de 12 postes [1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 11 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] inscrits au chapitre 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) [ibid., par. 29C.45 a)] ; ii) une diminution nette de 635 200 dollars au titre du sous-programme 1 (Stratégie et innovations technologiques) qui s'explique par le reclassement de cinq postes, le transfert de sept postes, la suppression d'un poste et la diminution des ressources autres que celles afférentes à des postes (ibid. par. 29C.42).

VIII.44 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.3, qui récapitule, pour le budget ordinaire, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et le nombre de postes proposés 2020,

ainsi que les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020.

Tableau VIII.3  
**Tableau d'effectifs**

|                                           | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                   |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Postes approuvés pour 2018-2019           | 172           | 1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 15 P-5, 24 P-4, 36 P-3, 12 P-2, 15 G(1°C), 62 G(AL) et 1 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Postes proposés pour 2020                 | 183           | 1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 36 P-3, 11 P-2, 16 G(1°C), 71 G(AL) et 2 AL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Reclassements                             | –             | 1 G(AC) à G(1°C) (Direction exécutive et administration)<br>1 P-5 à D -1, 2 P-4 à 2 P-5, 1 P-3 à P-4 et 1 P-2 à P-3 (sous-programme 1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Transferts (au sein du sous-chapitre 29C) | –             | 1 P-5 relevant du sous-programme 1, transféré à la direction exécutive et administration<br>1 P-4 relevant du sous-programme 2, transféré au sous-programme 1<br>1 P-2 relevant du sous-programme 3, transféré au sous-programme 1<br>1 P-5 de New York transféré à Vienne (sous-programme 1)<br>1 G(AC) relevant du sous-programme 3, transféré au sous-programme 2<br>1 P-5 de New York transféré à Bangkok (sous-programme 3)<br>1 P-3, 1 G(1°C) et 1 AL de New York transférés à Valence (sous-programme 3)<br>1 P-4 et 2 P-3 relevant du sous-programme 1, transféré au sous-programme 3 |
| Transferts (entre sous-chapitres)         | 12            | 1 G(1°C) et 11 G(AC) relevant du chapitre 2, transférés au sous-chapitre 29C (sous-programme 2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Suppressions                              | (1)           | 1 G(AC) (sous-programme 1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i> |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Postes proposés pour 2020                 | 54            | 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2, 5 G(1°C) et 18 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>        |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Postes proposés pour 2020                 | 12            | 1 P-4, 2 G(1°C) et 9 G(AC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

### Observations et recommandations concernant les postes

VIII.45 Le Secrétaire général propose un effectif de 183 postes pour 2020, dont 94 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 89 dans la catégorie des services généraux et des agents locaux, ce qui représente une augmentation de 11 postes par rapport à 2019.

#### Reclassements

VIII.46 Il est proposé que les postes suivants soient reclassés : a) un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] en raison des fonctions supplémentaires qui ont été confiées à l'agent(e) en question, notamment celle de responsable de la coordination au Bureau de la Directrice générale de l'informatique et des communications pour plusieurs questions techniques et opérationnelles (ibid., par. 29C.38) ; b) un poste

d'informaticien(ne) hors classe (P-5) qui deviendrait un poste de Chef de service, systèmes d'information (D-1) et deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) qui deviendraient des postes d'informaticien(ne) hors classe (P-5), afin de renforcer la sécurité informatique face à l'intensification des cybermenaces (ibid., par. 29C.42 a) i)) ; c) un poste de spécialiste des systèmes informatiques qui serait reclassé de P-2 à P-3 et un poste de spécialiste des systèmes informatiques de P-3 à P-4, afin de coordonner les activités d'audit interne et externe et de fournir un appui direct aux directeurs de programme, l'objectif étant d'aligner le plus possible les programmes relatifs à l'informatique et aux communications [ibid., par. 29C.42 a) ii)].

#### *Transferts*

VIII.47 Il est proposé de transférer les postes suivants au sein du sous-chapitre : a) un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) du sous-programme 1 au Bureau de la Directrice générale de l'informatique et des communications ; b) un poste de Chef de section, gestion de l'information (P-5) de New York à Vienne dans le cadre du sous-programme 1 ; c) un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) du sous-programme 3 au sous-programme 1 ; d) un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) du sous-programme 2 au sous-programme 1 ; f) un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) des services généraux (Autres classes)] du sous-programme 3 au programme 2 ; d) trois postes de spécialiste des systèmes informatiques (1 P-4 et 2 P-3) du sous-programme 1 au sous-programme 3 ; g) au sein du sous-programme 3, un poste de Chef de section, gestion de l'information, de New York à Bangkok, un poste de spécialiste des systèmes informatiques de New York à Valence (Espagne), et un poste d'assistant(e) aux systèmes informatiques [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] de New York à Valence, devant être reclassé en poste d'agent(e) local(e) [ibid., par. 29C.38, 29C.42 a) iii), 29C.45 b) et 29C.48 b) iii)].

VIII.48 Il est également proposé de transférer au sous-chapitre 29C 12 postes [1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 11 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] inscrits au chapitre 2 pour centraliser les fonctions liées à l'informatique et aux communications en application de la stratégie Informatique et communications [ibid. par. 29C45 a)].

VIII.49 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la réforme de la gestion, 24 postes avaient été transférés du Bureau des technologies de l'information et des communications, à savoir 13 au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et 11 au Département de l'appui opérationnel.

#### *Suppressions*

VIII.50 Au titre du sous-programme 1, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux systèmes informatiques [agent(e) des services généraux (Autres classes)] [ibid., par. 29C.42 a) iv)].

#### *Postes vacants*

VIII.51 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, 18 postes étaient vacants, tous depuis moins de deux ans.

#### *Indemnité de fonctions*

VIII.52 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'au 31 mai 2019, trois postes avaient été occupés par un fonctionnaire bénéficiant d'une indemnité de

fonctions pour une durée supérieure à un an. **Le Comité consultatif compte que le recrutement aux postes occupés depuis une longue période par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions sera achevé dans les meilleurs délais.** Le Comité examine le recours à l'indemnité de fonctions plus en détail au chapitre I du présent rapport.

**VIII.53 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes**

VIII.54 Le montant des ressources non affectées à des postes pour 2020 s'élève à 25 899 700 dollars, soit une diminution de 382 400 dollars (1,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts en 2019 (ibid., tableau 29C.5).

##### *Voyages officiels*

VIII.55 Il est indiqué au tableau 29C.7 du projet de budget qu'en 2018, 49,5 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le début du voyage. **Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

VIII.56 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'outre les vidéoconférences, des réunions avaient été organisées en utilisant [un.webex.com](https://www.webex.com), Unite Communications et la messagerie vidéo instantanée (par exemple Skype Entreprise), ce qui a permis d'éviter les voyages dans certains cas. **Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 72/262 B, l'Assemblée générale a encouragé l'utilisation de nouveaux moyens de communication et de représentation.**

**VIII.57 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Outils d'analytique*

VIII.58 Concernant les derniers outils mis au point par le Bureau de l'informatique et des communications, il est indiqué au paragraphe 29C.5 du projet de budget que plusieurs outils d'analytique ont été mis en service afin de faciliter l'action menée dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de la personne. Ces derniers analysent de gros ensembles de données non structurées au moyen de techniques évoluées et novatrices, telles que l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un exemple d'application de l'apprentissage automatique, à savoir un système mis au point par le Bureau de l'informatique et des communications pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes grâce auquel il est possible de classer automatiquement des documents relatifs à la prévention de catastrophe et de gagner ainsi de précieuses heures de travail.

*Recouvrement des coûts liés aux services des technologies de l'information et de la communication*

VIII.59 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des ressources pour certains services informatiques, tels que les accords de prestation de services de bureau, étaient inscrites dans les budgets de plusieurs départements et bureaux du Secrétariat et que plusieurs méthodes de recouvrement avaient cours (voir également chap. 33 ci-après). Il a également appris que les pratiques des fournisseurs de services informatiques dans l'ensemble du Secrétariat seraient examinées et harmonisées afin d'améliorer l'efficacité des services en fonction de leur nature et de mieux en prévoir les volumes et les délais. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'accélérer les efforts visant à harmoniser les pratiques et les procédures de recouvrement des coûts des prestataires de services informatiques et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications.**

*Progiciel de gestion intégré (Umoja)*

VIII.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses relatives à l'entretien d'Umoja, dont le montant avait précédemment été inscrit dans le budget au titre du Bureau des technologies de l'information et des communications, étaient toujours inscrites au titre du Bureau dans le projet de budget-programme pour 2020. Il a également été informé que le Bureau et les unités administratives concernées prendraient Umoja en main et que la question serait examinée dans le prochain rapport d'étape sur Umoja (voir également sous-chapitre 29A ci-dessus).

## Sous-chapitre 29E Administration (Genève)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 136 724 900          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 69 230 900           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 69 300 000           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 69 747 000           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 32 725 600           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 29E)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

VIII.61 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29E du budget ordinaire pour 2020 s'élève à 69 747 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 447 000 dollars (soit 0,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [voir [A/74/6](#) (Sect. 29E), tableau 29E.7 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65].

VIII.62 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques : une diminution de 214 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique par le non-renouvellement des crédits prévus pour 2019 au titre des autres dépenses de personnel pour des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), conformément à la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme [A/74/6 (Sect. 29E), par. 29E.51 a) et par. 29E.54 a)] ;

b) Nouveaux mandats et mandats élargis : une augmentation de 140 200 dollars, qui se décompose comme suit : i) des dépenses supplémentaires (12 400 dollars) prévues pour 2020 au titre des autres dépenses de personnel pour des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), compte tenu des incidences de la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme sur le budget-programme [ibid., par. 29E. 51 b)] ; ii) une augmentation nette de 113 400 dollars correspondant à des dépenses supplémentaires afférentes aux espaces de travail, aux services d'appui aux conférences et aux services d'entretien, qui découlent des résolutions 37/17 et 38/13 du Conseil des droits de l'homme et des résolutions 73/81, 73/162 et 73/266 de l'Assemblée générale [ibid., par. 29E. 54 b)] ; iii) une hausse de 14 400 dollars des dépenses prévues au titre des services informatiques et des services de communication, qui découle de la résolution 73/162 de l'Assemblée [ibid., par. 29 E. 57 a)] ;

c) Autres changements : une augmentation nette de 521 600 dollars, se décomposant comme suit : i) une réduction de 1 113 800 dollars au titre des postes, résultant de l'effet combiné de la suppression proposée de neuf postes, principalement en raison de la mise en place de méthodes de travail rationalisées et de la généralisation de l'utilisation de l'informatique (ibid., par. 29E.54, c) ii) a. et c., par. 29E.57 b) i) et par. 29E.60), de la création proposée d'un poste de la classe P-3 (ibid., par. 29E.54 c) ii) b.) et d'un reclassement [ibid., par. 29E.57 b) ii)] ; ii) une augmentation de 1 635 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, en raison du transfert proposé de ressources d'un montant de 1 755 100 dollars, précédemment inscrites au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) en vue de couvrir les activités d'entretien des locaux et des installations de sûreté et de sécurité, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public relatives à la gestion des biens (ibid., 29E.54 c) i) a.). Cette augmentation est en partie compensée par la baisse prévue des besoins au titre des services collectifs de distribution, rendue possible par des initiatives favorisant la protection de l'environnement (180 000 dollars) (ibid., par. 29E.54 c) i) b.) et la baisse escomptée des ressources nécessaires au financement des heures supplémentaires et des congés de maladie (40 000 dollars) (ibid., par. 29E.48).

VIII.63 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.4, dans lequel est présenté un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020. Ce tableau indique également le nombre de postes qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires pour 2020.

Tableau VIII.4  
Tableau d'effectifs proposé

|                                    | Nombre | Classe                                                                                                                                                      |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |        |                                                                                                                                                             |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 297    | 1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 19 P-3, 21 P-2, 18 G(1°C) et 208 G(AC)                                                                                        |
| Postes proposés pour 2020          | 289    | 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 20 P-3, 21 P-2, 17 G(1°C) et 200 G(AC)                                                                                         |
| Nouveaux postes                    | 1      | 1 P-3 relevant du sous-programme 3 (Genève)                                                                                                                 |
| Reclassements                      | –      | Reclassement à la classe D-1 d'1 poste de P-5 relevant du sous-programme 4 (Genève)                                                                         |
| Suppressions                       | (9)    | 1 G(1°C) et 4 G(AC) relevant du sous-programme 3 (Genève)<br>2 G(AC) relevant du sous-programme 4 (Genève)<br>2 G(AC) relevant du sous-programme 5 (Genève) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                                                                                                             |
| Postes proposés pour 2020          | 149    | 3 P-5, 12 P-4, 28 P-3, 3 G(1°C) et 103 G(AC)                                                                                                                |

### Observations et recommandations concernant les postes

VIII.64 Le Secrétaire général propose un effectif de 289 postes au titre du sous-chapitre 29E, à savoir 72 postes d'administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur et 217 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, soit une diminution nette de huit postes, dont la création d'un poste (1 P-3), la suppression de neuf postes d'agent(e) des services généraux [1 agent(e) de 1<sup>re</sup> classe et 8 agent(e)s des services généraux (autres classes)] et le reclassement à la classe D-1 d'un poste de la classe P-5. Une synthèse des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le sous-chapitre 29E figure à l'annexe II du projet de budget.

#### *Nouveaux postes*

VIII.65 Le Secrétaire général propose la création d'un poste d'ingénieur(e) du son à la classe P-3. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des cinq dernières années, l'Office des Nations Unies à Genève avait connu une augmentation de 35% du nombre de conférences et de la complexité des services y relatifs, qui comprenaient désormais la visioconférence, la diffusion sur le Web, l'interprétation en langue des signes, le sous-titrage et le vote électronique. Il a également été informé que le ou la titulaire du poste qu'il est proposé de créer superviserait l'équipe chargée de fournir des services audiovisuels aux conférences, assurerait la gestion des contractant(e)s, et fournirait également des services de gestion et d'entretien du matériel.

#### *Suppressions*

VIII.66 Il est proposé de supprimer les neuf postes suivants :

a) Un poste d'assistant(e) ingénierie principal(e) [agent(e) de 1<sup>re</sup> classe], du fait de la création d'un poste d'ingénieur du son (P-3) mentionnée plus haut (ibid., par. 29E.54 c) ii) c.) ;

b) Quatre postes d'assistant(e) au soutien logistique [agent(e) des services généraux (autres classes)], comme suite à la modernisation des systèmes et des logiciels utilisés dans les services chargés du courrier et de la valise diplomatique, à

laquelle s'ajoutent la refonte des modes de fonctionnement et la réorganisation du traitement du courrier (ibid., par. 29E.54 c) ii) a.) ;

c) Deux postes d'assistant(e) aux systèmes d'information [agent(e) des services généraux (autres classes)], en raison de l'apparition sur le marché de nouvelles technologies de stockage des données reposant sur l'informatique en nuage, de la standardisation des pratiques de gestion des visioconférences, de l'externalisation de services traditionnellement assurés en interne et de la réalisation d'économies d'échelle [ibid., par. 29E.57 b) i)] ;

d) Deux postes d'aide-bibliothécaire [agent(e) des services généraux (autres classes)], en raison de la rationalisation des méthodes de travail et de l'utilisation accrue des outils informatiques (ibid., par. 29E.60).

#### *Reclassements*

VIII.67 Le Secrétaire général propose le reclassement d'un poste de Chef du Service des technologies de l'information et des communications (P-5) en poste de la classe D-1, afin que la classe de ce poste corresponde à l'accroissement des responsabilités confiées au Service des technologies de l'information et des communications de l'Office des Nations Unies à Genève pour ce qui est de l'exécution de la stratégie et des programmes. En outre, le reclassement proposé tient compte des responsabilités du ou de la Chef de Service en tant que Chef du Centre technologique régional pour l'Europe [ibid., par. 29E.57 b) ii)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux pouvoirs délégués par le ou la Sous-Secrétaire général(e) et Directeur(trice) général(e) de l'informatique et des communications, tous les chefs des groupes et services informatiques installés en Europe, y compris ceux de la classe D-1, seraient placés sous l'autorité du ou de la Chef du Service des technologies de l'information et des communications. Il a également été informé que le poste correspondant de chef du Centre technologique régional pour l'Afrique relevait de la classe D-1.

#### *Indemnité de fonctions*

VIII.68 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mai 2019, un poste de la classe P-5 avait été occupé par un fonctionnaire bénéficiant d'une indemnité de fonctions pour une durée supérieure à un an. Le Comité examine le recours à l'indemnité de fonctions plus en détail au chapitre I du présent rapport.

#### *Postes vacants*

VIII.69 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mai 2019, 14 postes étaient vacants, dont 4 postes d'administrateur(trice) (soit 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et 10 postes d'agent(e) des services généraux. Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif invite le Secrétaire général à pourvoir tous les postes vacants dans les meilleurs délais.**

VIII.70 **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VIII.71 Le montant des ressources non affectées à des postes pour 2020 s'élève à 29 026 600 dollars, soit une augmentation nette de 1 560 800 dollars (5,7 %) par rapport aux crédits ouverts en 2019 (ibid., tableau 29E.7).

### *Autres dépenses de personnel*

VIII.72 En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que 19 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) seraient nécessaires pour 2020, en plus des ressources au titre du personnel temporaire destinées à répondre à des besoins à court terme (remplacement du personnel en congé de maladie ; pics d'activité exigeant des ressources supplémentaires). Ces emplois de temporaire sont les suivants : un(e) juriste (P-4) au Service de la gestion des ressources humaines et un(e) spécialiste de la gestion des programmes et coordonnateur(trice) du programme de continuité des opérations (P-4), emplois pour lesquels des crédits sont régulièrement demandés depuis qu'ils ont été approuvés au budget de l'exercice 2012-2013 ; 14 professeur(e)s de langues à plein temps pour les six langues officielles ; un(e) fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3), emploi de temporaire cofinancé par les 20 membres du Groupe des activités communes d'achat dirigé par l'Office des Nations Unies à Genève ; deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 G-6) destinés à fournir un appui technique visant à renforcer les installations de sécurité. Le Comité a également été informé que l'on comptait 29 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au 30 avril 2019.

### *Frais généraux de fonctionnement*

VIII.73 Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses afférentes aux frais généraux de fonctionnement de l'Office des Nations Unies à Genève s'élevaient à 18 515 100 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1 592 600 dollars (9,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, qui s'élevait à 16 922 500 dollars. Cette augmentation est principalement due au transfert, au titre du sous-programme 3, de ressources d'un montant de 1 755 100 dollars précédemment inscrites au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), en vue de couvrir les travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité (ibid., par. 29 E. 54 c) ii) a.). Les commentaires et observations du Comité en ce qui concerne le transfert proposé de ressources depuis le chapitre 33 vers d'autres chapitres (dont le sous-chapitre 29E) figurent à la section du présent rapport consacrée au chapitre 33. Le Comité s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur le fait que la majeure partie du montant du transfert a été proposée au titre des frais généraux de fonctionnement (1 687 500 dollars), le reste ayant été proposé au titre du mobilier et du matériel (60 300 dollars) et des services contractuels (7 300 dollars).

### *Mobilier et matériel*

VIII.74 D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses prévues au titre du sous-chapitre 29E pour le mobilier et le matériel se chiffraient à 1 702 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 84 700 dollars (5,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019, qui s'élevait à 1 618 000 dollars. En outre, le Comité a reçu des informations selon lesquelles le montant des dépenses afférentes au mobilier et au matériel s'élevait à 1 077 100 dollars en 2018 et à 235 300 dollars au 31 mai 2019, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019, qui s'élevait à 2 791 000 dollars. **Le Comité consultatif estime que l'augmentation proposée n'est pas suffisamment justifiée et, prenant également en compte le niveau des dépenses, recommande de réduire de 2 % (soit 34 000 dollars), le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel.**

**VIII.75 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux objets de dépense autres que les postes, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.74 ci-dessus.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion*

**VIII.76** En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 60 % des billets ont été achetés au moins deux semaines avant le début du voyage et qu'un taux de conformité de 100 % est prévu pour 2019 et 2020. **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16).** Tout en prenant note que l'Office des Nations Unies à Genève a fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, le Comité est d'avis qu'il convient d'élaborer également des stratégies et des plans concrets permettant d'atteindre ces objectifs, et ne doute pas que le Secrétaire général incorporera des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.

##### *Recouvrement des coûts*

**VIII.77** L'Office des Nations Unies à Genève est chargé, entre autres, de fournir des services administratifs et des services d'appui aux départements et aux bureaux du Secrétariat, ainsi qu'à d'autres entités (y compris leurs bureaux extérieurs) établies à Genève et appliquant le régime commun des Nations Unies ([A/74/6 \(Sect. 29E\)](#), par. 29E.1 et 29E.7). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les offices des Nations Unies à Genève, à Nairobi et à Vienne utilisaient des modèles de recouvrement des coûts similaires et que l'harmonisation de ces modèles faisait actuellement l'objet de consultations entre les trois offices et le Siège.

**VIII.78 Le Comité consultatif est toujours d'avis que les coûts des services administratifs et des services d'appui fournis par l'Office devraient, en principe, être imputés aux entités bénéficiaires et être recouverts de la même manière. Il souligne une fois de plus la nécessité de disposer d'informations transparentes en ce qui concerne le recouvrement des coûts et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain projet de budget des informations sur le nombre et le type de services fournis par chaque office, ainsi que sur les postes et autres objets de dépense, sur la méthode de recouvrement des coûts appliquée, et sur les recettes provenant du recouvrement des coûts (voir également [A/72/7](#), par. 118).**

## Sous-chapitre 29F

### Administration (Vienne)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 37 467 400           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 18 565 700           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 18 757 900           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 18 757 900           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 19 909 500           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 29F)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

VIII.79 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29F du budget ordinaire pour 2020, qui s'élève à 18 757 900 dollars avant actualisation des coûts, est le même que celui des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 29F\)](#), tableau 29F.5 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

VIII.80 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.5, dans lequel est présenté un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020. Ce tableau indique également le nombre de postes qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires pour 2020.

Tableau VIII.5  
**Tableau d'effectifs proposé**

|                                    | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                  |
|------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |               |                                                                |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 83            | 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 6 G(1°C) et 57 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020          | 83            | 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 6 G(1°C) et 57 G(AC) |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |               |                                                                |
| Postes proposés pour 2020          | 85            | 2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 16 P-3, 1 P-2, 3 G(1°C) et 55 G(AC)       |

### Observations et recommandations concernant les postes

VIII.81 Le Secrétaire général propose de maintenir un effectif total de 83 postes au titre du sous-chapitre 29F, dont 20 dans la catégorie des administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur et 63 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées; l'effectif reste donc inchangé par rapport à celui qui avait été approuvé pour 2019.

*Postes vacants*

VIII.82 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mai 2019, quatre postes étaient vacants, dont un poste d'administrateur(trice) (1 P-2) et trois postes d'agent(e) des services généraux. Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans.

**VIII.83 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes**

VIII.84 Le montant des ressources non affectées à des postes demandées pour 2020, qui s'élève à 9 325 200 dollars, est le même que celui des crédits ouverts pour 2019 (A/74/6 (Sect. 29F), tableau 29F. 6).

*Mobilier et matériel*

VIII.85 D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élève à 367 900 dollars, et reste donc inchangé par rapport à celui du crédit ouvert pour 2019. Les dépenses au titre du mobilier et du matériel s'élevaient à 10 800 dollars au 31 mai 2019. **Compte tenu du faible taux de dépenses à la fin du mois de mai 2019, le Comité consultatif recommande de réduire de 3 % le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel.**

**VIII.86 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.85 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

**Observations et recommandations générales**

*Respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion*

VIII.87 En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, 78 % des billets ont été achetés au moins deux semaines avant le début du voyage et qu'un taux de conformité de 100 % est prévu pour 2019 et 2020. **Le Comité consultatif se félicite du taux de conformité de l'Office des Nations Unies à Vienne et ne doute pas que l'Office continuera de s'efforcer de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et d'atteindre les objectifs fixés à cet égard.**

*Recouvrement des coûts*

VIII.88 Il est indiqué dans le projet de budget que l'Office des Nations Unies à Vienne a été créé dans le but de fournir un appui administratif aux services du Secrétariat installés à Vienne. Conformément au mémorandum d'accord tripartite de 1977 et aux modifications qui y ont été apportées, l'Office fournit également certains services communs d'appui administratif à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (ibid., par. 29F.1). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office fournissait des services de sûreté et de sécurité, des services d'interprétation et d'autres services de conférence à ces organisations, par l'intermédiaire d'un mécanisme d'activités

financé conjointement au moyen des crédits nets ouverts au budget ordinaire au titre des chapitres 34 (Sûreté et sécurité) et 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), respectivement.

VIII.89 Le Comité consultatif a également été informé que l'Office des Nations Unies à Vienne fournissait un appui administratif limité moyennant remboursement intégral à des entités installées au Centre International de Vienne, dont le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau des affaires de désarmement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'UNFCU, INTERPOL, la Commission internationale pour la protection du Danube et l'Académie internationale de lutte contre la corruption, ainsi que l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice à Turin (Italie) (appui administratif dans les domaines des ressources humaines, de la finance et des achats). Cet appui concerne l'accès aux locaux, la sécurité, les bureaux, les communications, la fourniture de postes de travail et de matériel de bureau, et d'autres domaines, selon les besoins. Le Comité formule des observations et des recommandations sur cette question plus haut au paragraphe VIII.78.

## Sous-chapitre 29G Administration (Nairobi)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 32 294 800           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 15 287 700           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 16 395 200           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 16 651 000           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20 930 800           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 29G)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

VIII.90 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29G du budget ordinaire pour 2020 s'élève à 16 651 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 255 800 dollars (soit 1,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général [voir [A/74/6](#) (Sect. 29G), tableau 29G.5; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65)].

VIII.91 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette aux facteurs suivants :

a) Ajustements techniques: une diminution de 765 500 dollars des ressources non affectées à des postes, qui tient au non-renouvellement de crédits pour 2019 au titre de dépenses se rapportant au vaste projet de remplacement des bâtiments A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi, que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution [73/279](#) A [[A/74/6](#) (Sect. 29G), par. 29G.45 a)] ;

b) Autres changements : une augmentation de 1 021 300 dollars, qui se décompose comme suit : i) une augmentation de 3 000 dollars au titre des postes, qui s'explique par le reclassement proposé de deux postes d'administrateur(trice), compensée en partie par la suppression d'un poste d'agent(e) local(e) [ibid., par. 29G.45 b) i)-iii)] ; ii) une augmentation de 1 021 300 dollars des ressources non affectées à des postes, en raison de la réaffectation des ressources consacrées aux activités d'entretien des équipements et des installations de sûreté et de sécurité au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), celles-ci ne satisfaisant pas aux critères fixés pour les gros travaux d'entretien dans les Normes comptables internationales pour le secteur public relatives à la gestion des biens [ibid., par. 29G.45 b) iv)] ; iii) une diminution de 3 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, en raison de la baisse des dépenses prévues pour le traitement des données et la bureautique (ibid., par. 29G.45 b) v)].

VIII.92 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VIII.6, dans lequel est présenté un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020. Ce tableau indique également le nombre de postes qu'il est proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires pour 2020.

Tableau VIII.6

**Tableau d'effectifs proposé**

|                                    | Nombre | Classe                                                                                                                                                   |
|------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>            |        |                                                                                                                                                          |
| Postes approuvés pour 2018-2019    | 112    | 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2, 1 AN et 66 AL                                                                                                 |
| Postes proposés pour 2020          | 111    | 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 10 P-4, 17 P-3, 6 P-2, 1 AN et 65 AL                                                                                                |
| Reclassements                      | –      | Reclassement à P-4 d'1 poste de P-3 relevant du sous-programme 3 (Nairobi)<br>Reclassement à P-3 d'1 poste de P-2 relevant du sous-programme 3 (Nairobi) |
| Suppressions                       | (1)    | 1 AL relevant du sous-programme 3 (Nairobi)                                                                                                              |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> |        |                                                                                                                                                          |
| Postes proposés pour 2020          | 204    | 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 8 AN et 189 AL                                                                                                                      |

**Observations et recommandations concernant les postes**

VIII.93 Le Secrétaire général propose au total 111 postes pour le sous-chapitre 29G, dont 45 dans la catégorie des administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur et 66 agent(e)s des services généraux et des autres catégories, soit une diminution nette d'un poste, dont la suppression d'un poste d'agent(e) local(e) et le reclassement proposé d'un poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3) en poste de la classe P-4 et d'un poste de spécialiste des voyages (P-2) en poste de la classe P-3. Une synthèse des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le sous-chapitre 29G figure à l'annexe II du projet de budget.

*Suppressions*

VIII.94 Il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)], du fait d'une nouvelle répartition des tâches [ibid., par. 29G.45 b) iii)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section des achats comprenait 19 postes, dont 1 P-5, 2 P-3 et 16 postes d'agent(e) local(e), et que

la suppression proposée n'aurait pas d'incidences négatives sur les travaux de la Section.

#### *Reclassements*

VIII.95 Il est proposé de reclasser un poste de fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3) en poste de la classe P-4, les services d'achat qui doivent être fournis à l'Office et à ses principaux clients continuant de se diversifier et de se complexifier, notamment du fait des mesures pluriannuelles d'un montant de plusieurs millions de dollars qui vont être prises concernant l'appui aux bureaux du PNUÉ partout dans le monde, les projets d'infrastructure d'ONU-Habitat, les projets complexes du Bureau de l'ONUDC, et surtout en raison du vaste projet de remplacement des bâtiments A à J [ibid., par. 29G.45 b) i)]. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, du fait de l'absence d'un poste P-4, la Section des achats (voir par. VIII. 94 plus haut) rencontrait des difficultés d'ordre opérationnel concernant l'efficacité et la souplesse de ses prestations de service, compte tenu en particulier de la délégation croissante du pouvoir décisionnel à l'Office. En outre, le reclassement permettrait qu'une véritable hiérarchie soit établie au sein de la Section, facilitant la sous-délégation des pouvoirs en matière d'achats et la délégation des fonctions essentielles du ou de la Chef de la Section (P-5) en cas d'absence.

VIII.96 Le Secrétaire général propose également de reclasser un poste de spécialiste des voyages (P-2) en poste de la classe P-3, afin de renforcer les contrôles concernant les accords de voyage complexes à partir du lieu d'affectation et de mieux aider et conseiller les clients pour ce qui est des directives relatives aux voyage et de l'interprétation du Règlement du personnel, dont l'importance a été soulignée dans les récents audits [ibid., par. 29G.45 b) ii)]. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le volume des autorisations de voyage traitées par l'Office des Nations Unies à Nairobi avait considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de 10 021 en 2017 à 13 000 autorisations prévues pour 2019 (voir également plus bas le par. VIII.102).

#### *Postes vacants*

VIII.97 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité qu'au 31 mai 2019, sept postes étaient vacants, dont quatre postes d'administrateur(trice) (1 P-4 et 3 P-3) et trois postes d'agent(e) des services généraux. Aucun de ces postes n'est vacant depuis plus de deux ans.

**VIII.98 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

VIII.99 Le montant des ressources non affectées à des postes pour 2020 s'élève à 5 610 000 dollars, soit une augmentation nette de 252 800 dollars (4,7 %) par rapport aux crédits ouverts en 2019 (ibid., tableau 29G.6).

#### *Frais généraux de fonctionnement*

VIII.100 Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées, d'un montant de 4 433 800 dollars, permettraient de financer les frais généraux de fonctionnement au titre du sous-programme 3. Le montant proposé tient compte de la suppression de dépenses non renouvelables approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279](#) A concernant le vaste projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi [ibid., par. 29G.45 a)] et le transfert de ressources d'un montant de 1 021 300 dollars prévues pour les travaux d'entretien,

précédemment inscrites au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) [ibid., par. 29G.45 b) iv)]. Les commentaires et observations du Comité en ce qui concerne la suppression proposée des dépenses non renouvelables concernant des projets majeurs et le transfert proposé depuis le chapitre 33 vers d'autres chapitres (dont le sous-chapitre 29G) de ressources prévues pour les travaux d'entretien, figurent à la section du présent rapport consacrée au chapitre 33. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu le détail des dépenses prévues au titre des travaux d'entretien (voir tableau VIII.7).

Tableau VIII.7

**Détail des travaux d'entretien**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Projet</i>                                                           | <i>Installations</i> | <i>Sécurité</i> | <i>Total</i>   |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|----------------|
| Entretien et réparation du système électrique                           | 253,9                | –               | –              |
| Entretien du gros œuvre, des éléments architecturaux et de la plomberie | 187,4                | –               | –              |
| Travaux d'entretien liés à la sécurité et à la sûreté                   | –                    | 580,0           | –              |
| <b>Total</b>                                                            | <b>441,3</b>         | <b>580,0</b>    | <b>1 021,3</b> |

**VIII.101 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

**Observations et recommandations générales***Respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion*

VIII.102 En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018, seuls 42 % des billets ont été achetés au moins deux semaines avant le début du voyage et qu'un taux de conformité de 100 % est prévu pour 2019 et 2020. **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).** Tout en prenant note des objectifs ambitieux que l'Office des Nations Unies à Nairobi a fixé pour 2019 et 2020 et du reclassement proposé d'un poste de fonctionnaire chargé(e) des voyages en vue d'améliorer le respect des directives concernant les voyages (voir par. VIII. 96 plus haut), le Comité est d'avis qu'il convient d'élaborer également des stratégies et des plans concrets permettant d'atteindre ces objectifs, et ne doute pas que le Secrétaire général incorporera des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.

*Recouvrement des coûts*

VIII.103 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait fourni un large éventail de services administratifs ainsi que des services d'appui à 38 entités installées à Nairobi, notamment 35 organismes, fonds et programmes des Nations Unies – le PNUF et ONU-Habitat ayant été ses principaux clients. Le Comité a également été informé que des discussions étaient en cours avec diverses entités cherchant à étendre leur présence ou à s'installer dans les installations de l'ONU à Nairobi.

VIII.104 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait reçu un financement pour les services apportés aux clients au moyen d'accords de partage des coûts, calculé sur la base des coûts et du volume de travail ainsi que des ressources nécessaires à la fourniture de ces services. Les coûts sont calculés de manière à éviter des financements croisés, en fonction des mesures de résultats et des besoins clairement définis des clients. En outre, les produits de l'Office sont soumis au contrôle interinstitutions au niveau local dans le cadre de la structure de gouvernance des services communs. L'Office prévoit de réviser les accords en 2020 afin d'améliorer les critères de mesure des résultats et de réduire le coût unitaire des services proposés [A/74/6 (Sect. 29G), par. 29G.4)]. Le Comité formule des observations et des recommandations sur cette question plus haut au paragraphe VIII.78.

*Initiatives dans le domaine de l'environnement*

VIII.105 À la section consacrée au sous-programme 3 (Services d'appui) du projet de budget, il est indiqué que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait lancé en 2018 des projets visant à améliorer les infrastructures et la durabilité environnementale et qu'il prévoyait en 2020 de mener des initiatives dans le domaine de l'environnement, en vue d'augmenter de 10 % la compensation des émissions de CO<sub>2</sub>, de réduire de 2 % la consommation d'énergie et d'eau par personne et d'augmenter de 55 mètres cubes en moyenne le volume d'eau traitée par jour. Outre les initiatives décrites dans le projet de budget, telles que l'exécution d'un plan d'action global visant à assurer la durabilité des installations des Nations Unies à Nairobi, la mise en place de solutions efficaces concernant l'éclairage et l'électricité, la mise hors service d'une station d'épuration dont l'efficacité était limitée et l'amélioration de la gestion et du recyclage des déchets, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, de la conduite d'autres activités, visant notamment à améliorer la précision de la collecte des données relatives à l'énergie, à l'eau et à la gestion des eaux usées et à élargir le programme de gestion des déchets introduit récemment. **Le Comité consultatif se félicite des projets visant à améliorer la durabilité de l'environnement à l'Office des Nations Unies à Nairobi, encourage l'Office à augmenter encore son rendement énergétique et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain projet de budget des informations concernant les économies réalisées grâce aux initiatives menées en faveur de la protection de l'environnement.**

## Titre IX Contrôle interne

### Chapitre 30 Contrôle interne

|                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C) | 40 749 000           |
| Dépenses de 2018                                                                             | 21 428 600           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                       | 20 569 100           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                     | 20 811 200           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                    | 29 910 100           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                      | 10 830 300           |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6](#)) ([Sect.30](#)). Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

<sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 du budget ordinaire pour 2020 est de 20 811 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 242 100 dollars, ou 1,2 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6](#) ([Sect. 30](#)), tableau 30.5 ; voir également le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65. Sur le montant des fonds prévus pour 2020, 29 910 100 dollars, soit 49 %, proviennent d'autres contributions et 10 830 300 dollars, soit 17 %, des ressources extrabudgétaires prévues.

IX.2. Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette de 242 100 dollars à d'autres facteurs, comme suit : a) une augmentation de 6 900 dollars du fait du transfert proposé d'un poste de formateur (P-4) du Bureau des investigations de Vienne au Bureau des investigations de New York et du transfert proposé d'un poste d'enquêteur principal (P-5) du Bureau des investigations de New York au Bureau des investigations de Nairobi dont le titulaire occupera les fonctions de chef du Bureau ; b) une augmentation de 235 200 dollars du fait de la création proposée de trois postes d'enquêteur financés au titre du personnel temporaire (1 P-4 et 2 P-3) au Bureau des investigations de Vienne (voir également par. IX.11 à IX.13 ci-après).

IX.3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau IX.1 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et ceux proposés pour 2020. Y figurent aussi les postes prévus pour 2020 qu'il est proposé de financer à l'aide de ressources extrabudgétaires et de quotes-parts hors budget ordinaire.

Tableau IX.1  
Tableau d'effectifs proposés

|                                           | Nombre | Classe                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                   |        |                                                                                                 |
| Postes approuvés pour 2018-2019           | 114    | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 20 G(AC) et 1 AL        |
| Postes proposés pour 2020                 | 114    | 1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 20 G(AC) et 1 AL        |
| Transferts (au sein de la Section)        | –      | 1 P-5 de New York à Nairobi (sous-programme 3)<br>1 P-4 de Vienne à New York (sous-programme 3) |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i> |        |                                                                                                 |
| Postes proposés pour 2020                 | 138    | 3 D-1, 16 P-5, 51 P-4, 39 P-3, 4 G(1°C), 9 G(AC), 5 AL et 11 SM                                 |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>        |        |                                                                                                 |
| Postes proposés pour 2020                 | 42     | 1 D-1, 5 P-5, 13 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC)                                      |

IX.4. Conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution [61/275](#) de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2020 ([A/74/92](#)). Le Comité consultatif a échangé des vues avec le Président du Comité consultatif indépendant et obtenu des éclaircissements écrits au sujet des recommandations formulées par ce Comité.

#### Observations et recommandations concernant les postes

IX.5. Le Secrétaire général propose un effectif total de 114 postes au titre du chapitre 30, dont 85 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées, y compris le transfert de deux postes mais sans changement net par rapport à l'exercice 2018-2019. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 30.

#### Transferts de poste

IX.6. Le Secrétaire général propose de transférer deux postes du sous-programme 3 : a) un poste de formateur (P-4) du Bureau des investigations de Vienne au Bureau des investigations de New York ; b) un poste d'enquêteur principal/conseiller spécial du Directeur (P-5) du Bureau des investigations de New York au Bureau des investigations de Nairobi dont le ou la titulaire serait Chef du Bureau ([A/74/6 \(Sect. 30\)](#), par. 30 à 41). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les activités de formation seraient transférées de Vienne au Bureau du Directeur à New York avec le transfert d'un poste de fonctionnaire chargé de la formation, et que celles-ci seraient ensuite organisées en collaboration avec divers partenaires du Secrétariat au Siège, y compris le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de la sûreté et de la sécurité. En ce qui concerne le transfert du poste P-5 de New York à Nairobi, le Comité a été informé, à sa demande, que le poste, qui est pourvu, avait été prêté à la Division de l'Audit interne à New York pour assurer la collaboration dans le cadre des activités de lutte contre la fraude (voir également par. IX.17 ci-après). Le Comité a également été informé que les fonctions associées au poste d'enquêteur principal/conseiller spécial du Directeur (P-5) à New York et celles associées au poste proposé de Chef du Bureau (P-5) à Nairobi étaient considérées comme identiques. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés. Toutefois, en ce qui concerne le poste d'enquêteur**

**principal/conseiller spécial du Directeur (P-5), il compte que ce transfert ne donnera pas lieu à une demande de création d'un poste équivalent au Bureau du Directeur de la Division des investigations.**

*Postes vacants*

IX.7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 14 postes vacants, dont 13 postes d'administrateur (3 P-4, 5 P-3 et 5 P-2) et 1 poste d'agent des services généraux. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

*Indemnité de fonctions*

IX.8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les quatre postes actuellement occupés temporairement par des fonctionnaires qui reçoivent une indemnité de fonctions, un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et un poste d'enquêteur (P-4) avaient été pourvus à titre temporaire pour une durée supérieure à un an. Le Comité examine plus en détail au chapitre I du présent rapport la manière dont l'indemnité de fonctions est utilisée. **Le Comité consultatif compte que le recrutement sera achevé dans les meilleurs délais pour les postes occupés pendant de longues périodes par des fonctionnaires qui reçoivent une indemnité de fonctions.**

IX.9. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

**Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

IX.10. Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 3 131 000 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 235 200 dollars, soit 8,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 30.5).

*Autres dépenses de personnel*

IX.11. Le Secrétaire général propose de créer trois emplois de temporaire d'enquêteur (1 P-4 et 2 P-3) au Bureau des investigations de Vienne pour faire face à l'accroissement de la charge de travail en ce qui concerne les affaires d'allégations de harcèlement sexuel [ibid., par. 30.41 (c)].

IX.12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2018, la Division des investigations avait reçu 80 plaintes de harcèlement sexuel, dont 42 ont donné lieu à des enquêtes effectives ; le Bureau des investigations de Vienne avait reçu 21 plaintes, dont 11 avaient abouti sur des enquêtes effectives. Entre janvier et juin 2019, la Division des investigations avait reçu 52 plaintes de harcèlement sexuel, dont 38 avaient donné lieu à des enquêtes effectives ; le Bureau des investigations de Vienne avait reçu 10 plaintes, dont 8 avaient donné lieu à des enquêtes effectives. Le Comité a également été informé que le Bureau des investigations de New York était normalement chargé d'enquêter sur les cas de harcèlement sexuel qui s'étaient produits dans les Amériques et en Europe. **Le Comité consultatif estime que la proposition du Secrétaire général concernant trois enquêteurs n'est pas proportionnelle à la charge de travail actuelle du Bureau des investigations de Vienne. En conséquence, il recommande d'approuver la création de deux emplois de temporaire d'enquêteur (1 P-4 et 1 P-3) et de ne pas approuver celle d'un emploi de temporaire d'enquêteur (P-3) au Bureau des investigations de Vienne. Toute autre dépense de fonctionnement**

**connexe devrait être ajustée en conséquence. Le Comité compte que l'ajout de ces deux postes d'enquêteur aura un effet positif sur la durée moyenne d'achèvement des investigations (voir aussi par. IX.19 et IX.20 ci-après).**

IX.13. Dans le même ordre d'idées, et d'une façon générale, le Comité consultatif rappelle que des compétences linguistiques appropriées sont essentielles pour la bonne exécution des fonctions exercées par le personnel de l'ONU. En ce qui concerne le cas particulier des fonctionnaires recrutés en tant qu'enquêteurs de l'ONU, le Comité considère qu'il est extrêmement important que la Division des investigations dispose de moyens suffisants pour mener ses activités dans les langues locales afin d'éviter de recourir à un intermédiaire, en particulier lorsque la communication directe est essentielle, notamment dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a reconnu que les compétences linguistiques constituent un élément important aux fins des procédures de sélection et de formation du personnel (résolution 71/263 de l'Assemblée générale, par. 10 et 11).**

#### *Voyages du personnel*

IX.14. Au titre du sous-programme 1 (Audit interne), le montant des ressources demandées pour les voyages officiels s'élève à 257 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 28 900 dollars, ou 12,7 % par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, d'un montant de 228 100 dollars. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les dépenses au titre de cette rubrique s'élevaient à 181 900 dollars en 2018. Le Comité a également été informé que le programme des déplacements pour 2020 comprenait un certain nombre de voyages qui n'étaient pas liés à des activités d'audit interne, mais seraient effectués dans le seul but d'assister à des réunions et des consultations, notamment des voyages séparés de cinq ou six jours de New York à Genève, Nairobi et Addis-Abeba, ainsi que de Koweït à Entebbe (Ouganda). **Le Comité consultatif est d'avis que ces voyages ne sont pas pleinement justifiés et rappelle qu'avant d'autoriser un voyage officiel, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat (voir également A/72/7, chap. I, par. 107). Par conséquent, et compte tenu des dépenses antérieures, le Comité consultatif recommande de réduire de 7 710 dollars, soit 3 %, les ressources demandées pour les voyages officiels au titre du sous-programme 1.**

#### *Services contractuels*

IX.15. Au titre du sous-programme 1 (Audit interne), le montant des ressources demandées pour les services contractuels s'élève à 100 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 23 100 dollars, ou 29,7% par rapport aux crédits ouverts pour 2019, d'un montant de 77 800 dollars. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses au titre de cette rubrique budgétaire s'élevaient à 80 800 dollars en 2018. **Compte tenu des dépenses antérieures, le Comité consultatif recommande de réduire de 3 027 dollars, soit 3 %, les ressources demandées pour les services contractuels au titre du sous-programme 1.**

IX.16. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IX.12, IX.14 et IX.15 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes.

## Questions diverses

### *Sous-programme 1, Audit interne*

IX.17. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit met l'accent sur le renforcement de la collaboration entre la Division de l'audit interne et la Division des investigations et précise que, à la suite d'une utilisation accrue des outils d'analyse de données, en particulier dans le cadre d'un audit des indemnités pour frais d'études, 16 cas de présomption de fraude ont été transmis pour enquête en 2018 (A/74/92, par. 10). Il indique également que pour résorber le déficit de capacités à la Section de l'audit informatique, des efforts sont faits pour veiller à ce que tous les auditeurs soient formés à l'utilisation des outils d'analyse de données en vue de réduire l'aide que les spécialistes de l'audit informatique leur apportent dans ce domaine (ibid., par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les outils d'analyse de données avaient permis aux auditeurs d'analyser les données dans les différents modules d'Umoja aux fins de l'audit et de l'analyse criminalistique, et que la Division de l'audit interne s'efforçait en particulier de rechercher des candidats ayant une expérience des outils informatiques dans le cadre de sa stratégie de recrutement. **Le Comité consultatif se félicite de la collaboration entre les divisions du BSCI et encourage une utilisation accrue des outils d'analyse des données relatives à Umoja pour améliorer les fonctions de contrôle qui lui sont confiées. Le Comité attend avec intérêt de recevoir d'autres informations actualisées à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour 2021.**

### *Sous-programme 3, Investigations*

IX.18. Le Comité consultatif rappelle ses observations antérieures concernant les capacités d'investigation de la Division des investigations et les questions d'organisation (A/72/7, par. IX.12 à IX.20) et note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a continué de mettre l'accent sur ces questions dans son rapport le plus récent (A/74/92).

IX.19. En ce qui concerne les délais nécessaires pour mener à bien les investigations, le Comité consultatif indépendant constate qu'au premier trimestre de 2019, le taux moyen d'achèvement d'une enquête était de 11,5 mois (ibid., par. 31). Le Comité consultatif rappelle que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a, à plusieurs reprises par le passé, posé la question de savoir si les transferts de postes se traduiraient par une réduction du délai moyen d'achèvement d'une enquête afin d'atteindre l'objectif fixé qui est de six mois (A/72/7, par. IX. 13). Le Comité rappelle qu'au 31 mars 2017, le taux de vacance de postes de la Division des investigations s'établissait à 22,2 %, contre 23,1 % au 31 mars 2015 (ibid., par. IX.15). Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit indique qu'au 31 mars 2019, le taux effectif de vacance de postes de la Division était de 24,2 % (A/74/92, par. 30).

IX.20. **Le Comité consultatif regrette que, depuis 2016, peu de progrès ont été accomplis afin d'assurer un achèvement plus rapide des enquêtes, ou de se rapprocher de l'objectif de six mois fixé à cet effet. Le Comité convient avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qu'il est urgent que le BSCI évalue son approche de la gestion des enquêtes. À cet égard, le Comité estime que les causes sous-jacentes de la durée prolongée des enquêtes résident peut-être dans l'organisation et la gestion d'ensemble des méthodes de travail et du personnel d'enquête et qu'elles ne sont peut-être pas uniquement imputables au taux constamment élevé de vacance de postes à la Division des investigations. En conséquence, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au BSCI d'examiner son approche de la gestion de ses enquêtes et de ses méthodes de travail et de présenter des propositions de mesures correctives à cet égard**

dans le projet de budget-programme pour 2021. En outre, le Comité compte que, dans l'intervalle, des efforts continueront d'être déployés pour réduire la durée d'achèvement des enquêtes et se rapprocher de l'objectif fixé de six mois.

IX.21. En ce qui concerne les taux toujours élevés de vacance de postes à la Division des investigations, le Comité consultatif souscrit à l'observation formulée par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, à savoir qu'un règlement rapide de la question est indispensable, notamment, parce qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur une Division des enquêtes forte et responsable (A/74/92, par. 38). Le Comité est préoccupé par le fait que, malgré les assurances données, la Division semble faire face à des difficultés systémiques continues pour recruter et garder du personnel qualifié, ce qui explique les taux effectifs de vacance de postes qui sont considérablement plus élevés que ceux des autres bureaux (A/72/7, par. IX.15). En outre, le Comité espère que des mesures concrètes seront prises pour régler cette question sans tarder.

#### *Estimation des risques*

IX.22. En ce qui concerne les capacités d'évaluation des risques de criminalistique au sein du BSCI, le Comité consultatif rappelle que la Division des investigations est dotée de trois enquêteurs spécialisés dans les techniques de criminalistique numérique, qui sont appuyés par six auditeurs internes à New York. Le Comité consultatif rappelle également qu'il a recommandé que l'Assemblée générale demande au BSCI de développer en priorité ses capacités criminalistiques d'évaluation des risques et de gestion préventive de façon à mieux suivre l'évolution opérationnelle et technologique, et de présenter les résultats de ces mesures dans le cadre du prochain projet de budget-programme (A/72/7, par. IX.17). **Le Comité consultatif note que les renseignements demandés n'ont pas été inclus dans le projet de budget pour 2020 et qu'il n'a pas non plus obtenu d'informations supplémentaires. Par conséquent, le Comité compte que ces renseignements seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. Il recommande que l'Assemblée générale demande au BSCI d'inclure une nouvelle évaluation des capacités criminalistiques et préventives des risques dans le projet de budget-programme pour 2021.**

#### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

IX.23. En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Secrétaire général indique qu'en 2018, 76 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il est prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et en 2020 (A/74/6 (Sect.30), tableau 30.47). **Le Comité consultatif se félicite du taux d'application et ne doute pas que le Bureau des Services de contrôle interne poursuivra ses efforts pour se conformer aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.**

## Titre X

### Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

#### Chapitre 31

##### Activités administratives financées en commun

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (budget complet)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 38 420 100           |
| Crédits ouverts pour 2019 (budget complet) <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 19 386 800           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 (budget complet)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 19 386 800           |
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (résolution <a href="#">73/280</a> A-C de l'Assemblée générale) (part à la charge de l'ONU)                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 12 358 800           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 6 194 000            |
| Part à la charge de l'ONU pour 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 6 300 700            |
| Part à la charge de l'ONU pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 6 245 800            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 31)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

X.1 Les ressources demandées au chapitre 31 sont destinées à trois organes de l'Organisation des Nations Unies, dont le financement est assuré sur une base interinstitutionnelle, à savoir :

- a) La CFPI et son secrétariat ;
- b) Le Corps commun d'inspection et son secrétariat ;
- c) Le secrétariat du CCS, y compris le projet IPSAS.

X.2 Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est présenté à titre d'information, tandis que la part du budget complet incombant à l'ONU est indiquée pour approbation ([A/74/6 \(Sect. 31\)](#), par. A.3).

X.3 Le Secrétaire général indique que les observations des organisations membres du CCS sur les projets de budget de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS ont été prises en considération au cours de l'élaboration et de la mise au point des projets de budget-programme pour 2020 (*ibid.*, par. A.4).

X.4 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre du budget complet pour les trois organismes financés en commun (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) s'élève à 19 386 800 dollars avant actualisation des coûts. Ce montant est inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général (*ibid.* tableau A.1). Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 du budget

ordinaire s'élève à 6 245 800 dollars, avant actualisation des coûts, faisant apparaître une diminution de 54 900 dollars, ou 0,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau A.2). Dans le projet de budget-programme, il est indiqué que la diminution nette de 54 900 dollars du montant demandé au titre du budget ordinaire résulte de la diminution de la part incombant à l'ONU dans les budgets cofinancés de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS, y compris le projet IPSAS (ibid.).

X.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau X.1, dans lequel figure, par classe, le nombre de postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et le nombre de postes proposés pour 2020.

Tableau X.1

**Postes (activités financées en commun)<sup>a</sup>**

|                                 | Nombre | Classe                                                           |
|---------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------|
| <i>Budgets cofinancés</i>       |        |                                                                  |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 90     | 14 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 4 G(1°C) et 31 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 90     | 14 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 4 G(1°C) et 31 G(AC) |

<sup>a</sup> Les 90 postes (y compris 11 postes temporaires) visés au chapitre 31 sont cofinancés conformément aux accords de partage des coûts.

X.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de la méthode utilisée pour fixer la part à la charge du Secrétariat de l'ONU dans les activités financées en commun et a reçu un tableau dans lequel figure le montant indicatif des parts incombant à chacune des organisations participantes pour les trois entités cofinancées, calculé selon la méthode employée pour le projet de budget pour 2020 (voir annexe VII).

## Commission de la fonction publique internationale

|                                                                                                                                                                                                     | Dollars É.-U. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (budget complet)                                                                                                                                  | 18 921 600    |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 (budget complet)                                                                                                                           | 9 543 400     |
| Part à la charge de l'ONU pour 2019                                                                                                                                                                 | 3 454 700     |
| Part à la charge de l'ONU pour 2020                                                                                                                                                                 | 3 359 300     |
| <i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). |               |

X.7 Le montant des ressources demandées au titre du budget complet pour la CFPI (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) s'élève à 9 543 400 dollars avant actualisation des coûts, faisant apparaître des changements mineurs par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid. par. 31.12 et tableau A.1).

X.8 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour la CFPI s'élève à 3 359 300 dollars, avant actualisation des coûts, faisant apparaître une diminution de 95 400 dollars, ou 2,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 31.3). Comme il est indiqué au

paragraphe 31.16 du projet de budget (voir également par. X.4 du présent rapport), la diminution de la part des coûts incombant à l'ONU au titre du chapitre 31 (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR) s'explique par le fait que la part du budget de la CFPI incombant à l'Organisation, telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été ramenée de 36,2 % pour l'exercice biennal 2018-2019 à 35,2 % pour 2020.

X.9 On trouvera dans le tableau X.2 le récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020 au titre du budget complet.

Tableau X.2

**Tableau d'effectifs proposé (Commission de la fonction publique internationale)**

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                                  |
|---------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>Budget complet</i>           |               |                                                                |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 45            | 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 G(1°C) et 18 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 45            | 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 G(1°C) et 18 G(AC) |

**Corps commun d'inspection**

|                                                                                                                                                                                                     | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (budget complet)                                                                                                                                  | 13 147 600           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 (budget complet)                                                                                                                           | 6 643 500            |
| Part à la charge de l'ONU pour 2019                                                                                                                                                                 | 1 860 200            |
| Part à la charge de l'ONU pour 2020                                                                                                                                                                 | 1 913 300            |
| <i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). |                      |

X.10 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget complet pour le Corps commun d'inspection (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) reste inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, soit 6 643 500 dollars avant actualisation des coûts, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid. tableau A.1).

X.11 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le Corps commun s'élève à 1 913 300 dollars, avant actualisation des coûts, faisant apparaître une augmentation de 53 100 dollars, ou 2,9 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid., tableau 31.6). Comme il est indiqué au paragraphe 31.33 du projet de budget (voir également par. X.4 du présent rapport), l'augmentation s'explique par le fait que la part du budget du Corps commun incombant à l'ONU (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR), telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été portée de 28,0 % pour l'exercice biennal 2018-2019 à 28,8 % pour 2020.

X.12 On trouvera dans le tableau X.3 le récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020 au titre du budget complet.

Tableau X.3  
**Tableau d'effectifs proposé (Corps commun d'inspection)**

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                            |
|---------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------|
| <i>Budget complet</i>           |               |                                                          |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 20            | 1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 20            | 1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC) |

X.13 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'en plus des effectifs mentionnés dans le tableau X.3, 11 postes temporaires de la classe D-2 avaient été approuvés pour 2018-2019 et sont proposés pour 2020 pour les 11 inspecteurs et inspectrices, qui sont nommé(e)s par l'Assemblée générale comme elle en a décidé dans sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel du Secrétariat, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ayant rang de directeur (D-2) à l'échelon IV.

### **Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public**

|                                                                                                                                                                                                     | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 (budget complet)                                                                                                                                  | 6 350 900            |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 (budget complet)                                                                                                                           | 3 199 900            |
| Part à la charge de l'ONU pour 2019                                                                                                                                                                 | 985 800              |
| Part à la charge de l'ONU pour 2020                                                                                                                                                                 | 973 200              |
| <i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). |                      |

X.14 Le montant des ressources demandées au titre du budget complet pour le CCS et le projet IPSAS (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) reste inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, soit 3 199 900 dollars avant actualisation des coûts (dont un montant de 253 600 dollars destiné à couvrir les dépenses prévues au titre du projet IPSAS) comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid. par. 31.49 et tableau A.1).

X.15 Comme il est indiqué au paragraphe 31.53 du projet de budget (voir également par. X.4 du présent rapport), le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire s'élève à 973 200 dollars, faisant apparaître une diminution de 12 600 dollars (1,3 %). La diminution de la part du budget du CCS (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR) incombant à l'ONU est déterminée par le CCS selon la méthode établie. Cette part a été ramenée de 30,9 % pour l'exercice biennal 2018-2019 à 30,4 % pour 2020 (ibid., par. 31.54).

X.16 On trouvera dans le tableau X.4 le récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2018-2019 et de ceux proposés pour 2020 au titre du budget complet.

Tableau X.4

**Tableau d'effectifs proposé (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination)**

|                                 | Nombre | Classe                                       |
|---------------------------------|--------|----------------------------------------------|
| <i>Budget complet</i>           |        |                                              |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 14     | 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC) |
| Postes proposés pour 2020       | 14     | 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC) |

**Observations et recommandations générales**

X.17 Ayant demandé des précisions sur la part incombant à titre indicatif à chaque organisation participante et les montants correspondants pour le projet de budget pour 2020, le Comité consultatif, après examen du tableau qu'il a reçu (voir annexe VII), note que des informations relatives au personnel datées du 31 décembre 2017 ont été utilisées. Il a été informé que les pourcentages correspondants à l'accord de partage des coûts pour les organismes et fonds des Nations sur le terrain avaient été calculés sur la base des dernières données démographiques disponibles, établies au 31 décembre 2017. Il a été informé également que le Secrétaire général, dans le document [A/62/641](#), avait indiqué que le Comité de haut niveau sur la gestion avait décidé d'approuver les recommandations présentées par le groupe de travail technique qu'il avait chargé d'examiner la formule de partage des coûts afférents au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il a été informé en outre que le secrétariat du CCS mettait en service une nouvelle plateforme de gestion des données, élément indispensable à la collecte plus fréquente (c'est-à-dire chaque année) de données démographiques, ce qui permet d'améliorer la collecte de données et de les vérifier de façon à en garantir la qualité. La plateforme devrait être pleinement opérationnelle d'ici à la fin de l'année 2019, ce qui donnerait au secrétariat du CCS les moyens de recueillir des données sur les effectifs chaque année à compter du 31 décembre 2019, à condition que les entités qui fournissent ces données le fassent en temps voulu chaque année.

X.18 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, il avait recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, à continuer d'améliorer les statistiques sur les organismes des Nations Unies mises à la disposition des États Membres, notamment en fournissant des informations plus à jour ([A/70/7](#), par. X.24). Le Comité recommande de nouveau que le Secrétaire général fournisse des statistiques relatives au personnel qui soient plus à jour, ces données étant nécessaires à l'établissement de projets de budget exacts. Le Comité note qu'il importe tout à la fois d'utiliser des informations à jour et d'améliorer la qualité des statistiques relatives au personnel.

*Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

X.19 Au sujet de l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Secrétaire général indique qu'en 2018, le secrétariat du CCS a atteint un taux de conformité de 100 % s'agissant de l'achat des billets d'avion et la CFPI et le Corps commun d'inspection un taux de conformité de 70 % et de 71 % respectivement. Le Comité consultatif constate avec satisfaction que le CCS respecte les délais et compte que la CFPI et le Corps commun d'inspection

**poursuivront les efforts qu'ils font pour appliquer les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.**

**X.20 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31.**

## **Chapitre 32**

### **Dépenses spéciales**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i>Dollars É.-U.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 131 902 100          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 77 781 300           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 65 946 700           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 72 864 800           |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 11 113 400           |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5 751 200            |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 32)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> <p><sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution <a href="#">73/308</a> concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> |                      |

**X.21** Les ressources inscrites au chapitre 32 serviraient à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

**X.22** Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 32 pour 2020 s'établit à 72 864 800 dollars avant actualisation des coûts, faisant apparaître une augmentation nette de 6 918 100, ou 10,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6](#) (Sect. 32), tableau 32.2 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

**X.23** Le Secrétaire général impute l'augmentation nette de 6 918 100 dollars sur la rubrique Autres changements et l'explique par une augmentation de 7 084 700 dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et une diminution de 166 600 dollars au titre des pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux (ibid.).

#### *Assurance maladie après la cessation de service*

**X.24** Le montant des ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service en 2020 s'élève à 67 139 500 dollars, avant actualisation des coûts, faisant apparaître une augmentation de 7 084 700 dollars, ou 11,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Il est précisé dans le projet de budget-programme que cette augmentation est essentiellement imputable sur la rubrique

Autres dépenses de personnel et tient compte des dépenses engagées en 2018 et 2019 (ibid., par. 32.10).

X.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau X.5, dans lequel on trouvera les crédits ouverts et les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par exercice biennal.

Tableau X.5

**Assurance maladie après la cessation de service : montant révisé des crédits ouverts et des dépenses, par exercice biennal**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                 | 2008-2009 | 2010-2011             | 2012-2013 | 2014-2015 | 2016-2017 | 2018-2019              | 2018     | 2019                  | 2020<br>(montant<br>proposé) |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|----------|-----------------------|------------------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts <sup>a</sup> | 89 227,8  | 104 031,6             | 108 871,8 | 131 122,8 | 140 707,4 | 120 109,6              | 60 054,8 | 60 054,8              | 67 139,5                     |
| Dépenses                                        | 91 626,9  | 88 324,2 <sup>b</sup> | 108 479,1 | 119 809,3 | 135 573,3 | 101 903,5 <sup>c</sup> | 71 969,5 | 29 934,0 <sup>c</sup> | —                            |

<sup>a</sup> Source : Chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.

<sup>b</sup> Le faible montant des dépenses engagées en 2010-2011 est dû à la suspension des cotisations plus élevées que la moyenne.

<sup>c</sup> Dépenses au 31 mai 2019.

X.26 Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de l'examen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, il a reçu, à sa demande, les tableaux X.6 et X.7, dans lesquels sont indiqués le montant des ressources approuvées et le montant des dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (voir également [A/73/849](#), par. 26 à 29).

Tableau X.6

**Montant des ressources inscrites au budget-programme et au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (2016-2019)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                         | 2016-2017 | 2018-2019 |          |                                |
|---------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|--------------------------------|
| Budget-programme                                        | 148 953,3 | 131 902,1 |          |                                |
|                                                         |           |           |          |                                |
|                                                         | 2016/17   | 2017/18   | 2018/19  | 2019/20 (montant<br>estimatif) |
| Compte d'appui aux opérations de maintien<br>de la paix | 10 837,0  | 10 346,0  | 10 448,8 | 11 113,4                       |

Tableau X.7

**Dépenses mensuelles et annuelles au titre de l'assurance maladie  
après la cessation de service, par source de financement (2017-2019)**

(En dollars des États-Unis)

| <i>Mois</i>                                   | <i>Budget-programme</i> | <i>Compte d'appui aux<br/>opérations de maintien<br/>de la paix<sup>a</sup></i> | <i>Ressources<br/>extrabudgétaires</i> |
|-----------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Janvier 2017                                  | 7 520 656               | 1 511                                                                           | —                                      |
| Février 2017                                  | 6 126 538               | 2 481                                                                           | —                                      |
| Mars 2017                                     | 6 693 972               | 1 996                                                                           | —                                      |
| Avril 2017                                    | 5 169 581               | 3 536                                                                           | —                                      |
| Mai 2017                                      | 7 177 512               | 1 511                                                                           | —                                      |
| Juin 2017                                     | 1 367 207               | 4 945 248                                                                       | 2 636 659                              |
| Juillet 2017                                  | 3 530 173               | 3 975                                                                           | —                                      |
| Août 2017                                     | 5 927 831               | 1 511                                                                           | —                                      |
| Septembre 2017                                | 5 528 851               | 1 519                                                                           | —                                      |
| Octobre 2017                                  | 6 964 500               | 3 595                                                                           | —                                      |
| Novembre 2017                                 | 9 607 582               | 1 519                                                                           | —                                      |
| Décembre 2017                                 | 9 269 082               | 6 504 767                                                                       | 3 468 399                              |
| <b>Total partiel (2017)</b>                   | <b>74 883 486</b>       | <b>11 473 172</b>                                                               | <b>6 105 058</b>                       |
| Janvier 2018                                  | 8 924 603               | 1 519                                                                           | —                                      |
| Février 2018                                  | 7 908 157               | (28 772)                                                                        | —                                      |
| Mars 2018                                     | 7 315 990               | —                                                                               | —                                      |
| Avril 2018                                    | 6 452 260               | —                                                                               | —                                      |
| Mai 2018                                      | 7 249 373               | —                                                                               | —                                      |
| Juin 2018                                     | 285 520                 | 3 722 428                                                                       | 2 877 687                              |
| <b>Total partiel (juillet 2017-juin 2018)</b> | <b>78 963 922</b>       | <b>10 212 061</b>                                                               |                                        |
| Juillet 2018                                  | 6 116 012               | —                                                                               | —                                      |
| Août 2018                                     | 8 441 786               | —                                                                               | —                                      |
| Septembre 2018                                | 6 199 433               | 1 588                                                                           | —                                      |
| Octobre 2018                                  | 1 942 002               | 3 546 813                                                                       | 1 891 633                              |
| Novembre 2018                                 | 7 556 118               | —                                                                               | —                                      |
| Décembre 2018                                 | 4 389 519               | 1 680 143                                                                       | 959 074                                |
| <b>Total partiel (2018)</b>                   | <b>72 780 773</b>       | <b>8 923 719</b>                                                                | <b>5 728 395</b>                       |
| Janvier 2019                                  | 6 976 887               | 11 431                                                                          | —                                      |
| Février 2019                                  | 7 622 473               | 4 887                                                                           | —                                      |
| <b>Total partiel (2019)</b>                   | <b>14 599 360</b>       | <b>16 318</b>                                                                   | <b>—</b>                               |

<sup>a</sup> Occasionnellement, les états de paiement font apparaître des décaissements qui sont plus tard ajustés.

X.27 Le Comité consultatif a demandé, sans l'obtenir, une version actualisée du tableau X.7 dans lequel figureraient les dépenses mensuelles pour les mois de mars à juin 2019. **Le Comité consultatif compte que ces renseignements seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

X.28 Le Comité relève plusieurs incohérences entre les chiffres figurant dans le tableau X.5 et ceux indiqués dans les tableaux qu'il a reçus pour la rubrique Compte d'appui. En ce qui concerne le montant des crédits ouverts, pour 2018-2019, il est indiqué 120 109 600 dollars dans le tableau X.5 mais 131 902 100 dollars dans le tableau X.6. S'agissant du montant des dépenses, pour 2018, alors qu'il est de 71 969 500 dollars dans le tableau X.5, il s'établit à 72 780 773 dollars dans le tableau X.7. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des explications à l'Assemblée générale concernant le montant des crédits ouverts et des dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2018-2019.**

X.29 Au paragraphe 32.6 du projet de budget, il est indiqué que la forte inflation des tarifs médicaux aux États-Unis d'Amérique, en particulier dans la région de New York, dicte les prix des services de santé à partir desquels sont calculées les primes d'assurance applicables aux plans administrés au Siège et qu'en de nombreux endroits, l'augmentation du taux d'inflation des tarifs médicaux dépasse largement celle du taux d'inflation général. Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des données relatives aux dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie, y compris l'assurance maladie après la cessation de service et l'assurance maladie proposée aux fonctionnaires en activité. En réponse, il a été précisé au comité que le montant des dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service était en moyenne de 6 millions de dollars et que le dernier montant disponible des dépenses concernant les fonctionnaires en activité s'élevait au total à 9 211 700, en juin 2019. Le Comité a demandé également, sans obtenir de réponse, que ces dépenses soient recensées dans chaque chapitre du budget, pour tous les départements et toutes les missions. **Le Comité consultatif compte que les renseignements sur les dépenses mensuelles et l'effet de l'inflation seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

#### *Indemnisations*

X.30 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 528 300 dollars, ne faisant apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Il est indiqué dans le projet de budget-programme que les frais d'indemnisation peuvent comprendre la prestation en cas de décès, les prestations mensuelles pour invalidité résultant d'une maladie ou d'une blessure, l'indemnité forfaitaire en cas d'invalidité permanente et les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes (A/74/6 (Sect. 32), par. 32.14 et 32.15). Comme indiqué dans le tableau 32.4 figurant dans le projet de budget, le montant des dépenses s'établissait à 1 546 800 dollars en 2018.

#### *Assurances générales*

X.31 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 356 000 dollars, ne faisant apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Il est indiqué dans le projet de budget-programme que les primes d'assurance sont restées stables pour l'ONU ces dernières années, mais que certaines limites de couverture existent pour ce qui est des clauses concernant les inondations introduites à la suite du passage de l'ouragan Sandy à New York et de l'obligation de contracter une assurance distincte pour des actes de terrorisme qui étaient couverts par les polices générales avant les attentats du 11 septembre 2001 (ibid., par. 32.17 et 32.18). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il existait, dans le cadre des assurances générales, un certain nombre de polices souscrites à titre individuel, y compris des polices relatives aux voyages en avion, à la responsabilité civile (dans le pays de résidence et à l'étranger), à l'assurance automobile (au Siège et ailleurs dans le monde) et à l'assurance inondation sur le plan

national ainsi que deux polices ayant trait spécifiquement aux actes de terrorisme (la police d'assurance contre les actes de terrorisme et la police d'assurance contre les actes de malveillance).

#### *Frais bancaires*

X.32 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 au titre des frais bancaires s'élève à 256 700 dollars, ne faisant apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Il permettra de couvrir les frais afférents à la tenue des comptes bancaires, aux virements électroniques et à d'autres services facturés par les banques (ibid., par. 32.19). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des frais bancaires engagés en 2018 s'établissait à 314 442 dollars et qu'au 31 mai, le montant total des dépenses pour 2019 s'élevait à 17 853 dollars. Le Comité a également été informé que l'essentiel des frais bancaires engagés étaient en règle générale comptabilisés à six mois d'intervalle, après examen des comptes de tous les fonds dont les liquidités sont gérées centralement et une fois les rapprochements bancaires terminés.

#### *Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux*

X.33 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 584 300 dollars, ce qui représente une diminution de 166 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. La diminution tient au fait que des pensions de retraite seront versées à deux anciens secrétaires généraux et non plus à trois ainsi que cela avait été prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 (ibid., par. 32.20 et 32.21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau X.8, dans lequel figure le montant annuel des pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux depuis 2015.

Tableau X.8

#### **Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux (2015-2019)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Année</i>      | <i>Montant</i> |
|-------------------|----------------|
| 2019 <sup>a</sup> | 241,1          |
| 2018              | 622,8          |
| 2017              | 691,0          |
| 2016              | 571,4          |
| 2015              | 632,5          |

<sup>a</sup> Au 31 mai.

X.34 Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes X.27 à X.29 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général au titre du chapitre 32 (Dépenses spéciales) soit approuvée.

## Titre XI

### Dépenses d'équipement

#### Chapitre 33

#### Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280 A-C</a> de l'Assemblée générale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 130 057 300          |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 36 239 400           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 73 004 600           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 16 187 400           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 33)</a>]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

XI.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 33 du budget ordinaire pour 2020 est de 16 187 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 56 817 200 dollars, ou 77,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 (voir [A/74/6 \(Sect. 33\)](#), tableau 33.1 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

XI.2 Le Secrétaire général impute cette diminution nette à deux facteurs répartis comme suit :

a) Ajustements techniques : la variation des ressources demandées, d'un montant total de 49 440 800 dollars, résulte de la non-reconduction de dépenses non renouvelables approuvées pour 2019 par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#) concernant les grands projets d'équipement suivants : i) le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (31 809 800 dollars) ; ii) le remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J au siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi (5 829 400 dollars) ; iii) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok (3 419 000 dollars) ; iv) la rénovation du bâtiment nord au siège de la CEPALC, à Santiago (445 000 dollars) ; v) la rénovation de l'Africa Hall au siège de la CEA (7 937 600 dollars) ([A/74/6 \(Sect. 33\)](#), par. 33.12) ;

b) Autres variations : la variation correspond à une réduction de 7 376 400 dollars, qui s'explique principalement par le transfert de ressources liées aux activités d'entretien courant du chapitre 33 à d'autres chapitres du budget : i) 3 831 800 dollars réaffectés au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) pour les installations ; ii) 768 200 dollars réaffectés au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) pour le matériel de diffusion, les installations de conférence et les dispositifs de sûreté et de sécurité ; iii) 1 755 100 dollars réaffectés au chapitre 29E [Administration (Genève)] pour les dispositifs de sûreté et de sécurité ; iv) 1 021 300 dollars réaffectés au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] pour les

installations et les dispositifs de sûreté et de sécurité (ibid., par. 33.14) (voir également les paragraphes XI.8 à XI.12 ci-dessous).

XI.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau XI.1, dans lequel figure le montant total des ressources approuvées par l'Assemblée générale en 2018 et 2019 au titre du chapitre 33, réparti entre les projets liés à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien et les grands projets d'équipement indépendants. Le tableau montre que, sur le montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 33, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/280 A, soit 130 057 300 dollars, 46 711 600 dollars sont destinés à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien et 83 345 700 aux grands projets de construction indépendants.

Tableau XI.1

### Ressources approuvées en 2018-2019 et ressources demandées pour 2020 au titre du chapitre 33

(En dollars des États-Unis)

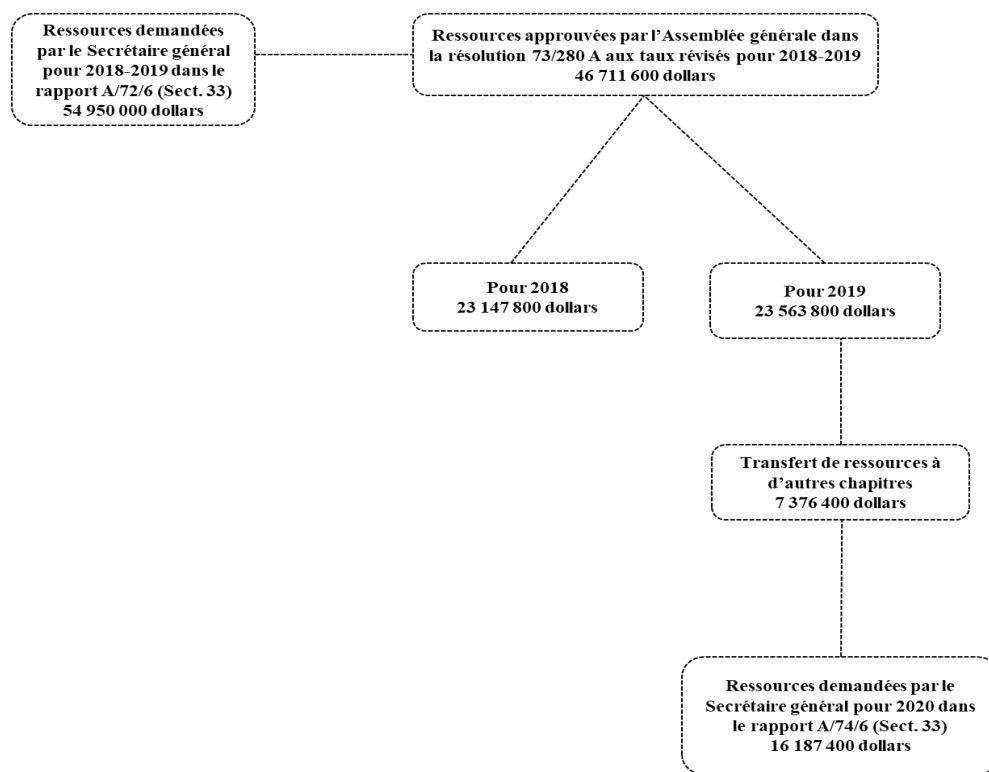
| Projets au titre du chapitre 33                                                            | 2018-2019          | 2018              | 2019              | Rapport dans lequel les ressources sont demandées | Résolution portant approbation des ressources | 2020                            | Rapport dans lequel les ressources sont demandées |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>               | 46 711 600         | 23 147 800        | 23 563 800        | A/72/6 (Sect. 33)                                 | 73/280 A                                      | 16 187 400                      | A/74/6 (Sect. 33)                                 |
| <b>Projets indépendants</b>                                                                |                    |                   |                   |                                                   |                                               |                                 |                                                   |
| Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève                        | 57 209 800         | 25 400 000        | —                 | A/72/521                                          | 72/262 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
|                                                                                            |                    | —                 | 31 809 800        | A/73/395                                          | 73/279 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
| Africa Hall à la CEA                                                                       | 12 582 300         | 4 644 700         | —                 | A/72/374                                          | 72/262 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
|                                                                                            |                    | —                 | 7 937 600         | A/73/355                                          | 73/279 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
| Mise aux normes parasismiques à la CESAP                                                   | 6 861 200          | 3 442 200         | —                 | A/72/338                                          | 72/262 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
|                                                                                            |                    | —                 | 3 419 000         | A/73/327                                          | 73/279 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
| Remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi | 6 167 400          | 338 000           | —                 | A/72/375                                          | 72/262 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
|                                                                                            |                    | —                 | 5 829 400         | A/73/344                                          | 73/279 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
| Rénovation du bâtiment nord à la CEPALC                                                    | 525 000            | 80 000            | —                 | A/72/367                                          | 72/262 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
|                                                                                            |                    | —                 | 445 000           | A/73/351                                          | 73/279 A                                      | À déterminer <sup>a</sup>       | A/74/___                                          |
| <b>Total partiel, projets indépendants</b>                                                 | <b>83 345 700</b>  | <b>33 904 900</b> | <b>49 440 800</b> |                                                   |                                               | <b>À déterminer<sup>a</sup></b> |                                                   |
| <b>Montant total des crédits ouverts<sup>b</sup></b>                                       | <b>130 057 300</b> | <b>57 052 700</b> | <b>73 004 600</b> |                                                   |                                               |                                 |                                                   |

<sup>a</sup> Les ressources nécessaires au titre des projets indépendants pour 2020 sont en cours d'examen et seront arrêtées au moment de la présentation des rapports annuels correspondants à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session.

<sup>b</sup> Aux taux révisés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/280 A.

XI.4 Le Comité consultatif a également reçu le diagramme ci-après, qui illustre l'évolution des ressources demandées au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien entre l'exercice biennal 2018-2019 et 2020.

### Évolution des ressources demandées au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien



XI.5 Le Comité consultatif a reçu en outre le tableau XI.2, dans lequel figurent les dépenses afférentes à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien en 2018-2019 ainsi que les prévisions de dépenses pour 2020.

Tableau XI.2

#### Dépenses afférentes à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien en 2018-2019 et prévisions de dépenses pour 2020

(En dollars des États-Unis)

|              | <i>Crédits ouverts pour 2018-2019</i> | <i>Dépenses de 2018</i> | <i>Dépenses de 2019 (au 31 mai)</i> | <i>Dépenses prévues pour le reste de 2019</i> | <i>Total des dépenses prévues pour 2018-2019</i> | <i>Prévisions pour 2020 (avant actualisation des coûts)</i> |
|--------------|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Siège        | 19 888 600                            | 7 603 068               | 3 081 554                           | 9 123 200                                     | 19 807 822                                       | 7 570 700                                                   |
| Genève       | 11 553 600                            | 2 708 360               | 2 936 672                           | 5 898 356                                     | 11 543 388                                       | 2 447 100                                                   |
| Vienne       | 2 511 700                             | 843 194                 | 619 503                             | 1 039 700                                     | 2 502 397                                        | 1 253 200                                                   |
| Nairobi      | 5 272 400                             | 2 550 165               | 794 243                             | 1 903 100                                     | 5 247 508                                        | 1 113 000                                                   |
| CESAP        | 2 075 700                             | 1 448 029               | 140 271                             | 396 401                                       | 1 984 700                                        | 1 034 400                                                   |
| CEPALC       | 2 059 200                             | 626 788                 | 571 592                             | 842 063                                       | 2 040 443                                        | 1 069 600                                                   |
| CEA          | 2 836 100                             | 288 097                 | 16 011                              | 2 500 000                                     | 2 804 108                                        | 1 443 000                                                   |
| CESAO        | 514 300                               | 257 597                 | 71 807                              | 180 000                                       | 509 404                                          | 256 400                                                     |
| <b>Total</b> | <b>46 711 600</b>                     | <b>16 325 298</b>       | <b>8 231 652</b>                    | <b>21 882 820</b>                             | <b>46 439 770</b>                                | <b>16 187 400</b>                                           |

XI.6 Comme indiqué dans le projet de budget-programme, les ressources nécessaires au financement des grands projets d'équipement indépendants pour 2020 (énumérés à l'alinéa a) du paragraphe XI.2 ci-dessus) ne figurent pas dans le projet de budget pour 2020, conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif (A/70/7, par. XI.17) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247. Ces ressources feront l'objet de prochains rapports du Secrétaire général, qui seront présentés à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session (A/74/6 (Sect. 33), par. 33.7).

**XI.7 Tout en attendant avec intérêt que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, les rapports annuels relatifs aux grands projets d'équipement ainsi que le rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée, lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations actualisées sur les ressources nécessaires au financement des grands projets d'équipement en 2020 afin qu'elle puisse connaître plus précisément le montant total des ressources nécessaires au titre du chapitre 33.**

*Transfert de ressources liées aux activités d'entretien courant*

XI.8 Il est indiqué dans le projet de budget-programme que les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, sont regroupées dans le chapitre 33 afin de garantir une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction, ainsi que des travaux liés aux infrastructures informatiques et aux infrastructures de communication (ibid., par. 33.1). Il est également indiqué que ces activités ont été examinées et satisfont aux critères retenus dans les normes IPSAS pour la gestion des biens, et il est proposé que les ressources correspondant aux activités relevant de l'entretien courant, qui ne satisfont pas aux critères, soient transférées à d'autres chapitres (29B, 29C, 29E et 29G) du projet de budget-programme (ibid., par. 33.3).

XI.9 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des ressources visant à financer certaines activités d'entretien courant avaient figuré au chapitre 33 au fil des ans mais ne correspondaient pas à la définition des dépenses d'équipement énoncée dans les normes IPSAS, et que le transfert de ressources proposé visait à harmoniser les pratiques comptables et budgétaires et à faire en sorte que seules figurent au chapitre 33 les dépenses d'équipement conformes à la définition susmentionnée, à savoir les dépenses ayant pour effet d'augmenter la valeur du bien ou d'en prolonger la durée de vie utile, ou d'accroître l'utilité de l'actif, de façon indiscutable et vérifiable. Selon le Secrétariat, cela permettrait à l'Organisation de mieux analyser les tendances et de mieux prévoir ses besoins en équipements.

XI.10 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau XI.3, dans lequel sont présentés les projets d'entretien courant qu'il est proposé de transférer du chapitre 33 à d'autres chapitres.

**Tableau XI.3**  
**Projets d'entretien courant transférés du chapitre 33 à d'autres chapitres**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Projets</i>                                                                                            | <i>Installations</i> | <i>Informatique et communications</i> | <i>Sécurité</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-----------------|
| <b>Siège – projets transférés au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)</b>                   |                      |                                       |                 |
| Atelier d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réparation          | 1 835,6              | –                                     | –               |
| Entretien des installations électriques                                                                   | 792,4                | –                                     | –               |
| Entretien de la plomberie                                                                                 | 50,4                 | –                                     | –               |
| Remplacement de la moquette, du carrelage, des tissus d'ameublement et des tentures                       | 187,8                | –                                     | –               |
| Menuiserie                                                                                                | 9,2                  | –                                     | –               |
| Peinture                                                                                                  | 27,5                 | –                                     | –               |
| Entretien général                                                                                         | 288,0                | –                                     | –               |
| Contrôle de la qualité de l'environnement et élimination des poussières d'amiante                         | 100,8                | –                                     | –               |
| Entretien des barrières hydrauliques et entretien et mise à l'essai des systèmes d'alarme incendie        | 540,2                | –                                     | –               |
| <b>Total partiel</b>                                                                                      | <b>3 831,8</b>       | <b>–</b>                              | <b>–</b>        |
| <b>Siège – projets transférés au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)</b>        |                      |                                       |                 |
| Entretien des installations de radiotélédiffusion et de conférence                                        | –                    | 120,0                                 | –               |
| Maintenance de la composante informatique des systèmes de sécurité utilisés dans le complexe du Siège     | –                    | 648,2                                 | –               |
| <b>Total partiel</b>                                                                                      | <b>–</b>             | <b>768,2</b>                          | <b>–</b>        |
| <b>Office des Nations Unies à Genève – projet transféré au chapitre 29E [Administration (Genève)]</b>     |                      |                                       |                 |
| Entretien des installations et du matériel de sûreté et de sécurité                                       | –                    | –                                     | 1 755,1         |
| <b>Total partiel</b>                                                                                      | <b>–</b>             | <b>–</b>                              | <b>1 755,1</b>  |
| <b>Office des Nations Unies à Nairobi – projets transférés au chapitre 29G [Administration (Nairobi)]</b> |                      |                                       |                 |
| Entretien et réparation du système électrique                                                             | 253,9                | –                                     | –               |
| Entretien du gros œuvre, des éléments architecturaux et de la plomberie                                   | 187,4                | –                                     | –               |
| Travaux d'entretien liés à la sûreté et à la sécurité (partiel)                                           | –                    | –                                     | 580,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                      | <b>441,3</b>         | <b>–</b>                              | <b>580,0</b>    |
| <b>Total</b>                                                                                              | <b>4 273,1</b>       | <b>768,2</b>                          | <b>2 335,1</b>  |

XI.11. Le Comité consultatif note que les informations sur les ressources qu'il est proposé de transférer du chapitre 33 à d'autres chapitres ne sont pas toujours suffisamment détaillées et sont parfois difficiles à rapprocher des ressources demandées au titre des chapitres correspondants.

XI.12. Le Comité consultatif juge intéressante la proposition de transférer les ressources visant à financer les activités d'entretien courant du chapitre 33 à d'autres chapitres de façon à se mettre en conformité avec les normes IPSAS en matière de gestion des biens. Toutefois, il estime que si l'on disposait de directives et de critères visant à assurer la bonne application des normes IPSAS, on pourrait plus aisément déterminer si telle ou telle activité relève du chapitre 33 ou d'autres chapitres du budget. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer des informations sur de tels critères et directives dans son prochain projet de budget et de présenter de manière plus claire et plus détaillée, dans les futurs projets de budget, les ressources nécessaires au financement des activités d'entretien courant au titre des chapitres correspondants.

### Observations et recommandations concernant les ressources nécessaires pour 2020

XI.13. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau XI.4, dans lequel figurent les projets proposés pour 2020 au titre du chapitre 33, par catégorie et par site, ainsi que les ressources nécessaires dans chaque cas.

Tableau XI.4

### Projets proposés pour 2020 au titre du chapitre 33, par catégorie et par site

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Projet</i>                                                                                                    | <i>Catégorie</i>   | <i>Montants</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| <b>1. Siège</b>                                                                                                  |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                 |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures                                                            |                    |                 |
| Amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du complexe                                                        | Projet pluriannuel | 439,1           |
| Amélioration de l'infrastructure informatique                                                                    |                    |                 |
| Poursuite de la modernisation de l'accès au réseau sans fil (Wi-Fi) au Secrétariat et dans les bâtiments annexes | Activité continue  | 60,0            |
| Outils d'audit VMware                                                                                            | Nouveau projet     | 550,0           |
| Mise à niveau du serveur mandataire IronPort                                                                     | Nouveau projet     | 330,0           |
| Contrôle d'accès au réseau, réseau local et accès sécurisé au réseau Wi-Fi                                       | Nouveau projet     | 275,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                             |                    | <b>1 654,1</b>  |
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                  |                    |                 |
| Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures                                                |                    |                 |
| Remplacement du joint de dilatation du bâtiment de l'Assemblée générale-pelouse Nord                             | Nouveau projet     | 2 000,0         |
| Rampes de sortie de l'Assemblée générale                                                                         | Projet pluriannuel | 240,0           |
| Remplacement de la citerne à eau du Secrétariat                                                                  | Nouveau projet     | 300,0           |
| Remplacement des conduites destinées aux eaux de rivière                                                         | Projet pluriannuel | 300,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                             |                    | <b>2 840,0</b>  |
| <b>Total, Siège</b>                                                                                              |                    | <b>4 494,1</b>  |
| <b>2. Office des Nations Unies à Genève</b>                                                                      |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                 |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures                                                            |                    |                 |
| Rénovation de la Villa Le Bocage et de la Villa La Pelouse                                                       | Projet pluriannuel | 751,3           |

| <i>Projet</i>                                                                                                                            | <i>Catégorie</i>   | <i>Montants</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Amélioration de l'infrastructure informatique                                                                                            |                    |                 |
| Amélioration de la sécurité de l'information : compartimentation du réseau utilisateurs et mise à niveau du matériel des services réseau | Nouveau projet     | 399,1           |
| Remplacement du réseau d'amplification du signal GSM/3G/4G dans le bâtiment A                                                            | Nouveau projet     | 280,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                     |                    | <b>1 430,4</b>  |
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                                          |                    |                 |
| Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures                                                                        |                    |                 |
| Enlèvement et élimination des matières dangereuses conformément aux normes en vigueur dans le pays hôte                                  | Activité continue  | 177,7           |
| Rénovation du centre logistique et de traitement du courrier                                                                             | Projet pluriannuel | 839,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                     |                    | <b>1 016,7</b>  |
| <b>Total, Office des Nations Unies à Genève</b>                                                                                          |                    | <b>2 447,1</b>  |
| <b>3. Office des Nations Unies à Vienne</b>                                                                                              |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                                         |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures (part à la charge de l'Office)                                                     | Activité continue  | 578,4           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                     |                    | <b>578,4</b>    |
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                                          |                    |                 |
| Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures (part à la charge de l'Office)                                         | Activité continue  | 674,8           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                     |                    | <b>674,8</b>    |
| <b>Total, Office des Nations Unies à Vienne</b>                                                                                          |                    | <b>1 253,2</b>  |
| <b>4. Office des Nations Unies à Nairobi</b>                                                                                             |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                                         |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures                                                                                    |                    |                 |
| Modernisation des infrastructures routières et de stationnement                                                                          | Projet pluriannuel | 683,0           |
| Amélioration des espaces de travail                                                                                                      | Activité continue  | 100,0           |
| Amélioration de l'infrastructure informatique                                                                                            |                    |                 |
| Mises à niveau limitées du matériel informatique vieillissant                                                                            | Activité continue  | 180,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                     |                    | <b>963,0</b>    |
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                                          |                    |                 |
| Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures                                                                        |                    |                 |
| Amélioration du système d'assainissement, du système de gestion des eaux d'extinction d'incendie et de la plomberie                      | Projet pluriannuel | 90,0            |
| Gros travaux d'entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité                                                                        |                    |                 |
| Entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité                                                                                       | Nouveau projet     | 60,0            |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                     |                    | <b>150,0</b>    |
| <b>Total, Office des Nations Unies à Nairobi</b>                                                                                         |                    | <b>1 113,0</b>  |

| <i>Projet</i>                                                                                                                                                                             | <i>Catégorie</i>   | <i>Montants</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| <b>5. CESAP</b>                                                                                                                                                                           |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                                                                                          |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures                                                                                                                                     |                    |                 |
| Modernisation des ascenseurs du secrétariat                                                                                                                                               | Nouveau projet     | 362,3           |
| Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité                                                                                                                                     |                    |                 |
| Nouvelle structure pour l'accès des visiteurs et les contrôles de sécurité sur le chantier de construction du Centre de conférences des Nations Unies                                     | Projet pluriannuel | 100,0           |
| Remplacement des caméras de vidéosurveillance                                                                                                                                             | Projet pluriannuel | 112,1           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                      |                    | <b>574,4</b>    |
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                                                                                           |                    |                 |
| Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures                                                                                                                         |                    |                 |
| Remplacement du refroidisseur défectueux                                                                                                                                                  | Projet reporté     | 460,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                      |                    | <b>460,0</b>    |
| <b>Total, CESAP</b>                                                                                                                                                                       |                    | <b>1 034,4</b>  |
| <b>6. CEPALC</b>                                                                                                                                                                          |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                                                                                          |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures                                                                                                                                     |                    |                 |
| Étude structurelle des dissipateurs de la structure du bâtiment principal                                                                                                                 | Projet pluriannuel | 75,0            |
| Remplacement des ascenseurs du bâtiment principal et amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées                                                                       | Nouveau projet     | 400,0           |
| Entretien et rénovation des toilettes publiques au rez-de-chaussée (à l'extérieur)                                                                                                        | Projet pluriannuel | 109,0           |
| Application progressive de la politique de modernisation des installations pour les personnes handicapées                                                                                 | Activité continue  | 45,0            |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                      |                    | <b>629,0</b>    |
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                                                                                           |                    |                 |
| Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures                                                                                                                         |                    |                 |
| Modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation dans le cadre du remplacement de plusieurs éléments de construction du bâtiment principal arrivés en fin de vie | Nouveau projet     | 245,0           |
| Gros travaux d'entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité                                                                                                                         |                    |                 |
| Mise en conformité du système intérieur de lutte contre l'incendie avec les normes de protection contre l'incendie                                                                        | Projet pluriannuel | 25,0            |
| Maintenance matérielle et logicielle du système de contrôle des accès                                                                                                                     | Activité continue  | 170,6           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                      |                    | <b>440,6</b>    |
| <b>Total, CEPALC</b>                                                                                                                                                                      |                    | <b>1 069,6</b>  |
| <b>7. CEA</b>                                                                                                                                                                             |                    |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                                                                                          |                    |                 |
| Amélioration des installations et des infrastructures                                                                                                                                     |                    |                 |
| Consultant programme/Architecte complexe (phase 3 sur 5)                                                                                                                                  | Projet pluriannuel | 1 080,7         |
| Rénovation/reconstruction du deuxième bâtiment du Bureau sous-régional en Afrique centrale à Yaoundé                                                                                      | Nouveau projet     | 256,0           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                      |                    | <b>1 336,7</b>  |

| <i>Projet</i>                                                                                                   | <i>Catégorie</i>  | <i>Montants</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Gros travaux d'entretien</b>                                                                                 |                   |                 |
| Gros travaux d'entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité                                               |                   |                 |
| Gros travaux d'entretien des dispositifs de sécurité                                                            | Activité continue | 106,3           |
| <b>Total partiel</b>                                                                                            |                   | <b>106,3</b>    |
| <b>Total, CEA</b>                                                                                               |                   | <b>1 443,0</b>  |
| <b>8. CESA0</b>                                                                                                 |                   |                 |
| <b>Transformation et amélioration des locaux</b>                                                                |                   |                 |
| Amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité                                                           |                   |                 |
| Amélioration des installations de sécurité                                                                      | Activité continue | 256,4           |
| <b>Total, CESA0</b>                                                                                             |                   | <b>256,4</b>    |
| <b>9. Réseau institutionnel</b>                                                                                 |                   |                 |
| Mise à niveau de l'infrastructure du réseau aux fins du remplacement des équipements obsolètes et en fin de vie | Activité continue | 917,2           |
| Contrat de maintenance existant couvrant le Siège, les bureaux hors Siège et les commissions régionales         | Activité continue | 1 525,3         |
| Maintenance et renouvellement des applications pare-feu de sept lieux d'affectation                             | Activité continue | 634,1           |
| <b>Total, réseau institutionnel</b>                                                                             |                   | <b>3 076,6</b>  |
| <b>Total général</b>                                                                                            |                   | <b>16 187,4</b> |

*Projets proposés dans le domaine de l'informatique et des communications*

XI.14. Comme le montre le tableau XI.3 ci-dessus, plusieurs des projets proposés ont trait à l'informatique et aux communications. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les projets proposés au titre du chapitre 33 ne couvriraient que les besoins les plus pressants, à savoir la modification et l'entretien de l'infrastructure du réseau et le remplacement des équipements obsolètes et en fin de vie, l'objectif étant d'assurer la conformité avec les normes les plus récentes (notamment en matière d'accessibilité) et de protéger autant que faire se peut la fiabilité et la productivité de l'infrastructure [voir également, ci-dessus, la section du présent rapport consacrée au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)].

*Office des Nations Unies à Vienne*

XI.15. Il est indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020 que les ressources demandées, soit 1 253 200 dollars, représentent la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement des projets liés à l'amélioration et à l'entretien du Centre international de Vienne (ibid., par. 33.25 et 33.26). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la part de l'Office, qui est actuellement de 22,758 %, est calculée chaque année conformément à un accord conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre et le Gouvernement autrichien. Les taux actuels de partage des coûts pour les autres organisations ayant des bureaux à Vienne qui sont parties à l'accord sont les suivants : 54,873 % pour l'AIEA, 14,098 % pour l'ONUDI et 8,271 % pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Comité a également été informé que le montant total des ressources nécessaires à l'amélioration et à l'entretien du Centre était établi pour une période de

cinq ans, car ce montant devait être approuvé à la fois par le Parlement du pays hôte et par les organes directeurs des organisations parties à l'accord.

**XI.16. Compte tenu des observations et des commentaires formulés dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que soient approuvés les crédits demandés au titre du chapitre 33.**

#### **Observations et recommandations générales**

##### *Bureaux chargés des activités prévues au titre du chapitre 33*

XI.17. Le projet de budget comporte des informations sur les bureaux chargés des activités proposées au titre du chapitre 33, comme suite à la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la réforme de la gestion voulue par le Secrétaire général : a) au Siège, les projets proposés relèvent de la Division de l'administration du Département de l'appui opérationnel et, le cas échéant, du Bureau de l'informatique et des communications ; b) les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et ceux des commissions régionales exécutent les projets qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs ; c) le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité dispense aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales les orientations, l'appui et les conseils techniques dont ils ont besoin pour planifier, gérer et suivre leurs grands projets de construction ; d) le Bureau de l'informatique et des communications administre au niveau central les projets de modernisation des infrastructures de réseau dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, dans le cadre du projet portant sur le réseau institutionnel ; e) les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité (ibid., par. 33.5, 33.6, 33.8 et 33.9). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera un point dans son prochain projet de budget sur la façon dont fonctionne cette nouvelle répartition des tâches.**

## Titre XII Sûreté et sécurité

### Chapitre 34 Sûreté et sécurité

|                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C) | 242 912 700          |
| Dépenses de 2018                                                                             | 125 352 100          |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                       | 121 062 600          |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                     | 117 740 800          |
| Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020 <sup>b</sup>                                    | 3 751 400            |
| Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2020                                      | 13 977 700           |

*Note* : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 34\)](#)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

<sup>b</sup> Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [73/308](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

XII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 34 du budget ordinaire pour 2020 s'établit à 117 740 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 3 321 800 dollars, ou 2,7 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/74/6 \(Sect. 34\)](#), tableau 34.5 ; voir également chap. I, par. 55 à 65, ci-dessus).

XII.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques représentant une réduction de 1 159 900 dollars, comprenant principalement des ajustements d'un montant de 1 014 900 dollars au titre des bourses, subventions et contributions, eu égard à la part des dépenses cofinancées à la charge du Secrétariat conformément aux accords de partage des dépenses. En 2020, la part à la charge du Secrétariat des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité des Nations Unies sera de 21,5 %, contre 22,4 % en 2019, et celle des dépenses afférentes à l'assurance contre les actes de malveillance sera de 14,2 %, contre 15 % en 2019 (voir [A/74/6 \(Sect. 34\)](#), par. 34.53) ;

b) D'autres changements, représentant une réduction de 2 161 900 dollars, comprenant principalement : i) une diminution nette de 424 400 dollars au titre de la rubrique Direction exécutive et administration (ibid., par. 34.43) ; ii) une diminution de 2 536 700 au titre des Services de la sécurité et de la sûreté tenant à la suppression proposée de 2 postes d'assistant(e) à la sécurité [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Service de la sécurité et de la sûreté de Genève et de 10 postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté de Beyrouth, aux réductions proposées (871 600 dollars) au titre des autres dépenses de personnel, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et du

mobilier et du matériel, et aux ajustements concernant la part des dépenses relatives aux activités cofinancées à la charge du Secrétariat conformément aux accords de partage des dépenses (42 600 dollars) [ibid., par. 34.48 b)] ; iii) l'augmentation de 1 062 900 dollars au titre de l'appui opérationnel spécialisé ; iv) une diminution nette de 279 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes afférents à l'appui aux programmes (ibid., par. 34.64).

XII.3 Comme indiqué à la note du tableau 34.5 du projet de budget, le projet de budget ordinaire pour le chapitre 34 comprend la part des dépenses relatives aux activités en matière de sûreté et de sécurité cofinancées à la charge du Secrétariat, d'un montant de 30 486 800 dollars pour 2019 et de 29 403 700 dollars pour 2020. Au paragraphe 34.34 du projet de budget, il est énoncé que, le Département de la sûreté et de la sécurité étant chargé d'assurer, d'une part, la sûreté et la sécurité du personnel, des représentants, des visiteurs et des locaux dans les principaux lieux d'affectation et, d'autre part, la sûreté et la sécurité des opérations des Nations Unies sur le terrain, ses activités sont financées à la fois par le budget ordinaire et par les organismes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain. Pour plus d'informations concernant l'accord de partage des coûts, voir les paragraphes 34.35 à 34.37 du projet de budget. La part du Secrétariat s'élève à 21,5 % pour l'exercice 2020, compte tenu des effectifs hors Siège que le recensement entrepris par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a permis de dénombrer au 31 décembre 2017 (ibid., par. 34.36).

XII.4 Le montant brut du budget des activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité pour 2020 s'élève à 137 464 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui équivaut au montant égal aux crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 34.6). Le tableau 34.7 du projet de budget montre que 957 postes et emplois de temporaire au total sont financés sur le budget consacré aux activités financées en commun pour l'exercice 2020, soit autant que pour l'exercice 2019.

XII.5 Au paragraphe 34.4 du projet de budget, le Secrétaire général indique que le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour l'exercice 2020 au titre du chapitre 34 s'élève à 3 751 400 dollars, compte tenu du montant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, notamment pour le maintien de 16 postes. Le montant des ressources extrabudgétaires, estimé à 13 977 700 dollars, prend en compte les remboursements au titre des services de sûreté et de sécurité assurés pour le compte des fonds et programmes, y compris le financement de 58 postes.

XII.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau XII.1 ci-après, qui récapitule les postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2018-2019 et les postes proposés pour 2020. Ce tableau montre également les postes qu'il est prévu de financer au moyen de ressources extrabudgétaires et des quotes-parts hors budget ordinaire, ainsi que les activités financées en commun prévues pour 2020.

Tableau XII.1  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | Nombre | Classe                                                                                           |
|---------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |        |                                                                                                  |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 1 041  | 1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 16 P-4, 15 P-3, 6 P-2, 8 G(1°C), 164 G(AC), 307 ASS et 512 AL |
| Postes proposés pour 2020       | 1 029  | 1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 16 P-4, 15 P-3, 6 P-2, 8 G(1°C), 162 G(AC), 307 SS et 502 AL  |

|                                                    | Nombre | Classe                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transferts de poste<br>(à l'intérieur du chapitre) | –      | 1 P-4 et 1 P-3 relevant de la composante Direction exécutive et administration transférés au sous-programme 3<br>2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC) relevant du sous-programme 1 transférés au sous-programme 3 |
| Suppressions de postes                             | (12)   | 2 G(AC) et 10 AL relevant du sous-programme 1                                                                                                                                                                  |
| <i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>          |        |                                                                                                                                                                                                                |
| Postes proposés pour 2020                          | 16     | 1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS                                                                                                                                                                          |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i>                 |        |                                                                                                                                                                                                                |
| Postes proposés pour 2020                          | 58     | 43 G(AC), 9 ASS et 6 AL                                                                                                                                                                                        |
| <i>Activités cofinancées</i>                       |        |                                                                                                                                                                                                                |
| Postes proposés pour 2020                          | 957    | 1 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 197 P-4, 115 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1°C), 26 G(AC), 153 ASS et 410 AL                                                                                                                        |

### Observations et recommandations concernant les postes

XII.7 Le Secrétaire général propose un effectif total de 1 029 postes au titre du chapitre 34, dont 50 postes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 170 postes dans la catégorie des services généraux et 809 postes d'agent(e) des Services de sécurité et d'agent(e) local(e), soit une diminution nette de 12 postes résultant de la suppression proposée de 2 postes d'assistant(e) à la sécurité [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Service de la sécurité et de la sûreté à Genève et de 10 postes d'agent(e) responsable de la sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté à Beyrouth. On trouve dans l'annexe II du projet de budget un résumé détaillé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 34.

#### *Transferts de poste*

XII.8 Il est proposé de transférer sept postes, dont deux relevant de la composante Direction exécutive et administration (1 P-4 et 1 P-3) et cinq relevant du sous-programme 1, Services de sûreté et de sécurité [2 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division de l'appui opérationnel spécialisé qu'il est proposé de créer dans le sous-programme 3, dans le cadre de la réorganisation proposée des ressources du Département, qui vise à parvenir à un meilleur équilibre et à créer des synergies, de manière que les opérations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies soient plus efficaces [ibid., par. 34.57 b)].

#### *Suppressions de postes*

XII.9 Il est proposé de supprimer 12 postes au titre du sous-programme 1, Services de sûreté et de sécurité, dont 2 postes d'assistant(e) à la sécurité [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Service de la sécurité et de la sûreté de Genève et 10 postes d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] au Service de la sécurité et de la sûreté de Beyrouth, à la suite d'une analyse opérationnelle des effectifs des Services [ibid., par. 34.48 b)].

XII.10 Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, au titre du sous-programme 1, il était proposé, pour 2020, de supprimer 10 des 95 postes d'agent(e) local(e) à Beyrouth et 2 des 137 postes d'agent(e) du Service de la sécurité à Genève. Il a également été informé que, s'agissant de Beyrouth, les postes avaient initialement été créés aux fins de la protection du périmètre de la Maison des Nations Unies et que, compte tenu des améliorations apportées aux barrières de sécurité du périmètre,

aux procédures de contrôle des accès et aux moyens technologiques de sécurité physique, le Département pourrait réduire le nombre d'agents de sécurité nécessaires. Un examen des changements opérationnels et de l'affectation des ressources, notamment des postes précédemment prévus aux fins de la protection rapprochée, avait permis de réaliser des gains d'efficacité, grâce auxquels le Département pouvait réduire le nombre d'agents sans compromettre la sécurité du personnel. **Au vu de la suppression proposée de 10 postes à Beyrouth, le Comité consultatif compte que le Département continuera de suivre l'évolution des conditions de sécurité à Beyrouth et présentera un bilan à l'Assemblée générale au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2020.**

#### *Postes vacants*

XII.11 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, il y avait au total 51 postes vacants, dont 3 postes d'administrateur(trice), 8 postes d'agent(e) des services généraux, 19 postes d'agent(e) local(e) et 21 postes d'agent(e) des services de sécurité. Le Comité a été informé que le processus de recrutement était en cours pour deux des trois postes vacants depuis plus de deux ans (1 G-4 et 2 agents locaux) et que le troisième poste avait été pourvu. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité sur la question des postes vacants.

#### *Indemnité de fonctions*

XII.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2019, cinq postes étaient occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions, parmi lesquels un était occupé depuis plus d'un an. Le Comité examine plus en détail la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée au chapitre I ci-dessus.

**XII.13 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

#### **Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

XII.14 Il est indiqué dans le projet de budget que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 40 952 700 dollars, ce qui représente une diminution nette de 2 417 800 dollars, soit 5,6 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (ibid., tableau 34.5).

#### *Services contractuels*

XII.15 Le projet de budget comprend un crédit pour les services contractuels d'un montant de 1 187 800 dollars au titre du sous-programme 1, Services de sûreté et de sécurité. Il est précisé dans le complément d'information fourni au Comité consultatif que ce montant couvrirait les services de traitement des données (556 300 dollars), les travaux d'impression exécutés à l'extérieur (6 300 dollars) et les services de formation et autres services spécialisés (625 200 dollars). Il est également indiqué dans le complément d'information que les dépenses engagées en 2018 pour les services contractuels au titre du sous-programme 1 s'élevaient à 831 300 dollars et que les crédits ouverts pour 2019 au titre de cette même rubrique s'établissaient à 1 464 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les dépenses pour 2019 seraient probablement plus élevées qu'en 2018 et que les dépenses afférentes aux services contractuels en 2019 étaient liées aux installations et au matériel d'entraînement au maniement des armes à feu, à des formations spécialisées telles que la certification en matière de lutte contre les incendies et à des

formations et certifications dans les technologies applicables à la sécurité physique. Le Comité a également été informé que ces activités seraient renforcées en 2019. Il note cependant qu'au 31 mai 2019, les dépenses engagées pour 2019 ne s'élevaient qu'à 184 500 dollars. **Compte tenu de l'évolution des dépenses et du niveau relativement élevé des prévisions de dépenses pour 2020, le Comité consultatif n'est pas certain que le projet de budget pour 2020 corresponde réellement aux besoins de services contractuels du Département au titre du sous-programme 1. Le Comité recommande donc une réduction de 3 % des dépenses prévues au titre des services contractuels, soit une réduction d'un montant de 35 600 dollars.**

#### *Mobilier et matériel*

XII.16 Le projet de budget prévoit un crédit de 866 400 dollars pour le mobilier et le matériel au titre du sous-programme 1, Services de sûreté et de sécurité, et 41 600 dollars au titre de l'appui au programme. Dans le complément d'information fourni au Comité consultatif, il est indiqué que les dépenses engagées en 2018 s'élevaient à 681 600 dollars au titre du sous-programme 1 et à 4 300 dollars au titre de l'appui au programme et que les crédits ouverts pour ce poste budgétaire pour 2019 s'établissaient à 903 300 dollars et 41 600 dollars respectivement. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'en 2019 les dépenses seraient plus élevées qu'en 2018. En effet, les dépenses relatives au mobilier et au matériel avaient été plus faibles que prévu en 2018 en raison des différents cycles de remplacement du matériel, notamment de sécurité – équipement audio numérique, dispositifs de contrôle de sécurité et de détection, ordinateurs portables et licences informatiques, par exemple –, et ce matériel serait acheté en 2019. Cependant, le Comité note qu'au 31 mai 2019, seuls 60 700 dollars, soit 6,0 % des dépenses prévues, avaient été imputés sur les crédits ouverts pour le mobilier et le matériel, établis à 1 061 500 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses et du niveau relativement élevé des prévisions de dépenses pour 2020, le Comité consultatif n'est pas certain que le projet de budget pour 2020 corresponde aux besoins de mobilier et matériel du Département au titre du sous-programme 1 et de l'appui au programme. Le Comité recommande donc une réduction de 3 % des dépenses prévues pour le mobilier et le matériel au titre du sous-programme 1 et de l'appui au programme, soit des réductions de 26 000 dollars et 1 200 dollars respectivement.**

#### *Autres dépenses de personnel*

XII.17 Ayant demandé des précisions, le Comité a appris qu'au 30 avril 2019, le nombre d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) était de 27. Il note que ce nombre n'a cessé d'augmenter dans le Département depuis 2016. Le Comité examine plus en détail le recours aux emplois de temporaire au chapitre I du présent rapport.

XII.18 Le Secrétaire général propose de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de directeur(trice) (D-2) de la nouvelle Division de l'appui opérationnel spécialisé (ibid. par. 34.59). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que, à la suite de l'examen interne de la réorganisation entrepris par le Département en vue d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, il était proposé que la nouvelle Division regroupe tous les services d'appui spécialisés, à savoir le Groupe de coordination de la protection, le Groupe de la sécurité des locaux, le Groupe de gestion du stress traumatique, le Groupe de la sécurité des vols commerciaux, la Section de la formation et du perfectionnement et le Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi, et se dote de compétences en matière de sécurité routière. Il est indiqué dans le projet de budget que la structure et l'avenir de la nouvelle Division, ainsi que l'intérêt de ce poste en particulier, seraient évalués en 2020, une fois la réorganisation terminée. Des

informations concernant les fonctions de l'emploi de D-2 ont été communiquées au Comité, qui a par ailleurs été informé que le Département présenterait les résultats de l'évaluation de la nouvelle Division dans le projet de budget pour 2021.

#### *Assurance contre les actes de malveillance*

XII.19 Dans le projet de budget, il est indiqué qu'au titre des activités cofinancées, le montant proposé pour 2020 comprend un montant de 4 806 000 dollars (ibid., tableau 34.15) au titre du coût de la police d'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance, dont la part de l'ONU s'élève à 682 500 dollars (ibid., tableau 34.14). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations relatives à la couverture de l'assurance. Il a en outre été informé que la police actuelle était valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020 et que la prime était acquittée sur une base annuelle. Il a également été communiqué au Comité qu'il n'y aurait pas d'augmentation de prime pour ces années (2018, 2019 et 2020), pour autant que l'effectif total ne varie pas de plus de 10 % par rapport à l'effectif déclaré en 2018. Dans le cas contraire, une nouvelle police devrait être contractée pour 2020.

XII.20 Le Comité consultatif a été informé que les pourcentages de participation aux coûts au titre de l'accord de partage des coûts des activités de tous les organismes et fonds des Nations Unies sur le terrain avaient été calculés sur la base des dernières données disponibles, soit au 31 décembre 2017. Il fait d'autres observations sur les améliorations à apporter aux statistiques relatives au système des Nations Unies fournies aux États Membres, notamment la communication d'informations plus à jour afin de garantir des projets de budget précis, au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun).

XII.21 Le Comité consultatif a pris connaissance du tableau XII.2, qui présente le coût de la police d'assurance contre les actes de malveillance sur les cinq derniers exercices biennaux, et a été informé, après avoir demandé des précisions, que le coût annuel effectif de la police pour 2018 et 2019 était de 3 996 107 dollars.

Tableau XII.2

#### **Coût de la police d'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance entre l'exercice 2010-2011 et l'exercice 2018-2019**

(En dollars des États-Unis)

| <i>Exercice biennal</i> | <i>Coût</i> |
|-------------------------|-------------|
| 2010-2011               | 11 391 250  |
| 2012-2013               | 9 214 750   |
| 2014-2015               | 9 194 108   |
| 2016-2017               | 9 044 108   |
| 2018-2019               | 7 992 214   |

XII.22 Notant que le coût de la police d'assurance contre les actes de malveillance pour 2019 est de 3 996 107 dollars, le Comité consultatif estime que les montants indiqués dans le projet de budget pour 2020 au titre de la police semblent trop élevés et que le coût de la police semble avoir augmenté, compte tenu des informations qu'il a reçues indiquant que la police actuelle était valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020 et que la prime était acquittée sur une base annuelle. Le Comité recommande de fixer le coût de l'assurance contre les actes malveillants pour 2020 au niveau de 2019, soit 3 996 107 dollars, entraînant une réduction du montant total et, partant, une réduction correspondante de la part de l'ONU. Le Comité compte que le Secrétaire général

communiquera des éclaircissements concernant la proposition relative à la police d'assurance contre les actes de malveillance à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2020.

**XII.23 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes, sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes XII.15, XII.16 et XII.22.**

### **Observations et recommandations générales**

#### *Système des coordonnateurs résidents*

XII.24 En ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et son incidence sur le Département de la sûreté et de la sécurité compte tenu de la réforme du système et du Bureau de la coordination des activités de développement, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, que la réforme n'avait pas eu d'incidence sur les activités du Département. En ce qui concerne le budget des activités financées en commun, le Comité a été informé que, dans le cadre de la réforme, un certain nombre de postes au sein du système des coordonnateurs résidents et du Bureau de la coordination des activités de développement avaient été progressivement transférés du PNUD au Secrétariat de l'ONU depuis janvier 2019. Le Comité a également été informé que le PNUD et le Secrétariat menaient des consultations pour confirmer le nombre et l'emplacement des postes transférés, ce qui permettrait au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat d'estimer l'incidence potentielle future de ces transferts sur les différentes contributions au budget des activités financées en commun. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2020, des éclaircissements sur l'incidence financière qu'aura la réforme du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau de la coordination des activités de développement sur la sécurité et la sûreté.**

#### *Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion*

XII.25 En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2018 39 % des billets d'avion ont été achetés au moins deux semaines avant le voyage et qu'il est prévu d'atteindre l'objectif de 100 % en 2019 et 2020 (ibid., tableau 34.8). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département avait commencé, en avril 2018, à assurer le suivi des dérogations accordées et à prendre des mesures à cet égard et qu'il avait entrepris d'améliorer le taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Comité a en particulier été informé que, au 31 mai 2019, le taux de conformité pour 2019 s'était amélioré pour atteindre globalement 76 % et même 85 % hors voyages du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

**XII.26 Le Comité consultatif prend acte de l'amélioration du taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion en 2019 et encourage le Département de la sûreté et de la sécurité à poursuivre ses efforts.**

## Titre XIII

### Compte pour le développement

#### Chapitre 35

#### Compte pour le développement

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <i>Dollars É.-U.</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolution <a href="#">73/280</a> A-C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 28 398 800           |
| Dépenses de 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 14 199 400           |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 14 199 400           |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 14 199 400           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6</a> (Sect. 35)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.</p> |                      |

XIII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 du budget ordinaire pour 2020 s'élèvent à 14 199 400 dollars avant actualisation des coûts, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2019, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général ([A/74/6](#) (Sect. 35), tableau 35.1 ; voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65).

#### *Onzième rapport d'activité du Secrétaire général*

XIII.2 Dans son onzième rapport d'activité, le Secrétaire général a fait le point sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement et sur la gestion du Compte depuis la présentation de son dixième rapport d'activité. Il est indiqué dans le rapport que le Compte pour le développement, créé en 1997, est un programme des entités du Secrétariat chargées des questions économiques et sociales qui vise à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires. Les projets financés au moyen du Compte sont exécutés par les 10 entités suivantes : le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, le PNUE, ONU-Habitat, l'ONUDC et les cinq commissions régionales ([A/74/85](#), par. 2).

XIII.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements généraux sur le Compte pour le développement. Il a été informé que l'Assemblée générale, par sa résolution [52/12](#) B, avait notamment décidé de créer, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, un compte pour le développement, et avait ensuite approuvé, par sa résolution [52/221](#) A, l'ouverture d'un crédit de 13 065 000 dollars au titre de ce compte pour l'exercice biennal en question. Par sa résolution [54/15](#), l'Assemblée avait décidé, entre autres, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement visant les objectifs prioritaires des programmes du plan à moyen terme approuvé.

XIII.4 Il est indiqué dans le onzième rapport d'activité qu'à l'heure actuelle, le Compte pour le développement vise principalement à contribuer à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis le lancement, en 1998, de la première tranche de projets financés par le Compte, 413 projets ont été

approuvés, dont 96 sont en cours de réalisation (dixième et onzième tranches). En outre, 22 nouveaux projets sont présentés pour examen à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020 (ibid., par. 2 et 7).

XIII.5 On trouve à la section II du onzième rapport d'activité une analyse des projets de la neuvième tranche. Il y est indiqué que cette tranche, clôturée avec succès durant la période considérée dans le rapport, comportait 59 projets actifs qui correspondaient au thème retenu – « Appui aux États Membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement durable, équitable et sans exclusive » –, avait été lancée au cours de la période marquant la fin des objectifs du Millénaire pour le développement et le début du programme de développement pour l'après-2015 (ibid., par. 9).

XIII.6 Il est indiqué dans le rapport que les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre des projets de la neuvième tranche ont visé 136 pays en développement, dont 17 pays en transition, 28 petits États insulaires en développement, 40 pays parmi les moins avancés sans littoral et 42 pays parmi les moins avancés. Trente-huit de ces projets ont bénéficié à des pays d'Afrique, 32 à des pays d'Asie et du Pacifique, 18 à des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 24 à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 13 à des pays d'Europe et d'Asie centrale et 3 à l'ensemble des pays. Douze d'entre eux ont été exécutés par le Département des affaires économiques et sociales, 10 par la CNUCED, 4 par le PNUE, 4 autres par ONU-Habitat, 1 par l'ONUDC et 28 par les commissions régionales. Dans le cadre de ces projets, 250 ateliers régionaux, sous-régionaux ou interrégionaux, plus de 380 ateliers nationaux, 18 stages de formation des formateurs, 6 stages de formation en ligne et 23 voyages d'étude ont été organisés. Une assistance a été fournie aux États Membres, qui portait sur : a) 62 stratégies nationales, 5 stratégies régionales et 1 stratégie mondiale ; b) 74 plans d'action nationaux et 1 plan d'action régional ; c) 13 recommandations concernant l'action des pouvoirs publics, 6 mesures d'ordre stratégique et 5 projets d'orientation générale au niveau national (ibid., par. 10, 15 et 17 et figures I à III).

**XIII.7 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du onzième rapport d'activité du Secrétaire général.**

*Projets proposés pour la douzième tranche (2020)*

XIII.8 Au chapitre 35 du projet de budget-programme pour 2020, il est indiqué quels projets il est prévu de financer au titre de la douzième tranche faisant suite à la création du Compte pour le développement, qui a pour thème général « Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle locale, nationale et régionale » (A/74/6 (Sect. 35), par. 35.16).

XIII.9 Dans le fascicule du budget, il est indiqué qu'un total de 22 projets sont proposés pour 2020, dont la plupart contribueront à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et dont certains viseront à réaliser un objectif en particulier. La plupart des projets concernent des pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ibid., par. 35.5, 35.7 et 35.23). Comme on le voit à la figure 35.III du fascicule, 10 projets devraient bénéficier à des pays d'Afrique, 9 à des pays d'Asie et du Pacifique, 5 à des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 5 à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 à des pays d'Europe et d'Asie centrale, et 1 à l'ensemble des pays. Le descriptif des projets proposés figure dans les annexes I et II du fascicule. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général garantira la transparence du processus de sélection des pays et des projets et qu'il continuera de renforcer la communication avec les**

**pays ayant des besoins particuliers, conformément aux objectifs de développement durable.**

XIII.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les projets financés au moyen du Compte pour le développement étaient considérés comme des projets pilotes car ils consistaient à tester de nouvelles méthodes dans un petit nombre de pays, tout en s'appuyant sur les capacités et les mécanismes d'établissement des normes des entités responsables de l'exécution. Une fois les projets clos, ce sont généralement les entités ou les pays eux-mêmes qui assurent la poursuite des activités. Le Comité a également été informé que, depuis 2016, 98 projets avaient été démarrés, dont 43 au titre de la dixième tranche et 55 au titre de la onzième tranche ; ces projets étaient toujours en cours de réalisation.

XIII.11 Les ressources nécessaires par objet de dépense sont récapitulées dans le tableau 35.2 du document A/74/6 (Sect. 35). Le Comité consultatif note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, le montant des ressources demandées au titre du Compte pour le développement n'est pas sujet à actualisation. Il a demandé et obtenu le tableau ci-après, dans lequel sont présentées les ressources nécessaires pour les trois derniers exercices biennaux.

**Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                  | 2014-2015         | 2016-2017         | 2018-2019         | 2020 (montant proposé) |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| Autres dépenses de personnel     | 1 149 980         | 1 158 100         | 1 133 400         | 495 800                |
| Consultants et experts           | 8 070 400         | 9 340 200         | 9 616 100         | 4 836 100              |
| Voyages du personnel             | 3 847 900         | 5 307 100         | 4 164 200         | 2 340 100              |
| Services contractuels            | 3 225 100         | 2 023 000         | 3 629 000         | 1 739 800              |
| Frais généraux de fonctionnement | 453 600           | 498 600           | 487 400           | 584 200                |
| Mobilier et matériel             | 423 600           | 231 500           | 126 500           | —                      |
| Subventions et contributions     | 11 228 420        | 9 840 300         | 9 242 200         | 4 203 400              |
| <b>Total</b>                     | <b>28 398 800</b> | <b>28 398 800</b> | <b>28 398 800</b> | <b>14 199 400</b>      |

XIII.12 Le Comité consultatif note que le montant des ressources approuvées au titre du Compte pour le développement n'a pas évolué au cours des trois derniers exercices biennaux. Or, ce montant n'étant pas sujet à actualisation, son maintien à un niveau identique d'un exercice à l'autre revient en pratique à une diminution en termes réels des ressources approuvées pour le Compte au cours de cette période. Le Comité rappelle en outre que l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B, avait décidé que le Compte serait alimenté à l'aide des économies réalisées grâce à la réduction éventuelle des dépenses d'administration et autres frais généraux. Il note avec préoccupation qu'à ce jour, il n'a été trouvé aucun moyen de réaliser de telles économies grâce à des gains d'efficacité (voir aussi la résolution 70/247 de l'Assemblée générale, par. 110).

XIII.13 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le Compte pour le développement et les projets financés au moyen de celui-ci faisaient l'objet d'un examen du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes, et que les projets étaient également évalués par un évaluateur externe à la fin de leur cycle de vie. Il a aussi été informé que la mise au point du cadre d'évaluation du Compte et des directives relatives à l'évaluation des projets, effectuée dans le cadre de l'examen du système d'évaluation, serait achevée sous peu. **Le Comité consultatif compte que**

**l'état du cadre d'évaluation et des directives relatives à l'évaluation des projets sera communiqué à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport et figurera dans le prochain projet de budget-programme.**

**XIII.14 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites par le Secrétaire général au titre du chapitre 35.**

## Titre XIV

### Contributions du personnel

#### Chapitre 36

#### Contributions du personnel

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019<br>(résolutions <a href="#">73/280 A</a> à C et <a href="#">73/279 B</a> )                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 518 280 400          |
| Crédits ouverts pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 262 099 000          |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 260 874 200          |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Sect. 36)</a>]. Voir également chapitre I, par. 55 à 65, ci-dessus.</p> |                      |

XIV.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 36 du budget ordinaire pour 2020 s'élève à 260 874 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 224 800 dollars (0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019 ([A/74/6 \(Sect. 36\)](#), tableau ; voir également chap. I, par. 55 à 65, ci-dessus). Cette diminution correspond à une réduction nette au titre des contributions du personnel liée aux ajustements portant sur les postes et les autres dépenses de personnel proposés pour 2020, comme indiqué dans les différents chapitres ([A/74/6 \(Sect. 36\)](#), par. 36.3).

XIV.2 Aux paragraphes 36.1 et 36.2 du projet de budget, le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit demandé au présent chapitre correspond donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments. Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes. Le montant de 260 874 200 dollars (avant actualisation des coûts) demandé au chapitre 36 est donc également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), comme indiqué ci-dessous (voir par. IS1.1).

## Prévisions de recettes

### Chapitre premier des recettes

#### Recettes provenant des contributions du personnel

|                                                                                                                                                                                             | <i>Dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Ressources de 2018-2019 (aux taux révisés)<br>(résolutions <a href="#">73/280 A</a> à C et <a href="#">73/279 B</a> )                                                                       | 522 424 400          |
| Ressources de 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                             | 264 152 700          |
| Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                    | 265 462 000          |
| <sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Income sect. 1)]. Voir également chapitre I, par. 55 à 65, ci-dessus. |                      |

IS1.1 Le montant estimatif total des recettes provenant des contributions du personnel pour 2020 s'élève à 265 462 000 dollars et correspond : a) au montant du crédit prévu au chapitre 36 (Contributions du personnel) après actualisation des coûts, soit 263 543 800 dollars (voir par. XIV.2 ci-dessus) ; b) aux contributions retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), soit 1 918 200 dollars ([A/74/6](#) (Income sect. 1), par. IS1.1).

IS1.2 Comme indiqué dans le projet de budget, toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont virées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 A (X). Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'année considérée (ibid., par. IS1.2).

IS1.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau IS1.1, qui présente les dépenses et les recettes annuelles afférentes aux contributions du personnel pour la période de 2015 à 2018 et pour les cinq premiers mois de 2019.

Tableau IS1.1

#### Dépenses et recettes afférentes aux contributions du personnel pour la période de 2015 à 2018 et pour les cinq premiers mois de 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                    | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019 <sup>a</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Dépenses afférentes aux contributions du personnel inscrites au chapitre 36                                        | 261 079,0 | 251 029,3 | 256 304,6 | 258 900,1 | 111 426,0         |
| Dépenses afférentes aux contributions du personnel inscrites au chapitre 3 des recettes                            | 1 918,6   | 2 000,2   | 1 839,8   | 1 942,1   | 906,9             |
| Montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au chapitre premier des recettes | 262 997,6 | 253 029,5 | 258 144,4 | 260 842,2 | 112 332,9         |

<sup>a</sup> Les montants indiqués pour 2019 concernent les cinq premiers mois de l'année.

## Chapitre 2 des recettes

### Recettes générales

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Prévisions approuvées pour 2018-2019 (résolutions <a href="#">73/280 A</a> à C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 43 674 200           |
| Prévisions pour 2019 <sup>a</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 21 874 100           |
| Montant prévu par le Secrétaire général pour 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 21 744 000           |
| <p><i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2018-2019 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</p> <p><sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [<a href="#">A/74/6 (Income sect. 2)</a>]. Voir également chapitre I, par. 55 à 65, ci-dessus.</p> |                      |

IS2.1 Le montant des recettes prévues au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Income sect. 2\)](#)] s'élève à 21 744 000 dollars, ce qui représente une diminution de 130 100 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 (voir également chap. I, par 55 à 65, ci-dessus). Ces recettes proviennent de la location de locaux, des remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes, des intérêts bancaires, de la vente de matériel usagé, du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, des contributions des États non membres, des services de télévision et services analogues et des recettes accessoires. Comme indiqué dans le tableau IS2.1 du projet de budget, la diminution des prévisions pour 2020 tient principalement à la baisse des recettes prévues au titre de la location des locaux (105 600 dollars), des intérêts bancaires (1 612 700 dollars) et du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs (621 000 dollars), en partie compensée par l'augmentation des recettes provenant de la vente de matériel usagé (141 500 dollars) et des recettes accessoires (2 092 600 dollars).

IS2.2 La variation du montant des recettes générales prévu pour 2020 par rapport au montant prévu pour 2019 s'explique par ce qui suit : a) la diminution nette de 105 600 dollars des recettes locatives, qui tient à la diminution prévue au Siège (360 000 dollars) et à Genève (90 000 dollars) compte tenu de la réduction des superficies louées, en partie compensée par une augmentation à Nairobi (200 000 dollars) et à Addis-Abeba (145 500 dollars) due à la révision annuelle des loyers ([A/74/6 \(Income sect. 2\)](#), par. IS2.2) ; b) la diminution de 24 900 dollars du montant des remboursements à la CEA au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes compte tenu d'une baisse des prévisions au titre des services de reproduction des documents qui ont été calculées sur la base des services fournis récemment (ibid., par. IS2.3) ; c) la diminution de 1 612 700 dollars des intérêts bancaires due au fait qu'aucun intérêt créditeur ne devrait être perçu par l'ONU sur les soldes de ses comptes bancaires pour le budget ordinaire car les soldes de liquidités sont toujours négatifs (ibid., par. IS2.4) ; d) l'augmentation nette de 141 500 dollars des recettes provenant de la vente du matériel usagé détenu au Siège, à la CEA, à la CESAP et à la CEPALC, dont il est prévu de se défaire en 2020 (ibid., par. IS2.5) ; e) la diminution de 621 000 dollars au titre du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, qui est calculée sur la base de la moyenne des montants recouverts en 2017 et 2018 (ibid., par. IS2.6) ; f) l'augmentation de 2 092 600 dollars des recettes accessoires compte tenu d'une augmentation des contributions attendues d'entités dont les activités ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire, au titre des dépenses liées à l'administration de la justice (ibid., par. IS2.9).

*Intérêts bancaires*

IS2.3 Dans le projet de budget, il est indiqué que le montant des intérêts bancaires prévus en 2020 devrait diminuer de 1 612 700 dollars par rapport à 2019, l'ONU ne devant percevoir aucun intérêt créditeur sur les soldes de ses comptes bancaires pour le budget ordinaire car les soldes de liquidités sont toujours négatifs (ibid., tableau IS2.1 et par. IS2.4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, quand les soldes des disponibilités au titre du budget ordinaire sont épuisés, des ressources sont prélevées sur le Fonds de roulement et le Compte spécial de l'ONU pour financer les activités inscrites au budget ordinaire. Le Comité a également appris que les fonds détenus sur les comptes des missions de maintien de la paix clôturées ont été utilisés, à titre exceptionnel, dans de telles situations. Dans ce contexte, les soldes de liquidités négatifs ont une valeur indicative.

*Recettes provenant de la location de locaux*

IS2.4 Le montant estimatif des recettes provenant de la location de locaux en 2020 s'élève à 12 295 900 dollars, contre un montant estimatif de 12 401 500 dollars pour 2019 (ibid., tableau IS2.1). S'étant renseigné sur les raisons de la réduction prévue des recettes locatives à New York et à Genève, le Comité consultatif a appris qu'à New York, certaines entités locataires ont réduit leurs besoins en locaux et d'autres n'ont pas demandé à renouveler leur bail, et qu'à Genève, certains fonctionnaires occupant des bureaux loués ont été réinstallés ailleurs par les organisations dont ils relevaient (voir également par. VIII.36 ci-dessus). **Le Comité consultatif compte que les bureaux disponibles seront utilisés de façon optimale par l'Organisation.**

*Vente de matériel usagé*

IS2.5 Le montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel usagé en 2020 s'élève à 209 000 dollars, contre un montant estimatif de 67 500 dollars pour 2019, et correspond à la vente des véhicules et du matériel usagé détenus au Siège, à la CEA, à la CESAP et à la CEPALC, dont il est prévu de se défaire en 2020 (ibid., par. IS2.5). S'étant renseigné, le Comité a reçu, au sujet des ventes de matériel susmentionnées, les précisions suivantes : au Siège, un montant de 31 000 dollars devrait être tiré de la vente de véhicules ; à la CEA, un montant de 165 000 dollars devrait être tiré de la vente de véhicules (105 340 dollars), de matériel informatique (31 600 dollars), d'engins lourds (21 070 dollars) et de mobilier (4 210 dollars) et de la vente à la casse de certains articles (2 810 dollars) ; à la CESAP, un montant de 13 000 dollars devrait être tiré de la vente de vieilles pièces de mobilier et de matériel ; à la CEPALC, un montant de 1 500 dollars devrait être tiré de la vente du matériel vétuste. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira de telles précisions dans ses prochains projets de budget.**

*Services de télévision et services analogues*

IS2.6 Les recettes provenant de services de télévisions et de services analogues, comme les droits perçus pour l'utilisation d'images de la photothèque de l'ONU dans des monographies publiées à des fins commerciales, la rémunération des services fournis et les redevances perçues au titre de la recherche, de la projection et de la reproduction de vidéos et de films de la collection de l'ONU, devraient s'élever à 60 000 dollars en 2020, soit un montant égal aux prévisions pour 2019 (ibid., par. IS2.8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'ONU détient le droit d'auteur sur le logo et les icônes des objectifs de développement durable, qui peuvent être utilisés à des fins commerciales avec l'autorisation de l'ONU, et que, dans certains cas, l'ONU peut concéder des licences pour leur utilisation contre redevances, ce qui lui rapporterait des recettes qui seraient inscrites

comme recettes provenant de la vente des publications des Nations Unies au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer toutes recettes provenant de l'octroi de l'autorisation d'utiliser le logo et les icônes des objectifs de développement durable à des fins commerciales dans le chapitre pertinent des recettes du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies.**

## Chapitre 3 des recettes Services à l'intention du public

### Montant net des recettes

|                                                                                 | <i>Dollars É.-U.</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Prévisions approuvées pour 2018-2019 (résolutions <a href="#">73/280</a> A à C) | (3 289 400)          |
| Prévisions des recettes nettes pour 2019 <sup>a</sup>                           | (1 318 900)          |
| Projet du Secrétaire général pour 2020                                          | 713 000              |

<sup>a</sup> Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6](#) (Income sect. 3)]. Voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65.

IS3.1 Comme indiqué dans le tableau IS3.1 du projet de budget [[A/74/6](#) (Income sect. 3)], le montant net des prévisions de recettes pour 2020 s'élève à 713 000 dollars, ce qui correspond à la différence entre le montant brut des dépenses prévues après actualisation des coûts, soit 18 234 200 dollars, et celui des recettes prévues, soit 18 947 200 dollars. Cela représente une augmentation globale de 2 031 900 dollars du montant des recettes pour 2020, contre un déficit net prévu de 1 318 900 dollars pour 2019 (voir également plus haut le chapitre I du présent rapport, par. 55 à 65). Les prévisions de recettes (montants bruts et montants nets) par activité au titre du chapitre sont récapitulées dans le tableau IS3.4 du projet de budget. Le Secrétaire général explique cette variation surtout par l'augmentation prévue des recettes issues des services philatéliques, de la vente de publications et des services destinés aux visiteurs, en partie contrebalancée par une diminution prévue au titre des activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, des ventes d'articles-cadeaux, de l'exploitation des garages, des services de restauration et des autres activités commerciales ([A/74/6](#) (Income sect. 3), para. IS3.2).

IS3.2 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau IS3.1, qui récapitule les postes inscrits au chapitre 3 des recettes pour 2018–2019 et les postes proposés pour 2020.

Tableau IS3.1  
**Tableau d'effectifs**

|                                 | <i>Nombre</i> | <i>Classe</i>                                     |
|---------------------------------|---------------|---------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>         |               |                                                   |
| Postes approuvés pour 2018-2019 | 68            | 2 P-5, 8 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1°C), 46 G(AC), 2 SS |
| Postes proposés pour 2020       | 65            | 2 P-5, 8 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1°C), 43 G(AC), 2 SS |
| Suppressions de postes          | (3)           | 3 G(AC)                                           |

### Observations et recommandations concernant les postes

IS3.3 Le Secrétaire général propose un effectif total de 65 postes au chapitre 3 des recettes, dont 13 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 52 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente une diminution nette de 3 postes du fait de la suppression proposée de 3 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à l'Administration postale (ibid., tableau IS3.7).

### IS3.4 Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.

#### *Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies*

IS3.5 Les services de l'Administration postale devraient rester déficitaires en 2020, compte tenu de l'ensemble des recettes nettes. Le déficit devrait diminuer : il devrait être de 256 600 dollars en 2020, contre 745 000 dollars en 2019, soit une augmentation totale de 488 400 dollars du montant net des recettes. À cet égard, le montant brut des recettes est estimé à 3 426 700 dollars pour des dépenses estimées à 4 171 700 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 3 680 700 dollars pour des dépenses estimées à 3 937 300 dollars pour 2020.

IS3.6 Le montant des ressources demandées pour 2020 s'élève à 3 869 600 dollars avant actualisation des coûts, dont : a) 2 356 300 dollars au titre des postes, contre 2 665 300 dollars en 2019, faisant apparaître une diminution de 309 000 dollars (11,6 %), qui tient à la proposition de supprimer trois postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) à l'Administration postale à New York (ibid., par. IS3.14) ; b) 1 513 300 dollars au titre des autres objets de dépense, faisant apparaître une augmentation de 6 900 dollars (0,5 %), principalement à la rubrique des services contractuels relatifs au portail philatélique qu'il est proposé de mettre en ligne et au logiciel d'appui administratif qui devrait remplacer le système MegaStamp actuellement utilisé par l'Administration postale (ibid., par. IS3.15). Le montant demandé au titre des postes permettrait de financer 19 postes, à savoir 12 postes à New York [1 P-5, 3 agent(e)s des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 8 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] et 7 postes à Vienne [1 agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 6 agent(e)s des services généraux (Autres classes)].

IS3.7 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de mettre en ligne le nouveau portail philatélique au cours du premier trimestre de 2020, le coût initial de lancement étant estimé à 100 000 dollars pour la première année et le coût de maintenance annuelle à 75 000 dollars. Le système MegaStamp resterait en service parallèlement au nouveau système pour une période maximale de six mois (coût de maintenance de quelque 10 000 dollars), puis serait mis hors service. Le Comité a en outre été informé que le nouveau portail philatélique permettrait une prestation de services et une gestion interne plus efficaces, puisqu'il s'agit d'un système de vente intégré fonctionnant à partir d'une base de données unifiée accessible par Internet. Par exemple, la maintenance du système MegaStamp actuellement en service se fait sur trois sites et nécessite la saisie manuelle de données telles que les ventes et les profils clients, ce qui ne sera plus nécessaire. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera le point dans son prochain projet de budget sur l'état d'avancement de la mise en ligne du nouveau portail philatélique et sur les avantages procurés, ainsi que sur la mise hors service du système MegaStamp.**

IS3.8 Il est précisé dans le complément d'information fourni au Comité consultatif que le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2020 s'élève à 26 000 dollars, ce qui représente une diminution de 600 dollars par rapport

à 2019. Le montant demandé permettrait de financer les voyages des membres du personnel chargés de participer à des activités de promotion et de représentation lors des grandes manifestations philatéliques internationales, d'entretenir les contacts avec d'autres organisations philatéliques internationales et nationales et de mener des activités visant à continuer de mettre au point de nouvelles méthodes de commercialisation et à trouver de nouveaux réseaux de distribution des timbres-poste. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Administration postale continuerait de réduire au minimum les dépenses opérationnelles chaque fois que possible, par exemple en engageant des agent(e)s au niveau local pour vendre les timbres de l'Administration postale dans les salons philatéliques de moindre envergure et en faisant appel à d'autres grandes administrations postales pour exposer ses articles dans les salons philatéliques nationaux et régionaux. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain projet de budget des précisions sur les mesures prises et les résultats obtenus en matière de réduction des dépenses opérationnelles, y compris les frais de voyage.**

#### *Vente des publications des Nations Unies*

IS3.9 Le montant net des recettes provenant de la vente des publications des Nations Unies au Siège et à la librairie du Siège devrait passer d'un déficit de 702 300 dollars en 2019 à un excédent de 3 500 dollars en 2020, soit une augmentation nette de 705 800 dollars. À cet égard, le montant brut des recettes est estimé à 4 251 400 dollars pour des dépenses estimées à 4 953 700 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 5 249 000 dollars pour des dépenses estimées à 5 245 500 dollars pour 2020. On trouve dans le tableau IS3.12 du projet de budget une ventilation des prévisions pour le Siège et la librairie du Siège.

IS3.10 Le montant demandé pour 2020 s'élève à 5 159 200 dollars, dont : a) 2 667 400 dollars pour le maintien de 21 postes [1 P-5, 3 P-4/3, 1 P-2/1, 2 agent(e)s des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 14 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] ; b) 2 491 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, soit une augmentation de 205 500 dollars (9,0 %) par rapport à 2019. Il est précisé dans le projet de budget et dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires que l'augmentation au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable à l'augmentation des dépenses générales de fonctionnement, elle-même due à une hausse des coûts de production des articles vendus en librairie, qui serait en partie compensée par une diminution des dépenses au titre du mobilier de bureau, du matériel de bureautique et des services contractuels liés au programme de marketing et de publicité, ainsi que de l'entreposage, de la gestion des commandes et du service à la clientèle (ibid., par. IS3.23).

IS3.11 Dans le projet de budget pour 2020, il est indiqué qu'une grande place continuera d'être accordée à la consolidation du programme de publication électronique, à la production et à la vente d'un plus grand choix de publications destinées au grand public, à la diffusion plus large de produits électroniques et à l'élargissement de la capacité d'impression à la demande. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain projet de budget des précisions sur les progrès réalisés dans les domaines susmentionnés.**

#### *Services destinés aux visiteurs*

IS3.12 Le montant net des recettes provenant de la prestation de services destinés aux visiteurs au Siège et dans les offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi devrait augmenter de 1 126 900 dollars, passant d'un déficit de 118 200 dollars en 2019 à un excédent de 1 008 700 dollars en 2020. À cet égard, le montant brut des recettes est

estimé à 5 585 400 dollars pour des dépenses estimées à 5 703 500 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 6 695 400 dollars pour un montant de dépenses estimées à 5 686 700 dollars pour 2020. On trouve dans le tableau IS3.16 du projet de budget une ventilation des prévisions par centre de conférence.

IS3.13 Le montant des ressources demandées pour 2020 s'élève à 5 601 000 dollars, dont : a) 1 957 200 dollars au titre des postes, montant qui permettra de financer le maintien de 15 postes [3 P-4/3, 2 P-2/1, 1 agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 9 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] ; b) 3 643 800 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, soit une diminution globale de 102 500 dollars (1,8 %) par rapport à 2019. Il est précisé dans le projet de budget que la réduction nette du montant demandé est principalement due à une diminution des ressources allouées aux autres dépenses de personnel, elle-même imputable à la baisse des crédits demandés au titre des guides à temps partiel au Siège ; elle est en partie contrebalancée par une augmentation du montant prévu au titre des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et des accessoires, et du mobilier et du matériel pour faire face à l'augmentation du nombre de visites guidées à Genève (ibid., par. IS3.35).

IS3.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le tableau IS3.2, dans lequel les effectifs sont ventilés par centre de conférence.

Tableau IS3.2

**Tableau d'effectifs, par centre de conférence et services destinés aux visiteurs**

| <i>Centre de conférence</i> | <i>Postes</i>                             | <i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>                                               | <i>Vacataires</i>                                  |
|-----------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| New York                    | 2 P-3, 1 G(1 <sup>re</sup> C),<br>7 G(AC) | 25 guides à plein temps<br>1 attaché(e) d'information<br>3 coordonnateurs(trice) des<br>visites guidées |                                                    |
| Genève                      | 1 P-3, 2 G(AC)                            |                                                                                                         | 22 guides à temps partiel<br>5 guides en formation |
| Vienne                      | 1 P-2                                     | 2 G(AC)                                                                                                 | 20 guides à temps partiel                          |
| Nairobi                     | 1 P-2                                     |                                                                                                         | 8 guides à temps partiel                           |

IS3.15 En ce qui concerne le recrutement de personnel temporaire supplémentaire durant les périodes d'affluence (ibid., par. IS3.27), le Comité consultatif a été informé que, le nombre total de visiteurs étant moins élevé dans ces trois centres de conférence, les offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi avaient tous recours à des vacataires à temps partiel pour assurer les visites guidées plutôt qu'à des fonctionnaires à plein temps et qu'ils disposaient d'un vivier plus large de guides, ce qui leur permettait d'organiser des visites guidées dans de nombreuses langues, dont les six langues officielles. Le Comité a en outre été informé que cette formule permettait à ces centres de conférence de faire face aux périodes d'affluence saisonnière sans devoir engager d'autres guides, puisque les vacataires sont payé(e)s à l'heure et travaillent selon des horaires flexibles en fonction de la demande et des disponibilités individuelles.

IS3.16 Le Comité consultatif a été informé que certains centres de conférence n'avaient pas pu recruter de personnel supplémentaire en 2018-2019 pour organiser des visites guidées le week-end. Il a en outre été informé que le budget de l'exercice biennal 2018-2019 avait été établi sur la base d'un calendrier des visites guidées qui seraient effectuées en semaine, sans qu'il soit tenu compte des ressources supplémentaires qui seraient nécessaires si des visites guidées étaient ajoutées les

week-ends et les jours fériés. Le Comité consultatif estime que les visites guidées représentent un aspect important des activités de sensibilisation de l'Organisation auprès du grand public et qu'il convient de favoriser l'accès aux centres de conférence, y compris les week-ends. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à un examen des services actuellement fournis aux visiteurs et des tableaux d'effectifs dans les quatre centres de conférence, ainsi que de la possibilité d'organiser des visites le week-end, en tenant compte des réactions des visiteurs et des autres parties prenantes concernées, et de lui rendre compte de ses constatations dans son prochain projet de budget.

*Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales*

IS3.17 Le montant net des recettes provenant des activités de vente du Département des affaires économiques et sociales devrait diminuer : de 69 300 dollars en 2019, il devrait être de 52 900 dollars en 2020, soit une diminution nette de 16 400 dollars. À cet égard, le montant brut des recettes est estimé à 755 500 dollars pour des dépenses estimées à 686 200 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 743 200 dollars pour des dépenses estimées à 690 300 dollars pour 2020. Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 679 800 dollars, ce qui représente une diminution de 6 400 dollars (0,9 %) par rapport à 2019. Dans le projet de budget, il est indiqué que la diminution nette s'explique par une réduction des besoins au titre du personnel temporaire, qui est partiellement contrebalancée par une augmentation des besoins au titre des services contractuels d'hébergement (ibid., para. IS3.37).

*Ventes d'articles-cadeaux*

IS3.18 Le montant net des recettes provenant de la vente d'articles-cadeaux au Siège devrait diminuer : de 925 300 dollars en 2019, il devrait être de 750 000 dollars en 2020, ce qui représente une diminution nette de 175 300 dollars. Dans le projet de budget, il est indiqué que la boutique-cadeaux est gérée par un concessionnaire, qui verse à l'Organisation un pourcentage de son chiffre d'affaires brut et une somme destinée au paiement des services collectifs de distribution dont il bénéficie.

*Exploitation des garages*

IS3.19 L'exploitation des garages au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et à la CESAP à Bangkok devrait rester déficitaire en 2020, compte tenu de l'ensemble des recettes nettes. Ce déficit devrait s'accroître de 14 500 dollars, passant de 22 200 dollars en 2019 à 36 700 dollars en 2020. À cet égard, le montant brut des recettes est estimé à 963 900 dollars pour des dépenses estimées à 986 100 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 1 067 000 dollars pour des dépenses estimées à 1 103 700 dollars pour 2020. On trouve dans le tableau IS3.24 du projet de budget une ventilation des prévisions par centre de conférence.

IS3.20 Le montant des ressources demandées pour 2020 s'élève à 1 086 800 dollars, dont : a) 765 400 dollars pour le maintien de six postes (4 agent(e)s des services généraux (Autres classes) et 2 agent(e)s des services de sécurité) ; b) 321 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, soit une augmentation de 100 700 dollars (10,2 %) par rapport à 2019. Dans le projet de budget, il est indiqué que l'augmentation nette s'explique principalement par les ressources supplémentaires demandées au titre des frais généraux de fonctionnement compte tenu des tarifs prévus par contrat pour les intervenants extérieurs chargés de l'exploitation et de l'entretien du garage du Siège, et au titre des fournitures et accessoires qui seront

nécessaires à la mise en place d'un système automatisé de gestion des places de stationnement à Bangkok (ibid., par. IS3.43).

#### *Services de restauration*

IS3.21 Les services de restauration au Siège et la cafétéria de la CESAP à Bangkok devraient rester déficitaires en 2020, compte tenu de l'ensemble des recettes nettes. Ce déficit devrait s'accroître de 8 400 dollars, passant de 660 300 dollars en 2019 à 668 700 dollars en 2020. À cet égard, le montant brut des recettes est estimé à 46 900 dollars pour des dépenses estimées à 707 200 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 60 000 dollars pour des dépenses estimées à 728 700 dollars pour 2020. On trouve dans le tableau IS3.27 du projet de budget une ventilation des prévisions par centre de conférence.

IS3.22 Le montant des ressources demandées pour 2020 s'élève à 716 700 dollars, dont a) 208 000 dollars pour le maintien d'un poste (1 P-4/3) ; b) 508 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, soit une augmentation de 9 500 dollars (1,9 %) par rapport à 2019. Il est indiqué dans le projet de budget que l'augmentation nette au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par le montant demandé pour du personnel temporaire chargé de suivre l'exécution des contrats de restauration, s'agissant des services de restauration à Bangkok, ce montant étant partiellement compensé par une diminution afférente aux besoins opérationnels (ibid., par. IS3.46).

IS3.23 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prix à la cafétéria du Siège avaient augmenté de 10 % à compter du 13 mai 2019. À l'augmentation annuelle de 3 % au titre de l'inflation, qui est prévue dans le contrat, est venue s'ajouter une augmentation de 7 % supplémentaire qui s'explique par le coût des produits non fabriqués en matière plastique, notamment les couverts en acier inoxydable ou en bois, les boîtes en carton, les bocaux en verre et les tasses à café et couvercles faits en matériaux écologiques. Le Comité a également été informé que, dans certains cas, l'augmentation effective des prix avait été beaucoup plus élevée, pouvant aller jusqu'à 40 %. **Le Comité consultatif est d'avis que l'augmentation des prix à la cafétéria et les mesures connexes devraient faire l'objet d'une meilleure communication avant de prendre effet. Le Comité compte qu'à l'avenir le Secrétariat améliorera sa stratégie de communication avant de faire des changements à grande échelle qui ont une incidence non négligeable sur les membres des délégations et du personnel. Le Comité consultatif compte que des informations sur l'augmentation des prix à la cafétéria seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice 2020.**

IS3.24 Le Comité consultatif a également été informé que, conformément aux termes du contrat en vigueur avec le fournisseur, les bénéfices réalisés chaque année devaient être rétrocédés aux États Membres. Toutefois, compte tenu des changements intervenus au cours de l'année dans les services de restauration du Siège, le Secrétariat a fait savoir que le fournisseur n'avait donné, pour 2020, aucune prévision des recettes qui seraient rétrocédées aux États Membres et qu'il était trop tôt pour savoir quelle incidence ces changements auraient sur les ventes en 2019 et au-delà. Le Comité a en outre été informé que le contrat du fournisseur expirerait à la fin de 2022.

IS3.25 **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait procéder à des enquêtes approfondies de satisfaction de la clientèle et à des études de marché pour recueillir les vues des membres des délégations et du personnel qui utilisent la cafétéria, et avoir une vue d'ensemble de toutes les options en présence, l'objectif étant de mieux répondre aux attentes de la clientèle des services de restauration sur les plans de la qualité, du service et des prix. Le Comité compte que**

**l'attribution des marchés ou la prorogation des contrats se feront dans le respect des politiques, directives et procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière d'achats et qu'il y aura une concurrence équitable entre tous les fournisseurs potentiels.**

IS3.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu un tableau indiquant les dépenses annuelles de restauration par catégorie de 2014 à 2018, les prévisions de dépenses approuvées pour 2019, les montants demandés pour 2020 et les dépenses effectivement engagées au cours des cinq premiers mois de 2019. Le Comité a été informé que les dépenses de la première année d'un exercice biennal (années paires) sont généralement inférieures à celles de la deuxième année (années impaires), de sorte que le coût des réparations à effectuer en cas de défaillance du matériel puisse être financé dans le cadre du budget global de l'exercice. Par exemple, les dépenses effectives se sont élevées à 485 000 dollars en 2016 et à 706 000 dollars en 2017. Pour ce qui est de l'exercice biennal actuel, les dépenses effectives engagées en 2018 s'élèvent à 520 100 dollars et les prévisions approuvées pour 2019 à 707 200 dollars, soit un montant total de 1 227 300 dollars pour l'exercice biennal, ou 613 650 dollars par an. Comme indiqué ci-dessus, le montant des ressources demandées pour 2020 est de 716 700 dollars. Le Comité a été informé que les dépenses relatives aux services de restauration comprenaient : a) les dépenses opérationnelles renouvelables, principalement liées à la réouverture de la cafétéria principale pendant la session annuelle de l'Assemblée générale ; b) les coûts opérationnels non renouvelables liés à la rénovation et à la modernisation des installations ou aux frais de maintenance et de réparation.

IS3.27 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles non renouvelables pour 2020 servirait à financer un projet de rénovation du Café viennois (environ 250 000 dollars) de façon à réduire le temps d'attente, en particulier pendant les heures d'affluence. Le Comité a demandé des précisions sur ce projet de rénovation, notamment sur les questions en suspens et les améliorations attendues, ainsi qu'une ventilation et une justification supplémentaires des coûts correspondants. Il a été informé que le Café viennois, qui avait été rénové à l'occasion du plan-cadre d'équipement, avait rouvert en janvier 2015 et que des travaux étaient maintenant nécessaires pour faciliter les déplacements autour du comptoir et en améliorer l'accessibilité et pour installer une seconde caisse. Le montant des ressources demandées, soit 250 000 dollars, comprenait : a) 20 000 dollars au titre des honoraires de l'architecte et des ingénieurs ; b) 100 000 dollars au titre du matériel ; c) 130 000 dollars au titre des travaux. **Le Conseil consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2020, des informations actualisées sur la question.**

#### *Autres activités commerciales*

IS3.28 Le montant net des recettes provenant d'autres activités commerciales faites à Vienne, au Centre de conférence de la CESAP et à celui de la CEA devrait diminuer de 67 300 dollars, passant de 348 600 dollars en 2019 à 281 300 dollars en 2020. À cet égard, le montant brut des recettes est estimé à 725 800 dollars pour des dépenses estimées à 377 200 dollars pour 2019, alors que le montant brut des recettes est estimé à 701 900 dollars pour des dépenses estimées à 420 600 dollars pour 2020. On trouve dans le tableau IS3.30 du projet de budget une ventilation des prévisions par centre de conférence.

IS3.29 Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 414 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 37 600 dollars (10,0 %) par rapport à 2019. Il est indiqué dans le projet de budget

que l'augmentation nette au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à Vienne afin de continuer d'accroître les recettes, ainsi que par l'augmentation du montant demandé au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement à Bangkok, imputable au nombre plus important d'activités prévues au Centre de conférence de Bangkok (ibid., par. IS3.50).

**IS3.30 Sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes IS3.26 et IS3.27 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions faites par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes.**

**IS3.31 Le Comité consultatif recommande également l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le montant net des recettes.**

## Annexe I

## Récapitulatif du projet de budget-programme pour 2020

| Titre et chapitre du budget                                                                                 | Ressources<br>(En milliers de dollars des États-Unis) |                                   | Postes                    |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
|                                                                                                             | 2019<br>(crédits ouverts)                             | 2020<br>(prévisions) <sup>a</sup> | 2019<br>(crédits ouverts) | 2020<br>(prévisions) <sup>a</sup> |
| <b>I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>                                                  | <b>399 776,8</b>                                      | <b>394 500,6</b>                  | <b>1 926</b>              | <b>1 875</b>                      |
| 1. Politiques, direction et coordination d'ensemble                                                         | 75 995,8                                              | 76 743,5                          | 246                       | 246                               |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences           | 323 781,0                                             | 317 757,1                         | 1,680                     | 1 629                             |
| <b>II. Affaires politiques</b>                                                                              | <b>784 136,7</b>                                      | <b>770 979,4</b>                  | <b>796</b>                | <b>794</b>                        |
| 3. Affaires politiques                                                                                      | 715 666,3                                             | 703 110,8                         | 377                       | 373                               |
| 4. Désarmement                                                                                              | 12 959,3                                              | 13 261,9                          | 60                        | 62                                |
| 5. Opérations de paix                                                                                       | 51 596,8                                              | 50 692,4                          | 336                       | 336                               |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace                                                                      | 3 914,3                                               | 3 914,3                           | 23                        | 23                                |
| <b>III. Justice internationale et droit international</b>                                                   | <b>62 039,7</b>                                       | <b>84 787,9</b>                   | <b>260</b>                | <b>382</b>                        |
| 7. Cour internationale de Justice                                                                           | 24 681,7                                              | 25 893,8                          | 116                       | 116                               |
| 8. Affaires juridiques                                                                                      | 37 358,0                                              | 58 894,1                          | 144                       | 266                               |
| <b>IV. Coopération internationale pour le développement</b>                                                 | <b>243 637,7</b>                                      | <b>242 794,3</b>                  | <b>1 308</b>              | <b>1 297</b>                      |
| 9. Affaires économiques et sociales                                                                         | 82 013,0                                              | 80 750,2                          | 493                       | 488                               |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement | 5 508,1                                               | 5 508,1                           | 28                        | 28                                |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique                       | 8 286,4                                               | 8 286,4                           | 43                        | 43                                |
| 12. Commerce et développement                                                                               | 68 273,4                                              | 67 651,7                          | 384                       | 379                               |
| 13. Centre du commerce international                                                                        | 19 110,9                                              | 19 110,9                          | —                         | —                                 |
| 14. Environnement                                                                                           | 20 482,3                                              | 20 445,4                          | 113                       | 113                               |
| 15. Établissements humains                                                                                  | 11 162,6                                              | 11 162,6                          | 73                        | 73                                |
| 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale              | 20 435,7                                              | 21 027,1                          | 125                       | 124                               |
| 17. ONU-Femmes                                                                                              | 8 365,3                                               | 8 851,9                           | 49                        | 49                                |
| <b>V. Coopération régionale pour le développement</b>                                                       | <b>297 877,5</b>                                      | <b>296 849,7</b>                  | <b>1 884</b>              | <b>1 877</b>                      |
| 18. Développement économique et social en Afrique                                                           | 84 176,7                                              | 82 858,8                          | 541                       | 541                               |
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique                                         | 53 274,4                                              | 51 714,0                          | 419                       | 417                               |
| 20. Développement économique en Europe                                                                      | 31 973,3                                              | 31 712,1                          | 188                       | 186                               |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes                              | 58 449,5                                              | 57 698,9                          | 481                       | 478                               |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale                                                  | 37 115,8                                              | 36 689,1                          | 255                       | 255                               |
| 23. Programme ordinaire de coopération technique                                                            | 32 887,8                                              | 36 176,8                          | —                         | —                                 |
| <b>VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>                                                       | <b>200 331,1</b>                                      | <b>183 147,5</b>                  | <b>647</b>                | <b>647</b>                        |
| 24. Droits de l'homme                                                                                       | 111 633,7                                             | 95 295,0                          | 415                       | 415                               |
| 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance                                  | 43 275,1                                              | 42 193,2                          | 2                         | 2                                 |
| 26. Réfugiés de Palestine                                                                                   | 27 525,4                                              | 27 762,4                          | 158                       | 158                               |

| Titre et chapitre du budget                                                                        | Ressources<br>(En milliers de dollars des États-Unis) |                                   | Postes                    |                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
|                                                                                                    | 2019<br>(crédits ouverts)                             | 2020<br>(prévisions) <sup>a</sup> | 2019<br>(crédits ouverts) | 2020<br>(prévisions) <sup>a</sup> |
| 27. Aide humanitaire                                                                               | 17 896,9                                              | 17 896,9                          | 72                        | 72                                |
| <b>VII. Communication globale</b>                                                                  | <b>91 893,1</b>                                       | <b>91 416,2</b>                   | <b>698</b>                | <b>692</b>                        |
| 28. Communication globale                                                                          | 91 893,1                                              | 91 416,2                          | 698                       | 692                               |
| <b>VIII. Services communs d'appui</b>                                                              | <b>304 603,8</b>                                      | <b>294 906,9</b>                  | <b>1 297</b>              | <b>1 292</b>                      |
| 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité                       | 55 153,6                                              | 55 188,2                          | 295                       | 272                               |
| 29B. Département de l'appui opérationnel                                                           | 97 162,8                                              | 86 077,7                          | 338                       | 354                               |
| 29C. Bureau de l'informatique et des communications                                                | 47 834,3                                              | 48 485,1                          | 172                       | 183                               |
| 29E. Administration (Genève)                                                                       | 69 300,0                                              | 69 747,0                          | 297                       | 289                               |
| 29F. Administration (Vienne)                                                                       | 18 757,9                                              | 18 757,9                          | 83                        | 83                                |
| 29G. Administration (Nairobi)                                                                      | 16 395,2                                              | 16 651,0                          | 112                       | 111                               |
| <b>IX. Contrôle interne</b>                                                                        | <b>20 569,1</b>                                       | <b>20 811,2</b>                   | <b>114</b>                | <b>114</b>                        |
| 30. Contrôle interne                                                                               | 20 569,1                                              | 20 811,2                          | 114                       | 114                               |
| <b>X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>                      | <b>72 247,4</b>                                       | <b>79 110,6</b>                   | —                         | —                                 |
| 31. Activités administratives financées en commun                                                  | 6 300,7                                               | 6 245,8                           | —                         | —                                 |
| 32. Dépenses spéciales                                                                             | 65 946,7                                              | 72 864,8                          | —                         | —                                 |
| <b>XI. Dépenses d'équipement</b>                                                                   | <b>73 004,6</b>                                       | <b>16 187,4</b>                   | —                         | —                                 |
| 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | 73 004,6                                              | 16 187,4                          | —                         | —                                 |
| <b>XII. Sûreté et sécurité</b>                                                                     | <b>121 062,6</b>                                      | <b>117 740,8</b>                  | <b>1 041</b>              | <b>1 029</b>                      |
| 34. Sûreté et sécurité                                                                             | 121 062,6                                             | 117 740,8                         | 1 041                     | 1 029                             |
| <b>XIII. Compte pour le développement</b>                                                          | <b>14 199,4</b>                                       | <b>14 199,4</b>                   | —                         | —                                 |
| 35. Compte pour le développement                                                                   | 14 199,4                                              | 14 199,4                          | —                         | —                                 |
| <b>XIV. Contributions du personnel</b>                                                             | <b>262 099,0</b>                                      | <b>260 874,2</b>                  | —                         | —                                 |
| 36. Contributions du personnel                                                                     | 262 099,0                                             | 260 874,2                         | —                         | —                                 |
| <b>Total</b>                                                                                       | <b>2 947 478,5</b>                                    | <b>2 868 306,1</b>                | <b>9 971</b>              | <b>9 999</b>                      |

<sup>a</sup> Avant actualisation des coûts.

## Annexe II

## Prévisions de dépenses pour 2020, par chapitre du budget et par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                          | Postes    | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres    | Total     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|-----------|-----------|
| <b>1. Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>                                               |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| 2019                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (crédits ouverts)                                                                                        | 38 247,5  | 1 989,6                      | 2 526,9                           | 595,5       | —       | 4 895,9                   | 2 320,3              | 1 106,6               | 3 193,0                          | 239,5                      | 136,9                      | 115,0                | —                      | 20 629,1                     | —         | 75 995,8  |
| 2020                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (prévisions)                                                                                             | 38 579,1  | 2 327,5                      | 2 526,9                           | 595,5       | —       | 4 878,1                   | 2 307,3              | 1 106,6               | 3 302,0                          | 239,5                      | 136,9                      | 115,0                | —                      | 20 629,1                     | —         | 76 743,5  |
| <b>2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</b> |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| 2019                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (crédits ouverts)                                                                                        | 247 670,5 | 31 409,6                     | —                                 | —           | —       | 90,8                      | 134,6                | 14 658,1              | 1 918,5                          | 4,1                        | 729,2                      | 1 370,7              | —                      | 25 794,9                     | —         | 323 781,0 |
| 2020                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (prévisions)                                                                                             | 243 962,2 | 30 220,2                     | —                                 | —           | —       | 90,8                      | 134,6                | 13 224,6              | 1 731,8                          | 4,1                        | 499,7                      | 1 625,7              | —                      | 26 263,4                     | —         | 317 757,1 |
| <b>3. Affaires politiques<sup>a</sup></b>                                                                |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| 2019                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (crédits ouverts)                                                                                        | 54 530,5  | 611,5                        | —                                 | 44,7        | —       | 785,7                     | 1 481,7              | 1 096,4               | 1 171,4                          | 25,4                       | 135,3                      | 231,4                | 3,6                    | —                            | 655 548,7 | 715 666,3 |
| 2020                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (prévisions)                                                                                             | 54 248,2  | 561,2                        | —                                 | 43,5        | —       | 667,2                     | 1 235,3              | 1 121,4               | 1 048,4                          | 25,4                       | 116,5                      | 168,7                | —                      | —                            | 643 875,0 | 703 110,8 |
| <b>4. Désarmement</b>                                                                                    |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| 2019                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (crédits ouverts)                                                                                        | 9 071,2   | 586,9                        | —                                 | 154,0       | 1 482,2 | —                         | 233,8                | 137,3                 | 257,0                            | 4,9                        | 12,0                       | 28,3                 | —                      | 991,7                        | —         | 12 959,3  |
| 2020                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (prévisions)                                                                                             | 9 491,0   | 261,4                        | —                                 | 161,5       | 1 583,6 | —                         | 233,8                | 136,5                 | 279,2                            | 4,9                        | 12,0                       | 106,3                | —                      | 991,7                        | —         | 13 261,9  |
| <b>5. Opérations de paix</b>                                                                             |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| 2019                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (crédits ouverts)                                                                                        | 32 186,1  | 9 741,7                      | —                                 | —           | —       | —                         | 734,0                | 989,1                 | 4 888,8                          | 12,5                       | 1 047,9                    | 1 844,8              | 152,0                  | —                            | —         | 51 596,8  |
| 2020                                                                                                     |           |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |           |           |
| (prévisions)                                                                                             | 32 173,6  | 8 650,7                      | —                                 | 22,4        | —       | —                         | 789,0                | 1 058,1               | 4 535,7                          | 25,5                       | 1 058,7                    | 2 226,8              | 152,0                  | —                            | —         | 50 692,4  |

|                                                                                                                    | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|----------|
| <b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                                  | 3 226,8  | 66,0                         | —                                 | —           | 33,9    | —                         | 84,9                 | 59,4                  | 11,7                             | 2,1                        | 2,6                        | 3,5                  | —                      | 423,4                        | —      | 3 914,3  |
| 2020                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                                       | 3 226,8  | 66,0                         | —                                 | —           | 33,9    | —                         | 84,9                 | 59,4                  | 11,7                             | 2,1                        | 2,6                        | 3,5                  | —                      | 423,4                        | —      | 3 914,3  |
| <b>7. Cour internationale de Justice</b>                                                                           |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                                  | 12 390,2 | 1 181,9                      | 7 087,4                           | 268,0       | —       | —                         | 47,9                 | 1 165,3               | 1 911,8                          | 11,9                       | 351,0                      | 266,3                | —                      | —                            | —      | 24 681,7 |
| 2020                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                                       | 12 407,9 | 1 355,9                      | 7 144,6                           | 223,4       | —       | —                         | 65,1                 | 1 561,8               | 2 147,5                          | 11,9                       | 351,0                      | 493,3                | —                      | 131,4                        | —      | 25 893,8 |
| <b>8. Affaires juridiques</b>                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                                  | 21 082,8 | 5 682,4                      | 0,1                               | 247,5       | 60,2    | 1 779,9                   | 637,3                | 907,2                 | 5 250,0                          | 0,9                        | 49,3                       | 1 178,4              | —                      | 482,0                        | —      | 37 358,0 |
| 2020                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                                       | 40 139,3 | 2 304,6                      | 0,1                               | 1 448,6     | 45,8    | 1 777,4                   | 1 573,8              | 2 534,2               | 6 500,0                          | 4,5                        | 125,4                      | 1 862,1              | —                      | 578,3                        | —      | 58 894,1 |
| <b>9. Affaires économiques et sociales</b>                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                                  | 72 571,4 | 1 298,6                      | —                                 | 856,4       | 326,3   | 2 028,6                   | 823,1                | 1 760,7               | 599,0                            | 12,3                       | 119,1                      | 353,2                | —                      | 264,3                        | —      | 82 013,0 |
| 2020                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                                       | 71 782,9 | 1 287,3                      | —                                 | 740,0       | 650,6   | 1 908,6                   | 775,8                | 1 410,4               | 722,2                            | 12,3                       | 95,3                       | 291,7                | —                      | 73,1                         | —      | 80 750,2 |
| <b>10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                                  | 4 812,0  | 312,4                        | —                                 | 57,6        | 39,8    | —                         | 107,0                | 111,5                 | 35,9                             | 1,2                        | 7,2                        | 23,5                 | —                      | —                            | —      | 5 508,1  |
| 2020                                                                                                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                                       | 4 812,0  | 312,4                        | —                                 | 57,6        | 39,8    | —                         | 107,0                | 111,5                 | 35,9                             | 1,2                        | 7,2                        | 23,5                 | —                      | —                            | —      | 5 508,1  |

|                                                                                              | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|----------|
| <b>11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                            | 6 901,3  | 194,6                        | —                                 | 160,7       | 374,8   | —                         | 299,6                | 270,2                 | 55,7                             | 3,9                        | 10,7                       | 14,9                 | —                      | —                            | —      | 8 286,4  |
| 2020                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                 | 6 901,3  | 191,5                        | —                                 | 172,5       | 363,0   | —                         | 302,7                | 270,2                 | 55,7                             | 3,9                        | 10,7                       | 14,9                 | —                      | —                            | —      | 8 286,4  |
| <b>12. Commerce et développement</b>                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                            | 62 411,3 | 654,5                        | —                                 | 470,9       | 351,4   | 174,0                     | 645,6                | 823,8                 | 1 761,5                          | 22,0                       | 359,8                      | 598,6                | —                      | —                            | —      | 68 273,4 |
| 2020                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                 | 61 801,0 | 654,5                        | —                                 | 470,9       | 351,4   | 174,0                     | 645,6                | 823,8                 | 1 761,5                          | 22,0                       | 348,4                      | 598,6                | —                      | —                            | —      | 67 651,7 |
| <b>13. Centre du commerce international</b>                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                            | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | 19 110,9                     | —      | 19 110,9 |
| 2020                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                 | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | 19 110,9                     | —      | 19 110,9 |
| <b>14. Environnement</b>                                                                     |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                            | 18 671,7 | 55,7                         | —                                 | 608,6       | —       | 62,1                      | 254,1                | 272,5                 | 179,1                            | 8,1                        | 20,3                       | 30,1                 | —                      | 320,0                        | —      | 20 482,3 |
| 2020                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                 | 18 671,7 | 18,8                         | —                                 | 471,2       | —       | 62,1                      | 254,1                | 220,7                 | 374,0                            | 0,4                        | 22,3                       | 30,1                 | —                      | 320,0                        | —      | 20 445,4 |
| <b>15. Établissements humains</b>                                                            |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                            | 9 800,6  | 288,8                        | —                                 | 146,3       | 78,8    | —                         | 158,3                | 259,9                 | 348,4                            | 7,6                        | 36,3                       | 37,6                 | —                      | —                            | —      | 11 162,6 |
| 2020                                                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                 | 9 800,6  | 288,8                        | —                                 | 146,3       | 78,8    | —                         | 158,3                | 259,9                 | 348,4                            | 7,6                        | 36,3                       | 37,6                 | —                      | —                            | —      | 11 162,6 |

|                                                                                                       | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|----------|
| <b>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                     | 17 475,0 | 300,0                        | —                                 | 158,6       | 383,9   | 767,0                     | 339,1                | 622,6                 | 88,6                             | 3,0                        | 72,8                       | 193,3                | —                      | 31,8                         | —      | 20 435,7 |
| 2020                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                          | 17 626,1 | 275,5                        | —                                 | 367,1       | 375,9   | 973,9                     | 329,1                | 648,7                 | 66,9                             | 3,0                        | 97,5                       | 231,6                | —                      | 31,8                         | —      | 21 027,1 |
| <b>17. ONU-Femmes</b>                                                                                 |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                     | 7 673,8  | 54,5                         | —                                 | 53,8        | 145,9   | 101,3                     | 36,6                 | 128,2                 | 163,2                            | 1,2                        | 6,8                        | —                    | —                      | —                            | —      | 8 365,3  |
| 2020                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                          | 8 160,4  | 54,5                         | —                                 | 53,8        | 145,9   | 101,3                     | 36,6                 | 128,2                 | 163,2                            | 1,2                        | 6,8                        | —                    | —                      | —                            | —      | 8 851,9  |
| <b>18. Développement économique et social en Afrique</b>                                              |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                     | 53 338,4 | 2 529,9                      | —                                 | 1 295,5     | 353,5   | —                         | 1 781,7              | 6 058,9               | 6 879,7                          | 52,2                       | 2 533,4                    | 3 802,4              | —                      | 2 551,1                      | —      | 84 176,7 |
| 2020                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                          | 53 453,5 | 2 981,5                      | —                                 | 1 610,2     | 135,8   | —                         | 1 926,3              | 7 277,8               | 5 311,5                          | 52,2                       | 1 819,9                    | 3 621,0              | 52,5                   | 1 616,6                      | —      | 82 858,8 |
| <b>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>                            |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                     | 45 369,9 | 891,9                        | —                                 | 344,1       | 626,9   | —                         | 590,4                | 846,6                 | 2 525,8                          | 13,4                       | 340,8                      | 659,1                | —                      | 1 065,5                      | —      | 53 274,4 |
| 2020                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                          | 45 095,3 | 835,6                        | —                                 | 372,7       | 580,6   | —                         | 676,5                | 780,3                 | 2 359,9                          | 13,8                       | 323,8                      | 675,5                | —                      | —                            | —      | 51 714,0 |
| <b>20. Développement économique en Europe</b>                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                                     | 30 223,6 | 112,1                        | —                                 | 157,5       | 61,0    | —                         | 300,7                | 757,7                 | 76,9                             | 12,7                       | 50,4                       | 220,7                | —                      | —                            | —      | 31 973,3 |
| 2020                                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                                          | 30 019,3 | 108,1                        | —                                 | 153,5       | 43,1    | —                         | 267,2                | 759,8                 | 76,9                             | 12,7                       | 50,8                       | 220,7                | —                      | —                            | —      | 31 712,1 |

|                                                                                       | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|-----------|
| <b>21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                     | 48 089,1 | 1 092,3                      | –                                 | 475,2       | 499,1   | –                         | 1 027,0              | 1 837,5               | 4 016,9                          | 14,6                       | 346,2                      | 803,7                | 10,0                   | 237,9                        | –      | 58 449,5  |
| 2020                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                          | 47 824,5 | 1 127,1                      | –                                 | 505,1       | 493,2   | –                         | 1 058,4              | 1 814,1               | 3 953,5                          | 12,6                       | 205,8                      | 667,2                | 24,9                   | 12,5                         | –      | 57 698,9  |
| <b>22. Développement économique et social en Asie occidentale</b>                     |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                     | 30 587,6 | 736,1                        | –                                 | 832,6       | 994,5   | –                         | 482,2                | 1 032,3               | 1 735,5                          | 15,2                       | 356,7                      | 343,1                | –                      | –                            | –      | 37 115,8  |
| 2020                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                          | 30 524,6 | 716,0                        | –                                 | 719,7       | 1 008,2 | –                         | 477,6                | 1 113,4               | 1 550,8                          | 16,3                       | 279,6                      | 282,9                | –                      | –                            | –      | 36 689,1  |
| <b>23. Programme ordinaire de coopération technique</b>                               |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                     | –        | 17 836,0                     | –                                 | 3 508,3     | –       | –                         | 3 122,2              | 296,4                 | 505,2                            | –                          | 2,6                        | 68,6                 | –                      | 7 548,5                      | –      | 32 887,8  |
| 2020                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                          | –        | 18 355,2                     | –                                 | 4 438,9     | –       | –                         | 3 453,4              | 670,0                 | 545,6                            | –                          | 2,6                        | 1,4                  | –                      | 8 709,7                      | –      | 36 176,8  |
| <b>24. Droits de l'homme</b>                                                          |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                     | 65 486,0 | 20 133,1                     | –                                 | 849,1       | –       | 12 023,6                  | 4 285,4              | 1 121,2               | 3 595,9                          | 7,7                        | 313,5                      | 266,2                | –                      | 3 552,0                      | –      | 111 633,7 |
| 2020                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                          | 65 856,3 | 9 387,6                      | –                                 | 315,4       | –       | 11 095,0                  | 2 406,7              | 862,4                 | 2 499,4                          | 6,7                        | 217,7                      | 254,7                | –                      | 2 393,1                      | –      | 95 295,0  |
| <b>25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance</b>     |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                     | 609,2    | –                            | –                                 | –           | –       | –                         | –                    | –                     | –                                | –                          | –                          | –                    | –                      | 42 665,9                     | –      | 43 275,1  |
| 2020                                                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                          | 609,2    | –                            | –                                 | –           | –       | –                         | –                    | –                     | –                                | –                          | –                          | –                    | –                      | 41 584,0                     | –      | 42 193,2  |

|                                                                                     | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|----------|
| <b>26. Réfugiés de Palestine</b>                                                    |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                   | 27 497,6 | 27,8                         | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | —                            | —      | 27 525,4 |
| 2020                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                        | 27 734,6 | 27,8                         | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | —                            | —      | 27 762,4 |
| <b>27. Aide humanitaire</b>                                                         |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                   | 12 031,8 | 2 522,5                      | —                                 | 9,1         | —       | —                         | 656,4                | 108,4                 | 500,2                            | 7,2                        | 30,7                       | 51,8                 | 3,0                    | 1 975,8                      | —      | 17 896,9 |
| 2020                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                        | 12 074,5 | 2 522,5                      | —                                 | 9,1         | —       | —                         | 656,4                | 108,4                 | 500,2                            | 7,2                        | 30,7                       | 51,8                 | 3,0                    | 1 933,1                      | —      | 17 896,9 |
| <b>28. Communication globale</b>                                                    |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                   | 75 982,1 | 2 277,0                      | —                                 | —           | —       | 22,6                      | 481,9                | 6 685,5               | 4 387,3                          | 59,4                       | 701,0                      | 686,9                | —                      | 609,4                        | —      | 91 893,1 |
| 2020                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                        | 75 461,7 | 2 364,1                      | —                                 | —           | —       | 22,6                      | 481,9                | 6 495,1               | 4 303,5                          | 59,4                       | 649,0                      | 802,3                | —                      | 776,6                        | —      | 91 416,2 |
| <b>29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                   | 38 794,6 | 1 796,0                      | —                                 | 232,5       | —       | —                         | 466,3                | 8 481,8               | 482,3                            | 0,4                        | 106,5                      | 117,0                | —                      | 4 676,2                      | —      | 55 153,6 |
| 2020                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                        | 39 028,6 | 1 521,7                      | —                                 | 174,5       | —       | —                         | 578,3                | 8 287,5               | 365,6                            | 0,4                        | 152,6                      | 180,7                | —                      | 4 898,3                      | —      | 55 188,2 |
| <b>29B. Département de l'appui opérationnel</b>                                     |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                                                   | 34 874,0 | 3 935,2                      | —                                 | 189,4       | —       | —                         | 163,1                | 2 434,3               | 54 059,6                         | 5,4                        | 957,8                      | 351,6                | —                      | 192,4                        | —      | 97 162,8 |
| 2020                                                                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                                                        | 36 347,2 | 3 272,4                      | —                                 | 301,2       | —       | —                         | 486,8                | 4 415,7               | 39 727,3                         | 5,4                        | 1 015,1                    | 361,6                | —                      | 145,0                        | —      | 86 077,7 |

|                                                            | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total    |
|------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|----------|
| <b>29C. Bureau de l'informatique et des communications</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                          | 21 552,2 | 1 750,2                      | –                                 | 145,7       | –       | –                         | 171,4                | 11 150,2              | 9 659,5                          | –                          | 121,5                      | 3 283,6              | –                      | –                            | –      | 47 834,3 |
| 2020                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                               | 22 585,4 | 1 727,1                      | –                                 | 139,9       | –       | –                         | 170,4                | 10 863,1              | 9 661,3                          | –                          | 99,5                       | 2 470,2              | 768,2                  | –                            | –      | 48 485,1 |
| <b>29E. Administration (Genève)</b>                        |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                          | 41 834,2 | 4 446,4                      | –                                 | –           | –       | –                         | 61,2                 | 2 140,2               | 16 922,5                         | 1,6                        | 618,4                      | 1 618,0              | 15,0                   | 1 642,5                      | –      | 69 300,0 |
| 2020                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                               | 40 720,4 | 4 346,4                      | –                                 | –           | –       | –                         | 61,2                 | 2 123,7               | 18 515,1                         | 1,6                        | 618,4                      | 1 702,7              | 15,0                   | 1 642,5                      | –      | 69 747,0 |
| <b>29F. Administration (Vienne)</b>                        |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                          | 9 432,7  | 730,3                        | –                                 | 10,9        | –       | –                         | 52,8                 | 901,1                 | 996,1                            | 0,5                        | 85,2                       | 367,9                | –                      | 6 180,4                      | –      | 18 757,9 |
| 2020                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                               | 9 432,7  | 730,3                        | –                                 | 10,9        | –       | –                         | 52,8                 | 901,1                 | 996,1                            | 0,5                        | 85,2                       | 367,9                | –                      | 6 180,4                      | –      | 18 757,9 |
| <b>29G. Administration (Nairobi)</b>                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                          | 11 038,0 | 370,3                        | –                                 | –           | –       | –                         | 11,4                 | 419,2                 | 3 592,6                          | –                          | 132,1                      | 66,1                 | –                      | 765,5                        | –      | 16 395,2 |
| 2020                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                               | 11 041,0 | 370,3                        | –                                 | –           | –       | –                         | 11,4                 | 419,2                 | 4 610,9                          | –                          | 132,1                      | 66,1                 | –                      | –                            | –      | 16 651,0 |
| <b>30. Contrôle interne</b>                                |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| 2019                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (crédits ouverts)                                          | 17 673,3 | 1 048,5                      | –                                 | 315,2       | –       | –                         | 780,6                | 414,6                 | 241,5                            | 1,2                        | 43,3                       | 50,9                 | –                      | –                            | –      | 20 569,1 |
| 2020                                                       |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |          |
| (prévisions)                                               | 17 680,2 | 1 289,8                      | –                                 | 270,1       | –       | –                         | 810,0                | 461,5                 | 207,2                            | 1,2                        | 32,2                       | 59,0                 | –                      | –                            | –      | 20 811,2 |

|                                                                                                           | Postes   | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants | Experts | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres | Total     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------------------|-------------|---------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|--------|-----------|
| <b>31. Activités administratives financées en commun</b>                                                  |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                                         | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | 6 300,7                      | —      | 6 300,7   |
| 2020                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                                              | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | 6 245,8                      | —      | 6 245,8   |
| <b>32. Dépenses spéciales</b>                                                                             |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                                         | —        | 61 493,1                     | 750,9                             | —           | —       | —                         | —                    | 117,0                 | 3 585,7                          | —                          | —                          | —                    | —                      | —                            | —      | 65 946,7  |
| 2020                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                                              | —        | 68 410,8                     | 584,3                             | —           | —       | —                         | —                    | 284,0                 | 3 585,7                          | —                          | —                          | —                    | —                      | —                            | —      | 72 864,8  |
| <b>33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b> |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                                         | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | 1 187,1               | 8 081,6                          | —                          | —                          | 2 516,6              | 11 778,5               | 49 440,8                     | —      | 73 004,6  |
| 2020                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                                              | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | 1 187,1               | 9 048,3                          | —                          | —                          | 2 283,0              | 2 415,8                | 1 253,2                      | —      | 16 187,4  |
| <b>34. Sûreté et sécurité</b>                                                                             |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                                         | 77 692,1 | 5 781,1                      | —                                 | 51,6        | —       | —                         | 753,6                | 1 619,8               | 2 151,9                          | —                          | 1 073,1                    | 1 061,5              | —                      | 30 877,9                     | —      | 121 062,6 |
| 2020                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                                              | 76 788,1 | 5 573,5                      | —                                 | 74,8        | —       | —                         | 697,9                | 1 343,6               | 1 768,5                          | —                          | 983,5                      | 908,0                | —                      | 29 602,9                     | —      | 117 740,8 |
| <b>35. Compte pour le développement</b>                                                                   |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| 2019                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (crédits ouverts)                                                                                         | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | 14 199,4                     | —      | 14 199,4  |
| 2020                                                                                                      |          |                              |                                   |             |         |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |        |           |
| (prévisions)                                                                                              | —        | —                            | —                                 | —           | —       | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | 14 199,4                     | —      | 14 199,4  |

|                                       | Postes             | Autres dépenses de personnel | Émoluments des non-fonctionnaires | Consultants     | Experts        | Voyages des représentants | Voyages du personnel | Services contractuels | Frais généraux de fonctionnement | Dépenses de représentation | Fournitures et accessoires | Mobilier et matériel | Aménagement des locaux | Subventions et contributions | Autres           | Total              |
|---------------------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------------|---------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>36. Contributions du personnel</b> |                    |                              |                                   |                 |                |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |                  |                    |
| 2019<br>(crédits ouverts)             | —                  | —                            | —                                 | —               | —              | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | —                            | — 262 099,0      | 262 099,0          |
| 2020<br>(prévisions)                  | —                  | —                            | —                                 | —               | —              | —                         | —                    | —                     | —                                | —                          | —                          | —                    | —                      | —                            | — 260 874,2      | 260 874,2          |
| <b>Total</b>                          |                    |                              |                                   |                 |                |                           |                      |                       |                                  |                            |                            |                      |                        |                              |                  |                    |
| <b>2019 (crédits ouverts)</b>         | <b>1 260 829,1</b> | <b>183 938,5</b>             | <b>10 365,3</b>                   | <b>12 239,3</b> | <b>9 812,2</b> | <b>22 731,5</b>           | <b>23 526,2</b>      | <b>71 978,6</b>       | <b>145 830,3</b>                 | <b>552,1</b>               | <b>10 910,4</b>            | <b>22 625,3</b>      | <b>11 962,1</b>        | <b>242 530,0</b>             | <b>917 647,7</b> | <b>2 947 478,5</b> |
| <b>2020 (prévisions)</b>              | <b>1 276 061,2</b> | <b>174 498,6</b>             | <b>10 255,9</b>                   | <b>14 070,3</b> | <b>9 929,6</b> | <b>21 751,0</b>           | <b>23 306,2</b>      | <b>74 843,8</b>       | <b>132 671,4</b>                 | <b>559,5</b>               | <b>9 625,8</b>             | <b>22 806,1</b>      | <b>3 431,4</b>         | <b>189 746,2</b>             | <b>904 749,2</b> | <b>2 868 306,1</b> |
| <b>Pourcentage</b>                    | <b>1,21</b>        | <b>(5,13)</b>                | <b>(1,06)</b>                     | <b>14,96</b>    | <b>1,20</b>    | <b>(4,31)</b>             | <b>(0,94)</b>        | <b>3,98</b>           | <b>(9,02)</b>                    | <b>1,34</b>                | <b>(11,77)</b>             | <b>0,80</b>          | <b>(71,31)</b>         | <b>(21,76)</b>               | <b>(1,41)</b>    | <b>(2,69)</b>      |

Note : Avant actualisation des coûts.

<sup>a</sup> La rubrique « Autres » comprend une somme forfaitaire au titre des missions politiques spéciales.

## Annexe III

# Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019 et répartition par année

|                                                                                                             | Crédits ouverts<br>(en dollars des États-Unis) |           |                                           | Répartition des<br>ressources (en<br>pourcentage) |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|------|
|                                                                                                             | 2018                                           | 2019      | 2018-2019,<br>montant révisé <sup>a</sup> | 2018                                              | 2019 |
| 1. Politiques, direction et coordination d'ensemble                                                         | 61 300,1                                       | 75 995,8  | 137 295,9                                 | 44,6                                              | 55,4 |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences           | 317 698,7                                      | 323 781,0 | 641 479,7                                 | 49,5                                              | 50,5 |
| 3. Affaires politiques                                                                                      | 705 240,6                                      | 715 666,3 | 1 420 906,9                               | 49,6                                              | 50,4 |
| 4. Désarmement                                                                                              | 12 330,1                                       | 12 959,3  | 25 289,4                                  | 48,8                                              | 51,2 |
| 5. Opérations de paix                                                                                       | 54 528,2                                       | 51 596,8  | 106 125,0                                 | 51,4                                              | 48,6 |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace                                                                      | 3 881,4                                        | 3 914,3   | 7 795,7                                   | 49,8                                              | 50,2 |
| 7. Cour internationale de Justice                                                                           | 24 867,5                                       | 24 681,7  | 49 549,2                                  | 50,2                                              | 49,8 |
| 8. Affaires juridiques                                                                                      | 35 710,2                                       | 37 358,0  | 73 068,2                                  | 48,9                                              | 51,1 |
| 9. Affaires économiques et sociales                                                                         | 80 304,7                                       | 82 013,0  | 162 317,7                                 | 49,5                                              | 50,5 |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement | 5 400,1                                        | 5 508,1   | 10 908,2                                  | 49,5                                              | 50,5 |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique                       | 8 132,6                                        | 8 286,4   | 16 419,0                                  | 49,5                                              | 50,5 |
| 12. Commerce et développement                                                                               | 67 205,0                                       | 68 273,4  | 135 478,4                                 | 49,6                                              | 50,4 |
| 13. Centre du commerce international                                                                        | 18 243,1                                       | 19 110,9  | 37 354,0                                  | 48,8                                              | 51,2 |
| 14. Environnement                                                                                           | 20 047,1                                       | 20 482,3  | 40 529,4                                  | 49,5                                              | 50,5 |
| 15. Établissements humains                                                                                  | 11 340,3                                       | 11 162,6  | 22 502,9                                  | 50,4                                              | 49,6 |
| 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale              | 20 353,1                                       | 20 435,7  | 40 788,8                                  | 49,9                                              | 50,1 |
| 17. ONU-Femmes                                                                                              | 8 178,8                                        | 8 365,3   | 16 544,1                                  | 49,4                                              | 50,6 |
| 18. Développement économique et social en Afrique                                                           | 80 132,0                                       | 84 176,7  | 164 308,7                                 | 48,8                                              | 51,2 |
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique                                         | 51 972,5                                       | 53 274,4  | 105 246,9                                 | 49,4                                              | 50,6 |
| 20. Développement économique en Europe                                                                      | 31 710,1                                       | 31 973,3  | 63 683,4                                  | 49,8                                              | 50,2 |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes                              | 58 363,6                                       | 58 449,5  | 116 813,1                                 | 50,0                                              | 50,0 |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale                                                  | 36 259,9                                       | 37 115,8  | 73 375,7                                  | 49,4                                              | 50,6 |
| 23. Programme ordinaire de coopération technique                                                            | 32 928,8                                       | 32 887,8  | 65 816,6                                  | 50,0                                              | 50,0 |
| 24. Droits de l'homme                                                                                       | 118 388,2                                      | 111 633,7 | 230 021,9                                 | 51,5                                              | 48,5 |
| 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance                                  | 42 858,6                                       | 43 275,1  | 86 133,7                                  | 49,8                                              | 50,2 |
| 26. Réfugiés de Palestine                                                                                   | 27 438,9                                       | 27 525,4  | 54 964,3                                  | 49,9                                              | 50,1 |
| 27. Aide humanitaire                                                                                        | 18 347,8                                       | 17 896,9  | 36 244,7                                  | 50,6                                              | 49,4 |
| 28. Communication globale                                                                                   | 90 284,1                                       | 91 893,1  | 182 177,2                                 | 49,6                                              | 50,4 |

|                                                                                                    | Crédits ouverts<br>(en dollars des États-Unis) |                       |                                           | Répartition des<br>ressources (en<br>pourcentage) |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------|
|                                                                                                    | 2018                                           | 2019                  | 2018-2019,<br>montant révisé <sup>a</sup> | 2018                                              | 2019        |
| 29. Services de gestion et d'appui                                                                 |                                                |                       |                                           |                                                   |             |
| A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité                         | —                                              | 55 153,6              | 55 153,6                                  | 0,0                                               | 100,0       |
| B. Département de l'appui opérationnel                                                             | —                                              | 97 162,8 <sup>b</sup> | 96 972,2                                  | 0,0                                               | 100,2       |
| C. Bureau de l'informatique et des communications                                                  | —                                              | 47 834,3 <sup>a</sup> | 47 834,3                                  | 0,0                                               | 100,0       |
| E. Administration (Genève)                                                                         | 67 424,9                                       | 69 300,0              | 136 724,9                                 | 49,3                                              | 50,7        |
| F. Administration (Vienne)                                                                         | 18 709,5                                       | 18 757,9              | 37 467,4                                  | 49,9                                              | 50,1        |
| G. Administration (Nairobi)                                                                        | 15 899,6                                       | 16 395,2              | 32 294,8                                  | 49,2                                              | 50,8        |
| <b>Chapitres du précédent budget (2018)</b>                                                        |                                                |                       |                                           |                                                   |             |
| Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (29A)                                            | 9 860,2                                        | —                     | 9 860,2                                   | 100,0                                             | 0,0         |
| Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (29B)                   | 17 195,4                                       | —                     | 17 195,4                                  | 100,0                                             | 0,0         |
| Bureau de la gestion des ressources humaines (29C)                                                 | 32 062,2                                       | —                     | 32 062,2                                  | 100,0                                             | 0,0         |
| Bureau des services centraux d'appui (29D)                                                         | 75 353,1                                       | —                     | 75 353,1                                  | 100,0                                             | 0,0         |
| Bureau de l'informatique et des communications (29E)                                               | 48 018,4                                       | —                     | 48 018,4                                  | 100,0                                             | 0,0         |
| 30. Contrôle interne                                                                               | 20 179,9                                       | 20 569,1              | 40 749,0                                  | 49,5                                              | 50,5        |
| 31. Activités administratives financées en commun                                                  | 6 058,1                                        | 6 300,7               | 12 358,8                                  | 49,0                                              | 51,0        |
| 32. Dépenses spéciales                                                                             | 65 955,4                                       | 65 946,7              | 131 902,1                                 | 50,0                                              | 50,0        |
| 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien | 57 052,7                                       | 73 004,6              | 130 057,3                                 | 43,9                                              | 56,1        |
| 34. Sûreté et sécurité                                                                             | 121 850,1                                      | 121 062,6             | 242 912,7                                 | 50,2                                              | 49,8        |
| 35. Compte pour le développement                                                                   | 14 199,4                                       | 14 199,4              | 28 398,8                                  | 50,0                                              | 50,0        |
| 36. Contributions du personnel                                                                     | 256 181,4                                      | 262 099,0             | 518 280,4                                 | 49,4                                              | 50,6        |
| <b>Total</b>                                                                                       | <b>2 869 446,4</b>                             | <b>2 947 478,5</b>    | <b>5 816 734,3</b>                        | <b>49,3</b>                                       | <b>50,7</b> |

<sup>a</sup> Résolutions 73/280 A-C et 73/279 B de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Le Comité consultatif a été informé que le montant des crédits ouverts pour 2019 au titre du sous-chapitre 29B avait augmenté de 190 600 dollars.

## Annexe IV

## Variation proposée du nombre de postes, par chapitre du budget

|                                                                                                             | 2019<br>(effectif<br>approuvé) | Création | Suppression | Transformation | Transfert | 2020<br>(postes proposés) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------|-------------|----------------|-----------|---------------------------|
| <i>Nombre de postes inchangé</i>                                                                            |                                |          |             |                |           |                           |
| 1. Politiques, direction et coordination d'ensemble                                                         | 246                            | —        | —           | —              | —         | 246                       |
| 3. Affaires politiques (missions politiques spéciales)                                                      | 65                             | —        | —           | —              | —         | 65                        |
| 5. Opérations de paix                                                                                       | 336                            | —        | —           | —              | —         | 336                       |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace                                                                      | 23                             | —        | —           | —              | —         | 23                        |
| 7. Cour internationale de Justice                                                                           | 116                            | —        | —           | —              | —         | 116                       |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement | 28                             | —        | —           | —              | —         | 28                        |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique                       | 43                             | —        | —           | —              | —         | 43                        |
| 14. Environnement                                                                                           | 113                            | —        | —           | —              | —         | 113                       |
| 15. Établissements humains                                                                                  | 73                             | —        | —           | —              | —         | 73                        |
| 17. ONU-Femmes                                                                                              | 49                             | —        | —           | —              | —         | 49                        |
| 18. Développement économique et social en Afrique                                                           | 541                            | —        | —           | —              | —         | 541                       |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale                                                  | 255                            | —        | —           | —              | —         | 255                       |
| 24. Droits de l'homme                                                                                       | 415                            | —        | —           | —              | —         | 415                       |
| 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance                                  | 2                              | —        | —           | —              | —         | 2                         |
| 26. Réfugiés de Palestine                                                                                   | 158                            | —        | —           | —              | —         | 158                       |
| 27. Aide humanitaire                                                                                        | 72                             | —        | —           | —              | —         | 72                        |
| 29F. Administration (Vienne)                                                                                | 83                             | —        | —           | —              | —         | 83                        |
| 30. Contrôle interne                                                                                        | 114                            | —        | —           | —              | —         | 114                       |
| <b>Total partiel</b>                                                                                        | <b>2 732</b>                   | —        | —           | —              | —         | <b>2 732</b>              |
| <i>Augmentation du nombre de postes</i>                                                                     |                                |          |             |                |           |                           |
| 4. Désarmement                                                                                              | 60                             | —        | —           | 2              | —         | 62                        |
| 8. Affaires juridiques                                                                                      | 144                            | 4        | —           | 118            | —         | 266                       |

|                                                                                                   | 2019<br>(effectif<br>approuvé) | Création  | Suppression  | Transformation | Transfert   | 2020<br>(postes proposés) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------|--------------|----------------|-------------|---------------------------|
| 29B. Département de l'appui opérationnel                                                          | 338                            | –         | –            | –              | 16          | 354                       |
| 29C. Bureau de l'informatique et des communications                                               | 172                            | –         | (1)          | –              | 12          | 183                       |
| <b>Total partiel</b>                                                                              | <b>714</b>                     | <b>4</b>  | <b>(1)</b>   | <b>120</b>     | <b>28</b>   | <b>865</b>                |
| <i>Diminution du nombre de postes</i>                                                             |                                |           |              |                |             |                           |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences | 1 680                          | 12        | (52)         | 1              | (12)        | 1 629                     |
| 3. Affaires politiques                                                                            | 312                            | –         | (4)          | –              | –           | 308                       |
| 9. Affaires économiques et sociales                                                               | 493                            | –         | (5)          | –              | –           | 488                       |
| 12. Commerce et développement                                                                     | 384                            | –         | (5)          | –              | –           | 379                       |
| 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale    | 125                            | –         | (1)          | –              | –           | 124                       |
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique                               | 419                            | –         | (2)          | –              | –           | 417                       |
| 20. Développement économique en Europe                                                            | 188                            | 1         | (3)          | –              | –           | 186                       |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes                    | 481                            | –         | (3)          | –              | –           | 478                       |
| 28. Communication globale                                                                         | 698                            | 7         | (13)         | –              | –           | 692                       |
| 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité                      | 295                            | –         | (7)          | –              | (16)        | 272                       |
| 29E. Administration (Genève)                                                                      | 297                            | 1         | (9)          | –              | –           | 289                       |
| 29G. Administration (Nairobi)                                                                     | 112                            | –         | (1)          | –              | –           | 111                       |
| 34. Sûreté et sécurité                                                                            | 1 041                          | –         | (12)         | –              | –           | 1 029                     |
| <b>Total partiel</b>                                                                              | <b>6 525</b>                   | <b>21</b> | <b>(117)</b> | <b>1</b>       | <b>(28)</b> | <b>6 402</b>              |
| <b>Total</b>                                                                                      | <b>9 971</b>                   | <b>25</b> | <b>(118)</b> | <b>121</b>     | <b>–</b>    | <b>9 999</b>              |

## Annexe V

## Autres dépenses de personnel pour 2020, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                                                                                | <i>Personnel<br/>temporaire pour les<br/>réunions</i> | <i>Personnel<br/>temporaire<br/>(autre que pour<br/>les réunions)</i> | <i>Heures<br/>supplémentaires<br/>et sursalaire de nuit</i> | <i>Contrats<br/>de vacataire</i> | <i>Dépenses<br/>de personnel<br/>diverses</i> | <i>Assurance maladie<br/>après la cessation<br/>de service</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|
| 1. Politiques, direction et coordination d'ensemble                                                            | —                                                     | 2 165,4                                                               | 149,7                                                       | 3,0                              | 9,4                                           | —                                                              | 2 327,5      |
| 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social<br>et gestion des conférences           | 27 073,5                                              | 2 815,3                                                               | 331,4                                                       | —                                | —                                             | —                                                              | 30 220,2     |
| 3. Affaires politiques                                                                                         | 20,0                                                  | 494,9                                                                 | 43,7                                                        | —                                | —                                             | 2,6                                                            | 561,2        |
| 4. Désarmement                                                                                                 | 13,4                                                  | 218,9                                                                 | 29,1                                                        | —                                | —                                             | —                                                              | 261,4        |
| 5. Opérations de paix                                                                                          | —                                                     | 83,9                                                                  | 52,4                                                        | 8 477,4                          | —                                             | 37,0                                                           | 8 650,7      |
| 6. Utilisations pacifiques de l'espace                                                                         | —                                                     | 66,0                                                                  | —                                                           | —                                | —                                             | —                                                              | 66,0         |
| 7. Cour internationale de Justice                                                                              | 900,4                                                 | 145,2                                                                 | —                                                           | —                                | 310,3                                         | —                                                              | 1 355,9      |
| 8. Affaires juridiques                                                                                         | —                                                     | 2 292,5                                                               | 4,6                                                         | —                                | 7,5                                           | —                                                              | 2 304,6      |
| 9. Affaires économiques et sociales                                                                            | —                                                     | 1 229,0                                                               | 52,1                                                        | —                                | 6,2                                           | —                                                              | 1 287,3      |
| 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits<br>États insulaires en développement | —                                                     | 303,2                                                                 | 9,2                                                         | —                                | —                                             | —                                                              | 312,4        |
| 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat<br>pour le développement de l'Afrique                       | 60,0                                                  | 46,2                                                                  | 7,5                                                         | 77,8                             | —                                             | —                                                              | 191,5        |
| 12. Commerce et développement                                                                                  | —                                                     | 624,9                                                                 | 29,6                                                        | —                                | —                                             | —                                                              | 654,5        |
| 14. Environnement                                                                                              | —                                                     | 13,2                                                                  | 5,6                                                         | —                                | —                                             | —                                                              | 18,8         |
| 15. Établissements humains                                                                                     | 4,6                                                   | 242,9                                                                 | 35,5                                                        | —                                | 5,8                                           | —                                                              | 288,8        |
| 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime<br>et du terrorisme et justice pénale              | —                                                     | 251,6                                                                 | 16,2                                                        | —                                | 7,7                                           | —                                                              | 275,5        |
| 17. ONU-Femmes                                                                                                 | —                                                     | 36,2                                                                  | 10,3                                                        | —                                | 8,0                                           | —                                                              | 54,5         |
| 18. Développement économique et social en Afrique                                                              | 1 445,5                                               | 1 277,7                                                               | 253,9                                                       | —                                | 4,4                                           | —                                                              | 2 981,5      |
| 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique                                            | —                                                     | 715,1                                                                 | 120,5                                                       | —                                | —                                             | —                                                              | 835,6        |
| 20. Développement économique en Europe                                                                         | —                                                     | 104,2                                                                 | 3,9                                                         | —                                | —                                             | —                                                              | 108,1        |
| 21. Développement économique et social en Amérique latine<br>et dans les Caraïbes                              | 321,0                                                 | 752,0                                                                 | 54,1                                                        | —                                | —                                             | —                                                              | 1 127,1      |
| 22. Développement économique et social en Asie occidentale                                                     | —                                                     | 654,3                                                                 | 57,4                                                        | 1,0                              | 3,3                                           | —                                                              | 716,0        |
| 23. Programme ordinaire de coopération technique                                                               | —                                                     | 17 320,3                                                              | —                                                           | —                                | 1 034,9                                       | —                                                              | 18 355,2     |

|                                                                                 | <i>Personnel<br/>temporaire pour les<br/>réunions</i> | <i>Personnel<br/>temporaire<br/>(autre que pour<br/>les réunions) et sursalaire de nuit</i> | <i>Heures<br/>supplémentaires<br/>de nuit</i> | <i>Contrats<br/>de vacataire</i> | <i>Dépenses<br/>de personnel<br/>diverses</i> | <i>Assurance maladie<br/>après la cessation<br/>de service</i> | <i>Total</i>     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------|
| 24. Droits de l'homme                                                           | –                                                     | 9 361,6                                                                                     | 26,0                                          | –                                | –                                             | –                                                              | 9 387,6          |
| 26. Réfugiés de Palestine                                                       | –                                                     | 27,8                                                                                        | –                                             | –                                | –                                             | –                                                              | 27,8             |
| 27. Aide humanitaire                                                            | 3,6                                                   | 2 481,7                                                                                     | 37,2                                          | –                                | –                                             | –                                                              | 2 522,5          |
| 28. Communication globale                                                       | 176,1                                                 | 2 047,5                                                                                     | 140,5                                         | –                                | –                                             | –                                                              | 2 364,1          |
| 29A. Département des stratégies et politiques de gestion<br>et de la conformité | –                                                     | 1 425,2                                                                                     | 75,9                                          | –                                | 20,6                                          | –                                                              | 1 521,7          |
| 29B. Département de l'appui opérationnel                                        | –                                                     | 2 871,1                                                                                     | 401,3                                         | –                                | –                                             | –                                                              | 3 272,4          |
| 29C. Bureau de l'informatique et des communications                             | –                                                     | 1 688,7                                                                                     | –                                             | –                                | 38,4                                          | –                                                              | 1 727,1          |
| 29E. Administration (Genève)                                                    | 723,6                                                 | 3 380,5                                                                                     | 242,3                                         | –                                | –                                             | –                                                              | 4 346,4          |
| 29F. Administration (Vienne)                                                    | –                                                     | 653,7                                                                                       | 76,6                                          | –                                | –                                             | –                                                              | 730,3            |
| 29G. Administration (Nairobi)                                                   | –                                                     | 335,7                                                                                       | 34,6                                          | –                                | –                                             | –                                                              | 370,3            |
| 30. Contrôle interne                                                            | –                                                     | 1 287,0                                                                                     | 2,8                                           | –                                | –                                             | –                                                              | 1 289,8          |
| 32. Dépenses spéciales                                                          | –                                                     | 1 200,0                                                                                     | –                                             | 202,4                            | 125,9                                         | 66 882,5                                                       | 68 410,8         |
| 34. Sûreté et sécurité                                                          | –                                                     | 1 915,6                                                                                     | 3 551,8                                       | –                                | 106,1                                         | –                                                              | 5 573,5          |
| <b>Total</b>                                                                    | <b>30 741,7</b>                                       | <b>60 529,0</b>                                                                             | <b>5 855,7</b>                                | <b>8 761,6</b>                   | <b>1 688,5</b>                                | <b>66 922,1</b>                                                | <b>174 498,6</b> |

*Note : Avant actualisation des coûts.*

## Annexe VI

### Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/7](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports à divers organismes des Nations Unies après examen des documents énumérés ci-après.

#### A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021 ([DP/2017/39](#))

Budget intégré du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/10](#))

Budget intégré révisé du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2018/8](#) et [DP/FPA/2018/8/Corr.1](#))

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2018-2019 ([DP/OPS/2017/6](#))

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2020–2021 ([DP/OPS/2019/5](#))

#### B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme biennal 2018-2019 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([A/AC.96/1169](#))

Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([A/AC.96/1180](#))

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2016 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ([A/72/5/Add.6](#))

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2017 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ([A/73/5/Add.6](#))

#### C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2017/4-A/1/Rev.1)

Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2017 à juin 2018 (WFP/EB.2/2017/5-C/1)

Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2018-2020 (WFP/EB.2/2017/5-A/1/Rev.1)

Allocation-logement du Directeur exécutif : révision quinquennale (WFP/EB.2/2017/10-A/1)

Nomination de deux membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2017/6-C/1)

Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.A/2018/5-D/1)

Comptes annuels vérifiés de 2017 (WFP/EB.A/2018/6-A/1)

Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2018/6-B/1)

Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (WFP/EB.A/2018/6-C/1/Rev.1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du Programme alimentaire mondial (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (WFP/EB.A/2018/6-D/1/Rev.1)

Rapport annuel du Comité d'audit ([WFP/EB.A/2018/6-E/1](#))

Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2018/6-F/1)

Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2018/6-F/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires (WFP/EB.A/2018/6-G/1)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires (WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence (WFP/EB.A/2018/6-H/1)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence (WFP/EB.A/2018/6-H/1/Add.1)

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2018/6-I/1)

Point sur la mise en œuvre de la résolution [70/244](#) de l'Assemblée générale sur le relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.A/2018/6-J/1)

Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2018/6-K/1)

Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2018/5-A/1)

Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2019-2021 (WFP/EB.2/2018/6-A/1/Rev.1)

Plan de travail de l'Auditeur externe pour la période allant de juillet 2018 à juin 2019 (WFP/EB.2/2018/6-B/1)

Point sur le Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour 2019-2021 (WFP/EB.1/2019/6/1/Rev.1)

Comptes annuels vérifiés de 2018 (WFP/EB.A/2019/6-A/1)

Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2019/6-C/1)

Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2019/6-D/1)

Note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2019/6-D/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays (WFP/EB.A/2019/6-E/1)

Réponse de la direction du Programme alimentaire mondial aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays (WFP/EB.A/2019/6-E/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude (WFP/EB.A/2019/6-F/1)

Réponse de la direction du Programme alimentaire mondial aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude (WFP/EB.A/2019/6-F/1/Add.1)

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2019/6-G/1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du Programme alimentaire mondial (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018) (WFP/EB.A/2019/6-H/1)

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions en produits ou en services et les réductions ou dérogations (article XIII.4 (h) du Règlement général) en 2018 (WFP/EB.A/2019/6-I/1)

#### **D. Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Estimations de budget intégré pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2018-2019 (UNW/2017/7)

Prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2020-2021 (UNW/2019/6)

#### **E. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019 (E/CN.7/2017/12-E/CN.15/2017/14)

#### **F. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

Budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2018-2019 (UNITAR/BT/58/2)

Révision du budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2018-2019 (UNITAR/BT/59/4)

**G. Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur le budget-programme 2018-2019 ([A/72/13/Add.1](#))

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/72/5/Add.4](#))

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/73/5/Add.4](#))

**H. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

Rapport du Directeur exécutif sur le projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019 (HSP/GC/26/6)

**I. Bureau des Nations Unies pour les partenariats**

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2018

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2019

**J. Conseil de l'Université des Nations Unies**

Programme de travail et prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2018-2019

**K. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de juin 2018 à avril 2019 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2019 et 2020 ([A/74/180](#))

**L. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Budget intégré du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour la période 2018-2021 ([E/ICEF/2017/AB/L.4](#))

**M. Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés**

Note du Secrétaire général transmettant les budget et programme de travail de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pour 2019 ([A/74/134](#))

## Annexe VII

## Budgets des organes cofinancés et du projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public : montants à la charge des organisations participantes

### A. Projets de budget des organes cofinancés : montants à la charge des organisations participantes en 2020

|                                                                                   | Critères utilisés pour déterminer les parts   |                                                                                     | Projet de budget de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour 2020 |                         | Projet de budget du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2020 |                         | Projet de budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2020 |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                                                   | Nombre de fonctionnaires en 2017 <sup>a</sup> | Dépenses engagées en 2016-2017 (en milliers de dollars des États-Unis) <sup>b</sup> | Pourcentage                                                                               | Montant (dollars É.-U.) | Pourcentage                                                   | Montant (dollars É.-U.) | Pourcentage                                                                                                                | Montant (dollars É.-U.) |
| Organisation des Nations Unies <sup>c</sup>                                       | 15 724                                        | 11 501 906                                                                          | 22,23                                                                                     | 2 121 425               | 15,10                                                         | 1 003 289               | 17,71                                                                                                                      | 521 790                 |
| Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires <sup>d</sup> | 310                                           | —                                                                                   | 0,44                                                                                      | 41 824                  | —                                                             | —                       | —                                                                                                                          | —                       |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture               | 2 928                                         | 2 733 571                                                                           | 4,14                                                                                      | 395 035                 | 3,59                                                          | 238 530                 | 3,67                                                                                                                       | 108 129                 |
| Agence internationale de l'énergie atomique                                       | 2 394                                         | 1 192 229                                                                           | 3,38                                                                                      | 322 990                 | 1,57                                                          | 104 316                 | 2,35                                                                                                                       | 69 238                  |
| Organisation de l'aviation civile internationale                                  | 769                                           | 407 573                                                                             | 1,09                                                                                      | 103 751                 | 0,54                                                          | 35 879                  | 0,77                                                                                                                       | 22 687                  |
| Fonds international de développement agricole <sup>e</sup>                        | 581                                           | 358 544                                                                             | 0,82                                                                                      | 78 386                  | —                                                             | —                       | 0,61                                                                                                                       | 17 972                  |
| Organisation internationale du Travail <sup>f</sup>                               | 2 612                                         | 1 315 732                                                                           | 3,69                                                                                      | 352 402                 | 1,73                                                          | 114 946                 | 2,57                                                                                                                       | 75 720                  |
| Organisation maritime internationale                                              | 266                                           | 129 061                                                                             | 0,38                                                                                      | 35 888                  | 0,17                                                          | 11 295                  | 0,26                                                                                                                       | 7 660                   |
| Organisation internationale pour les migrations <sup>e, g</sup>                   | 3 980                                         | 3 207 660                                                                           | —                                                                                         | —                       | —                                                             | —                       | 4,67                                                                                                                       | 137 592                 |
| Autorité internationale des fonds marins <sup>h</sup>                             | 33                                            | —                                                                                   | 0,05                                                                                      | 4 452                   | —                                                             | —                       | —                                                                                                                          | —                       |
| Union internationale des télécommunications                                       | 680                                           | 383 621                                                                             | 0,96                                                                                      | 91 743                  | 0,50                                                          | 33 222                  | 0,69                                                                                                                       | 20 329                  |
| Programme des Nations Unies pour le développement                                 | 5 780                                         | 9 754 301                                                                           | 8,17                                                                                      | 779 817                 | 12,81                                                         | 851 135                 | 9,97                                                                                                                       | 293 746                 |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture         | 1 991                                         | 1 351 854                                                                           | 2,81                                                                                      | 268 619                 | 1,78                                                          | 118 269                 | 2,18                                                                                                                       | 64 229                  |

|                                                                                                                     | Critères utilisés pour déterminer les parts   |                                                                                     | Projet de budget de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour 2020 |                         | Projet de budget du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2020 |                         | Projet de budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2020 |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                                                                                     | Nombre de fonctionnaires en 2017 <sup>a</sup> | Dépenses engagées en 2016-2017 (en milliers de dollars des États-Unis) <sup>b</sup> | Pourcentage                                                                               | Montant (dollars É.-U.) | Pourcentage                                                   | Montant (dollars É.-U.) | Pourcentage                                                                                                                | Montant (dollars É.-U.) |
| Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques <sup>g, i</sup>                                  | 385                                           | 185 251                                                                             | —                                                                                         | —                       | —                                                             | —                       | 0,37                                                                                                                       | 10 901                  |
| Fonds des Nations Unies pour la population                                                                          | 1 912                                         | 1 849 387                                                                           | 2,70                                                                                      | 257 960                 | 2,43                                                          | 161 456                 | 2,44                                                                                                                       | 71 890                  |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés <sup>j</sup>                                                  | 8 919                                         | 7 789 764                                                                           | 12,61                                                                                     | 1 203 319               | 10,23                                                         | 679 712                 | 10,84                                                                                                                      | 319 379                 |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                                                              | 8 719                                         | 11 271 067                                                                          | 12,32                                                                                     | 1 176 336               | 14,80                                                         | 983 356                 | 12,88                                                                                                                      | 379 483                 |
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                                                     | 567                                           | 534 691                                                                             | 0,80                                                                                      | 76 498                  | 0,70                                                          | 46 510                  | 0,71                                                                                                                       | 20 919                  |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets                                                      | 688                                           | 1 585 728                                                                           | 0,97                                                                                      | 92 822                  | 2,08                                                          | 138 201                 | 1,45                                                                                                                       | 42 721                  |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient <sup>j</sup> | 265                                           | 2 627 206                                                                           | 0,37                                                                                      | 35 753                  | 3,45                                                          | 229 228                 | 1,82                                                                                                                       | 53 623                  |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes                                    | 662                                           | 678 416                                                                             | 0,94                                                                                      | 89 315                  | 0,89                                                          | 59 134                  | 0,87                                                                                                                       | 25 633                  |
| Organisation mondiale du tourisme                                                                                   | 87                                            | 50 374                                                                              | 0,12                                                                                      | 11 738                  | 0,07                                                          | 4 651                   | 0,09                                                                                                                       | 2 652                   |
| Union postale universelle                                                                                           | 178                                           | 160 259                                                                             | 0,25                                                                                      | 24 015                  | 0,21                                                          | 13 953                  | 0,22                                                                                                                       | 6 482                   |
| Programme alimentaire mondial                                                                                       | 5 067                                         | 11 579 420                                                                          | 7,16                                                                                      | 683 621                 | 15,19                                                         | 1 009 269               | 10,64                                                                                                                      | 313 486                 |
| Organisation mondiale de la Santé                                                                                   | 6 832                                         | 5 151 807                                                                           | 9,66                                                                                      | 921 749                 | 6,76                                                          | 449 155                 | 7,79                                                                                                                       | 229 517                 |
| Organisation panaméricaine de la santé                                                                              | 725                                           | 2 798 568                                                                           | 1,02                                                                                      | 97 814                  | 3,67                                                          | 243 846                 | 2,24                                                                                                                       | 65 997                  |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida                                                                  | 583                                           | 355 121                                                                             | 0,82                                                                                      | 78 656                  | 0,47                                                          | 31 228                  | 0,61                                                                                                                       | 17 972                  |
| Organisation mondiale de la propriété intellectuelle                                                                | 1 156                                         | 750 766                                                                             | 1,63                                                                                      | 155 963                 | 0,99                                                          | 65 779                  | 1,24                                                                                                                       | 36 534                  |
| Organisation météorologique mondiale                                                                                | 321                                           | 206 118                                                                             | 0,45                                                                                      | 43 308                  | 0,27                                                          | 17 940                  | 0,34                                                                                                                       | 10 017                  |
| <b>Total</b>                                                                                                        | <b>75 114</b>                                 | <b>79 909 995</b>                                                                   | <b>100,00</b>                                                                             | <b>9 545 200</b>        | <b>100,00</b>                                                 | <b>6 644 300</b>        | <b>100,00</b>                                                                                                              | <b>2 946 300</b>        |

Note : Avant actualisation des coûts.

<sup>a</sup> D'après les chiffres au 31 décembre 2017 figurant dans le tableau 1A du document [CEB/2018/HLCM/HR/10](#), compte non tenu des administrateurs recrutés sur le plan national, conformément à la pratique établie.

(Voir notes page suivante)

*(Suite des notes de l'annexe VII)*

- <sup>b</sup> Montants figurant dans le tableau 3 du document [A/73/460](#). Les dépenses sont imputées sur les ressources du budget ordinaire, mais aussi sur celles provenant des fonds d'affectation spéciale et des activités de coopération technique et sur d'autres ressources ne provenant pas du budget ordinaire.
- <sup>c</sup> Chiffres englobant l'Organisation des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Centre du commerce international, la Commission de la fonction publique internationale, la Cour internationale de Justice, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Université des Nations Unies. Ne sont pas compris les tribunaux, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.
- <sup>d</sup> Données fournies par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires aux fins des activités annuelles du CCS relatives aux statistiques sur les ressources humaines.
- <sup>e</sup> Organisation non participante au CCI.
- <sup>f</sup> Comprend le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (164 fonctionnaires).
- <sup>g</sup> Organisation non-membre du régime commun des Nations Unies et ne contribuant pas au budget de la CFPI.
- <sup>h</sup> Données fournies par l'Autorité internationale des fonds marins aux fins des activités annuelles du CCS relatives aux statistiques sur les ressources humaines. En tant que membre du régime commun des Nations Unies, l'Autorité contribue au budget cofinancé de la CFPI et est membre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.
- <sup>i</sup> Membre du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- <sup>j</sup> Bien que, selon la pratique établie, ces données soient comprises dans la part totale de l'Organisation des Nations Unies, elles sont ici présentées séparément par souci de transparence.

## B. Projet de budget afférent au projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public : montants à la charge des organisations participantes en 2020

|                                                                                 | Fonctionnaires <sup>a</sup> |             | Dépenses totales engagées en 2016-2017 |             | Projet de budget pour 2020 afférent au projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------|----------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                                                 | Nombre                      | Pourcentage | Montant (dollars É.-U.) <sup>b</sup>   | Pourcentage | Pourcentage <sup>c</sup>                                                                                           | Montant (dollars É.-U.) |
| Organisation des Nations Unies <sup>d</sup>                                     | 15 724                      | 21,2        | 11 501 906                             | 14,46       | 17,83                                                                                                              | 45 217                  |
| Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture             | 2 928                       | 3,9         | 2 733 571                              | 3,44        | 3,69                                                                                                               | 9 358                   |
| Agence internationale de l'énergie atomique                                     | 2 394                       | 3,2         | 1 192 229                              | 1,50        | 2,36                                                                                                               | 5 985                   |
| Organisation de l'aviation civile internationale                                | 769                         | 1,0         | 407 573                                | 0,51        | 0,77                                                                                                               | 1 953                   |
| Organisation internationale du Travail <sup>e</sup>                             | 2 612                       | 3,5         | 1 315 732                              | 1,65        | 2,59                                                                                                               | 6 568                   |
| Organisation maritime internationale                                            | 266                         | 0,4         | 129 061                                | 0,16        | 0,26                                                                                                               | 659                     |
| Organisation internationale pour les migrations                                 | 3 980                       | 5,4         | 3 207 660                              | 4,03        | 4,70                                                                                                               | 11 919                  |
| Union internationale des télécommunications                                     | 680                         | 0,9         | 383 621                                | 0,48        | 0,70                                                                                                               | 1 775                   |
| Programme des Nations Unies pour le développement                               | 5 780                       | 7,8         | 9 754 301                              | 12,26       | 10,03                                                                                                              | 25 436                  |
| Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture       | 1 991                       | 2,7         | 1 351 854                              | 1,70        | 2,19                                                                                                               | 5 554                   |
| Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques <sup>f</sup> | 385                         | 0,5         | 185 251                                | 0,23        | 0,38                                                                                                               | 964                     |
| Fonds des Nations Unies pour la population                                      | 1 912                       | 2,6         | 1 849 387                              | 2,32        | 2,45                                                                                                               | 6 213                   |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés                           | 8 919                       | 12,0        | 7 789 764                              | 9,79        | 10,91                                                                                                              | 27 668                  |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                          | 8 719                       | 11,8        | 11 271 067                             | 14,17       | 12,96                                                                                                              | 32 867                  |
| Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                 | 567                         | 0,8         | 534 691                                | 0,67        | 0,72                                                                                                               | 1 826                   |
| Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets                  | 688                         | 0,9         | 1 585 728                              | 1,99        | 1,45                                                                                                               | 3 677                   |

|                                                                                                        | Fonctionnaires <sup>a</sup> |              | Dépenses totales engagées en 2016-2017 |               | Projet de budget pour 2020 afférent au projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public |                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|----------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                                                                        | Nombre                      | Pourcentage  | Montant (dollars É.-U.) <sup>b</sup>   | Pourcentage   | Pourcentage <sup>c</sup>                                                                                           | Montant (dollars É.-U.) |
| Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | 265                         | 0,4          | 2 627 206                              | 3,30          | 1,83                                                                                                               | 4 641                   |
| Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes                       | 662                         | 0,9          | 678 416                                | 0,85          | 0,87                                                                                                               | 2 206                   |
| Organisation mondiale du tourisme                                                                      | 87                          | 0,1          | 50 374                                 | 0,06          | 0,09                                                                                                               | 228                     |
| Union postale universelle                                                                              | 178                         | 0,2          | 160 259                                | 0,20          | 0,22                                                                                                               | 558                     |
| Programme alimentaire mondial                                                                          | 5 067                       | 6,8          | 11 579 420                             | 14,56         | 10,69                                                                                                              | 27 110                  |
| Organisation mondiale de la Santé                                                                      | 6 832                       | 9,2          | 5 151 807                              | 6,48          | 7,84                                                                                                               | 19 882                  |
| Organisation panaméricaine de la santé                                                                 | 725                         | 1,0          | 2 798 568                              | 3,52          | 2,25                                                                                                               | 5 706                   |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida                                                     | 583                         | 0,8          | 355 121                                | 0,45          | 0,62                                                                                                               | 1 572                   |
| Organisation mondiale de la propriété intellectuelle                                                   | 1 156                       | 1,6          | 750 766                                | 0,94          | 1,25                                                                                                               | 3 170                   |
| Organisation météorologique mondiale                                                                   | 321                         | 0,4          | 206 118                                | 0,26          | 0,35                                                                                                               | 888                     |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>74 190</b>               | <b>100,0</b> | <b>79 551 451</b>                      | <b>100,00</b> | <b>100,00</b>                                                                                                      | <b>253 600</b>          |

Note : Avant actualisation des coûts.

<sup>a</sup> D'après les chiffres au 31 décembre 2017 figurant dans le tableau 1A du document [CEB/2018/HLCM/HR/10](#), compte non tenu des administrateurs recrutés sur le plan national, conformément à la pratique établie.

<sup>b</sup> Montants figurant dans le tableau 3 du document [A/73/460](#). Les dépenses sont imputées sur les ressources du budget ordinaire, mais aussi sur celles provenant des fonds d'affectation spéciale et des activités de coopération technique et sur d'autres ressources ne provenant pas du budget ordinaire.

<sup>c</sup> Pondération : 50 % pour le personnel et 50 % pour les dépenses.

<sup>d</sup> Chiffres englobant l'Organisation des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Centre du commerce international, la Commission de la fonction publique internationale, la Cour internationale de Justice, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Université des Nations Unies. Ne sont pas compris les tribunaux, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

<sup>e</sup> Comprend le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (164 fonctionnaires).

<sup>f</sup> Membre de plein droit du CCS et du Groupe de travail des normes comptables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.